

# DOCUMENT DE REFERENCE

## « Banque de l'Habitat 2017 »



بنك الإسكان  
BANQUE DE L'HABITAT

SA au capital de 170 000 000 dinars divisé en 34 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées  
Siège Social : 18 Avenue Mohamed V – 1080  
RC n° B 138811996 Tel: 71 126 000 Fax: 71 337 957

La Banque de l'Habitat est notée sur l'échelle internationale « B » à long terme avec perspective d'évolution « stable »  
et « B » à court terme par l'agence de notation Standard & Poor's en date du 06/07/2017

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le 26 OCT. 2017 sous le № 17 - 004 / donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

---

### Responsable de l'information

---

**Monsieur Ahmed Mejjaji**

Direction du Suivi des Participations et des Filiales  
Tel : 71 338 255 Fax : 71 338 311  
71 126 128

---

### Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du Document de Référence

---

Immeuble Assurances SALIM  
Lotissement AFH/BC5 3<sup>ème</sup> Etage  
Centre Urbain Nord - 1003 Tunis  
Tel : 31 389 800  
Fax : 71 948 512



Le présent document de référence est mis à la disposition du public auprès de la **Banque de l'Habitat** – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la **BH INVEST**- Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3<sup>ème</sup> Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis, et sur le site Internet du **CMF** : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)



Octobre 2017

## SOMMAIRE

<b>Présentation Résumée de la Banque</b> .....	5
<b>Chapitre 1. Responsable du Document de Référence et Responsables du Contrôle des Comptes</b> ...	8
1.1 Responsable du document de référence .....	8
1.2 Attestation du responsable du document de référence .....	8
1.3 Responsables du contrôle des comptes .....	9
1.4 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence...	23
1.5 Responsable de l'information .....	24
<b>Chapitre 2. Renseignements de Caractère Général Concernant la Banque et son Capital</b> .....	25
<b>2.1 Renseignements de caractère général concernant la banque</b> .....	25
2.1.1 Dénomination et siège social .....	25
2.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable .....	25
2.1.3 Date de constitution et durée de vie .....	25
2.1.4 Objet Social .....	25
2.1.5 Clauses statutaires particulières .....	26
2.1.6 Registre de commerce .....	34
2.1.7 Exercice social .....	34
2.1.8 Nationalité .....	34
2.1.9 Régime fiscal.....	34
2.1.10 Matricule fiscal.....	34
2.1.11 Capital social .....	34
2.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société.....	34
2.1.13 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing.....	34
<b>2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital social</b> .....	35
<b>2.3 Tableau d'évolution du capital social</b> .....	36
<b>2.4 Répartition du capital social et des droits de vote au 07/09/2017</b> .....	37
2.4.1 Structure de capital au 07/09/2017 .....	37
2.4.2 liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 07/09/2017.....	37
2.4.3 pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 07/09/2017 .....	38
2.4.4 Nombre d'actionnaires .....	38
<b>2.5 Description sommaire du groupe BH au 31/12/2016</b> .....	39
2.5.1 Présentation Générale du groupe BH .....	39
2.5.2 Relations de la BH avec les sociétés du groupe BH au 31/12/2016 .....	54
2.5.3 Relations commerciales entre la BH et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2016.....	60
<b>2.6 Relations de la BH avec les autres parties liées au 31/12/2016</b> .....	66
2.6.1 Informations sur les engagements .....	66
2.6.2 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues.....	68
2.6.3 Transferts de ressources.....	68
2.6.4 Relations Commerciales .....	69
<b>2.7 Dividendes</b> .....	75
<b>2.8 Marché des titres</b> .....	75
<b>2.9 Notation de la Banque</b> .....	77
<b>Chapitre 3. Renseignements Concernant l'Activité de la Banque</b> .....	79
<b>3.1 Présentation sommaire de la banque</b> .....	79
<b>3.2 Organisation de la Banque</b> .....	80
3.2.1 Structure générale de l'organigramme de la BH .....	80
3.2.2 Gouvernance .....	81
3.2.3 Contrôle Interne .....	84
3.2.4 Système d'information.....	87
3.2.5 Politique sociale et effectif .....	88
3.2.6 Effectif et réseau de la banque .....	89
<b>3.3 Activité et performance de la banque au 31/12/2016</b> .....	90
3.3.1 Les Ressources .....	90
3.3.2 Les Emplois.....	92
3.3.3 Les résultats d'exploitation .....	95
<b>3.4 Activités et Performances de la Banque au 30 juin 2017</b> .....	98
3.4.1 Les Ressources .....	98
3.4.2 Les emplois.....	99

3.4.3 Les résultats d'exploitation.....	102
<b>3.5 Les indicateurs trimestriels de la banque au 30/09/2017 .....</b>	<b>104</b>
<b>3.6 Matrice SWOT (forces, faiblesses, opportunités et risques).....</b>	<b>105</b>
<b>3.7 Facteurs de risques et nature spéculative de l'activité de l'émetteur .....</b>	<b>106</b>
3.7.1 Risque de solvabilité .....	106
3.7.2 Risque de crédit.....	106
3.7.3 Risque de marché .....	108
3.7.4 Risque de taux d'intérêt .....	108
3.7.5 Risque de liquidité .....	109
3.7.6 Risque de règlement .....	109
3.7.7 Risque opérationnel .....	110
3.7.8 Risque juridique .....	110
<b>3.8 Dépendance de l'émetteur .....</b>	<b>111</b>
<b>3.9 Litige ou arbitrage .....</b>	<b>112</b>
<b>3.10 Politique d'investissement de la banque.....</b>	<b>112</b>
<b>Chapitre 4. Patrimoine – Situation Financière- Résultat.....</b>	<b>113</b>
<b>4.1 Patrimoine de la banque au 31/12/2016.....</b>	<b>113</b>
4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 31/12/2016.....	113
4.1.2 Portefeuille titres d'investissement de la BH au 31/12/2016 .....	116
<b>4.2 Patrimoine de la banque au 30/06/2017.....</b>	<b>121</b>
4.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 30/06/2017.....	121
4.2.2 Portefeuille titres d'investissement de la BH au 30/06/2017.....	121
4.2.3 Portefeuille titres de participation de la BH au 30/06/2017 .....	122
<b>4.3 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2017.....</b>	<b>126</b>
4.3.1 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles postérieures au 30/06/2017.....	126
4.3.2 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30/06/2017.....	126
<b>4.4 Renseignements financiers sur les états financiers individuels au 31décembre 2016 .....</b>	<b>127</b>
4.4.1 Etats financiers comparés au 31 décembre 2016 .....	130
4.4.2 Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016 .....	163
4.4.3 Notes explicatives relatives au rapport général des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016 .....	180
4.4.4 Notes explicatives relatives au rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016 .....	183
4.4.5 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016 .....	185
4.4.6 Tableau des mouvements des capitaux propres.....	202
4.4.7 Affectation des résultats .....	203
4.4.8 Evolution des dividendes.....	203
4.4.9 Evolution du PNB et du résultat d'exploitation.....	203
4.4.10 Evolution des bénéfices nets.....	204
4.4.11 Emprunts obligataires garantis par la BH .....	204
4.4.12 Emprunts obligataires émis par la BH .....	204
4.4.13 Evolution de la marge brute d'autofinancement .....	205
4.4.14 Principaux indicateurs et ratios .....	205
<b>4.5 Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2016 .....</b>	<b>207</b>
4.5.1 Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2016.....	208
4.5.2 Etat des engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2016 .....	209
4.5.3 Etat de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2016 .....	210
4.5.4 Etat des flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2016.....	211
4.5.5 Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.....	212
4.5.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016 ....	231
4.5.7 Notes explicatives relatives au rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016 .....	236
4.5.8 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016 .....	236
<b>4.6 Renseignements sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017.....</b>	<b>240</b>
4.6.1 Bilan arrêté au 30 juin 2017.....	241
4.6.2 Etat des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2017.....	242
4.6.3 Etat de résultat arrêté au 30 juin 2017.....	243

4.6.4 Etat des flux de trésorerie arrêté 30 juin 2017 .....	244
4.6.5 Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017 .....	245
4.6.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 .....	269
4.6.7 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017 .....	272
4.6.8 tableau de mouvement des capitaux propres .....	278
4.6.9 Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation .....	279
4.6.10 Evolution des bénéfices nets .....	279
4.6.11 Evolution de la marge brute d'autofinancement .....	279
4.6.12 Principaux indicateurs et ratios .....	279
<b>4.7 Indicateurs boursiers de la valeur Banque de l'Habitat .....</b>	<b>281</b>
<b>Chapitre 5. Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes .....</b>	<b>283</b>
<b>5.1 Membres des organes d'administration et de direction .....</b>	<b>283</b>
5.1.1 Membres des organes d'administration .....	283
5.1.2 Fonction des membres des organes d'administration et de direction dans la banque .....	283
5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction .....	284
5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés .....	285
5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent .....	285
<b>5.2 Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2016.....</b>	<b>286</b>
5.2.1 Rémunérations et avantages en natures attribués par la BH aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2016.....	286
5.2.2. Les engagements donnés aux membres des organes d'administration, de direction et de contrôle de la BH au 31/12/2016 .....	287
<b>5.3 Contrôle .....</b>	<b>288</b>
<b>5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital .....</b>	<b>288</b>
<b>Chapitre 6. Renseignements Concernant l'Evolution Récente et les Perspectives d'Avenir .....</b>	<b>289</b>
<b>6.1 Evolution récente et orientation stratégique .....</b>	<b>289</b>
6.1.1 Evolution récente .....	289
6.1.2 Orientation stratégique de la banque .....	289
<b>6.2 Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2017 – 2021 par rapport aux informations prévisionnelles 2015 – 2019.....</b>	<b>292</b>
6.2.1 Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2016 par rapport aux prévisions du BP figurant dans le document de référence BH 2015-2 .....	294
6.2.2 Analyse des modifications opérées au niveau des prévisions 2017-2021 par rapport aux informations prévisionnelles 2015-2019 publiées au niveau du document de référence BH 2015-2 .....	294
<b>6.3 Analyse des performances réalisées au 30/09/2017 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2017 .....</b>	<b>298</b>
<b>6.4 Perspectives d'avenir .....</b>	<b>299</b>
6.4. 1 Les hypothèses des prévisions retenues .....	299
6.4.2 Les emplois de la banque .....	302
6.4.3 Les ressources de la banque .....	305
6.4.4 Les résultats d'exploitation .....	310
<b>6.5 Etats financiers prévisionnels 2017-2021 .....</b>	<b>313</b>
6.5.1 Bilan prévisionnel .....	313
6.5.2 Etat de résultats prévisionnels .....	314
6.5.3 Etat de flux prévisionnels .....	315
<b>6.6 Indicateurs de gestion et ratios financiers prévisionnels .....</b>	<b>316</b>
6.6.1 Indicateurs prévisionnel .....	316
6.6.2 Principaux ratios .....	316
<b>6.7 Avis des Commissaires Aux Comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2017 à 2021 .....</b>	<b>318</b>



## **Présentation résumée de la société**

La Banque de l'Habitat a été créée en 1989 à travers la transformation de la Caisse Nationale de l'Épargne Logement en banque commerciale. La participation directe de l'Etat Tunisien dans le capital de la banque s'élève à 49,94% au 31/12/2016.

Au départ, il lui a été assigné comme mission principale, le financement de l'habitat qui fait partie des premières priorités des autorités publiques.

Ainsi, la Banque de l'Habitat intervient pour promouvoir les crédits commerciaux et concourir au développement, à la promotion et au financement de l'habitat à tous les niveaux, notamment par l'acquisition, la construction, l'extension, l'amélioration, la rénovation de logements anciens et nouveaux, l'aménagement des terrains à usage d'habitation ainsi que l'octroi de crédits complémentaires et directs.

Depuis 1992, en sa qualité de banque commerciale, habilitée à effectuer toutes les opérations de banque, la BH a étendu ses financements à l'ensemble des secteurs économiques.

Pour faire face à ses besoins en ressources, la BH a opté pour l'intensification de la collecte de l'épargne, la consolidation de ses fonds propres, le lancement d'emprunts obligataires sur le marché Tunisien et la mobilisation d'emprunts extérieurs.

Depuis sa création, la Banque a connu une expansion multiforme de son activité à travers la diversité de la gamme de produits offerts à la clientèle, une intervention plus importante dans le financement des concours à l'économie et le renforcement de son réseau qui comprend, au 31/12/2016, près de 129 points de ventes.

En 2015, la Banque a procédé à l'augmentation de son capital social de 90 MD à 170 MD.

Au 31 décembre 2016, la Banque de l'Habitat est à la tête d'un groupe composé de 13 sociétés (y compris la banque), intervenant principalement dans le secteur financier et immobilier.

Les chiffres clés de la BH relatifs aux trois derniers exercices sont résumés comme suit:

<b>En mille dinars</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Variation 2016/2015</b>
Encours des dépôts	5 194 082	4 696 798	4 634 049	10,59%
Encours des crédits	6 272 654	5 342 412	4 766 184	17,41%
Produits d'exploitation bancaire	563 256	490 030	443 378	14,94%
Charges d'exploitation bancaire	255 732	223 568	197 457	14,39%
Produit net bancaire	307 524	266 462	245 921	15,41%
Résultat Net après modifications comptables	92 087	70 584	50 298	30,46%

Durant les trois derniers exercices, les principaux ratios de la banque ont évolué comme suit :

<b>Ratios</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Ratio Cooke	10,03%	10,30%	4,70%
Ratio de liquidité	75,85%	82,70%	95,41%
Taux de couverture des créances douteuses	76 ,17%	72,94%	70,40%
Taux des créances classées	15,10%	17,50%	19,05%

Les chiffres clés de la BH à fin juin 2017 sont résumés comme suit:

<b>En mille dinars</b>	<b>juin-17</b>	<b>Juin -16</b>	<b>Variation</b>
Encours des dépôts	5 515 583	4 871 016	13,23%
Encours des crédits	6 969 644	5 920 389	17,72%
Produits d'exploitation bancaire	320 262	267 015	19,94%
Charges d'exploitation bancaire	150 599	118 917	26,64%
Produit net bancaire	169 663	148 098	14,56%
Résultat Net après modifications comptables	44 652	37 624	18,68%

Le 06/07/2017, l'agence de notation STANDARDS&POOR'S a maintenu les notes à long et court terme de la banque soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

## **MISE EN CONFORMITE DE LA BANQUE DE L'HABITAT PAR RAPPORT A LA NOUVELLE LOI BANCAIRE N°2016-48 DU 11 JUILLET 2016**

L'analyse des nouvelles dispositions de la nouvelle loi bancaire et le degré de conformité de la banque par rapport à cette dernière a permis de relever ce qui suit :

### **▪ Mode de gouvernance**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la banque tenue le 25 mai 2017 a désigné Messieurs: Hamouda belkhouja membre représentant les intérêts des petits porteurs en remplacement du partant dont le mandat a expiré, Habib Miled membre du conseil en remplacement de monsieur Nejib Marzougui.

Un appel à candidature a été lancé par le Ministère des finances en juillet 2017 visant à choisir des représentants de la participation publique dans les conseils des banques publiques. Un membre sera désigné en remplacement de monsieur Safouene Ben Aissa membre démissionnaire.

Les fonctions de Président de Conseil et de Directeur Général sont déjà séparées depuis 2015.

### **▪ Les Comités Issus du Conseil d'Administration.**

Le Conseil d'Administration de la banque est érigé en comités depuis des années. Parmi les membres du Conseil d'Administration, deux membres indépendants président le Comité Permanent d'Audit Interne et le Comité des Risques et un membre représentant des actionnaires minoritaires.

Un règlement Intérieur a été approuvé par le Conseil en date du 08 mars 2017. Ce document relate, les dénominations des comités leurs attributions et missions.

La BH dispose des comités suivants :

- Comité des Risques ;
- Comité Permanent d'Audit Interne ;
- Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- Comité Exécutif de Crédit ;
- Comité de Suivi du Programme de Restructuration ;
- et la Commission Interne des Marchés.

- **En matière de participation dans le Fonds de garantie des dépôts.**

Les montants relatifs à l'adhésion et aux garanties ont été pris en considération lors de l'établissement du Business Plan 2017-2021. Ces montants seront comptabilisés une fois ils seront appelés conformément à l'accord établi entre les commissaires aux comptes et l'APTBEF.

- **En matière des prises de participation.**

La banque est en dépassement en matière de seuils de participation dans deux filiales, la STIMEC (imprimerie et confection de chéquiers) et la SOPIVEL (promotion immobilière). La banque veille à régulariser sa situation sachant qu'elle dispose encore de délai et ce, conformément à l'article 195 de la loi 2016-48.


## CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES


### 1.1. Responsable du document de référence

Le Directeur Général de la Banque de l'Habitat : Monsieur Ahmed RJIBA

### 1.2. Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée».

 Le Directeur Général de la Banque de l'Habitat  
Ahmed RJIBA



### **1.3. Responsables du contrôle des comptes**

#### **Etats financiers individuels relatifs aux exercices 2014 et 2015**

- Le cabinet Audit & Consulting (C.O.K), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Hatem Ounally.  
Immeuble 10, 2<sup>ème</sup> étage, Rue 8003 - Montplaisir – 1002 Tunis.
- Le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Zied Khedimallah.  
Immeuble Zarrad. Bureau A24 - Les jardins du Lac – Tunis.

#### **Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2016**

- Le Cabinet Walid Tlili (C.W.T), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Tlili.  
Espace Tunis Bloc F Bureau 3.2 Montplaisir – 1073 Tunis.
- Le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Zied Khedimallah.  
Immeuble Zarrad. Bureau A24 - Les jardins du Lac – Tunis.

#### **Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2015**

- Le cabinet Audit & Consulting (C.O.K), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Hatem Ounally.  
Immeuble 10, 2<sup>ème</sup> étage, Rue 8003 - Montplaisir – 1002 Tunis.
- Le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Zied Khedimallah.  
Immeuble Zarrad. Bureau A24 - Les jardins du Lac – Tunis.

#### **Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2016**

- Le Cabinet Walid Tlili (C.W.T), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Tlili.  
Espace Tunis Bloc F Bureau 3.2 Montplaisir – 1073 Tunis.
- Le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Zied Khedimallah.  
Immeuble Zarrad. Bureau A24 - Les jardins du Lac – Tunis.

#### **Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017**

- Le Cabinet Walid Tlili (C.W.T), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Tlili.  
Espace Tunis Bloc F Bureau 3.2 Montplaisir – 1073 Tunis.
- Le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Zied Khedimallah.  
Immeuble Zarrad. Bureau A24 - Les jardins du Lac – Tunis.

### **Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2014**

Les états financiers individuels de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B) représenté par Monsieur Zied Khedimallah et le cabinet Audit & Consulting (C.O.K) représenté par Monsieur Hatem Ounally selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

#### **« 3. Justification de l'opinion avec réserves**

**3.1** L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :

- Le défaut de réponse de 96 avocats sur les 108 sollicités à nos demandes de confirmation ;
- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars ;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt cinq millions de dinars ;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;
- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2014 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;
- L'absence de justification de la recouvrabilité des actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 4 813 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 3 000 KDT qui a été ramenée à un montant de 1 481 KDT au 31 décembre 2014 suite à la signature d'un acte portant engagement de la part de la compagnie d'assurance de verser un montant de 1 519 KDT à la banque ;
- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 192 778 KDT et 251 259 KDT. Les suspens en question, qui sont en instance de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT.
- La non-conformité de la comptabilité multidevises tenue par la banque aux exigences de la norme comptable tunisienne N°23 en raison notamment d'erreurs relevés au niveau des schémas comptables relatifs à la couverture des opérations de change à terme. En outre, des déséquilibres ont été relevés entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de

ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 1 171 KDT et 857 KDT.

**3.2** Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

#### **4. Opinion avec réserves**

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **5. Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 610 672 KDT au 31 décembre 2014. La Banque a procédé, antérieurement à l'exercice 2014, à la classification de créances détenues sur des entreprises publiques totalisant 93 609 KDT couverts par des provisions à hauteur de 37 583 KDT et des agios réservés pour 1 406 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur le groupe SOTACIB s'élèvent à 130 330 KDT au 31 décembre 2014. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

## **II. Rapport sur d'autres obligations réglementaires**

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques suivantes prévues par la loi :

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. Nos conclusions, qui font partie intégrante de notre opinion, font état d'insuffisances majeures au niveau des procédures



susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Nous avons également conclu que le système d'information en place renferme de sérieux risques d'altération de données.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

4. La Banque affiche au 31 décembre 2014 un ratio de liquidité, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 95,41 % soit une insuffisance de 4,59 % par rapport au minimum de 100% prévu par l'article 13 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24.

5. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, il ne nous a pas été donné d'apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises conforme aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

6. Le niveau des fonds propres nets de la banque au 31 décembre 2014 ne lui permet pas de se conformer aux normes prudentielles édictées par la réglementation de la Banque Centrale de Tunisie notamment en ce qui concerne le ratio de solvabilité et les limites de division et de couverture des risques encourus prévues par les articles 1, 2, 3 et 4 de la circulaire N°91-24.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la banque, tenue le 18 février 2015, a décidé l'augmentation du capital social et l'émission d'un emprunt obligataire subordonné.

Compte tenu des informations existantes au 31 décembre 2014, le montant à injecter au niveau des fonds propres nets de la banque suite à la décision susmentionnée, s'élevant à 200 Millions de dinars, lui permettrait d'observer les contraintes réglementaires liées au ratio de solvabilité et aux normes de division des risques à l'exception des risques encourus sur le groupe SOTACIB qui demeurent en dépassement par rapport à la limite réglementaire. »

### **Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015**

Les états financiers individuels de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B) représenté par Monsieur Zied Khedimallah et le cabinet Audit & Consulting (C.O.K) représenté par Monsieur Hatem Ounally selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

#### **« 3. Justification de l'opinion avec réserves :**

##### ***3.1 L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :***

- Le défaut de réponse de 102 avocats sur les 110 sollicités à nos demandes d'informations ;
- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars ;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt cinq millions de dinars ;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;

- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;
- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2015 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;
- L'absence de justification de la recouvrabilité de certains actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 4 659 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 1 481 KDT ;
- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 223 383 KDT et 294 731 KDT. Les suspens en question, qui font l'objet d'une mission de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT ;
- La non-conformité de la comptabilité multidevises tenue par la banque aux exigences de la norme comptable tunisienne N°23 en raison notamment d'erreurs relevés au niveau des schémas comptables relatifs à la couverture des opérations de change à terme. En outre, des déséquilibres ont été relevés entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 9 KDT (crédeur) et 1 403 KDT (crédeur) ;

**3.2** Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur. L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

#### **4. Opinion avec réserves**

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **5. Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 575 297 KDT au 31 décembre 2015. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 33 219 KDT et par des agios réservés à hauteur de 3 088 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.

- Les risques encourus sur un groupe de sociétés s'élevaient à 127 596 KDT au 31 décembre 2015. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

## **II. Rapport sur d'autres obligations réglementaires**

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques suivantes prévues par la loi :

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. Nos conclusions, qui font partie intégrante de notre opinion, font état d'insuffisances majeures au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Nous avons également conclu que le système d'information en place renferme de sérieux risques d'altération de données.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

4. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, il ne nous a pas été donné d'apprécier la position de change de la Banque en raison de la non-conformité de la comptabilité multidevises tenue par la Banque aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23. »

### **Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016**

Les états financiers individuels de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B) représenté par Monsieur Zied Khedimallah et le Cabinet Wali Tlili (C.W.T) représenté par Monsieur Walid Tlili selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

### **3. Justification de l'opinion avec réserves**

#### ***3.1 L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :***

- Le défaut de réponse de 99 avocats sur les 110 sollicités à nos demandes d'informations ;
- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars ;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt-cinq millions de dinars ;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2016 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;

- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;

- L'absence de justification de la recouvrabilité des actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 5 382 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 1 481 KDT ;

- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 281 815 KDT et 361 241 KDT. Les suspens en question, qui sont en instance de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT ;

- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 15 KDT (débit) et 74 KDT (débit) ;

**3.2** Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

#### **4. Opinion avec réserves**

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **5. Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 617 919 KDT au 31 décembre 2016. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 17 842 KDT et par des agios réservés à hauteur de 3 075 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.

- Les risques encourus sur un groupe de sociétés s'élèvent à 121 463 KDT au 31 décembre 2016. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

## **II. Rapport sur d'autres obligations réglementaires**

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques suivantes prévues par la loi :

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».
2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. Nos conclusions, qui font partie intégrante de notre opinion, font état d'insuffisances majeures au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Nous avons également conclu que le système d'information en place renferme de sérieux risques d'altération de données.
3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.
4. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, il ne nous a pas été donné d'apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises équilibrée conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23. »

### **Extrait de l'opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015**

Les états financiers consolidés de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B) représenté par Monsieur Zied Khedimallah et le cabinet Audit & Consulting (C.O.K) représenté par Monsieur Hatem Ounally selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

### **3. Justification de l'opinion avec réserves**

#### ***Réserves relatives aux états financiers individuels de la Banque de l'Habitat:***

#### **3.1 L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :**

- Le défaut de réponse de 102 avocats sur les 110 sollicités à nos demandes d'informations ;
- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars ;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt cinq millions de dinars ;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2015 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;
- L'absence de justification de la recouvrabilité de certains actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 4 659 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 1 481 KDT ;
- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 223 383 KDT et 294 731 KDT. Les suspens en question, qui font l'objet d'une mission de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT ;
- La non-conformité de la comptabilité multidevises tenue par la banque aux exigences de la norme comptable tunisienne N°23 en raison notamment d'erreurs relevés au niveau des schémas comptables relatifs à la couverture des opérations de change à terme. En outre, des déséquilibres ont été relevés entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 9 KDT (crédeur) et 1 403 KDT (crédeur) ;

**3.2** Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

***Limitation relative aux états financiers des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation autres que la société mère :***

### **3.3 Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :**

La banque ne nous a pas communiqué les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « TFB » relatifs à l'exercice 2015. Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ladite société, sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat –BH– relatifs à l'exercice 2015.

## **4. Opinion avec réserves**

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de l'Habitat –BH– au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **5. Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

***Paragraphes d'observation sur les états financiers individuels de la Banque de l'Habitat:***

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 575 297 KDT au 31 décembre 2015. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 33 219 KDT et par des agios réservés à hauteur de 3 088 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur un groupe de sociétés s'élèvent à 127 596 KDT au 31 décembre 2015. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

***Paragraphes d'observation sur les états financiers des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation autres que la société mère:***

- La filiale SMT, créée depuis 2002, n'est pas encore entrée en exploitation. Ses fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social suite à l'accumulation des pertes, ils totalisent, au 31 décembre 2015, un montant négatif de 530 KDT. En outre, la direction générale de la SMT a confirmé, et sur la base de la décision prise par son conseil d'administration, que la société ne va plus poursuivre son exploitation et qu'elle sera dissoute et liquidée. Toutefois, les états financiers de la société «SMT» arrêtés au 31 décembre 2015, ont été établis sous l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

L'application de l'hypothèse de continuité de l'exploitation dans ce cas, est inappropriée. Dès lors, les états financiers de la SMT ne sont ni sincères ni réguliers et ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société SMT au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «STIMEC» arrêtés au 31 décembre 2015, la valeur du stock figurant au bilan s'élève au 31 décembre 2015 à 1 413 KDT dont 487 KDT de produits encours et 92 KDT de produits finis. La valorisation de ces éléments de stocks n'est pas effectuée suivant des procédés formels et ne s'appuie pas sur une comptabilité analytique ce qui ne permet pas de s'assurer de la fiabilité de la valeur comptable de ces actifs d'exploitation. La société a lancé une mission de valorisation des stocks qui n'est pas encore finalisée. Ses éventuels impacts ne peuvent pas être raisonnablement déterminés à la date de rédaction du présent rapport.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «EPARGNE INVEST SICAF» arrêtés au 31 décembre 2015, les valeurs mathématiques des participations dans le capital de la société « TOPIC » ainsi que dans le capital de la société « SOTACIB » estimées sur la base des situations financières auditées au 31 décembre 2014, sont inférieures à leurs coûts historiques respectivement de 2 323 KDT et de 860 KDT. Malgré que, la société «EPARGNE INVEST SICAF» ait comptabilisé une dépréciation sur les titres de la société « SOTACIB » à concurrence de 200 KDT, les provisions pour dépréciation des immobilisations financières demeurent insuffisantes à concurrence de 2 983 KDT.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «SIFIB BH» arrêtés au 31 décembre 2015, le solde de certains comptes clients présente des soldes débiteurs pour un montant total de 31 KDT. Jusqu'à la date d'émission dudit rapport, le commissaire aux comptes n'a pas obtenu d'éléments de justification lui permettant de se prononcer sur l'origine et les impacts éventuels de ces soldes.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «STIMEC SA» arrêtés au 31 décembre 2015,



- ✓ L'état des litiges en cours communiqué par la société fait ressortir plusieurs actions en justice intentées à l'encontre de la société dont l'issue n'est pas encore connue à la date de la rédaction dudit rapport.
- ✓ La société a procédé suivant la décision du conseil d'administration du 22 mars 2016 à la reprise des dettes fournisseurs non réclamées depuis l'exercice 2012 pour une somme totale de 35 KDT ainsi que la dette de 9 KDT pour laquelle la société « STIMEC » a obtenu gain de cause soit une somme totale de 44 KDT.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «ASSURANCES SALIM» arrêtés au 31 décembre 2015, la société «ASSURANCES SALIM» a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers DHAMEN, conclu avec la « Banque de l'Habitat », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévues par l'arrêté du 05 janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit « DHAMEN ».

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Placement » arrêtés au 31 décembre 2015,

- ✓ Les emplois en liquidités enregistrent au 31 décembre 2015, 32,79 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 20 % fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.
- ✓ Les emplois en actions « MODERN LEASING » représentent à la clôture de la période 13,94 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10 % prévu par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SIM SICAR » arrêtés au 31 décembre 2015, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à la valeur d'usage (pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placements à long terme non cotés à leur valeur mathématique).

Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Par ailleurs, les valeurs des participations au capital de la société « SOTACIB » et « TOPIC » s'élèvent au 31 décembre 2015, respectivement, à 1 830 KDT et 1 500 KDT sont provisionnées, respectivement, à 750 KDT et 580 KDT alors qu'elles présentent des dépréciations de 1 242 KDT et 1 160 KDT suivant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 soit un écart de 492 KDT et 581 KDT. Cet écart trouve son explication, selon la SIM SICAR, par les perspectives de rentabilité future des entreprises susvisées. »

### **Extrait de l'opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016**

Les états financiers consolidés de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B) représenté par Monsieur Zied Khedimallah et le Cabinet Walid Tlili (C.W.T) représenté par Monsieur Walid Tlili selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

### **3. Justification de l'opinion avec réserves**

#### ***3.1 L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :***

- Le défaut de réponse de 99 avocats sur les 110 sollicités à nos demandes d'informations ;

- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt cinq millions de dinars;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés;
- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2016 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;
- L'absence de justification de la recouvrabilité des actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 5 382 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 1 481 KDT;
- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 281 815 KDT et 361 241 KDT. Les suspens en question, qui sont en instance de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT ;
- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 15 KDT (débit) et 74 KDT (débit) ;

**3.2** La méthode de consolidation retenue par le Groupe BH, repose sur la prise en compte de la part groupe dans les réserves consolidées et le résultat consolidé sur la base des réserves individuelles et des résultats individuels des sociétés filiales retraités par élimination de toutes les opérations réciproques y compris celles n'ayant pas d'impact sur le résultat du Groupe.

Dans le cadre de la mécanisation des états financiers consolidés entamée par le groupe, certaines techniques de consolidation des comptes sont susceptibles d'être modifiées dont notamment la migration vers la méthode de partage basée sur l'élimination exclusive des opérations réciproques ayant un impact sur le résultat du Groupe qui devrait aboutir à un partage nettement différent.

**3.3** Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur. L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

**3.4** Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit : La banque ne nous a pas communiqué les rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société « TFB » et de la société STIMEC relatifs à l'exercice 2016. Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels desdites sociétés, sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat –BH- relatifs à l'exercice 2016.

#### **4. Opinion avec réserves**

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de l'Habitat –BH- au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **5. Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 617 919 KDT au 31 décembre 2016. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 17 842 KDT et par des agios réservés à hauteur de 3 075 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.

- Les risques encourus sur un groupe de sociétés s'élèvent à 121 463 KDT au 31 décembre 2016. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «ASSURANCES SALIM» arrêtés au 31 décembre 2016, la société «ASSURANCES SALIM» a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers DHAMEN, conclu avec la « Banque de l'Habitat », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévues par l'arrêté du 05 janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit « DHAMEN ».

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Placement » arrêtés au 31 décembre 2016,

- ✓ Les emplois en liquidités enregistrent au 31 décembre 2016, 40,29 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 20 % fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.
- ✓ Les emplois en actions « MODERN LEASING » représentent à la clôture de la période 12,59 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10 % prévu par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SIM SICAR » arrêtés au 31 décembre 2016, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à la valeur d'usage (pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placements à long terme non cotés à leur valeur mathématique).

Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et antérieurs et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. »

#### **Extrait de l'avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017**

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017 de la Banque de l'Habitat ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B) représenté par Monsieur Zied Khedimallah et le Cabinet Walid Tlili (C.W.T) représenté par Monsieur Walid Tlili selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes déclarent :

#### ***Fondement de notre conclusion avec réserves***

5. Le système comptable en vigueur à la banque comporte des défaillances majeures qui n'ont pas permis la justification et l'apurement de certains comptes et suspens comptables, et qui ont, corrélativement, limité l'étendue de la révision des comptes en matière de diligences d'audit qui devraient être accomplies, particulièrement, sur ces soldes. Lesdits soldes et suspens se rapportent, principalement, aux comptes d'engagement, aux comptes des ressources spéciales, à certains comptes de caisse, aux comptes inter-siège, aux comptes d'attente et de régularisation et à certains comptes d'encaissement chèques et effets.

Certains de ces suspens font l'objet de travaux de justification et d'apurement entamés par les services de la banque. Avant l'achèvement de ces travaux, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'incidence des ajustements sur les états financiers de la banque, qui auraient pu, le cas échéant, se révéler nécessaires.

#### ***Conclusion avec réserves***

6. Sur la base de notre examen limité, et sous réserves du point 5 susmentionné, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat au 30 juin 2017, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### ***Paragraphes d'observation***

Sans remettre en cause la conclusion avec réserves indiquée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les dotations aux provisions pour dépréciation des créances sur la clientèle et du portefeuille titres d'investissement, au titre de la période allant du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017, ont été déterminées par recours à des techniques de mesure basées sur l'estimation faite selon des méthodes simplifiées comparativement à celles qui sont requises pour l'élaboration des états financiers annuels. Sur cette base, la banque a constaté une dotation aux provisions forfaitaire de l'ordre de 33 millions de dinars au titre des créances sur la clientèle et de 3 millions de dinars au titre du portefeuille d'investissement.
2. En vertu du décret gouvernemental n°2017-268 du 1er février 2017, relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement du fonds de garantie des dépôts bancaires et des conditions d'adhésion et d'indemnisation des déposants, les banques agréées conformément à la législation en vigueur, doivent adhérer au système de garantie des dépôts bancaires, à compter de l'entrée en vigueur dudit décret.

L'adhésion des banques prend effet à compter de la date de règlement des frais d'adhésion dont la valeur est fixée à 50 mille dinars recouvrée en une seule fois au cours des cinq jours ouvrables à compter de la date de notification du fonds de garantie des dépôts bancaires.

Les banques adhérentes versent au fonds de garantie des dépôts bancaires une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours des dépôts. La cotisation de chaque banque est calculée sur la base de l'encours des dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent. Elle est recouvrée sur quatre échéances égales et payables en dinar tunisien à la fin de chaque trimestre.

En cas d'adhésion d'une banque au cours de l'année comptable, le calcul de la cotisation se fait proportionnellement à la période restant à courir de l'année.

En raison d'incertitudes liées à l'assiette de calcul des cotisations ainsi qu'aux faits générateurs des obligations vis-à-vis du fonds de garantie des dépôts, aucun traitement comptable n'a été réservé par la banque, à ce titre, au niveau des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017.

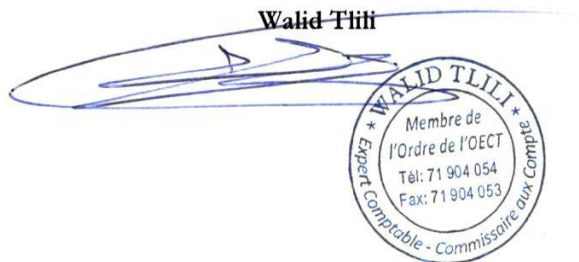
#### **Attestation des commissaires aux comptes**

"Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées."

**C.W.T**

**Cabinet Walid Tlili**

**Walid Tlili**



**A.C.B**

**Audit & Consulting Business**

**Zied KHEDIMALLAH**



#### **1.4. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence**

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence ».

**BH INVEST**

**DIRECTRICE GENERALE**

**Sonia BEN FREJ LARBI**

**BH INVEST**  
Immeuble Assurances SALIM Bloc A  
3ème étage Centre Urbain Nord - 1003 Tunis  
Tél : 31 389 800  
Fax: 71.948.512



## 1.5. Responsable de l'information

**Monsieur Ahmed Mejjaji**

Directeur de la Direction du suivi des participations et des filiales

Adresse : 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis

Tél : 71 338 255 / 71 126 128

Fax : 71 338 311

E-mail: ahmed.mejjaji@bh.fin.tn



## **CHAPITRE 2: RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL**

### **2.1. Renseignements de caractère général concernant la banque**

#### **2.1.1. Dénomination et siège social**

Banque de l'Habitat « BH » 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis. BP 242 Cedex 1080  
Tél. : 71 126 000 fax : 71 337 957

#### **2.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable**

La Banque de l'Habitat est une société anonyme régie par la loi N°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi N°2006-19 du 2 mai 2006.

#### **2.1.3. Date de constitution et durée de vie**

La Banque de l'Habitat a été constituée le 30 Mai 1989 (Date de transformation de l'ex-CNEL en Banque de l'Habitat) pour une durée de 99 ans.

#### **2.1.4. Objet social**

##### **Article 3 des statuts**

La Société agissant en tant que banque de dépôts conformément à la législation bancaire a pour objet de contribuer au développement de l'économie en général et concourir en particulier à la promotion, au développement et au financement de l'habitat.

A ce titre, elle est appelée à entreprendre en Tunisie et à l'étranger, tant pour elle-même que pour le compte des tiers, toutes opérations de banque, d'escomptes, d'avances, de crédit, de commissions, de souscriptions, d'émissions, de dépôts de fonds, de change et plus généralement toutes opérations financières commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier et autorisées par la réglementation en vigueur.

Elle peut notamment et sans que l'énumération ci-après soit limitative:

- Recevoir et gérer des dépôts quels qu'en soient la durée et la forme.
- Recevoir et gérer toute dotation budgétaire ou ligne de crédit spéciale affectée ou non affectée à un programme immobilier à usage d'habitation.
- Emettre des emprunts à court, moyen et long termes.
- Contracter et négocier tous emprunts publics ou privés, participer à ces emprunts ainsi qu'à toutes souscriptions.
- Octroyer des prêts à court, moyen et long terme destinés au financement de l'habitat, tels que l'acquisition, la construction, l'extension, l'amélioration et la rénovation de logements ainsi que l'acquisition et l'aménagement de terrains à usage d'habitation.
- Etudier, promouvoir et participer au financement des projets de promotion immobilière ainsi qu'à toutes opérations afférentes au développement de l'habitat.
- Donner toutes acceptations, cautions, avoirs et garanties de toutes natures.
- Effectuer toutes opérations sur valeurs mobilières, spécialement l'achat, la souscription, la vente, le nantissement, le report de tous titres ainsi que toutes émissions de titres, tous services financiers, services de coupons, service de transferts, ordre de bourse.
- Organiser des actions de formation et de recyclage au profit des employés dans le cadre de l'objet social.



### **2.1.5. Clauses statutaires particulières**

#### **Affectation des bénéfices : article 42 des statuts**

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- 1) Une fraction égale à 5 % du bénéfice au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.
- 2) La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixées.
- 3) Les réserves statutaires.
- 4) L'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du conseil d'administration, allouer un montant aux actionnaires sous forme de dividendes.
- 5) Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire a le droit, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportés à nouveau sur l'exercice suivant.

#### **Paiement des dividendes: article 43 des statuts**

Le paiement des dividendes est effectué aux époques et lieux fixés par l'Assemblée Générale, mais sans jamais excéder un délai de trois mois à compter de la date de la décision de l'Assemblée.

Tous dividendes qui n'ont pas été encaissés dans les cinq années à partir de l'époque de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi.

#### **Nature des Assemblées : article 30 des statuts**

Il y aura, chaque année, une Assemblée Générale, annuelle ou ordinaire qui sera tenue dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

En outre, des Assemblées Générales dites extraordinaires, peuvent être convoquées à toutes époques de l'année. Ces Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, en cas de nécessité, elles peuvent être convoquées par:

- 1) Le ou les Commissaires aux comptes.
- 2) Un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 3% du capital social.
- 3) Le liquidateur.
- 4) Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre public de vente ou d'échange ou après cession de bloc de contrôle.

#### **Composition des Assemblées: article 31 des statuts**

1) L'Assemblée Générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'université des actionnaires; ses décisions sont obligatoires pour les dissidents, les incapables et les absents.

2) Les actionnaires, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée Générale Annuelle ou Ordinaire et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataires, doivent posséder au moins dix (10) actions libérées des versements exigés. Ils doivent justifier de leurs identités.

Les autres titulaires d'actions inférieures à dix (10) peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Annuelle ou Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Toutefois, l'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

3) Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Les mineurs et les incapables peuvent être représentés par leurs tuteurs et administrateurs, et les sociétés par tout personnel ayant la signature sociale ou valablement déléguée à cet effet, le tout, sans que, tuteurs, administrateurs ou autres représentants aient besoin d'être personnellement actionnaires. Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les assemblées Ordinaires et Extraordinaires sauf convention contraire entre eux ainsi qu'il est dit.

#### **Feuille de présence - voix – majorité : article 34 des statuts**

1) Il est tenu une feuille de présence : elle contient les noms et domiciles des actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions de chacun. Cette feuille, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée : elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

2) Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, sauf exceptions légales.

Les votes sont exprimés soit par mainlevée, soit par appel nominatif. Le scrutin est secret lorsqu'il est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le tiers (1/3) du capital social selon les indications de la feuille de présence.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

3) Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf toutefois dans les cas prévus par les articles 291 et 292 du code des sociétés commerciales.

#### **Assemblée Annuelle ou Ordinaire: article 35 des statuts**

1) L'Assemblée annuelle a les pouvoirs suivants :

- Elle entend les rapports présentés par le Conseil d'Administration et les commissaires.
- Elle discute et approuve ou rejette les états financiers, ou en demande le redressement.
- Elle détermine l'emploi des bénéfices et fixe les dividendes en se conformant à l'Article 42 ci-après.
- Elle nomme les administrateurs, approuve ou rejette les nominations faites par le Conseil, à titre révocable, pendant le cours de l'exercice social.
- Elle examine les actes de gestion des administrateurs et leur donne quitus.
- Elle peut révoquer les administrateurs pour des causes dont elle est seule juge et dont elle apprécie souverainement l'importance.
- Elle donne aux administrateurs les approbations prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- Elle désigne les commissaires prévus par l'Article 29 des statuts.

2) Cette Assemblée Ordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement sur première convocation lorsque les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers (1/3) des actions donnant droit au vote.

A défaut de quorum, une deuxième Assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Entre la première et à la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

**Assemblée Extraordinaire à quorum Ordinaire: article 36 des statuts**

L'Assemblée délibérant à titre extraordinaire sur les questions énumérées à l'Article 37 (§1 et 2) ci-après ou une Assemblée convoquée extraordinairement et délibérant dans les conditions prévues à l'Article 35, sur les propositions du Conseil d'Administration pourra décider toutes émissions d'obligations.

Ces mêmes assemblées peuvent en outre donner toutes autorisations ou ratifications qui pourraient être demandées par le Conseil d'Administration pour tous actes et opérations non spécialement prévus par l'Article 37 sauf que l'Assemblée annuelle est seule qualifiée pour l'approbation des comptes annuels.

**La banque s'engage à conformer l'article 36 de ses statuts aux dispositions de l'article 274 du code des sociétés commerciales.**

**Assemblée Extraordinaire à quorum Spécial : article 37 des statuts**

1) L'Assemblée Générale délibérant dans les conditions prévues à l'article 291 du code des sociétés commerciales, peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut pas, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires.

2) Les Assemblées qui seront appelées soit à vérifier les apports en nature ainsi que les avantages particuliers, à nommer les premiers administrateurs et à vérifier la sincérité de la déclaration des fondateurs de la société, soit à décider ou autoriser toute augmentation de capital ou à délibérer sur toutes les modifications statutaires, y compris celles touchant à l'objet ou à la forme de la société, ne seront régulièrement constituées et ne délibéreront valablement qu'autant qu'elles seront composées d'actionnaire représentant au moins la moitié (1/2) du capital social, déduction faite des actions qui sont privées de droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Toutefois, le capital social qui doit être représenté pour la vérification des apports ne comprendra pas les actions appartenant à des personnes qui auront fait l'apport ou stipulé les avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

Si une première Assemblée ne réunit pas ce quorum, de nouvelles Assemblées pourront valablement délibérer en se conformant aux prescriptions des deuxième et troisième alinéas de l'Article 291 du Code des sociétés commerciales.

Les résolutions, dans toutes les Assemblées ci-dessus prévus au présent Article, doivent être votées à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des membres présents ou représentés.

3) Toutefois, l'unanimité des actionnaires est requise en cas d'augmentation du capital social par majoration de la valeur nominale des actions, sauf si l'augmentation a été réalisée par incorporation des réserves, des bénéfices ou des primes d'émission.

**La banque s'engage à conformer l'article 37 de ses statuts aux dispositions des articles 274 et 291 du code des sociétés commerciales.**

## **Administration de la société**

### **Article 17 : Conseil d'administration**

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus. L'Assemblée Générale Ordinaire procède à la nomination des membres du Conseil d'Administration.

Les Administrateurs représentant l'État Tunisien sont nommés conformément à la législation en vigueur.

Les personnes morales désignées comme administrateurs doivent nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations, et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la société qu'il représente. Lorsque le représentant perd sa qualité, la société est tenue de le remplacer.

### **Article 18 : Durée des fonctions des administrateurs**

La durée des fonctions des administrateurs est de trois (3) ans.

Les fonctions de chaque administrateur expirent lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui aura à approuver les comptes de la dernière année de ses fonctions et aura à statuer sur le renouvellement du mandat à lui conférer. Tout administrateur sortant est rééligible conformément à la réglementation en vigueur.

### **Article 19 : Cooptation**

En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration peut entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'était pas expiré, reste en fonction jusqu'à l'époque à laquelle expirent les fonctions de celui qu'il remplace. Dans le cas où le nombre des administrateurs serait descendu au-dessous de trois (3), les autres membres doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Si les nominations provisoires d'administrateurs ne sont pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

### **Article 20 : Présidence du conseil d'administration et direction générale de la société**

La banque est administrée par le régime de dissociation entre les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Le président du conseil d'administration, le directeur général et le directeur général adjoint ne peuvent exercer aucune de leurs fonctions dans un autre établissement de crédit ou une société d'assurance.

Le président du conseil d'administration, le directeur général et le directeur général adjoint ne peuvent exercer simultanément la fonction de membre du conseil d'administration dans une autre banque.

Le Conseil choisit aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire et qui peut être choisi même en dehors des administrateurs.

Les fonctions, missions et attributions du président du conseil d'administration et du directeur général sont fixées comme suit :

*A- Le Président du conseil d'administration :*

Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres un président qui aura la qualité de Président du Conseil d'Administration, le Président doit être une personne physique et actionnaire, à défaut sa nomination sera nulle.

Le Président du Conseil d'Administration est nommé pour une durée qui ne saurait excéder celle de son mandat de membre du conseil d'administration. Il est éligible pour un ou plusieurs mandats.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

Le Président propose l'ordre du jour du conseil, le convoque à se réunir, le préside et veille à la réalisation des options arrêtés par le conseil.

En cas d'empêchement, le président peut déléguer ses attributions à l'un des membres du conseil pour une durée limitée et renouvelable.

Si le président est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le conseil peut y procéder d'office.

En cas d'absence du Président, le Conseil désigne pour chaque séance, celui des membres présents qui remplira les fonctions de Président.

Le président du Conseil d'Administration préside aussi les réunions des Assemblées Générales.

Le Conseil d'Administration fixe la rémunération du président du conseil.

*B- Le Directeur Général :*

Le Conseil d'Administration nomme pour une durée déterminée le Directeur Général de la société. Si le Directeur Général est membre du conseil d'administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général doit être une personne physique.

Le Directeur Général est révocable par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la société, il la représente à l'égard des tiers, il dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en son nom en toute circonstance suivant les pouvoirs qui lui sont attribués par le conseil et dans le cadre de son objet social sous réserve des pouvoirs que le loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au conseil d'administration et au président.

Lorsqu'il n'est pas membre du Conseil d'Administration, le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil sans droit de vote.

Le Conseil d'Administration peut faire assister le Directeur Général, sur demande de ce dernier, d'un ou de plusieurs Directeur Généraux Adjoint.

En cas d'empêchement, le Directeur Général peut déléguer tout ou une partie de ses attributions à un Directeur Général Adjoint. Cette délégation renouvelable est toujours donnée pour une durée limitée. Si le Directeur Général est dans l'incapacité d'effectuer cette délégation, le conseil peut y procéder d'office et à défaut de Directeur Général Adjoint, le Conseil d'Administration désigne un délégué.

Le Directeur Général est considéré comme commerçant.

Le Conseil d'Administration fixe la rémunération du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint ou des Directeurs Généraux Adjoints.

**Article 21 : Réunion du conseil**

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation de son Président ou de celle de la majorité de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois tous les deux (2) mois.

Tout administrateur peut donner, même par lettre ou télégramme, pouvoir de le représenter à l'un des membres du Conseil d'Administration qui ne peut représenter qu'un seul administrateur.

La présence effective de la moitié (1/2) au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les délibérations sont prises à la majorité relative des voix des membres présents ou représentés. Chaque administrateur a une voix. L'Administrateur qui représente un autre a deux voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

L'ordre du jour est arrêté par le Président ou les administrateurs qui lancent la convocation.

En cas d'absence non justifiée pendant quatre réunions consécutives du Conseil, l'Administrateur négligent pourra être considéré comme démissionnaire et remplacé.

### **Article 23 : Pouvoirs du conseil-délégation des pouvoirs**

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans le cadre de l'objet social de la société sous réserve des seuls actes ou opérations qui sont, du fait de la loi, de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale, pour représenter, gérer, administrer, engager et développer la société.

Le Conseil d'Administration a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- 1) Il fonde toutes sociétés ou concourt à leurs fondations, effectue des achats d'actions, obligations, parts d'intérêts ou droits quelconques ; il intéresse la société dans toutes participations et tous syndicats ; il autorise toutes participations directes ou indirectes dans toutes entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières se rapportant d'une manière quelconque à l'objet social ; il représente la société dans toutes sociétés dans lesquelles elle possède des actions, parts, titres ou intérêts quelconques et exerce tous droits et actions attachés à ces titres ou intérêts.
- 2) Il consent tous prêts, tous crédits à long ou moyen terme.
- 3) Il désigne les représentants de la société vis-à-vis de toutes administrations dans toutes circonstances et pour tous règlements quelconques ; il remplit toutes formalités auprès du Trésor, des Postes et des Douanes.
- 4) Il remplit également toutes formalités, notamment pour se conformer aux dispositions légales en Tunisie et dans tous pays étrangers envers les gouvernements et administrations ; il désigne notamment le ou les agents qui, d'après les lois ou règlements de ces pays, doivent être chargés de représenter la société auprès des autorités locales et d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales dont l'effet doit se produire dans ces pays et veiller à leur exécution. Ce ou ces agents peuvent être des représentants de la société dans ces pays et tenir, à cet effet, des procurations constatant leur qualité d'agents responsables.
- 5) Il peut ouvrir, transférer ou fermer toutes succursales, agences et bureaux.
- 6) Il fixe la rémunération et les avantages à accorder au Président du Conseil d'Administration, au directeur général et au Directeur Général Adjoint dans le respect des dispositions du paragraphe II-5 de l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- 7) Il nomme et révoque tous directeur général, directeurs, sous-directeurs, fondés de pouvoirs actionnaires ou non, tous employés ou agents, détermine leurs attributions, fixe leurs traitements et salaires, ainsi que leurs retraites, il décide la création ou la suppression de tous comités directeurs, techniques ou consultatifs, dont il détermine les attributions, le fonctionnement et les émoluments.
- 8) Il passe et autorise les traités, marchés de toute nature ou entreprise à forfait ou autrement ; il délègue un représentant à toute adjudications, demande ou accepte toutes concessions et autorisations et autorise à l'occasion de ces opérations tous engagements et obligations.
- 9) Il autorise les achats de terrains et immeubles nécessaires aux opérations de la société, ainsi que les ventes de ces terrains et immeubles ; il règle toutes questions de servitudes actives ou passives ; il accomplit toutes les formalités nécessaires à la société.
- 10) Il consent et accepte tous baux et locations avec ou sans promesse de vente, ainsi que toutes cessions et résiliations de baux, avec ou sans indemnité.
- 11) Il autorise l'achat et la vente de tous bien meubles et notamment de tous fonds de commerce.
- 12) Il peut contracter tous emprunts fermes ou par voie d'ouverture de crédits aux conditions qu'il juge convenables et conférer sur les biens sociaux toutes hypothèques, tous privilèges, tous gages, nantissement, délégations et autres garanties mobilières et immobilières à l'exception toutefois des emprunts sous forme d'émission de bons ou d'obligation qui doivent être autorisés par l'Assemblée Générale, le cas échéant.
- 13) Il contracte, autorise, donne ou retire tous cautionnements.
- 14) Il contracte toutes assurances.

- 15) Il crée, accepte, acquitte et négocie tous chèques, billets, traites, lettres de change, effets de commerce et warrants, donne tous endos et avals ; il peut se faire ouvrir tous comptes courants à la Banque Centrale de Tunisie et dans toutes les autres banques, ainsi que dans tous bureaux de poste que bon lui semblera ; il peut se faire délivrer tous carnets de chèques ; il prend tous coffre en location et retire le contenu.
- 16) Il consent et accepte toutes garanties.
- 17) Il fait et autorise tous retraits, transports et aliénations de fonds, rentes, créances, annuités et valeurs appartenant à la société.
- 18) Il encaisse toutes sommes dues à la société et paie celles qu'elle doit ; à cet effet, il arrête tous compte et donne ou retire toutes quittances.
- 19) Il autorise toutes mainlevées d'opposition, d'inscription de privilèges ou d'actions résolutoires et autres droits de toute nature, le tout avec ou sans contestation de paiement ; il consent toutes antériorités.
- 20) Il dresse les états financiers annuels, lesquels sont mis à la disposition des commissaires aux comptes quarante cinq jours au moins avant l'Assemblée Générale.
- 21) Il convoque toutes Assemblées Générales et en fixe les ordres du jour.
- 22) Il présente chaque année à l'Assemblée Générale les comptes de sa gestion. Il fait un rapport sur ses comptes et sur la situation des affaires sociales et propose l'emploi des bénéfices et la fixation des dividendes à répartir.
- 23) Il soumet à l'Assemblée Générale toutes les propositions d'augmentation ou de diminution de capital social, de prorogation, fusion, dissolution anticipée de la société, des modifications ou additions aux présents statuts ; enfin il exécute les décisions de l'Assemblée Générale.
- 24) Il a la qualité pour représenter la société en justice, tant en demandant qu'en défendant et c'est à sa requête ou contre lui que doivent être intentées toutes actions judiciaires.
- 25) Il fixe en accord avec le directeur général, les conditions d'admission à la retraite, de révocation et autres concernant le personnel de la société ainsi que l'importance des avantages fixes et proportionnels à lui accorder.

#### **Article 24 : Délégation des pouvoirs**

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction Générale de la société, le Conseil doit lui déléguer à cet effet, tous les pouvoirs nécessaires.

Le Conseil d'Administration peut faire assister le Directeur général sur sa proposition d'un ou de plusieurs Directeurs Généraux Adjoints.

En cas d'empêchement, le directeur général peut déléguer tout ou partie de ses attributions à un Directeur Général Adjoint. Cette délégation renouvelable est toujours donnée pour une durée limitée. Si le Directeur Général est dans l'incapacité d'effectuer cette délégation, le conseil peut y procéder d'office et à défaut de Directeur Général Adjoint, le Conseil d'Administration désigne un délégué.

Aucun membre du Conseil, autre que le Directeur Général et la personne recevant une délégation provisoire, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, ne peut être investi des fonctions de direction dans la société. Mais le Conseil peut conférer à un administrateur, avec faculté de substituer, tous pouvoirs nécessaires pour l'exécution de décisions déterminées prises par lui.

#### **Article 25 : Signature sociale**

Tous actes et opérations de la société, ainsi que tous retraits de fonds ou valeurs, tous mandats sur les banques débitrices ou dépositaires et les souscriptions, endos, acceptations, avals ou acquits d'effets de commerce, doivent, pour engager la société, être signés par le Directeur Général ou toute personne spécialement déléguée par lui.

#### **Article 26 : Convention entre la société et l'un de ses administrateurs ou son directeur général adjoint-responsabilité des administrateurs**

##### **I- Évitement des conflits d'intérêts**

Les dirigeants de la banque doivent veiller à éviter tout conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la banque et à ce que les termes des opérations qu'ils concluent avec la banque qu'ils dirigent soient



équitable. Ils doivent déclarer par écrit tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans les contrats ou opérations conclues avec la banque ou demander de le mentionner dans les procès verbaux du conseil d'administration.

## II- Des opérations soumises à autorisation, à approbation et à audit

1/Toute convention conclues directement ou par personne interposée entre la banque, d'une part, et le président de son conseil d'administration, son directeur général, son administrateur délégué, l'un de ses directeurs généraux adjoints, l'un de ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à 10%, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Les dispositions du précédent sous-paragraphe s'appliquent également aux conventions dans lesquelles les personnes visées ci-dessus sont indirectement intéressées.

Sont également soumises à autorisation préalable, les conventions conclues entre la banque et une autre société lorsque le président du conseil d'administration, son directeur général, l'administrateur délégué, l'un des directeurs généraux adjoints ou l'un des administrateurs est associé tenu solidairement des dettes de cette société, gérant, directeur général, administrateur ou, d'une façon générale, dirigeant de cette société.

L'intéressé ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

2/Sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit des commissaires aux comptes :

- La cession des fonds de commerce ou d'un de leurs éléments, ou leur location à un tiers.

3/Chacune des personnes indiquées à l'alinéa 1 ci-dessus doit informer le président du conseil d'administration de toute convention soumise aux dispositions du même alinéa, dès qu'il en prend connaissance.

Le président du conseil d'administration doit informer les commissaires aux comptes de toute convention autorisée et la soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Les commissaires aux comptes établissent un rapport spécial sur ces opérations, au vu duquel l'assemblée générale délibère.

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect ne peut prendre part au vote. Ses actions ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum et de la majorité.

4/Les conventions approuvées par l'assemblée générale, ainsi que celles qu'elle désapprouve, produisent leurs effets à l'égard des tiers sauf lorsqu'elles sont annulées pour dol. Les conséquences préjudiciables à la banque de ces conventions sont mises à la charge de l'intéressé lorsqu'elles ne sont pas autorisées par le conseil d'administration et désapprouvées par l'assemblée générale. Pour les opérations autorisées par le conseil d'administration et désapprouvées par l'assemblée générale, la responsabilité est mise à la charge de l'intéressé et des administrateurs, à moins qu'ils n'établissent qu'ils n'en sont pas responsables.

5/Les obligations et engagements pris par la banque elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, au profit de son président du conseil d'administration, son directeur général, son administrateur délégué, l'un de ses directeurs généraux adjoints, ou de l'un de ses administrateurs, concernant les éléments de leur rémunération, les indemnités et les avantages qui leurs sont attribués ou qui leurs sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou de la modification de leurs fonctions ou suite à la cessation ou la modification de leurs fonctions, sont soumis aux dispositions des sous-paragraphe 1 et 3 ci-dessus. En outre de la responsabilité de l'intéressé ou du conseil d'administration le cas échéant, les conventions conclues en

violation aux dispositions ci-dessus peuvent, le cas échéant, être annulées lorsqu'elles causent un préjudice à la banque.

### III- Des opérations interdites

A l'exception des personnes morales membres du conseil d'administration, il est interdit au président du conseil d'administration, au directeur général, aux directeurs généraux adjoints, à l'administrateur délégué, et aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux conjoints, ascendants, descendants et toute personne interposée au profit de l'un d'eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers sous peine de nullité du contrat.

L'interdiction prévue à l'alinéa précédent s'applique aux représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration.

A peine de nullité du contrat, il est interdit à tout actionnaire, à son conjoint, ses ascendants ou descendants ou toute personne interposée pour le compte de l'un d'eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la banque, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions afin de l'utiliser pour la souscription dans les actions de la banque.

### IV- Des opérations libres

Les dispositions du paragraphe II ci-dessus ne s'appliquent pas aux conventions relatives aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Les dispositions du paragraphe III ne s'appliquent pas aux opérations courantes conclues à des conditions normales par la banque.

Cependant, ces conventions doivent être communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration. Une liste détaillée de ces conventions est communiquée aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes. Ces opérations sont auditées selon les normes d'audit d'usage.

**2.1.6. Registre de commerce :** B 13881 1996

**2.1.7. Exercice social :** Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

**2.1.8. Nationalité :** Tunisienne.

**2.1.9. Régime fiscal :** Droit commun.

**2.1.10. Matricule fiscal :** 0245588 WAM 000

**2.1.11. Capital social :** Au 31/12/2016, le capital social de BH s'élève à 170.000.000 dinars divisé en 34.000.000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.

**2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société :** Siège social de la banque: 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis.

**2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la TUNISIE CLEARING :** Monsieur Ahmed Mejaji, Directeur du Suivi des Participations et des Filiales.

## 2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital social

---

- **Capital Social** : 170.000.000 DT
- **Nombre d'actions** : 34.000.000
- **Nominal** : 5 DT
- **Forme des actions** : Nominative
- **Catégorie** : Ordinaire
- **Libération** : Intégrale
- **Jouissance** : 1<sup>er</sup> janvier 2017

### 2.3. Tableau d'évolution du capital social

Décisions	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur Nominale
		Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	
AGE du 30 Mai 1989	Apport en nature de l'État Tunisien (transformation du patrimoine de l'ex CNEL)	15 000 000	3 000 000	15 000 000	3 000 000	5
	Apport en espèces (autres que l'État)	100 000	20 000	15 100 000	3 020 000	5
AGE du 23 Avril 1992	Augmentation de capital (conversion de la créance de l'État sur la B.H)	4 867 545	973 509	19 967 545	3 993 509	5
	Souscription en numéraire pour compte/autres actionnaires	32 455	6 491	20 000 000	4 000 000	5
AGE du 16 Juin 1992	Augmentation de capital en numéraire	7 500 000	1 500 000	27 500 000	5 500 000	5
AGE du 27 Juillet 1992	Augmentation de capital en numéraire	7 500 000	1 500 000	35 000 000	7 000 000	5
AGE du 6 Juin 1995	Augmentation de capital en numéraire	10 000 000	2 000 000	45 000 000	9 000 000	5
	Incorporation de réserves	5 000 000	1 000 000	50 000 000	10 000 000	5
Conseil d'Administration du 20 Avril 1999*	Augmentation de capital en numéraire	10 000 000	2 000 000	60 000 000	12 000 000	5
	Incorporation de réserves	2 500 000	500 000	62 500 000	12 500 000	5
Conseil d'Administration du 7 Décembre 1999*	Augmentation de capital en numéraire	10 000 000	2 000 000	72 500 000	14 500 000	5
	Incorporation de réserves	2 500 000	500 000	75 000 000	15 000 000	5
AGE du 27 Février 2007	Augmentation de capital en numéraire	10 000 000	2 000 000	85 000 000	17 000 000	5
	Incorporation de réserves	5 000 000	1 000 000	90 000 000	18 000 000	5
AGE du 18 Février 2015	Augmentation de capital en numéraire	50 000 000	10 000 000	140 000 000	28 000 000	5
	Incorporation de réserves	30 000 000	6 000 000	170 000 000	34 000 000	5

\*: En vertu des pouvoirs conférés par l'AGE du 23/10/1998

## 2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 07/09/2017

### 2.4.1. Structure de capital au 07/09/2017

Actionnaires	Nbre d'actionnaires	Nbre d'actions et de droit de vote	Montant	% du capital et de droits de
<b>Actionnaires tunisiens</b>	<b>1 963</b>	<b>33 763 413</b>	<b>168 817 065</b>	<b>99,30%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>105</b>	<b>25 337 396</b>	<b>126 686 980</b>	<b>74,52%</b>
Ayant 3% et plus	3	20 565 936	102 829 680	60,49%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	7	3 620 900	18 104 500	10,65%
Public : détenant au maximum 0,5%	95	1 150 560	5 752 800	3,38%
<b>Personnes physiques</b>	<b>1 858</b>	<b>8 426 017</b>	<b>42 130 085</b>	<b>24,78%</b>
Ayant 3% et plus	1	3 119 792	15 598 960	9,18%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	7	3 515 995	17 579 975	10,34%
Public : détenant au maximum 0,5%	1 850	1 790 230	8 951 150	5,27%
<b>Actionnaires étrangers</b>	<b>15</b>	<b>231 045</b>	<b>1 155 225</b>	<b>0,68%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>10</b>	<b>219 950</b>	<b>1 099 750</b>	<b>0,65%</b>
Ayant 3% et plus	-	-	-	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	-	-	-	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	10	219 950	1 099 750	0,65%
<b>Personnes physiques</b>	<b>5</b>	<b>11 095</b>	<b>55 475</b>	<b>0,03%</b>
Ayant 3% et plus	-	-	-	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	-	-	-	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	5	11 095	55 475	0,03%
<b>Reste à attribuer (Rompus)</b>	<b>-</b>	<b>5 542</b>	<b>27 710</b>	<b>0,02%</b>
<b>Total</b>	<b>1 978</b>	<b>34 000 000</b>	<b>170 000 000</b>	<b>100,00%</b>

### 2.4.2. Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 07/09/2017

Actionnaires	Nombre d'actions et de droit de vote	Montants en DT	% du capital et de droit de vote
ETAT TUNISIEN	11 344 363	56 721 815	33,37%
ETAP POUR LE COMPTE DE L'ETAT	5 634 221	28 171 105	16,57%
HORCHANI FINANCE	3 587 352	17 936 760	10,55%
YASMINE HORCHANI	3 119 792	15 598 960	9,18%
<b>Total</b>	<b>23 685 728</b>	<b>118 428 640</b>	<b>69,66%</b>

**2.4.3. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres organes d'administration et de Direction au 07/09/2017**

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et droit de vote
ETAT TUNISIEN & ETAP P/C DE L'ETAT	16 978 584	84 892 920	49,94%
M. AHMED TRABELSI	951 267	4 756 335	2,80%
M. HABIB MILED	700 000	3 500 000	2,06%
M. MOHAMED SADOK DRISS	318 000	1 590 000	0,94%
M. RACHED HORCHANI	26 505	132 525	0,08%
M. AHMED RJIBA	9	45	0,00%
Mme AMEL MEDINI	1	5	0,00%
M. MONGI BEN TAKHYAT	-	-	0,00%
M. ACHRAF AYEDI	-	-	0,00%
M.HAMOUDA BELKHOUJA	100	500	0,00%
<b>Total</b>	<b>18 974 466</b>	<b>94 872 330</b>	<b>55,81%</b>

**2.4.4. Nombre d'actionnaires**

Au 07/09/2017, le capital social de la Banque de l'Habitat est réparti entre 1 978 actionnaires, dont :

- 115 personnes morales (y compris les FCP) ;
- 1 863 personnes physiques.

## 2.5. Description sommaire du « Groupe BH » au 31/12/2016

### 2.5.1. Présentation générale du « Groupe BH »

Au 31/12/2016, la BH est à la tête d'un groupe composé de 13 sociétés (y compris la Banque de l'Habitat), intervenant principalement dans le secteur financier et immobilier.

#### 2.5.1.1. Présentation des sociétés du « Groupe BH » au 31/12/2016

<b>Sociétés</b>	<b>Capital au 31/12/2016 en DT</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Participation directe de la BH en nombre d'actions</b>	<b>% de participation directe</b>	<b>Solde Provision au 31/12/2016 en DT</b>
<b>BH</b>	170 000 000	34 000 000	-	-	-
<b>MODERN LEASING</b>	35 000 000	7 000 000	2 621 011	37,44%	-
<b>SIM-SICAR</b>	18 000 000	3 600 000	1 497 092	41,59%	-
<b>EPARGNE INVEST SICAF</b>	15 000 000	1 500 000	744 799	49,65%	1 290 000
<b>ASSURANCES SALIM</b>	13 300 000	2 660 000	635 596	23,89%	-
<b>SOPIVEL</b>	15 000 000	150 000	44 975	29,98%	-
<b>BH INVEST</b>	3 000 000	30 000	9 000	30,00%	-
<b>SGRC</b>	2 000 000	200 000	120 000	60,00%	-
<b>STIMEC</b>	1 400 000	140 000	42 000	30,00%	196 000
<b>SMT</b>	500 000	5 000	4 994	99,88%	-
<b>SICAV BHO</b>	191 912 308 *	1 866 414	96 010	5,14%	683 000
<b>SICAV BHP</b>	3 369 202 *	114 835	81 732	71,17%	1 297 000
<b>TFB</b>	19 077 172,92**	1 251 783	565 014	45,14%	9 398 000

\* : *Actif net*

\*\* : *En euro*

## **La Banque de l'Habitat: BH**

La Banque de l'Habitat a été créée en mai 1989, suite à la transformation de la Caisse Nationale de l'Épargne Logement « CNEL » en banque commerciale, Société Anonyme régie par les dispositions bancaires en vigueur et par ses statuts.

L'objet social de la banque est l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi des crédits.

Le capital social actuel de la banque s'élève à 170 000 000 de dinars divisé en 34 000 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées.

L'introduction de la BH à la cote de la Bourse de Tunis a eu lieu le 14/12/1992.

En 2016, son PNB a été de 308 MDT et son résultat net après modifications comptables de 92 MDT.

## **Modern Leasing**

Créée en mars 1997, la société a pour objet social d'effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel (industriel, commercial, service, etc...).

Son capital social actuel est de 35 000 000 de dinars divisé en 7 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2016, le capital social de la société est détenu à hauteur de 37,44% par la BH, 9,76% par la Société Epargne Invest SICAF, 7,96% par la SIM-SICAR, 10% par ASSURANCES SALIM, 1,69% par la SICAV BHP, 1,86% par la SOPIVEL et 2,34% par la BH INVEST.

La société Modern Leasing figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

L'introduction de Modern Leasing au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

En 2016, son PNL a été de 12,050 MDT et son résultat net de 2,431 MDT.

## **Société d'Investissement Moderne (SIM-SICAR)**

Créée en mars 1997, la société a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises, conformément aux textes de lois régissant les SICAR.

Son capital social est de 18 000 000 de dinars divisé en 3 600 000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2016, le capital social de la société est détenu à hauteur de 41,59% par la BH, 9,84% par la Société Epargne Invest SICAF, 5,00% par Modern Leasing, 9,99% par ASSURANCES SALIM et 0,01% par la SOPIVEL.

La SIM-SICAR figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, son chiffre d'affaires a été de 3,342 MDT et son résultat net de 0,650 MDT.



### **Société Epargne Invest SICAF**

Créée en novembre 1994, la société a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation des fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Son capital social est de 15 000 000 de dinars divisé en 1 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2016, le capital social de la société est détenu à hauteur de 49,65% par la BH, 5,67% par la SIM SICAR et 0,83% par la BH INVEST.

La société Epargne Invest SICAF figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, son chiffre d'affaires a été de 3,730 MDT et son résultat net de 0,298 MDT.

### **Société d'Assurances SALIM**

Créée en septembre 1995, la société a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats, de conventions d'assurances et de réassurances de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être également réalisés par les sociétés d'assurances conformément à la législation en vigueur.

Le capital social actuel de la société s'élève à 13 300 000 de dinars divisé en 2 660 000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2016, le capital social de la société est détenu à hauteur de 23,89% par la BH, 9,36% par la Société Epargne Invest SICAF, 5,69% par SIM-SICAR, 1,73% par BH INVEST, et 1,75% par Modern Leasing.

La société « Assurances SALIM » figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

L'introduction d'ASSURANCES SALIM au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis a eu lieu le 1<sup>er</sup> Avril 2010.

En 2016, son chiffre d'affaires a été de 73,2 MDT et son résultat net de 5,123 MDT.

### **Société de Promotion Immobilière pour la Vente et la Location (SOPIVEL)**

Créée en mars 1997, la société a pour objet social le lotissement et l'aménagement de terrains et de zones destinées à la construction immobilière et leur vente, et aux activités agricoles, de tourisme et d'industrie ainsi que la construction et la rénovation d'immeubles et de bâtiments destinés aux activités industrielles pour la vente ou location.

Son capital social actuel est de 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2016, le capital social de la société est détenu à hauteur de 41,28% par ASSURANCES SALIM, 29,98% par la BH, 11,45% par la Société Epargne Invest SICAF, 7,59% par la BH INVEST et 6,85% par la SIM-SICAR.

La société figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2016, son chiffre d'affaires a été de 11,496 MDT et son résultat net de 1,547 MDT.

## **BH INVEST – Intermédiaire en Bourse**

Créée en octobre 1995, la société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières, notamment la négociation des valeurs mobilières, la gestion de portefeuille pour le compte des clients, le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cession d'entreprises, évaluation de projets et introduction en Bourse.

Le capital social de la société est de 3 000 000 de dinars divisé en 30 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune libérées en totalité.

Suite à la décision de l'AGE du 16/06/2015, la nouvelle dénomination sociale de la SIFIB-BH est devenue: BH INVEST – Intermédiaire en Bourse.

Au 31/12/2016, le capital social de la société est détenu à hauteur de 46,74% par la Société Epargne Invest SICAF, 30,00% par la BH, 9,33% par SIM-SICAR, 7,29% par ASSURANCES SALIM et 0,03% par Modern Leasing.

La BH INVEST figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, son chiffre d'affaires a été de 1,414 MDT et son résultat net de 0,313 MDT.

## **Société Générale de Recouvrement de Créances (SGRC)**

Créée en mars 2002, la société a pour objet l'achat de créances pour son propre compte et le recouvrement de créances pour le compte de tiers.

Son capital social est de 2 000 000 de dinars divisé en 200 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune libérées totalement.

Au 31/12/2016, le capital social de la société est détenu à hauteur de 60,00% par la BH, 19,99% par ASSURANCES SALIM, 10,00% par SIM-SICAR, 10,00% par Modern Leasing, 0,002% par la BH INVEST, 0,002% par la SOPIVEL et 0,002% par la Société Epargne Invest SICAF.

La SGRC figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, son chiffre d'affaires a été de 1,375 MDT et son résultat net de 0,231 MDT.

## **Société Tunisienne d'Impression et de Confection de Chéquiers (STIMEC)**

Créée en octobre 1999, la société a pour objet la réalisation des opérations de confection de chèquiers, d'impression et d'édition.

Son capital social est de 1 400 000 de dinars divisé en 140 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune libérées totalement.

Au 31/12/2016, le capital social de la société est détenu à hauteur de 30,00% par la BH, 16,90% par ASSURANCES SALIM, 6,45% par la SIM-SICAR, 3,43% par la BH INVEST, 1,50% par la Société Epargne Invest SICAF, 1,00% par Modern Leasing et 0,71% par la SOPIVEL.

La société figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, son chiffre d'affaires a été de 3,189 MDT et son résultat net de 0,030 MDT.

### **Société Moderne de Titrisation (SMT)**

Créée en juillet 2002, la société a pour objet la gestion de fonds communs de créances et leur représentation dans leurs rapports avec les tiers.

Son capital social est de 500 000 dinars divisé en 5 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2016, le capital social de la société est détenu à hauteur de 99,88% par la BH et 0,02% par ASSURANCES SALIM.

Il importe de signaler à ce niveau qu'aucun fonds commun de créances n'a été lancé par la SMT.  
La SMT figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, la société a enregistré un déficit de -0,026 MDT.

### **Union Tunisienne de Banques (Tunisian Foreign Bank TFB)**

L'Union Tunisienne de Banques (UTB) devenue Tunisian Foreign Bank (TF Bank) suite à la décision de son AGE du 28/12/2009, est une société anonyme de droit français affiliée à la Fédération des Banques Françaises.

Cette banque qui a été créée en 1977 sur initiative de la BCT a pour objet la mobilisation de l'épargne des tunisiens résidant en France et en Europe, faciliter leurs transferts, canaliser ces transferts vers des projets de développement et favoriser les opérations d'échange et de partenariat entre la Tunisie et les pays européens.

Au 31/12/2016, le capital social de la banque est de 19,077 M€ divisé en 1 251 783 actions de nominal 15,24 € entièrement libérées. Le capital social est détenu à hauteur de 45,14% par la BH, 0,004% par ASSURANCES SALIM et 0,004% par Modern Leasing.

La T.F.B figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

En 2016, son PNB a été de 5,807 K€ et son résultat net de -5,937 K€.

### **SICAV BH Obligataire (BHO)**

Créée en juin 1997, la société a pour objet unique la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Le capital initial a été de 500 000 dinars divisé en 5 000 parts de valeur nominale 100 dinars.

Au 31/12/2016, l'actif net de la BHO a été de l'ordre de 191,912 MDT, réparti en 1 866 414 parts soit une valeur liquidative de 102,824 DT.

La Banque de l'Habitat détient 5,14% de l'actif net soit 96 010 parts.

La SICAV BHO figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

La SICAV BHO est retenue dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe BH à désigner la totalité des membres du Conseil d'Administration. Par ailleurs, la Banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire dans cet organisme et la filiale BH INVEST assure celle de gestionnaire.

En 2016, son chiffre d'affaires (total des revenus de placement) a été de 7,083 MDT et son résultat net de 6,206 MDT.

### **SICAV BH Placement (BHP)**

Créée en juillet 1994, la société a pour objet unique la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Le capital initial a été de 500 000 dinars divisé en 5 000 parts de valeur nominale 100 dinars.

Au 31/12/2016, l'actif net de la BHP a été de l'ordre de 3 369 202 dinars avec une valeur liquidative de 29,340 dinars et 114 835 parts dont 81 732 parts détenues par la BH soit 71,17%.

La BH est dépositaire de la SICAV BH Placement.

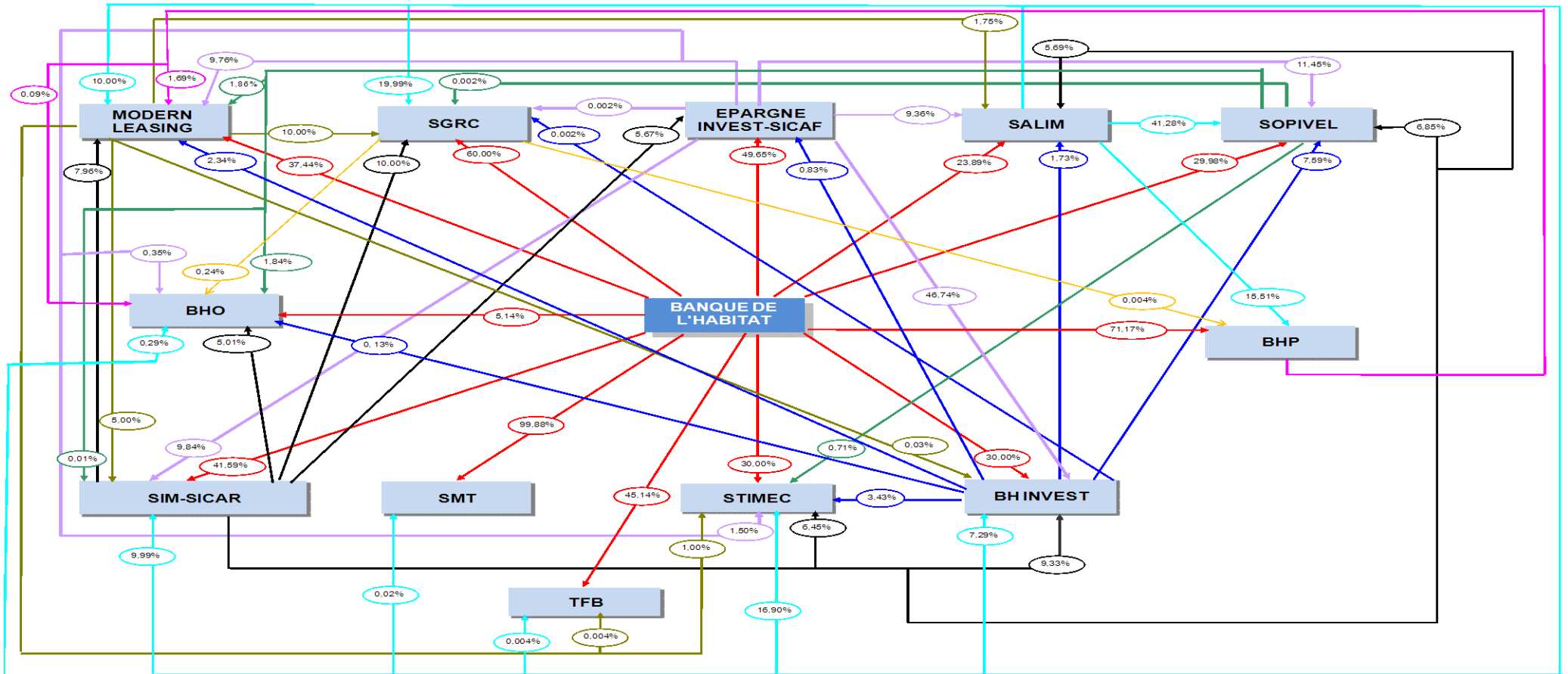
La SICAV BHP figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, son chiffre d'affaires (total des revenus de placement) a été de 0,106 MDT et son résultat net de 0,097 MDT.

2.5.1.2. Etat des participations entre les sociétés du « groupe BH » au 31/12/2016

	BH	BH INVEST	SOPIVEL	EPARGNE INVEST SICAF	SIM-SCAR	MODERN LEASING	STIMEC	SMT	SGRC	ASSURANCES SALIM	BHO	BHP	TFB
<b>BH</b>	0,00%	30,00%	29,98%	49,65%	41,59%	37,44%	30,00%	99,88%	60,00%	23,89%	5,14%	71,17%	45,14%
<b>BH INVEST</b>	0,00%	0,00%	7,59%	0,83%	0,00%	2,34%	3,43%	0,00%	0,002%	1,73%	0,13%	0,00%	0,00%
<b>SOPIVEL</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	1,86%	0,71%	0,00%	0,002%	0,00%	1,84%	0,00%	0,00%
<b>EPARGNE INVEST SICAF</b>	0,00%	46,74%	11,45%	0,00%	9,84%	9,76%	1,50%	0,00%	0,002%	9,36%	0,35%	0,00%	0,00%
<b>SIM-SICAR</b>	0,00%	9,33%	6,85%	5,67%	0,00%	7,96%	6,45%	0,00%	10,00%	5,69%	5,01%	0,00%	0,00%
<b>MODERN LEASING</b>	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	5,00%	0,00%	1,00%	0,00%	10,00%	1,75%	0,00%	0,00%	0,004%
<b>STIMEC</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>SMT</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,0003%	0,00%	0,00%
<b>SGRC</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,24%	0,004%	0,00%
<b>ASSURANCES SALIM</b>	0,00%	7,29%	41,28%	0,00%	9,99%	10,00%	16,90%	0,02%	19,99%	0,00%	0,29%	15,51%	0,004%
<b>BHO</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>BHP</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,69%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,09%	0,00%	0,00%
<b>TFB</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

2.5.1.3. Le Schéma financier du « groupe BH » au 31/12/2016



- Participation de la BH dans ses filiales →
- Participation de la BH INVEST dans le groupe →
- Participation de SALIM dans le groupe →
- Participation de SIM-SICAR dans le groupe →
- Participation de M.Leasing dans le groupe →
- Participation de la Société Epargne Invest SICAF dans le groupe →
- Participation de la SOPIVEL dans le groupe →
- Participation de la BHP dans le groupe →
- Participation de la SMT dans le groupe →
- Participation de la SGRC dans le groupe →

#### 2.5.1.4. Evénements récents modifiant le schéma financier du « groupe BH » durant le premier semestre 2017

##### Transactions sur le titre Modern Leasing (ML)

###### ❖ Epargne Invest SICAF

Durant le premier semestre 2017, la société Epargne Invest SICAF a acheté 445 actions ML pour un montant global de 1 691 dinars.

Au 30/06/2017, la société Epargne Invest SICAF détient 683 972 actions Modern Leasing soit 9,77% de son capital social

###### ❖ SIM SICAR

Durant le premier semestre 2015, la SIM SICAR a vendu 18 232 actions ML pour un montant global de 70 557,840 dinars.

Au 30/06/2017, la SIM SICAR détient 539 098 actions Modern Leasing soit 7,70% de son capital social.

###### ❖ BH Invest

Durant le premier semestre 2017, la BH Invest a acheté 18 232 actions ML pour un montant global de 70 557,840 dinars.

Au 30/06/2017, BH Invest détient 182 190 actions Modern Leasing soit 2,60% de son capital social.

##### Transactions sur le titre SICAV BHO

###### ❖ SOPIVEL

Durant le premier semestre 2017, la SOPIVEL a souscrit à 11 392 parts BHO pour un montant global de 1 173 305,89 dinars et elle a racheté 35 003 parts pour 3 605 257,91 dinars.

Au 30/06/2017, la SOPIVEL détient 10 667 parts BHO soit 0,69% de l'actif net de la SICAV BHO.

###### ❖ SIM SICAR

Durant le premier semestre 2017, la SIM SICAR a souscrit à 76 865 parts BHO pour un montant de 7 899 665,71 dinars et elle a racheté 42 921 parts BHO pour 4 466 018,86 dinars.

Au 30/06/2017, la SIM SICAR détient 127 396 parts BHO soit 8,19% de l'actif net de la SICAV BHO.

###### ❖ Epargne Invest SICAF

Durant le premier semestre 2017, la société Epargne Invest SICAF a souscrit à 15 397 parts BHO pour 1 569 123,46 dinars et elle a racheté 14 472 parts pour 1 483 499,23 dinars.

Au 30/06/2017, la société Epargne Invest SICAF détient 7 468 parts BHO soit 0,48% de l'actif net de la SICAV BHO.

#### ❖ BH INVEST

Durant le premier semestre 2017, la BH INVEST a souscrit à 8 747 parts BHO pour 896 391,30 dinars et elle a racheté 8 018 parts BHO pour 819 830,54 dinars.

Au 30/06/2017, la BH INVEST détient 3 080 parts BHO soit 0,20% de l'actif net de la SICAV BHO.

#### ❖ SICAV BHP

Durant le premier semestre 2017, la SICAV BHP a souscrit à 21 807 parts BHO pour 2 256 286,08 dinars et elle a racheté 21 652 parts BHO pour 2 208 804,39 dinars.

Au 30/06/2017, la SICAV BHP détient 1 781 parts BHO soit 0,11% de l'actif net de la SICAV BHO.

#### ❖ Assurances Salim

Durant le premier semestre 2017, ASSURANCES SALIM a souscrit à 229 parts BHO pour 22 942,59 dinars et elle a racheté 229 parts BHO pour 22 942,59 dinars.

Au 30/06/2017, ASSURANCE SALIM détient 5 365 parts BHO soit 0,35% de l'actif net de la SICAV BHO.

#### ❖ SGRC

Durant le premier semestre 2017, la SGRC a souscrit à 5 056 parts BHO pour 509 224,07 dinars et elle a racheté 5 150 parts BHO pour 535 115,45 dinars.

Au 30/06/2017, la SGRC détient 4 306 parts BHO soit 0,28% de l'actif net de la SICAV BHO.

### Transactions sur le titre SICAV BHP

#### ❖ Assurances Salim

Durant le premier semestre 2017, ASSURANCES SALIM a souscrit à 356 parts SICAV BHP pour 10 413,71 dinars et elle a racheté 356 parts SICAV BHP pour 10 413,71 dinars.

Au 30/06/2017, ASSURANCE SALIM détient 17 814 parts SICAV BHP soit 15,48% de l'actif net de la SICAV BHP.

### Transactions sur le titre BH INVEST

#### ❖ Modern Leasing

Durant le premier semestre 2017, la société Modern Leasing a vendu 9 actions BH INVEST pour 900,00 dinars.

Au 30/06/2017, la société Modern Leasing ne détient pas d'actions BH INVEST.

#### ❖ Epargne Invest SICAF

Durant le premier semestre 2017, la société Epargne Invest SICAF a acheté 9 actions BH INVEST pour 900,00 dinars.

Au 30/06/2017, la société Epargne Invest SICAF détient 14 031 actions BH INVEST soit 46,77% de son capital social.



### Transactions sur le titre TFB

En 2017, et suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/05/2017, la TFB a réalisé une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 15 923 011,08 € portant ainsi le capital social de 19 077 172,92 € à 35 000 184,00 €. Cette augmentation a intervenu par émission de 1 044 817 actions de valeur nominale de 15,24 € chacune.

La BH a souscrit dans cette augmentation pour 213 117 actions soit 3 247 903,08 €.

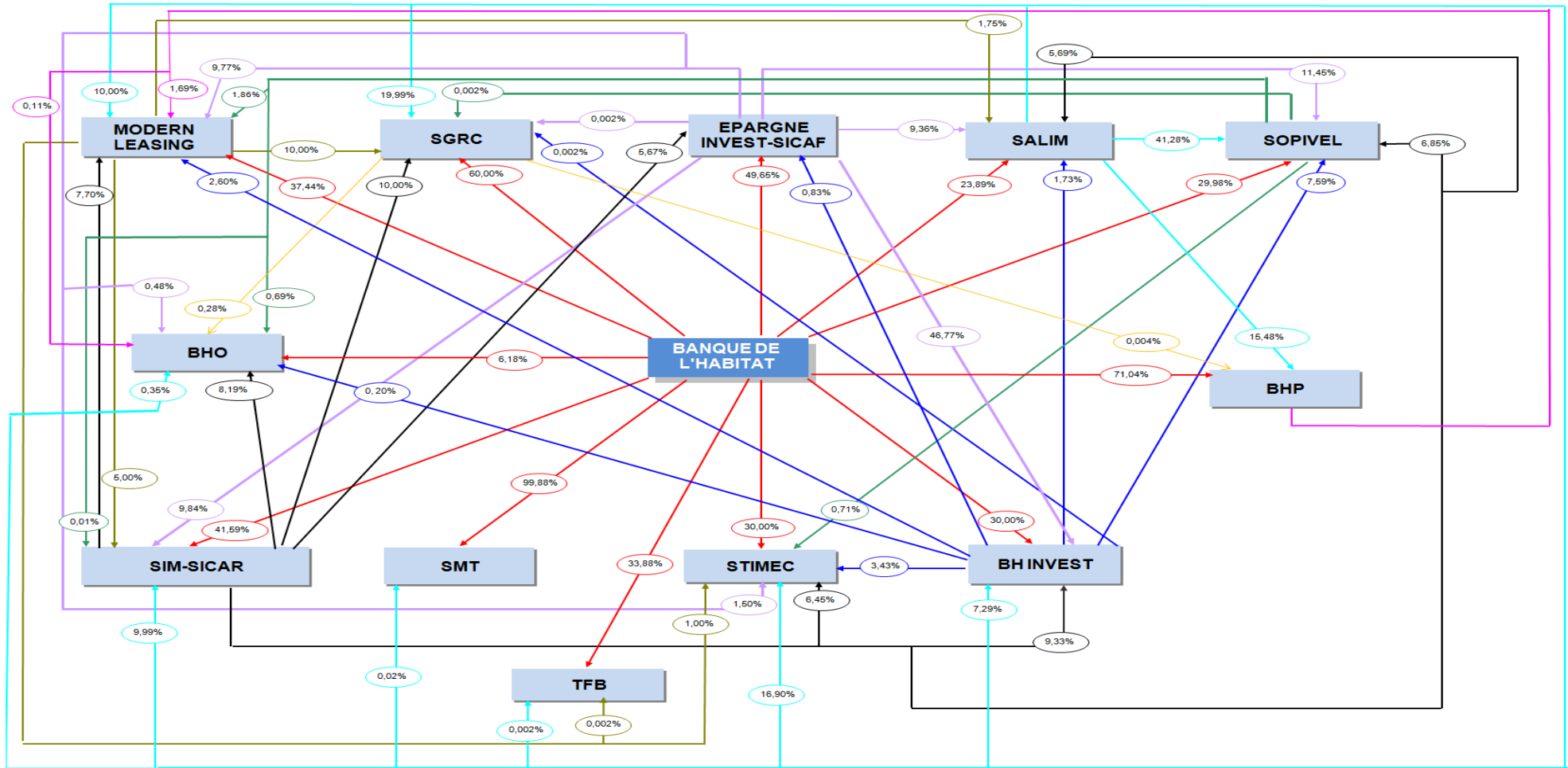
Au 30-06-2017, la participation du Groupe BH est comme suit :

- La BH détient 778 131 actions TFB soit 33,88% du capital social.
- ASSURANCES SALIM détient 46 actions TFB soit 0,002% du capital social.
- La Modern Leasing détient 46 actions TFB soit 0,002% du capital social.

2.5.1.5. Etat des participations entre les sociétés du « groupe BH » au 30/06/2017

	BH	BH INVEST	SOPIVEL	EPARGNE INVEST SICAF	SIM-SCAR	MODERN LEASING	STIMEC	SMT	SGRC	ASSURANCES SALIM	BHO	BHP	TFB
<b>BH</b>	0,00%	30,00%	29,98%	49,65%	41,59%	37,44%	30,00%	99,88%	60,00%	23,89%	6,18%	71,04%	33,88%
<b>BH INVEST</b>	0,00%	0,00%	7,59%	0,83%	0,00%	2,60%	3,43%	0,00%	0,002%	1,73%	0,20%	0,00%	0,00%
<b>SOPIVEL</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	1,86%	0,71%	0,00%	0,002%	0,00%	0,69%	0,00%	0,00%
<b>EPARGNE INVEST SICAF</b>	0,00%	46,77%	11,45%	0,00%	9,84%	9,77%	1,50%	0,00%	0,002%	9,36%	0,48%	0,00%	0,00%
<b>SIM-SICAR</b>	0,00%	9,33%	6,85%	5,67%	0,00%	7,70%	6,45%	0,00%	10,00%	5,69%	8,19%	0,00%	0,00%
<b>MODERN LEASING</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,00%	0,00%	1,00%	0,00%	10,00%	1,75%	0,00%	0,00%	0,002%
<b>STIMEC</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>SMT</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>SGRC</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,28%	0,004%	0,00%
<b>ASSURANCES SALIM</b>	0,00%	7,29%	41,28%	0,00%	9,99%	10,00%	16,90%	0,02%	19,99%	0,00%	0,35%	15,48%	0,002%
<b>BHO</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>BHP</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,69%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,11%	0,00%	0,00%
<b>TFB</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

2.5.1.6. Schéma financier du « groupe BH » au 30/06/2017



- Participation de la BH dans ses filiales →
- Participation de la BH INVEST dans le groupe →
- Participation de SALIM dans le groupe →
- Participation de SIM-SICAR dans le groupe →
- Participation de M.Leasing dans le groupe →
- Participation de la Société Epargne Invest SICAF dans le groupe →
- Participation de la SOPIVEL dans le groupe →
- Participation de la BHP dans le groupe →
- Participation de la SMT dans le groupe →
- Participation de la SGRC dans le groupe →

2.5.1.7 Chiffres clés des sociétés du « Groupe BH » au 31/12/2016

							EN DT
En dinars	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'affaires (produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net après modification comptable	Dettes globales (total passif)	Charges financières	Dividendes distribués en 2017 au titre de l'exercice 2016
<b>BH</b>	551 154 106	563 256 513	117 394 468	92 086 747	7 688 948 073	250 024 483	10 200 000
<b>ASSURANCES SALIM</b>	45 246 172	73 276 947 <sup>(1)</sup>	7 158 393 <sup>(2)</sup>	5 122 865	168 778 480	347 014	2 660 000
<b>BH INVEST</b>	6 558 149	1 440 677	-34 671	312 650	2 238 638	174 026	210 000
<b>SGRC</b>	4 964 156	1 413 661	377 317	230 829	348 421	17 953	100 000
<b>SMT</b>	-241 598	0	-14 727	-26 433	1 004 265	11 205	0
<b>SIM SICAR</b>	19 934 240	3 493 067	589 990	649 758	193 877 137	6 529	252 000
<b>STIMEC</b>	272 247	4 907 522	202 944	30 499	4 017 751	220 537	0
<b>SOPIVEL</b>	20 323 230	11 628 741	3 906 898	1 546 590	35 817 818	1 906 116	1 050 000
<b>MODERN LEASING</b>	42 300 537	25 074 379	3 342 495	2 431 904	249 930 756	12 966 103	2 100 000
<b>EPARGNE INVEST SICAF</b>	15 685 878	3 762 568	301 120	298 139	192 469	0	0
<b>TFB <sup>(3)</sup></b>	7 854	7 808	-5 427	-5 937	163 515	0	0
<b>SICAV BHO</b>	191 912 308 <sup>(4)</sup>	7 083 470	6 204 428	6 205 827	671 756	0	7 994 885
<b>SICAV BHP</b>	3 369 202 <sup>(4)</sup>	105 617	67 660	96 597	253 459	0	67 254

(1) Primes acquises en brutes (primes émises et acceptées)

(2) Résultat technique vie et non vie

(3) En milliers d'Euro

(4) Actif net

2.5.1.8. Les engagements financiers du « Groupe BH » au 31/12/2016

en DT

	BH	SMT	SIM-SICAR	STIMEC	SOPIVEL	MODERN LEASING
<b>Crédits bancaires (encours +1 et -1 an)</b>	0	338 000	0	2 003 161	30 603 239	119 055 334
<b>Crédits extérieurs</b>	105 863 265	0	0	0	0	0
<b>Emprunts obligataires (y compris dettes rattachées)</b>	102 852 001	0	0	0	0	20 800 000
<b>Fonds gérés</b>	0	0	180 680 120	0	0	0
<b>Ressources spéciales et autres fonds empruntés</b>	725 777 933	0	732 488	0	0	0
<b>Découvert</b>	0	191 757	0	880 760	0	0
<b>Certificats de dépôt et de Leasing</b>	0	0	0	0	0	80 000 000
<b>Leasing</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>934 493 199</b>	<b>529 757</b>	<b>181 412 608</b>	<b>2 883 921</b>	<b>30 603 239</b>	<b>219 855 334</b>

Source : états financiers des filiales

### 2.5.1.9. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement au marché financier et au système bancaire notamment à la BH, elles émettent aussi des certificats de trésorerie avalisés par la BH et ce dans les conditions du marché.

### **2.5.2. Relations de la BH avec les sociétés du groupe BH au 31/12/2016**

#### 2.5.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

##### Crédits reçus

Les dépôts des sociétés du groupe auprès de la BH se détaillent comme suit :

En dinars

	Dépôt à vue	Dépôt à terme
<b>ASSURANCES SALIM</b>	1 483 372	0
<b>BH INVEST</b>	1 699 470	0
<b>SICAV BHO</b>	2 452 199	44 025 000
<b>SICAV BHP</b>	232 178	0
<b>SGRC</b>	94 973	0
<b>SIM-SICAR</b>	14 023 806	0
<b>SOPIVEL</b>	436 033	3 523 626
<b>MODERN LEASING</b>	4 148 048	6 000 000
<b>EPARGNE INVEST SICAF</b>	5 207	0
<b>Total</b>	<b>20 593 087</b>	<b>53 548 626</b>

*Source : les filiales*

Prêts octroyés

La BH a accordé des concours aux sociétés du groupe dont les soldes au 31/12/2016 se détaillent comme suit:

							En dinars
Filiales de la BH	Découvert	Escompte	EPS*	Crédit à Court terme	Crédit à Moyen Terme	Crédit à Long Terme	Total
SMT	191 757	0	0	454 825	0	0	646 582
SOPIVEL	0	0	0	12 152 491	0	18 450 748 <sup>(1)</sup>	30 603 239
MODERN LEASING	0	332 000	8 000 000 <sup>(2)</sup>	7 418 660	0	19 904 024	35 654 684
ASSURANCES SALIM	0	0	468 262	0	0	0	468 262
STIMEC	880 760	1 114	100 000	623 942	0	204 573	1 810 389
<b>TOTAL</b>	<b>1 072 517</b>	<b>333 114</b>	<b>8 568 262</b>	<b>8 497 427</b>	<b>12 152 491</b>	<b>38 559 345</b>	<b>69 183 156</b>

\*EPS : Engagement par signature

NB: Les taux d'intérêts varient en fonction des types d'opérations pour chaque forme de concours (entre TMM+1% et TMM+2%)

(1) Durant l'exercice 2016, la BH a octroyé des emprunts à la SOPIVEL dont le montant s'élève à 2 707 887.

(2) Aval ligne BIRD

Source : Etats financiers des filiales

## 2.5.2.2 Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe

### Les créances commerciales avec les sociétés du groupe

En dinars

	Montant de la créance	Nature de la créance
<b>ASSURANCES SALIM</b>	321 259	Diverses factures
<b>BH INVEST</b>	25 741	Facture de rétrocession et frais de gestion
<b>SICAV BHO</b>	1 180	Frais dépositaire
<b>SICAV BHP</b>	1 180	Frais dépositaire
<b>Total</b>	<b>349 360</b>	

Source : filiales

### Autres créances

La « BANQUE DE L'HABITAT » a souscrit à un emprunt obligataire émis par la société « Modern Leasing », pour un montant de 761 000 dinars, pour une durée de sept ans et un taux de rendement égal à 6,5%. Les produits réalisés au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 39 713 dinars.

### Les dettes commerciales avec les sociétés du groupe

En dinars

	Montant de la dette	Nature
<b>ASSURANCES SALIM</b>	11 595 073	Diverses primes d'assurances non réglées (vie et non vie)
<b>BH INVEST</b>	167 990	Commissions de gestion sur emprunt
<b>SIM SICAR</b>	885 000	Commissions de gestion sur fonds BH non réglées
<b>STIMEC</b>	167 619	Facture de confection de chéquiers et relevés bancaires
<b>SOPIVEL</b>	167 976	Facture commission MARIA, factures de couverture projet SPRIC et facture projet FSEG
<b>MODERN LEASING</b>	13 489	Intérêt compte à terme et commission FSEG
<b>Total</b>	<b>12 997 147</b>	

Source : filiales



### Autres dettes

- La société « ASSURANCES SALIM », a souscrit le 29 mai 2015 à un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 dinars émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7 ans et un taux de rendement de 7,5%. Les charges supportées à ce titres s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 497 789<sup>(1)</sup> dinars.

-La société « ASSURANCES SALIM », a souscrit le 20 mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 dinars émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7 ans et un taux de rendement égal à TMM+1,8%.Les charges supportées à ce titre en 2016 s'élèvent à 64 577<sup>(2)</sup> dinars.

-La société « ASSURANCES SALIM », a souscrit le 20 mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 dinars émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal à 6,8%. Les charges supportées à ce titre en 2016 s'élèvent à 65 174<sup>(3)</sup> dinars .

- La société « ASSURANCES SALIM », a souscrit le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 271 233<sup>(4)</sup> dinars.

### 2.5.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

#### Données

#### SOPIVEL

Durant l'exercice 2016, la Société de Promotion Immobilière pour la Vente et la Location « SOPIVEL » a augmenté son capital social de 5,9 MD passant de 9,1 MD à 15 MD et ce par l'émission de 59 000 actions nouvelles totalement souscrites en numéraire au nominal de 100 DT l'action.

La BH a souscrit en numéraire pour 17 690 actions nouvelles pour 100 DT l'action soit un montant global de 17 690 000 DT. Au 31/12/2016, la BH détient 44 975 actions SOPIVEL, soit 29,98% du capital.

#### TFB

Durant l'exercice 2016, et suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/05/2016, la TFB a réalisé un « coup d'accordéon » sur son capital, en procédant à une réduction de capital d'un montant de 35 516 835,24 € passant de 49 594 008 € à 14 077 172,76 € suivie d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 5 000 000,16€. La valeur nominale reste égale à 15,24 € par action.

- Réduction du capital :

L'opération de réduction du capital est opérée par l'annulation de 2 330 501 actions de nominale 15,24 € soit un montant de 35 516 835,24 €. Le nombre d'actions total formant le capital de la TFB après réduction est de l'ordre de 923 699 actions. Le nombre des titres détenus par la BH après réduction a été est de 400 972 actions.

---

(1) : Ce chiffre figure au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société « Assurances SALIM » relatif à l'exercice 2016 pour un montant de 495 000 DT.

(2) : Ce chiffre figure au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société « Assurances SALIM » relatif à l'exercice 2016 pour un montant de 62 562 DT.

(3) : Ce chiffre figure au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société « Assurances SALIM » relatif à l'exercice 2016 pour un montant de 65 355 DT.

(4) : Ce chiffre figure au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société « Assurances SALIM » relatif à l'exercice 2016 pour un montant de 261 900 DT.

- Augmentation de capital :

Augmentation du capital d'un montant de 5 000 000,16 € portant ainsi le capital social de 14 077 172,76 € à 19 077 172,92 € par émission de 328 084 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 15,24 € portant le nombre total d'actions formant le capital social à 1 251 783 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et d'attribuer le droit de souscrire la totalité des actions ordinaires nouvelles émises exclusivement au profit de la STB et la BH. Suite à un accord entre ces deux bénéficiaires, la répartition des actions nouvelles émises est opérée d'une manière égalitaire.

Au 31-12-2016, la BH détient 565 014 actions TFB soit 45,14% de son capital social.

Recus

Néant

2.5.2.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par la BH et distribués par les sociétés du groupe en 2017 au titre de 2016

<i>En dinars</i>				
<b>Filiales</b>	<b>Nombres d'actions ou parts détenus par la BH au 31/12/2016</b>	<b>Dividende par action</b>	<b>Dividende encaissé par la BH</b>	<b>Jetons de présence perçus par la BH (Bruts)</b>
SGRC	120 000	0,750	90 000,000	4 375,000
BH INVEST	9 000	7,000	63 000,000	4 687,500
SICAV BHP	81 732	0,585	47 813,220	734,000
Assurances SALIM	635 596	1,000	635 596,000	6 250,000
SICAV BHO	96 010	4,283	411 210,830	2 500,000
SOPIVEL	44 975	7,000	314 825,000	4 687,500
Epargne Invest SICAF	744 799	0,000	0,000	6 250,000
SIM - SICAR	1 497 092	0,070	104 796,440	4 687,500
Modern Leasing	2 621 011	0,300	786 303,300	4 687,500
STIMEC	42 000	0,000	0,000	4 687,500
<b>Total</b>			<b>2 453 544,790</b>	<b>43 546,500</b>

Source: Filiales

### 2.5.2.5 Dividendes distribués par la BH aux sociétés du groupe en 2016 au titre de 2015

Néant

### 2.5.2.6 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

#### Les garanties et sûretés réelles

- *Reçues*

La SOPIVEL a confié à la BH, pour sûretés et garanties en contre partie des engagements de crédit de 30 603 239 DT et des hypothèques d'une valeur de 40 966 924 DT dont le détail est présente comme suit :

Libellé	N° Titres Fonciers	Superficies m2	Hypothèques DT	ENGAGEMENT 2016
TERRAIN CITE JARDIN	55501	2463	1 285 621,00	1 546 731,14
TERRAIN MANOUBA	108719	3727	1 278 111,00	1 862 408,34
Construction manouba	108719/ 9876 manouba	3466	7 808 943,00	3 158 564,97
TERRAIN JARDIN DE CARTHAGE L 16	61087	2611	2 193 620,00	2 268 688,97
CONSTRUCTION JARDIN DE CARTHAGE	61087	2606	4 569 785,00	3 316 097,12
PROJET MARINA HAMMAMET 4 appts	522434	802	1 843 404,00	515 404,00
PROJET SPRIC -	10315 /17737	10144	9 120 113,00	6 320 346,37
TERRAIN SOUKRA	66321 ARIANA	1372	3 243 309,00	3 172 393,71
	66322 ARIANA	1373		
	66323 ARIANA	1366		
TERRAIN RAOUED 1	50431 ARIANA	3367	1 045 975,00	962 047,28
TERRAIN RAOUED 2	50432 ARIANA	8739	2 714 814,00	2 496 858,75
TERRAIN JARDIN D'EL MENZEH(KOBBI)	49629 TUNIS	5250	1 868 026,00	1 758 153,52
BORJ LOUZIR -ARIANA	14247Ariana	5773	3 995 203,00	3 225 544,65
<b>TOTAL</b>			<b>40 966 924,00</b>	<b>30 603 238,82</b>

- *Données* : Néant

#### Les cautions

- *Données*

Assurances SALIM

Les cautions données à la société Assurances SALIM ont été renouvelées pour un montant de 468 262 dinars en contrepartie des appels d'offre.

Modern Leasing

Aval pour la ligne de crédit BIRD d'un montant de 12 000 000 DT

- *Reçues* : Néant

### 2.5.3 Relations commerciales entre la BH et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2016

#### 2.5.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe

##### Encaissé

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts et commissions) au 31/12/2016 s'élève à **43 511 705** dinars réparti comme suit:

En DT	
Filiales	31/12/2016
MODERN LEASING	5 134 578
BH INVEST	1 313 045
SICAV BHO	7 919 158
SICAV BHP	85 944
EPARGNE INVEST SICAF	813 701
ASSURANCES SALIM	19 504 317
SOPIVEL	6 757 163
SIM SICAR	1 689 914
SGRC	293 886
<b>Total</b>	<b>43 511 705</b>

Source: BH

##### Décaissé

- BH INVEST

- 50 000 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention de tenue de registre des actionnaires de la BH.

- Une convention conclue avec la société « BHINVEST », et la société « TUNISIE VALEURS », pour l'assistance de la banque dans la préparation et la réalisation d'une opération d'émissions d'un et/ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés totalisant un montant de 150 MDT sur le marché par appel public à l'épargne aux conditions ci-après :

- ✓ Frais de missions : 50 000 dinars HTVA
- ✓ Commission de placement : 0.6% HTVA du montant global de l'emprunt payable à la clôture des souscriptions.

Le montant de l'emprunt subordonné qui a été émis et clôturé durant l'exercice 2016 a été d'un montant de 60 MDT et les commissions revenant à la BH INVEST ont été de 385 000 DT.

- 138 400 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention conclue avec la BH, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2009 pour un montant de 100 000 000 dinars sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- ✓ Frais de montage : 20 000 dinars ;
- ✓ Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
- ✓ Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

- 36 414 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention conclue avec la BH, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2013 pour un montant de 51 000 dinars sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- ✓ Frais de montage : 20 000 dinars ;
- ✓ Frais de placement : 0.1% flat du montant de l'émission
- ✓ Frais de gestion : 0.1% du restant dû.

- SIM-SICAR

- Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société « SIM SICAR », des fonds à capital risque. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5 % du montant des fonds gérés au profit de la SICAR. Le montant de la commission payée, au cours de l'exercice 2016, s'élève à 750 000 dinars hors taxes.

- SOPIVEL

- Une convention est conclue entre la société « SOPIVEL » et la Banque de l'Habitat, portant sur la prise en charge par la BH de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC. Aucun montant n'a été décaissé par la banque dans le cadre de cette convention.

- Assurances SALIM

- La Banque a conclu avec la société « Assurances SALIM », un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH. Ce contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux conditions ci-après :

- ✓ Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
- ✓ Frais de gestions du contrat : 3% chaque prime annuelle
- ✓ Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
- ✓ La participation aux bénéfices : égale à 75% des résultats financiers des placements des assurances « SALIM » au titre de la catégorie capitalisation

- La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2016, à des polices d'assurance auprès de la société « Assurances SALIM », détaillées comme suit :

- ✓ Assurance groupe pour un montant de 8 015 596 dinars
- ✓ Assurance automobile pour un montant de 107 950 dinars
- ✓ Assurance engineering pour un montant de 24 804 dinars
- ✓ Assurance risque divers pour un montant de 351 972 dinars
- ✓ Assurance incendie pour un montant de 156 505 dinars

- La Banque de l'Habitat a conclu avec la société « Assurances SALIM », un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat. La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2016 est pour un montant hors taxes de 1 649 473 dinars.

- Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2016, à 54 632 dinars hors taxes.

- Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation s'élève, au titre de l'exercice 2016, à 63 067 dinars hors taxes.

- STIMEC

Le total du chiffre d'affaires décaissé auprès de la STIMEC en 2016 s'élève à 242 441 dinars HT et se détaille comme suit :

- 186 014 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention de confection de chèquiers.
- 23 182 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention d'envoi de chèquiers.
- 33 245 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention d'impression des articles divers.

#### 2.5.3.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe

##### Achat

###### *SALIM*

Durant le premier semestre 2016, la BH a acheté 154 148 actions SALIM pour un montant de 5 958 844 DT.

Au 31/12/2016, la BH détient 635 596 actions SALIM soit 23,89% du capital social de la société.

###### *SMT*

Durant le premier semestre 2016, la BH a acheté 3 494 actions SMT pour un montant de 174 700 DT.

Au 31/12/2016, la BH détient 4 994 actions SMT soit 99,88% du capital social de la société.

##### Ventes

###### *SALIM*

Durant le premier semestre 2016, la BH a cédé 100 000 actions SALIM pour un montant de 3 900 000 DT.

Au 31/12/2016, la BH détient 635 596 actions SALIM soit 23,89% du capital social de la société.

#### 2.5.3.3 Les prestations de services reçues ou données

*Reçues : Néant*

*Données :*

- Un détachement du personnel de la banque auprès de la SGRC. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2016 s'élève à 269 806 dinars.
- Un détachement du personnel de la BH auprès de la SOPIVEL. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2016 s'élève à 156 441 dinars.

- Une convention de dépositaire a été conclue avec les « SICAV BH PLACEMENT » depuis 1994 et « BH OBLIGATAIRE » depuis 1997. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA pour chacune d'entre elles en 2016.

- La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2016, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 6 463 228 dinars au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société « ASSURANCES SALIM ».

#### 2.5.3.4 Les contrats de gestion

Une convention conclue avec la société « Modern Leasing », portant sur la gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la "Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis" ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé "Opération construction "FSEG El Mourouj". La société « Modern Leasing » perçoit dans le cadre de cette convention une commission de 0,5% hors taxes du montant des loyers facturés en hors taxes. Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2016 s'élèvent à 12 493 dinars hors taxes.

#### 2.5.3.5 Les contrats de location

- EPARGNE INVEST SICAF

Une convention de sous-location conclue en mai 2006 entre la BH et la « SICAF » en vertu de laquelle la BH loue un local à cette dernière afin de servir pour siège social, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%. Le produit de la location au titre de l'exercice 2016 s'élève à 2 722 dinars hors taxes.

- Assurances SALIM

- Une convention de location conclue entre la BH et la société « Assurances SALIM » portant sur la location de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2016, s'élève à 357 841 dinars hors taxes.

- Une convention de location entre la BH et la société « Assurances SALIM » concernant la location à usage administratif et commercial par la Banque de l'Habitat du local agence bancaire sis à Tunis, Centre Urbain Nord immeuble Assurances SALIM à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2016, s'élève à 38 994 DT HT.

### 2.5.3.6 Les fonds gérés

Jusqu'à l'exercice 2016, la BH a signé 17 conventions de placement à capital risque avec sa filiale SIM-SICAR.

Le total des fonds mis à la disposition de la SIM-SICAR à la date de signature des différentes conventions s'élève à 217 360 267,500 dinars.

A la clôture de l'exercice 2016, le solde des fonds gérés par la SIM-SICAR s'élève à 166 761 709 (\*) dinars.

Le montant de la commission payée au cours de l'exercice 2016 s'élève à 750 000 dinars. Le détail de ces fonds se présente comme suit :

---

(\*) Ce chiffre figure au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la société « SIM SICAR » relatif à l'exercice 2016 pour un montant de 165 292 065 dinars.



Placements auprès de la SIM SICAR

En DT

Dates de placement	Fonds à capital risque (FACR)	Montant initial	Commissions de gestion en %	Montant au 31/12/2016
1998	FACR BH 1	9 000 000,000	0.5% de l'encours	4 492 819,000
1999	FACR BH 2	8 915 000,000	0.5% de l'encours	3 607 236,729
2000	FACR BH 3	13 675 000,000	0.5% de l'encours	10 326 494,985
2001	FACR BH 4	9 042.000,000	0.5% de l'encours	4 031 201,220
2002	FACR BH 5	10 050 000,000	0.5% de l'encours	7 744 225,892
2003	FACR BH 6	6 500 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	1 893 694,394
2004	FACR BH 7	5 300 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	3 939 003,447
2005	FACR BH 8	8 000 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	2 515 397,714
2006	FACR BH 9	12 715 500,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	11 950 062,773
2007	FACR BH 10	20 100 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	15 104 922,125
2008	FACR BH 11	28 350 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	20 342 065,892
2009	FACR BH 12	26 600 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	25 037 873,295
2010	FACR BH 13	22 790 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	21 477 112,015
2011	FACR BH 14	5 600 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	3 601 447,220
2012	FACR BH 15	5 475 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	5 475 000,000
2013	FACR BH 16	9 147 767,500	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	9 376 077,500
2016	FACR BH 17	16 100 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	15 847 074,998
<b>S/Total</b>		<b>217 360 267,500</b>		<b>166 761 709,199</b>
<b>Irada Jendouba</b>		<b>400 000,000</b>		<b>247 000,000</b>
<b>Créances rattachées provisions</b>				<b>24 615,000</b>
<b>Total</b>				<b>-50 391 504,000</b>
				<b>116 641 820,000</b>

## 2.6. Relations de la BH avec les autres parties liées au 31/12/2016\*

### 2.6.1 Informations sur les engagements

Les concours accordés par la BH aux entreprises publiques, aux membres du Conseil d'Administration et de Direction ainsi qu'aux sociétés en relations avec eux sont présentés au 31/12/2016 dans le tableau suivant:

	Crédits	Engagement par signature	Escompte	Portage	Total encours
<b>Les entreprises dont l'un des membres du Conseil d'Administration est propriétaire ou associé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Groupe Ahmed Trabelsi	0	0	0	0	0
Groupe Mohamed Sadok Driss	0	0	0	0	0
Groupe Habib Miled	0	0	0	0	0
Groupe Rached Horchani	0	0	0	0	0
<b>Les filiales ou les entreprises dans lesquelles la banque détient une participation au capital et exerce un contrôle</b>	<b>63 561</b>	<b>8 568</b>	<b>333</b>	<b>0</b>	<b>72 462</b>
SOPIVEL	30 603	0	0	0	30 603
SMT	646	0	0	0	646
MODERN LEASING	30 603	8 000	332	0	38 935
STIMEC	1 709	100	1	0	1 810
Société des assurances SALIM	0	468	0	0	468
SICAV BH-Placement	0	0	0	0	0
SICAV BH-Obligataire	0	0	0	0	0
Société d'ingénierie financière et d'intermédiation en bourse (SIFIB)	0	0	0	0	0
Société Epargne Invest (SICAF)	0	0	0	0	0
Société de l'investissement moderne (SIM SICAR)	0	0	0	0	0
Société générale de recouvrement de créances (SGRC)	0	0	0	0	0

\* : Telles que définies par l'article 43 de la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers

<b>Membres du Conseil d'Administration</b>	0	0	0	0	<b>0</b>
Mr Ahmed Trabelsi	0	0	0	0	<b>0</b>
Mr Mohamed Sadok Driss	0	0	0	0	<b>0</b>
Mr Rached Horchani	0	0	0	0	<b>0</b>
Mr Habib Miled	0	0	0	0	<b>0</b>
Mr Achraf Ayadi	0	0	0	0	<b>0</b>
Mr Mongi Ben Takhyat	0	0	0	0	<b>0</b>
Mr Raouf Kélibi	0	0	0	0	<b>0</b>
Mr Mongi Belkhouja	0	0	0	0	<b>0</b>
Mr Mohamed Tahar Rajhi	0	0	0	0	<b>0</b>
Mr Safouene Ben Aissa	0	0	0	0	<b>0</b>
Mr Amel Medini	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Directeur Général</b>	0	0	0	0	<b>0</b>
Mr Ahmed Rjiba	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>L'Etat:</b>	<b>61 446</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>61 446</b>
MINISTERE DES FINANCES	44 006				<b>44 006</b>
MUNICIPALITE DE TUNIS	17 090				<b>17 090</b>
MINISTERE DE LA DEFFENCE NAT	350				<b>350</b>
<b>L'Etat en tant qu'actionnaire détenant plus que 5% du capital de la BH est propriétaire ou associé des entreprises suivantes (les entreprises publiques):</b>	<b>339 087</b>	<b>205 397</b>	<b>11 987</b>	<b>0</b>	<b>556 471</b>
GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN	0	37 128	0	0	37 128
S.T.S.ELFOULADH .	51 180	2 445	9 483	0	63 108
SOMATRA GET	12 923	35 769	22	0	48 714
SOCIETE NAT DE CHEMIN DE FER T	27 505	11 278	0	0	38 783
L OFFICE NATIONALE DE L HUILE	34 837	0	0	0	34 837
STE DE PROM DES LOG SOCIAUX	12 437	0	0	0	12 437
STE NLE DE CELLULOSE ET PAP AL	22 480	24	0	0	22 504
STE NAT IMM DE TUNISIE -SNIT-	13 675	0	0	0	13 675
SNIT NORDSNIT NORD	14 489	0	0	0	14 489
STE TUNIS AIR	0	0	0	0	0
TUNISIAN INDIAN FERT PROCEEDS	8 075	6 442	0	0	14 517
STE TRANSPORT-TUNIS "STT"	14 416	0	0	0	14 416
S T I RBIZERTE	0	0	904	0	904
S.O.N.E.D.E	0	62 417	0	0	62 417
LES CIMENTS DE BIZERTE	16 685	65	1 578	0	18 328
MINIS ENS SUP RECH SCIENTIF	5 448	0	0	0	5 448
TUNISIE TELECOM	2 857	0	0	0	2 857
SO NAT IMMOB TUN DU SUD	1 826	0	0	0	1 826
ENT TUN ACTIVITE PETROLIERE	25 353	0	0	0	25 353
SNIT CENTRE	8 483	0	0	0	8 483
SOUKRA LOISIR	2 666	0	0	0	2 666

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE	4 495	1 443	0	0	5 938
STE STE TNU ELECTRI ET DE GAZ	45 996	1 966	0	0	47 962
SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT	490	0	0	0	490
STE NAT TRANS INTERUR -SNTRI-	84	0	0	0	84
S E A MARINA HAMMAMET SUD	683	0	0	0	683
O-T-COFF TOPO ET CADASTRE	0	491	0	0	491
OFICE NATIONALE TT	176	0	0	0	176
INSTITUT PASTEUR DE TUNIS	0	154	0	0	154
TUNISIE AUTOROUTES	0	57	0	0	57
OFF DU COMM DE LA TUNISIE	0	37 218	0	0	37 218
SOPINO SA	1 691	0	0	0	1 691
ASS PROF TUN BANQ ETAB FINANC	137	0	0	0	137
STE,TU,TRANS,PRO,MIN	10 000	0	0	0	10 000
STE DES PHOSPHATES DE GAFSA	0	8 246	0	0	8 246
OFF NAT DE LA TELEDIFFUSION	0	254	0	0	254
<b>Commissaires aux comptes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Cabinet Walid Tlili C.W.T	0	0	0	0	0
STE AUDIT & CONSULTING BUSINESS	0	0	0	0	0
<b>Total Général</b>	<b>464 094</b>	<b>213 965</b>	<b>12 320</b>	<b>0</b>	<b>690 379</b>

Source : BH

## 2.6.2 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues

*Données* : Néant

*Reçues* : la valeur des garanties reçues est de l'ordre de 251,5 MDT se rapportant aux engagements de l'Etat et des entreprises publiques.

## 2.6.3 Transferts de ressources

*Données*

- La Banque de l'Habitat détient des participations directes dans le capital de certaines sociétés publiques. Elle ne détient pas des participations directes ou par portage dans le capital des sociétés promues par les autres membres du Conseil d'Administration et de direction (secteur privé).

En 2016, la Banque de l'Habitat a procédé à la libération de fonds du deuxième et troisième quart en faveur de la société BiotechPole Sidi Thabet pour un montant global de 50 000 DT.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

En 2016, le montant brut des jetons de présence alloué aux administrateurs s'élève à 175 000 dinars.

- Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2016, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :

1. Le montant alloué au Président du Comité d'Audit Permanent : 6 250 dinars ;
2. Le montant alloué au Président du Comité des risques : 6 250 dinars ;
3. Le montant alloué aux membres du Comité d'Audit Permanent : 6 250 dinars ;
4. Le montant alloué aux membres du Comité des risques : 5 625 dinars ;
5. Le montant alloué aux membres du Comité des marchés : 15 000 dinars ;
6. Le montant alloué aux membres du Comité de rémunération : 3 750 dinars ;
7. Le montant alloué aux membres du Comité exécutif : 8 750 dinars ;

- Les dividendes versés aux administrateurs en 2017 au titre de l'exercice 2016 sont d'un montant de 5 691 939,800 DT détaillé comme suit :

En DT

Nom ou Raison sociale	Montant des dividendes
ETAT TUNISIEN & ETAP P/C DE L'ETAT	5 093 575,200
M. AHMED TRABELSI	285 380,100
M. HABIB MILED	210 000,000
M. MOHAMED SADOK DRISS	95 000
M. RACHED HORCHANI	7 951,500
M. AHMED RJIBA	2,700
Mme AMEL MEDINI	0,300
M. MONGI BEN TAKHYAT	-
M. ACHRAF AYEDI	-
M.HAMOUDA BELKHOJA	30,000
<b>Total</b>	<b>5 691 939,800</b>

*Reçues :*

- La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des engagements de financement reçus constaté par la Banque de l'Habitat au terme de l'exercice 2016 s'élève à 261 719 189 dinars.

## 2.6.4 Relations Commerciales

### 2.6.4.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2016

Le chiffre d'affaires réalisé en 2016 par la BH avec l'Etat Tunisien selon des conventions établies entre les deux parties, s'élève à 1 429 608 dinars détaillé comme suit:

En Dinars

Désignations	31/12/2016
Rémunération sur gestion : convention FOPROLOS	1 225 580
Rémunération sur gestion : convention 4ème PDU	29 363
Rémunération sur gestion : convention US-AID HG 004B	55 556
Rémunération sur gestion : convention 3ème PDU	9 604
Rémunération sur gestion : convention pour la réhabilitation d'EL Hafsia	125
Rémunération sur gestion : convention 2ème PDU	4 923
Rémunération sur gestion : convention PRLSI	198
Rémunération sur gestion : convention FNAH	104 259
<b>Total</b>	<b>1 429 608</b>

Le chiffre d'affaires des sociétés en relation avec les administrateurs et membres de direction avec la BH:  
Néant

#### 2.6.4.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées

*Achats : néant*

*Ventes : néant*

#### 2.6.4.3 Les prestations de services reçues ou données

*Reçues : Néant*

*Données :*

Les conventions signées entre la Banque de l'Habitat et l'Etat Tunisien se détaillent comme suit:

### **1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)**

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts BANQUE DE L'HABITAT Notes aux états aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 225 580 dinars en 2016.

### **2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)**

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « Banque de l'Habitat » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2016.

### **3. Convention pour le 4<sup>ème</sup> projet de développement urbain**

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4ème projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4ème projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 29 363 DT en 2016.

### **4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)**

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 55 556 DT en 2016.

#### **5. Convention relative au 3<sup>ème</sup> projet de développement urbain**

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3<sup>ème</sup> projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3<sup>ème</sup> projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 604 DT en 2016.

#### **6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA**

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 125 dinars en 2016.

#### **7. Convention relative au 2<sup>ème</sup> projet de développement urbain**

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2<sup>ème</sup> projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « Banque de l'Habitat » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.



Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements, soit 4 923 dinars en 2016.

#### **8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)**

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

A cet effet, il est ouvert à la « Banque de l'Habitat » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Une commission de 198 dinars a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2016.

#### **9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement**

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des engagements de financement reçus constaté par la « Banque de l'Habitat » au terme de l'exercice 2016 s'élève à 261 719 189 dinars.

#### **10. Convention pour la gestion du FOPRODI**

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2016.

#### **11. Convention pour la gestion du FONAPRA**

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « Banque de l'Habitat » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2016.

## **12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)**

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

## **13. Une convention tripartite entre le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, la « Banque de l'Habitat » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010**

- Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Équipement et de l'Habitat à la « Banque de l'Habitat » pour la mise en place.
- Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).
- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 dinars.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages des subventions, 2% sur les débloquages des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 104 259 dinars en 2016.

### 2.6.4.4 Les contrats de location en 2016

Les contrats de location établis entre la BH et l'Etat Tunisien sont présentés comme suit:

- Agence Avenue de Carthage Tunis, louée auprès de la SNCFT pour un loyer annuel de 36.796,929 dinars;
- Direction régionale de Bizerte, louée auprès de la SNIT pour un loyer annuel de 650,004 dinars;
- Agence Bizerte Khaldoun, louée auprès de la SNIT pour un loyer annuel de 1947,000 dinars
- Agence et Annexe Zaouiet Jedidi, louées auprès du Conseil Municipal de Zaouiet Jedidi pour un loyer annuel de 19.870,408 dinars;
- Agence Kairouan, louée auprès du Conseil Municipal de Kairouan pour un loyer annuel de 29.312,632 dinars;

- Agence M'jez El Bab, louée auprès de l'Etat (Ex local du RCD dissout) pour un loyer annuel de 10.271,221 dinars;
- Agence karkar, loué auprès du conseil municipal de karkar, pour un loyer annuel de 13.923,928 dinars
- Agence Béja, louée auprès du Conseil Municipal de Béja pour un loyer annuel de 37.661,139 dinars;
- DAB gare de Tunis, loué auprès de la SNCFT pour un loyer annuel de 6.054,601 dinars;
- DAB Béni Khaled, loué auprès de la Municipalité de Béni Khaled pour un loyer annuel de 1.131,389 dinars;
- 6 Box de change, loués auprès de l'OACA pour un loyer annuel de 64.993,802 dinars;
- Agence kélibia louée auprès de l'Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche pour un montant annuel de 10.029,466 dinars.
- Local provisoire la gare Tunis, loué auprès de la SNCFT pour un loyer annuel de 70.623,000 dinars;
- Dab el gazala, loué auprès de Technopole el gazala pour un loyer annuel de 6.903,852 dinars

## 2.7. Dividendes

	2014	2015	2016
Capital social en DT	90 000 000	170 000 000	170 000 000
Nombre d'actions	18 000 000	34 000 000	34 000 000
Valeur nominale en DT	5	5	5
Dividende global en DT	-	-	10 200 000
Dividende par action en DT	-	-	0,300
Date de détachement	-	-	12/06/2017

## 2.8. Marché des titres

Les actions de la BH sont négociées sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

A fin juillet 2016, il existe 5 emprunts obligataires émis par la BH dont 4 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et 1 sans faire appel public à l'épargne émis en 2017. Les caractéristiques desdits emprunts sont comme suit :

#### Emprunt Obligataire BH 2009

- Montant : 100 000 000 dinars
- Durée : 15 ans dont 2 années de franchise
- Taux : Catégorie A : TMM+0,8% Catégorie B : 5,30%
- Date de la première échéance : 31/12/2010
- Date de la dernière échéance : 31/12/2024

#### Emprunt Obligataire BH 2013-1

- Montant : 51 000 000 dinars
- Durée : 7 ans
- Taux : 6,80% et/ou TMM+1,8%
- Date de la première échéance : 28/06/2014
- Date de la dernière échéance : 28/06/2020

#### Banque de l'Habitat Subordonné 2015

- Montant : 90 000 000 dinars
- Catégorie A : sur 5 ans à TMM+1,95% et/ou 7,40%
- Catégorie B : sur 7 ans avec 2 années de grâce à 7,50%
- Date de la première échéance : 29/05/2016 pour la catégorie A et le 29/05/2018 pour la catégorie B.
- Date de la dernière échéance : le 29/05/2020 pour la catégorie A et le 29/05/2022 pour la catégorie B.

#### Banque de l'Habitat Subordonné 2016

- Montant : 60 000 000 dinars
- Catégorie A : sur 5 ans à TMM+1,95% et/ou 7,40%
- Catégorie B : sur 7 ans avec 2 années de grâce à 7,50%
- Date de la première échéance : 06/05/2017 pour la catégorie A et le 06/05/2019 pour la catégorie B.
- Date de la dernière échéance : le 06/05/2021 pour la catégorie A et le 06/05/2023 pour la catégorie B.

#### Banque de l'Habitat Subordonné 2017 : emprunt fermé sans faire appel public à l'épargne

- Montant : 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 dinars
- Montant souscrit : 70 000 000 dinars
- Catégorie A : sur 5 ans à TMM+1,95% et/ou 7,40%
- Catégorie B : sur 7 ans avec 2 années de grâce à 7,50% et/ou TMM+2,1%
- Date de la première échéance : 28/02/2018 pour la catégorie A et le 28/02/2020 pour la catégorie B.
- Date de la dernière échéance : le 28/02/2022 pour la catégorie A et le 28/02/2024 pour la catégorie B.

## 2.9. Notation de la Banque

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARDS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Le 21 février 2013, la notation était "B+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Le 20 août 2013, la notation a été révisée à la baisse à "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Cette notation a été maintenue en date du 05 décembre 2014, soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

En date du 27 mars 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et a relevé les perspectives d'avenir de "négatives" à "stables".

En date du 15 avril 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et les perspectives d'avenir à "stables".

En date du 09 mars 2016, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et les perspectives d'avenir à "stables".

En date du 06 juillet 2017, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et les perspectives d'avenir à "stables".

### Signification des notes

#### 1) *A long terme (au-delà d'un an)*

Les notes s'étagent de "AAA", la meilleure, jusqu'à "D".

"B": La vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier est plus importante que pour la catégorie « BB » ; l'émetteur peut néanmoins toujours faire face à ses engagements.

+ ou - : les notes de "AA" à "CCC" incluses peuvent être modifiées par l'adjonction du signe (+) ou (-) afin de préciser leur position relative dans l'échelle de notes.

Perspective : les notes à long terme sont assorties, selon les cas, d'une perspective "stable", "positive" ou "négative". La perspective a pour but d'indiquer l'évolution potentielle des notes dans les deux ou trois ans à venir, sans présenter toutefois un caractère certain.

#### 2) *A court terme (un an au plus)*

Les notes s'étagent de "A-1+", la meilleure, jusqu'à "D"

"B": Un certain caractère spéculatif quant au paiement à l'échéance.

# S&P Global Ratings

40 rue de Courcelles  
75008 Paris  
Tél. 01 44 20 66 50  
Fax 01 44 20 66 51

06 July 2017

Banque de l'Habitat  
18 Avenue Mohamed V  
1080 Tunis  
Tunisia

**Re: Banque de l'Habitat - Issuer Credit Rating Confirmation**

S&P Global Ratings hereby confirms its long/short-term issuer credit ratings of “**B/B**” with a **Stable** outlook for the above-referenced issuer.

This letter constitutes S&P Global Ratings' permission for you to disseminate the above-assigned ratings to interested parties in accordance with applicable laws and regulations. Any dissemination on any Website by you or your agents shall include the full analysis for the ratings, including any updates, where applicable. To the extent that regulatory authorities allow a rating agency to acknowledge in one jurisdiction a rating issued in another jurisdiction for certain regulatory purposes, S&P Global Ratings may choose to acknowledge such a rating and denote such acknowledgement on [www.standardandpoors.com](http://www.standardandpoors.com) with an alphabetic or other identifier affixed to such rating or by other means.

To maintain the ratings, S&P Global Ratings must receive all information as indicated in the applicable Terms and Conditions. You understand that S&P Global Ratings relies on you and your agents and advisors for the accuracy, timeliness and completeness of the information submitted in connection with the rating and the continued flow of material information as part of the surveillance process. Please send all information via electronic delivery to: [anais.ozyvuz@spglobal.com](mailto:anais.ozyvuz@spglobal.com). If SEC rule 17g-5 is applicable, you may post such information on the appropriate website. For any information not available in electronic format or posted on the applicable website, please send hard copies to: S&P Global Ratings, 40 rue de Courcelles, 75008, Paris, Attention: Anais Ozyvuz.

The ratings are subject to the Terms and Conditions attached to the Engagement Letter applicable to the ratings. In the absence of such Engagement Letter and Terms and Conditions, the ratings are subject to the attached Terms and Conditions. The applicable Terms and Conditions are incorporated herein by reference.

S&P Global Ratings is pleased to have the opportunity to provide its rating opinion. For more information please visit our website at [www.standardandpoors.com](http://www.standardandpoors.com). If you have any questions, please contact us. Thank you for choosing S&P Global Ratings.

Sincerely yours,

*S&P Global Ratings*

S&P Global Ratings, acting through  
S&P Global Ratings France SAS  
Analytical Contact: Anais Ozyvuz, +33-1-4420-6773

## Chapitre 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

### 3.1. Présentation sommaire de la banque

La Banque de l'Habitat a été créée en 1989 à travers la transformation de la Caisse Nationale de l'Épargne Logement en banque commerciale.

Au départ, il lui a été assigné comme mission principale, le financement de l'habitat qui fait partie des premières priorités des autorités publiques.

Ainsi, la Banque de l'Habitat intervient pour promouvoir les crédits commerciaux et concourir au développement, à la promotion et au financement de l'habitat à tous les niveaux, notamment par l'acquisition, la construction, l'extension, l'amélioration, la rénovation de logements anciens et nouveaux, l'aménagement des terrains à usage d'habitation ainsi que l'octroi de crédits complémentaires et directs.

Depuis 1992, en sa qualité de banque commerciale, habilitée à effectuer toutes les opérations de banque, la BH a étendu ses financements à l'ensemble des secteurs économiques. Pour faire face à ses besoins en ressources, la BH a opté pour l'intensification de la collecte de l'épargne, la consolidation de ses fonds propres, le lancement d'emprunts obligataires sur le marché tunisien et la mobilisation d'emprunts extérieurs.

Depuis sa création, la Banque a connu une expansion multiforme de son activité à travers la diversité de la gamme de produits offerts à la clientèle, une intervention plus importante dans le financement des concours à l'économie et le renforcement de son réseau qui comprend 129 points de ventes réparties sur 11 directions régionales au 31/12/2016.

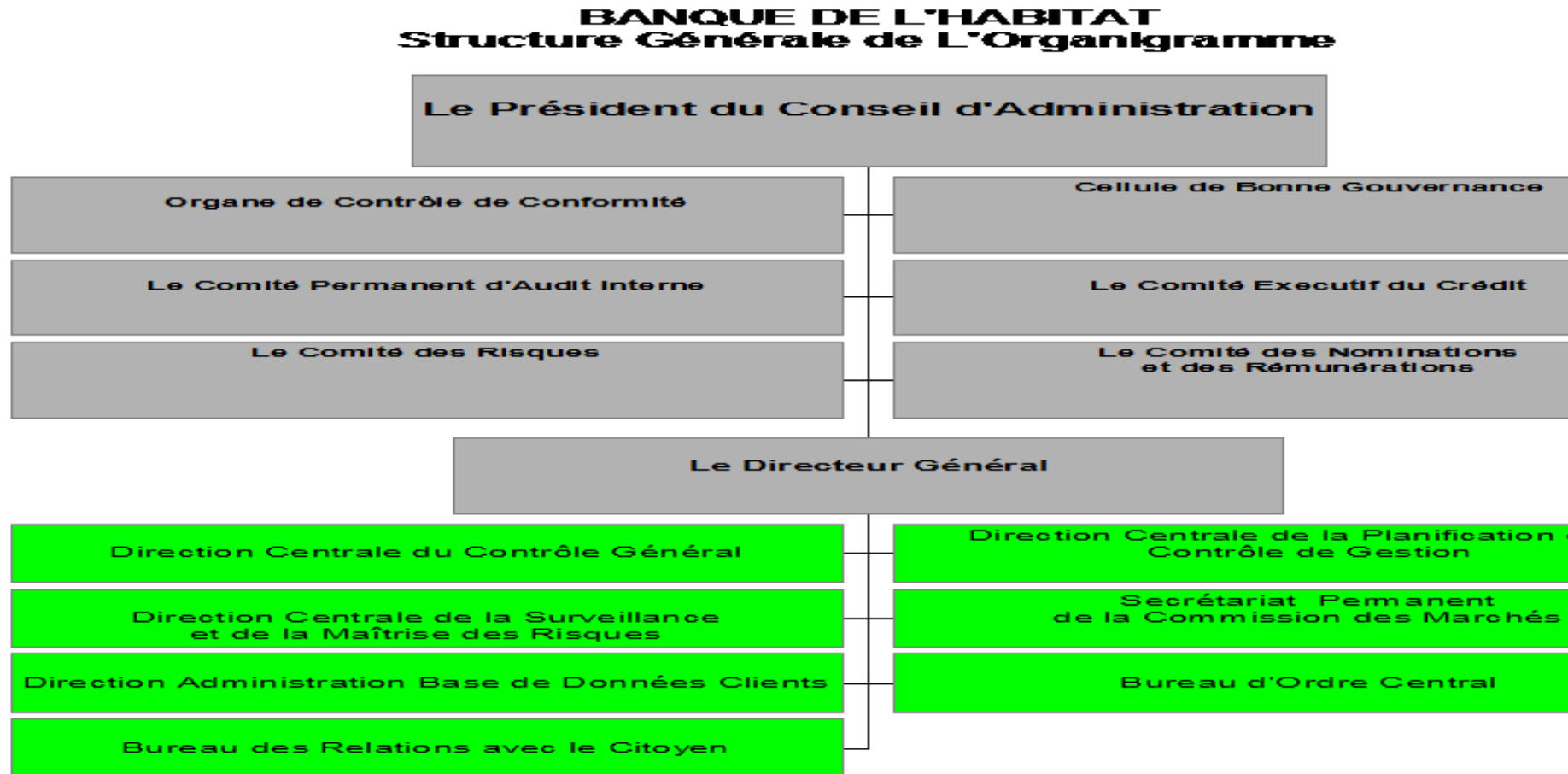
Au cours de l'année de 2015, et afin de se conformer aux ratios réglementaires, la Banque a entamé un plan de recapitalisation via la levée d'un emprunt obligataire subordonné de 90 000 000 DT suivie par une augmentation de capital d'un montant global de 110 000 000 DT.

Au 31/12/2016, le capital social de la Banque de l'Habitat est de 170 000 000 de dinars divisé en 34 000 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées. Le capital de la Banque est détenu à hauteur de 49,94% directement par l'Etat Tunisien et l'ETAP pour le compte de l'Etat.

Au 31 décembre 2016, la Banque de l'Habitat est à la tête d'un groupe composé de 13 sociétés (y compris la banque), intervenant principalement dans le secteur financier et immobilier.

### 3.2. Organisation de la banque

#### 3.2.1. Structure Générale de l'organigramme de la BH





### 3.2.2. Gouvernance

Le mode de gouvernance de la banque est régi par un Conseil d'Administration assisté par des Comités et une Direction Générale. En effet, et afin de respecter les nouvelles dispositions de la circulaire BCT n°2011-06, l'AGE du 18/02/2015 a approuvé le changement du mode de gouvernance en dissociant les fonctions du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général et a délégué les pouvoirs au Conseil d'Administration pour la mise en œuvre, en temps opportun, de cette disposition. A cet effet, le Conseil d'Administration réuni le 01/12/2015 a mis cette disposition en vigueur, en nommant le Président et le Directeur Général.

#### **Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité de gouvernance de la banque. Il est composé de membres représentant l'Etat tunisien, de membres représentant du secteur privé et de membres indépendants et un membre représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux.

Pour réaliser ses objectifs, le Conseil d'Administration est assisté par les instances suivantes dont la composition a été fixée par le Conseil d'Administration du 06 juillet 2017 :

- *Un Comité Exécutif de Crédit*

Le Comité Exécutif de Crédit a pour mission principale d'étudier et de suivre l'activité de financement de la Banque. A cet effet, il est tenu d'assurer le respect des conditions et des plafonds fixés par le Conseil d'Administration en matière de politique de financement notamment les montants de crédits accordés et leur répartition sur les différents secteurs, les taux d'intérêts appliqués et le niveau des commissions prélevées.

Les membres du Comité Exécutif de Crédit sont désignés par le Conseil d'Administration. Les membres qui n'ont pas une qualité de membre du Conseil d'Administration disposent de la compétence et de l'expérience nécessaires en matière de financement.

Il est à signaler qu'aucun membre du Conseil d'Administration ne peut joindre deux postes dans le Comité Exécutif de Crédit, le Comité Permanent d'Audit Interne et le Comité des Risques.

Le Comité Exécutif de Crédit est actuellement composé des membres suivants :

Le Président du Comité : Mr Rached Horchani ;

Les membres du Conseil d'Administration : Mr Habib Miled et Mr Abderraouf Klibi.

Aucune rémunération n'est accordée aux membres de ce comité.

- *Un Comité Permanent d'Audit Interne*

Ce comité a pour mission de veiller au respect de la mise en place d'un système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la banque, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Ce comité comporte deux membres ou représentants permanents de membres du Conseil d'Administration, du Contrôleur d'Etat et d'un président administrateur indépendant au Conseil d'Administration.

Il est à signaler que chaque membre du Conseil d'Administration ne peut être à la fois membre du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques.

Actuellement, ce comité est composé des membres suivants :

Président du Comité : Mr Achraf Ayadi : Administrateur indépendant ;

Membres du Comité : Mme Amel Medini : représentante permanente de l'Etat Tunisien ;

Mr Ahmed Trabelsi : représentant du secteur privé ;

Mr Sami Hamadi : Contrôleur d'Etat, Observateur.

▪ Un Comité des Risques

Ce comité a pour mission de s'assurer que les risques générés par l'activité de la Banque notamment en matière de crédit, de marché, de taux global d'intérêts, de liquidité, de règlement ainsi que les risques opérationnels sont identifiés, couverts et compatibles avec les politiques et les objectifs arrêtés par le Conseil d'Administration.

Ce comité comporte deux membres ou représentants permanents de membres du Conseil d'Administration et un président administrateur indépendant au Conseil d'Administration.

Il est à signaler qu'aucun membre du Conseil d'Administration ne peut joindre deux postes dans le Comité Permanent d'Audit Interne et le Comité des Risques.

Actuellement, ce comité est composé des membres suivants:

Président du Comité : Mr Mongi Ben Tkhatat: Administrateur indépendant ;

Membres du Comité : Mr Mohamed Sadok Driss : représentant du secteur privé ;

Mr Taher Rajhi : représentant permanent de l'Etat Tunisien.

▪ Un Comité des Nominations et des Rémunérations

Ce comité a pour mission de statuer sur la nomination des membres de l'organe de direction et les responsables de l'encadrement supérieur ainsi que celle des membres du Conseil d'Administration des membres de comités.

Il propose au Conseil d'Administration la politique de rémunération en adéquation avec les performances à moyen et long terme de la Banque en matière de rentabilité et de risque.

Il propose au Conseil d'Administration un plan de succession de l'organe de direction et des responsables de l'encadrement supérieur.

Actuellement, ce comité est composé des membres suivants :

Président du Comité : Mr Abderraouf Klibi ;

Membres du Comité : Mr Ahmed Trabelsi : représentant du secteur privé ;

Mr Habib Miled : Administration représentant du secteur privé ;

Mr Sami Hammadi : Contrôleur d'Etat, Observateur.

▪ Un Organe de Contrôle de Conformité

Cet organe, rattaché au Conseil d'Administration, veille à l'application des principes, des mécanismes et des procédures qui permettent d'assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les bonnes pratiques et l'éthique professionnelle et morale.

▪ Une Cellule de Bonne Gouvernance

Cette Cellule est chargée de coordonner entre les Services du Ministre auprès du Chef du Gouvernement chargé des dossiers de la corruption et de la bonne gouvernance et les services de la Banque de l'Habitat.

▪ Comité de Suivi du Programme de Restructuration

Le Comité de Suivi du Programme de Restructuration est chargé de :

- Suivre l'avancement du programme de restructuration de la Banque,
- Veiller à la cohérence, la convergence et l'intégration de la stratégie de la Banque et du programme de restructuration,
- Veiller au respect des actions planifiées et des délais et à l'allocation des ressources nécessaires pour le bon déroulement du programme des restructurations,
- Approuver les décisions prises par les Comités de la Banque ayant trait à la mise en place du programme de restructuration.

Actuellement, ce comité est composé des membres suivants :

Président du Comité : Mme Amel Medini ;

Membres du Comité : Mr Ahmed Trabelsi ;

Mr Tahar Rajhi.

▪ Commission Interne des Marchés

Le Commission Interne des Marchés est chargée de :

- Approuver les rapports d'évaluation des offres des marchés relevant de ses compétences.
- Approuver la régularité des procédures de recours à la concurrence, l'attribution des marchés, la sincérité et la transparence dans les procédures de passation des marchés et s'assurer du caractère acceptable des conditions administratives, financières et techniques.
- Approuver les projets d'avenants aux marchés relevant de ses compétences.
- Approuver les problèmes et contestation relatifs à la passation et à l'exécution des marchés relevant de ses compétences.
- Approuver les rapports de règlement définitif des marchés relevant de ses compétences.
- Emettre son avis sur les marchés relevant du seuil de compétences du Conseil d'Administration.

Actuellement, ce comité est composé des membres suivants :

Président du Comité : Mr Ahmed Trabelsi ;

Membres du Comité : Mr Hammouda Belkhouja ;

Mr Abderraouf Klibi ;

Mr Sami Hamadi : Contrôleur d'Etat Observateur.

## La Direction Générale

La Direction Générale met en place les stratégies et les politiques approuvées par le Conseil d'Administration, élabore des processus permettant d'identifier, de mesurer, de surveiller et de contrôler les risques encourus et de surveiller l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

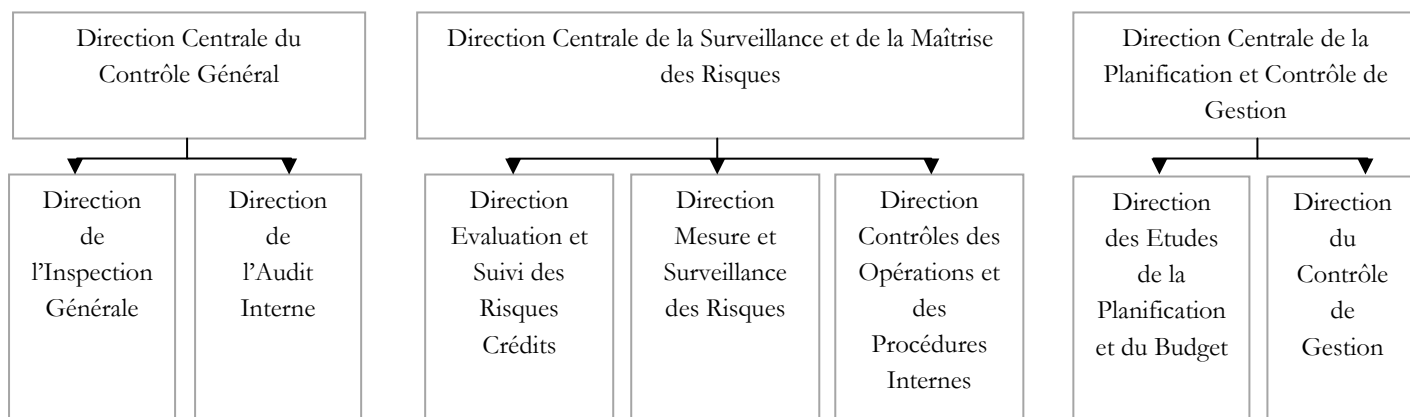
Trois Directions Centrales sont rattachées à la Direction Générale à savoir :

- La Direction Centrale du Contrôle Général ;
- La Direction Centrale de la Planification et du Contrôle de Gestion ;
- La Direction Centrale de la Surveillance et de la Maîtrise des Risques.

La Direction Générale est assistée dans sa mission par les cinq comités suivants :

- **Le Comité de Direction** : Le Comité de Direction a pour mission de veiller au bon fonctionnement de la Banque en tenant compte des mutations que connaît l'environnement Financier.
- **Le Comité du Crédit** : est chargé d'examiner et de statuer sur les demandes d'octroi de tout type de crédit.
- **Le Comité du Recouvrement** : est chargé d'améliorer le recouvrement des crédits et de minimiser les risques liés aux engagements de la Banque.
- **Le Comité des Achats** : est chargé de prendre toute décision relative aux marchés à effectuer par la Banque.
- **Le Comité Informatique** : est chargé de valider les orientations stratégiques de la Banque en matière d'informatique et de télécommunication et de suivre leurs réalisations.

Les Directions Centrales sont appuyées par des directions qui leur sont rattachées à savoir :



### 3.2.3. Contrôle Interne

Le système de contrôle interne à la BH est mis en œuvre conformément aux textes réglementaires en vigueur, notamment, les circulaire BCT n° 2006/19 et 2011/06 qui arrêtent, respectivement, les conditions de mise en œuvre d'un système de contrôle interne et les principes de bonne gouvernance dans les établissements de crédits.

Conformément à l'article sus mentionné et dans le cadre de sa stratégie de développement, la Banque de l'Habitat a instauré un environnement propice à un contrôle interne sain et efficace nécessaire pour la réalisation de ses objectifs et la préservation de sa viabilité financière. Le dispositif de contrôle interne repose sur les piliers suivants :

a) Un contrôle intégré à tous les niveaux de l'organisation

- **L'examen au plus haut niveau** : le Conseil d'Administration et les organes qui lui sont rattachés ainsi que la Direction Générale demandent des rapports et des comptes rendus de performances permettant d'évaluer les progrès accomplis par la banque et le niveau d'atteinte des objectifs.
- **L'auto évaluation** : constitue une activité de contrôle et une source de remontée d'informations sur les risques et sur le niveau de contrôle faisant intervenir tous les niveaux hiérarchiques inférieurs lors des réunions périodiques d'évaluation tenues avec la Direction Générale.
- **Le Contrôle des activités** : chaque direction centrale reçoit, examine et contrôle des comptes rendus d'activités, standardisés ou exceptionnels, sur une base quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, des unités qui lui sont rattachées.
- **La séparation des tâches** : Aussi bien au niveau organisationnel qu'opérationnel, la répartition des responsabilités est une composante importante du contrôle interne au sein de la banque. Elle permet une séparation entre les fonctions opérationnelles et les fonctions de contrôle, impose des points de vérifications obligatoires pour des opérations sensibles et permet de prévenir la réalisation, par une même personne, d'opérations incompatibles ayant des impacts financiers importants.

b) Des procédures appropriées

Dans le cadre de la mise en place d'un système de contrôle interne, la Banque de l'Habitat s'est dotée d'un manuel de procédures détaillé afin de répondre à un objectif de diffusion et d'uniformisation des procédures de travail. Ce manuel de procédures est constitué de notes répertoriées par thème et couvrant l'ensemble des domaines d'activité de la banque.

Les notes de procédures, depuis leur création, passent par un processus de validation faisant intervenir toutes les structures concernées dont l'Inspection Générale et l'Audit Interne et ne sont diffusées qu'après leur validation par la Direction Générale. Le manuel de procédures est un manuel vivant, constamment mis à jour pour répondre aux mutations de l'environnement juridique et réglementaire et aux nouvelles orientations de la Direction Générale.

Le manuel de procédures est mis à la disposition des utilisateurs au niveau du site intranet en sus des guides utilisateurs des applications informatiques, des notes circulaires, organiques et de services.

**Toutefois, dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2016, les commissaires aux comptes déclarent que : « La Banque de l'Habitat n'est pas dotée d'un manuel de procédure. Actuellement, cet outil de gestion est remplacé par des notes organiques, notes de procédures et notes de services ».**

c) Des structures internes de contrôle

La banque dispose de structures permanentes de contrôle à savoir la Direction de l'Inspection Générale et la Direction de l'Audit Interne qui émanent de la Direction Centrale du Contrôle Général, la Direction Centrale de la Surveillance et de la Maîtrise des Risques et la Cellule de lutte contre le blanchiment qui veillent au respect de la réglementation en vigueur et des procédures internes de gestion et s'assure de l'absence de malversations ou d'erreurs. Elles permettent aussi, d'analyser l'efficacité des systèmes, de l'organisation et du fonctionnement de la banque.

Ces structures assurent un contrôle opérationnel, permanent et périodique.

La Banque de l'Habitat est dotée d'un dispositif de contrôle interne cohérent et exhaustif, qui repose principalement sur 3 piliers :

- Le contrôle opérationnel du 1<sup>er</sup> niveau qui incombe les opérationnels y compris l'hierarchie et l'organe de contrôle comptable.

- Le contrôle permanent de 2<sup>ème</sup> niveau est assuré, d'une manière continue par :
  - La Direction Centrale de la Surveillance et de la Maîtrise des Risques ;
  - L'Organe de contrôle de Conformité et de lutte contre le blanchiment ;
  - La Direction Centrale de la Comptabilité.
- Le contrôle périodique est mis en œuvre, sous la supervision de la Direction Centrale du Contrôle Général, par la Direction de l'Audit Interne et la Direction de l'Inspection.

Le système de contrôle interne mis en place à la Banque de l'Habitat permet de ce fait:

- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux dispositifs législatifs et réglementaires et conduites d'une façon prudente et appropriée en accord avec la politique arrêtée par la Direction Générale ;
- de s'assurer de la protection et la sauvegarde des actifs de la banque contre les risques inhérents à l'organisation et l'activité bancaire, notamment les risques liés aux irrégularités, erreurs et fraudes qui pourraient survenir ;
- de garantir l'obtention d'une information financière et comptable complète, fiable, en accord avec les règles prévues et dans les délais requis.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de la circulaire BCT numéro 2011-06, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration a été établi et validé par le Conseil d'Administration du 08/03/2017.

Pour les comités émanant du Conseil d'Administration, trois chartes ont été élaborés arrêtant les missions, les attributions et le fonctionnement du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité des nominations et des rémunérations. Les trois chartes ont été approuvées par le Conseil d'Administration de la Banque du 08/03/2017.

Aussi, et en application des dispositions du décret n° 4953 du 05 décembre 2013, le Conseil d'Administration de la banque du 05/08/2014 a approuvé le manuel de procédures des achats.

**Toutefois, dans leur rapport général sur les états financiers de la BH arrêtés au 31/12/2016 au niveau du paragraphe « rapport sur d'autres obligations réglementaires », les commissaires aux comptes ont révélé l'existence d'insuffisances majeures au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne.**

**En effet, et dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2016 les commissaires aux comptes ont relevé plusieurs insuffisances notamment :**

- **Volet procédural du système de Contrôle Interne de la BH concernant notamment :**
  - les notes de procédures qui sont conçues par fonction et par structure et non par process,
  - certaines opérations ne sont pas encore couvertes par des notes de procédures et des notes de services.
- **Volet organisationnel du système de Contrôle Interne de la BH concernant notamment : l'organisation de certaines directions et structures qui ne sont pas conforme avec l'organigramme officiel de la BH, l'existence de plusieurs postes vacants, parfois sensibles et le cumul de tâches incompatibles.**
- **Le système de contrôle permanent concernant notamment : l'absence d'un manuel de procédure de contrôle permanent, de plus la refonte du système informatique du contrôle des opérations relatives à tous les métiers de la banque n'a pas été procédée dans une optique intégrée et optimisée.**
  - Système de l'information comptable concernant notamment l'adoption d'un ancien plan des comptes qui n'est pas conforme à la nomenclature prévue par la NCT21, l'absence d'un manuel de consolidation, la préparation des états financiers individuels et consolidés manuellement sur des tableaux Excel, l'absence d'un inventaire exhaustif de l'ensemble des garanties obtenues ; le déséquilibre de la balance qui a été corrigée au moyen de l'imputation sans contre parties comptables, des différences relevées dans des rubriques du bilan.

### 3.2.4. Système d'information

Le système d'information de la BH est en amélioration continue pour répondre aux orientations stratégiques de la Direction Générale et aux orientations nationales de la modernisation des systèmes d'information des Banques publiques.

Etat d'avancement des projets dont la réalisation est prévu dans le plan d'action stratégique de la banque

- **Gestion de la relation client (CRM)** : Cahier de charger prêt. L'appel d'offres sera lancé après la mise en place de l'E.R.P bancaire dont l'achèvement est prévu en février 2021.
- **Site WEB de la banque** : En cours de mise en place dont l'achèvement est prévue en décembre 2017.
- **Site Intranet de la banque** : En cours de mise en production. Il est exploité à ce jour, en parallèle avec l'ancien intranet. Le passage en production réelle est prévue fin de l'année 2017.
- **Plan de continuité de l'activité** : En cours de réalisation. Son achèvement est prévu en août 2018.
- **Système d'aide à la décision (BI)** : Solution mise en production en octobre 2016.
- **Gestion des processus (BPM)** : En cours de réalisation. Son achèvement est prévu en février 2018.
- **Solution de gestion des opérations Monétique** : En cours de mise en place progressive (par module). L'achèvement de sa mise en production est prévu en décembre 2017.
- **Solution de crédit** : Projet abandonné. L'acquisition du module engagement est intégrée dans l'acquisition de l'E.R.P bancaire.
- **Solution Bancaire Etranger** : En cours de mise en place progressive (par module). Son achèvement est prévu fin 2017.

Pour développer et améliorer davantage le système d'information, la Banque a mis en place un plan d'action pour la période 2017-2021 dont les principaux axes sont les suivants :

- Mettre en place d'un système d'information cohérent et fiable répondant aux besoins de la clientèle et au développement des activités de la Banque ;
- Améliorer la qualité de service rendu aux clients ;
- Soutenir le développement de l'activité de la Banque par l'acquisition de nouvelles solutions et applications informatiques ;
- Rapprocher les opérations bancaires aux clients avec le meilleur temps de service et d'une manière sécurisée ;
- Continuer les actions pour l'intégration des nouvelles technologies de pointe (DATA CENTER, Workflow, GED, etc.) afin de tirer profit de la haute disponibilité et des performances des ressources ;
- Renforcer les contrôles et la sécurité pour une meilleure gestion des services de la Banque.

Pour accomplir cette stratégie et afin d'assurer l'évolution digitale, la réforme du SI est basée sur les 3 axes suivants :

- L'acquisition d'un E.R.P bancaire:  
Les travaux de mise en place de l'ERP bancaire commenceront en février 2018 et s'étaleront sur trois années.

- L'acquisition d'un Editeur ERP :

La banque, voulant assurer la réussite de ce processus, a décidé de se faire assister par un cabinet afin de rédiger le cahier des charges pour sélectionner un éditeur d'ERP bancaire. L'appel d'offre restreint a été lancé. Le dépouillement des offres est en cours. Le processus de sélection d'un éditeur d'ERP s'achèvera en janvier 2018.

- La mise en place des logiciels :

Il s'agit d'intégrer des solutions de monétique ; de bancaire étranger et de BI qui sont en cours de mise en place : Le SI RH, Le BPM, l'ALM, le KYC et la FATCA sont des progiciels dont l'acquisition et la mise en place sont prévues parallèlement à celles de l'ERP bancaire.

**Toutefois, dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2016, les commissaires aux comptes ont relevé plusieurs insuffisances et risque associées au niveau de :**

**- la gestion des risques informatiques : concernant l'absence de processus de gestion des risques informatiques au sein de la banque bien que la mise en place d'une solution a été planifiée ;**

**- Informatique décisionnel : concernant l'absence de solution d'informatique décisionnelle et d'une solution de gestion de processus métiers ;**

**- Suivi des clients : concernant l'absence d'une solution de gestion de la relation des clients ;**

**- Gestion de la performance : concernant l'absence d'un processus de surveillance et d'évaluation des performances du système d'information ;**

**- Complexité du système d'information de la banque qui est constitué d'un nombre important d'applications hétérogènes avec manque d'intégration entre elles et un taux d'intervention humaine assez élevé dans le traitement de l'information ;**

**- L'absence d'un plan de continuité et de reprise d'activité formalisé.**

**Par conséquent, les commissaires aux comptes ont déclaré dans leur rapport général relatif à l'exercice 2016 que:**

**"Nous avons également conclu que le système d'information en place renferme de sérieux risques d'altération de données".**

### 3.2.5. Politique sociale et effectif

L'effectif de la Banque a enregistré une légère baisse passant de 1844 en 2015 à 1821 en 2016, soit une diminution de 23 employés représentant -1,25%.

Cette diminution est la résultante notamment des départs à la retraite que se soit pour limite d'âge, retraite anticipée ou bien pour la réforme (65) et autres départs (11) alors que le recrutement était limité à un besoin spécifique (53).

Ce chiffre est à 1734 au 30 juin 2017.

- Formation et gestion des carrières

Dans le cadre de la mise à niveau des compétences de ses employés, la banque a réalisé durant l'année 2016 en matière de formation continue 245 actions pour 1661 participants pour un montant global de 498 929,187 dinars.



- Système de motivation

Dans le cadre de sa politique d'encouragement du personnel à redoubler d'effort pour l'amélioration des performances, la banque a augmenté l'enveloppe de la prime d'intéressement qui a passé de 4 150 000,000 DT en 2015 (servie en 2016) à 4 450 000, 000 DT en 2016(servie en 2017) .

Lancement des challenges inter-agence s'inscrivant dans le cadre de l'intensification des efforts de recouvrement, de développement commercial et de renforcement des dépôts, etc. Cette action concernera l'ensemble des agences et est adossée à une rétribution exceptionnelle pour les efforts des agences les plus performantes.

La banque continue à encourager son personnel par la mobilité :

- De la mobilité verticale : Changement d'emploi d'un niveau de responsabilité donné à un emploi d'un niveau de responsabilité supérieur : Mobilité promotionnelle.
- De la mobilité horizontale : Avec ou sans changement de métier ou d'emploi dans un même niveau de responsabilité.

#### La culture d'entreprise

Au vu des grandes transformations que la Banque de l'Habitat est en train de vivre, et celles qu'elle sera amenée à réaliser, l'élaboration, la formalisation et la mise en place de la culture d'entreprise est un atout de taille pour l'accompagnement de la réalisation des objectifs ambitieux de la banque et favorisant la motivation, la cohésion, l'implication et l'adhésion de toutes les équipes.

### 3.2.6 Effectif et réseau de la banque

- Répartition du personnel par catégorie professionnelle

Catégorie Professionnelle	2014	2015	2016	juin-17
Personnel de Direction	1 063	1 081	1 118	1 078
Personnel d'Encadrement	433	367	323	290
Personnel d'Exécution	207	193	184	166
Personnel de Service	205	203	196	200
<b>Total</b>	<b>1 908</b>	<b>1 844</b>	<b>1 821</b>	<b>1 734</b>

- Le réseau de la Banque est présenté comme suit :

Réseau	2014	2015	2016	juin-17
Agences	102	114	126	127
Succursales	3	3	3	3
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>117</b>	<b>129</b>	<b>130</b>

### 3.3. Activité et performance de la banque au 31/12/2016

#### 3.3.1 Les Ressources

##### 3.3.1.1 Les dépôts de la clientèle

En mille dinars

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Dépôts à vue	1 579 816	1 456 316	1 380 152	8,48%
Comptes d'épargne	1 681 349	1 568 109	1 496 951	7,22%
Comptes à échéance	1 762 595	1 526 220	1 662 677	15,49%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	170 322	146 153	94 269	16,54%
<b>Total Dépôts</b>	<b>5 194 082</b>	<b>4 696 798</b>	<b>4 634 049</b>	<b>10,59%</b>

Les dépôts de la clientèle ont terminé l'année 2016 avec un volume de 5 194 082 mDT contre 4 696 798 mDT en 2015 soit une hausse absolue de +497 283 mDT correspondant à +10,59%. Cette performance est boostée par les dépôts à terme contribuant à raison de 47,53% dans le total du flux additionnel. Les dépôts à vue et ceux d'épargne ont concouru à cette augmentation respectivement à raison de 24,8% et 22,7%. En effet :

- Les dépôts à vue ont enregistré une augmentation de 123 500 mDT. L'affermissement de ces dépôts a concerné les dépôts en dinars avec une mobilisation additionnelle de 140 729 mDT. Les dépôts en devises ont enregistré en 2016 une diminution de 22 408 mDT.
- Les dépôts d'épargne ont illustré une progression de 113 239 mDT provenant notamment des dépôts spéciaux d'épargne dont la hausse comparativement à l'année 2015 affiche un flux additionnel de 88 709 mDT soit +11,31% et des épargne Logement EL JADID de 13 855 mDT soit +9,56%. Les dépôts d'épargne logement comparativement à 2015 dégagent une baisse de 1 265 mDT.
- Les dépôts à échéance ont évolué de 15,49% correspondant à +236 375 mDT.

La part de marché de la BH en termes de dépôts s'élève au 31/12/2016 à 10,50%<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Source BH pour les données du secteur bancaire

### 3.3.1.2. Les emprunts et les ressources spéciales

En mille dinars

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>358 650</b>	<b>323 166</b>	<b>260 990</b>	<b>10,98%</b>
Emprunts obligataires	98 321	105 614	120 607	-6,91%
Dettes rattachées	4 531	10*	1 504*	45 210%
Autres emprunts	255 798	217 542*	138 879*	17,59%
Emprunts Banque Mondiale*	16 078	16 679	4 208	-3,60%
Emprunts BAD	26 555	41 777	55 600	-36,44%
Emprunts BEI	47 127	62 423	77 114	-24,50%
Emprunt BIRD	5 000	-	-	
Emprunt FADES	11 103	-	-	
Emprunts subordonnés	-	-	-	
Emprunts subordonnés 2015	82 320	90 000	-	-8,53%
Emprunts subordonnés 2016	60 000	-	-	
Dettes rattachées	7 615	6 663	1 957	14,29%
<b>Autres fonds empruntés*</b>	<b>1 583</b>	<b>1 916</b>	<b>2 429</b>	<b>-17,38%</b>
<b>Ressources specials*</b>	<b>574 260</b>	<b>588 415</b>	<b>598 807</b>	<b>-2,41%</b>
<b>Total</b>	<b>934 493</b>	<b>913 497</b>	<b>862 226</b>	<b>2,30%</b>

\* Pour les besoins de comparabilité et suite à la nouvelle présentation des rubriques de cette note, des retraitements ont été opérés au niveau des exercices 2015 et 2014. Il s'agit d'extraction de la ligne emprunt banque mondiale des autres fonds empruntés et reclassement des dettes rattachées.

Les emprunts et les ressources spéciales ont accusé une augmentation absolue de 20 996 mDT soit 2,30% par rapport à l'exercice 2015.

Au titre de l'année 2016, les ressources d'emprunt ont été consolidées par :

- L'émission de l'emprunt subordonné d'un montant de 60 000 mDT ;
- Le tirage d'un montant de 11 100 mDT de la ligne de crédits contractée auprès du Fonds de Développement Economique et Social (FADES), destinée au financement des PME ;
- Le tirage d'un montant de 5 000 mDT de la ligne de crédits contractée auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), destinée au financement des très petites Entreprises.

Courant l'exercice 2016, la banque a procédé aux remboursements des échéances afférentes à :

- L'emprunt subordonné 2015 : 7 680 mDT
- La ligne BAD : 15 222 mDT
- La ligne BEI : 15 296 mDT

### 3.3.1.3. Les Capitaux Propres

En mille dinars

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Capital	170 000	170 000	90 000	0,00%
Réserves	288 632	217 533	355 795	32,68%
<i>Primes liées au capital</i>	60 000	60 000	41 721	0,00%
<i>Réserves légales</i>	12 530	9 000	9 000	39,22%
<i>Autres Réserves</i>	216 102	148 533	305 074	45,49%
Autres capitaux propres (écart de réévaluation)	414	414	414	0,00%
Résultats reportés	21	11	-59 731	90,91%
Résultat de l'exercice	92 087	70 584	50 298	30,46%
Résultat en instance d'affectation	-	-	-159 366	n.s
<b>Total capitaux propres</b>	<b>551 154</b>	<b>458 542</b>	<b>277 410</b>	<b>20,20%</b>

Les capitaux propres de la banque ont progressé en 2016 de +20,20% par rapport à 2015 soit une augmentation 92 612 mDT.

### 3.3.2. Les Emplois

#### 3.3.2.1. Les crédits à la clientèle

En mille dinars

Valeurs nettes des provisions et agios réservés	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Comptes débiteurs	567 480	481 703	434 056	17,81%
Crédits commerciaux, industriels et immobiliers	5 918 114	5 132 505	4 175 730	15,31%
Autres concours à la clientèle	369 624	231 586	592 228	59,61%
Crédits sur ressources spéciales	474 207	490 929	502 220	-3,41%
<b>Total Brut des crédits à la clientèle</b>	<b>7 329 425</b>	<b>6 336 723</b>	<b>5 704 234</b>	<b>15,67%</b>
Total des Provisions et Agios réservés	1 056 770	994 310	938 051	6,28%
<b>Total Net des crédits à la clientèle</b>	<b>6 272 655</b>	<b>5 342 413</b>	<b>4 766 183</b>	<b>17,41%</b>

Au titre de l'exercice 2016, les crédits à la clientèle ont augmenté de 17,41%, soit une hausse d'un montant de 930 242 mDT.

La BH détient une part de marché de 12,62% sur les crédits à la clientèle au 31/12/2016 <sup>(2)</sup>.

<sup>(2)</sup> Source BH pour les données du secteur bancaire

Portefeuille des créances

En mille dinars

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
<b>Créances brutes bilan et hors bilan (a)</b>	<b>6 405 749</b>	<b>5 182 034</b>	<b>4 519 503</b>
<b>Créances clientèles (classes 0 et 1)</b>	<b>5 315 356</b>	<b>4 108 729</b>	<b>3 467 108</b>
Classe 0	4 665 014	3 485 820	2 949 853
Classe 1	650 342	622 909	517 255
<b>Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et 5) (b)</b>	<b>1 090 393</b>	<b>1 073 305</b>	<b>1 052 395</b>
Classe 2	21 505	14 501	77 122
Classe 3	82 211	55 844	57 816
Classe 4	461 374	495 359	477 356
Classe 5	525 303	507 601	440 101
<b>Autres Créances clientèles (classes 0 et 1) (c)</b>	<b>1 805 985</b>	<b>1 759 102</b>	<b>1 752 483</b>
<b>Autres Créances douteuses et litigieuses (classes 2, 3, 4 et 5) (d)</b>	<b>174 666</b>	<b>173 301</b>	<b>175 726</b>
<b>Total Créances brutes bilan et hors bilan (e) [ = (a)+(c)+(d)]</b>	<b>8 386 400</b>	<b>7 114 437</b>	<b>6 447 712</b>
<b>Total Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et 5) (f) [ = (b) + (d) ]</b>	<b>1 265 059</b>	<b>1 246 606</b>	<b>1 228 121</b>
Provisions (individuelles + additionnelles)*	782 709	744 274	716 083
Provisions collectives	77 123	68 918	57 352
Agios réservés	180 946**	164 996	148 479
<b>Provisions et agios réservés hors provisions collectives (g)</b>	<b>963 655</b>	<b>909 270</b>	<b>864 562</b>
<b>Provisions et agios réservés y compris provisions collectives (g')</b>	<b>1 040 778</b>	<b>978 188</b>	<b>921 914</b>
<b>Taux de couverture de l'ensemble des créances (g') / (e)</b>	<b>12,4%</b>	<b>13,7%</b>	<b>14,3%</b>
<b>Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (g) / (f)</b>	<b>76,2%</b>	<b>72,9%</b>	<b>70,4%</b>
<b>Taux des créances classées (f) / (e)</b>	<b>15,1%</b>	<b>17,5%</b>	<b>19,0%</b>

(a) & (b) Relatives aux créances commerciales et immobilières supérieures à 50 000 DT

(c) Crédits Acquéreurs habitat & Autres créances inférieures à 50 000 DT

(d) Total créances particuliers y compris l'habitat et les créances commerciales et immobilières inférieures à 50 000 DT

(g) Sur instruction de la BCT, pour le calcul du taux de couverture des créances classées, seules les provisions sur clientèles sont prises en considération.

(g') Sur Instruction de la BCT et en référence à la Circulaire BCT 2012-02 du 11/01/2012, la BH a commencé à partir de l'exercice 2011 à constituer une provision collective en couverture des actifs courants

\* Ces provisions ne prennent pas en considération un montant de 16 137 mDT faisant l'objet d'une réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016 présentée comme suit :

« Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT. »

\*\* Un écart de 4 282 mDT a été constaté au niveau du montant des agios réservés entre la note 3 « créances sur la clientèle » des états financiers arrêtés au 31/12/2016 et les agios réservés au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2016 destiné à la BCT. Cet écart s'explique par le problème d'identification par client ayant fait l'objet d'une réserve de la part des commissaires aux comptes au niveau de leur rapport général pour l'exercice 2016 et d'une remarque au niveau de leur rapport pour l'exercice 2016 destiné à la BCT présentées respectivement comme suit :

« L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés »

« L'absence d'un identifiant unique permettant de visualiser l'évolution des engagements et des couvertures des clients d'une période à l'autre »

### 3.3.2.2 Le Portefeuille titres

#### Portefeuille titres commercial

En mille dinars

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Emprunts nationaux	340	358	376	-5,03%
Titres de placement	1 177 705	887 899*	38 117	32,64%
Titres de transaction	-	-	656 222	-
Créances rattachées	47 444	33 488	23 192	41,67%
Charges constatées d'avance	48	44	26	9,09%
<b>Total</b>	<b>1 225 537</b>	<b>921 789</b>	<b>717 933</b>	<b>32,95%</b>

\* Les Bons de Trésors ont été reclassés en 2015 parmi les titres de placement pour le besoin de comparabilité.

Au 31/12/2016, le portefeuille titre commercial totalise 1 225 537 mDT contre 921 789 mDT au 31/12/2015 soit une hausse significative de 32,95%.

#### Portefeuille titres d'investissement

En mille dinars

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
<b>Titres d'investissement</b>	<b>116 641</b>	<b>106 316</b>	<b>113 707</b>	<b>9,71%</b>
Titres SICAR	167 009	157 573	159 793	5,99%
Provisions	-50 392	-51 257	-46 086	-1,69%
Produits perçus d'avance	24	0	0	-
<b>Titres de participation</b>	<b>99 659</b>	<b>90 860</b>	<b>96 341</b>	<b>9,68%</b>
Part dans les entreprises liées	52 935	49 084	38 798	7,85%
Autres participations	76 912	96 338	95 872	-20,16%
Provisions pour dépréciation des titres de participation	-30 188	-54 562	-38 329	-44,67%
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>216 300</b>	<b>197 176</b>	<b>210 048</b>	<b>9,70%</b>

### 3.3.2.3. Les immobilisations nettes

En mille dinars

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
<b>Immobilisations nettes</b>	70 321	65 316	61 650	7,66%

Les immobilisations nettes sont passées de 65 316 mDT à fin 2015 à 70 321 mDT à fin 2016 et ce, compte tenu d'une dotation aux amortissements de 13 456 mDT. En valeurs brutes, les immobilisations ont augmenté de 12 402 mDT soit +8,49%.

### 3.3.3. Les résultats d'exploitation

#### 3.3.3.1. Le produit Net Bancaire

En mille dinars

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
<b>PNB</b>	307 524	266 462	245 921	15,41%

Le produit net bancaire de la banque a atteint 307 524 mDT au 31/12/2016 enregistrant ainsi une hausse de +15,41% par rapport à 2015.

Sachant que les principales composantes du produit net bancaire sont la marge en intérêts, les commissions nettes et les autres revenus, ci-après une description de l'évolution de ces composantes:

#### La Marge en intérêts (MIN)

En mille dinars

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Produits en intérêts	399 312	372 713	342 385	7,14%
Charges en intérêts	250 024	218 233	192 669	14,57%
<b>Marges en intérêt</b>	<b>149 288</b>	<b>154 480</b>	<b>149 716</b>	<b>-3,36%</b>

#### Les Commissions nettes

En mille dinars

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Commissions perçues	72 710	57 934	54 622	25,50%
Commissions encourues	5 708	5 335	4 788	6,99%
<b>Commissions nettes</b>	<b>67 002</b>	<b>52 599</b>	<b>49 834</b>	<b>27,38%</b>

En 2016, les commissions nettes ont atteint un volume global de 67 002 mDT contre 52 599 mDT une année auparavant, enregistrant ainsi une hausse de +27,38% par rapport à 2015.

### Autres revenus

En mille dinars

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Dividendes & autres revenus sur titres de placement	74 444	48 421	37 303	53,74%
Gains nets sur opérations de changes	14 377	8 832	7 947	62,78%
Revenus du portefeuille investissement	2 413	2 130	1 122	13,29%
<b>Total autres revenus</b>	<b>91 234</b>	<b>59 383</b>	<b>46 372</b>	<b>53,64%</b>

### 3.3.3.2 Les frais d'exploitation (charges opératoires)

En mille dinars

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Frais de personnel	100 251	90 754	88 632	10,46%
Charges générales d'exploitation	27 299	25 494	23 376	7,08%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	13 715	8 680	8 843	58,01%
<b>Total Frais d'exploitation</b>	<b>141 265</b>	<b>124 928</b>	<b>120 851</b>	<b>13,08%</b>

Les frais d'exploitation se sont élevés à 141 265 mDT au 31/12/2016 contre 124 928 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 13,08%. Cette augmentation trouve son origine notamment de la hausse des frais de personnel de 9 497 mDT soit +10,46% passant de 90 754 mDT à 100 251 mDT fin 2016, la hausse des charges générales d'exploitation de 1 805 mDT soit +7,08% passant de 25 494 mDT à 27 299 mDT fin 2016, et la hausse des dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations de 5 035 mDT passant de 8 680 mDT à 13 715 mDT fin 2016.

### 3.3.3.3. Les variations de provisions sur créances

En mille dinars

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2016/2015
Dotations aux provisions sur créances douteuses et risques et charges*	131 047	118 868	85 328	10,25%
Reprise de provisions	74 778	67 246	11 005	11,20%
<b>Les variations de provisions sur créances</b>	<b>56 269</b>	<b>51 622</b>	<b>74 323</b>	<b>9,00%</b>

\*: Y compris les provisions collectives

Durant l'exercice 2016, le solde en pertes de créances a enregistré une augmentation de l'ordre de 9,00% par rapport à 2015.



### 3.3.3.4. Le Résultat Net

*En mille dinars*

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>Variation 2016/2015</b>
<b>Résultat net après modifications comptables</b>	92 087	70 584	50 298	30,46%

Le Résultat net de la banque après modifications comptables s'est établi à 92 087 mDT contre 70 584 mDT au titre de l'exercice 2015 soit une évolution de +30,46%.

### 3.4. Activité et performance de la banque au 30 juin 2017

#### 3.4.1. Les Ressources

##### 3.4.1.1. Les dépôts de la clientèle

En mille dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017-Juin 2016
Dépôts à vue	1 745 376	1 496 984	1 579 816	16,59%
Comptes d'épargne	1 738 952	1 610 369	1 681 349	7,98%
Comptes à terme	1 902 378	1 617 559	1 762 595	17,61%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	128 877	146 104	170 322	-11,79%
<b>Total Dépôts</b>	<b>5 515 583</b>	<b>4 871 016</b>	<b>5 194 082</b>	<b>13,23%</b>

Les dépôts de la clientèle ont évolué de 13,23% par rapport au 30/06/2016 atteignant ainsi un montant de 5 515 583 mDT au 30/06/2017 contre 4 871 016 mDT durant la même période en 2016.

Au 30/06/2017, la part de marché de la BH est de 10,50% (\*)

##### 3.4.1.2. Les emprunts et les ressources spéciales

En mille dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017-Juin 2016
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>544 969</b>	<b>350 357</b>	<b>358 650</b>	<b>55,55%</b>
Emprunts obligataires	83 328	98 321	98 321	-15,25%
Dettes rattachées	1 610	1 864	4 531	-13,63%
Autres emprunts	460 031	250 172	255 798	83,89%
Emprunts Banque Mondiale	15 740	17 814	16 078	-11,64%
Emprunts BAD	188 546	32 768	26 555	475,40%
Emprunts BEI	40 022	54 852	47 127	-27,04%
Emprunt BIRD	5 000	-	5 000	
Emprunt FADES	11 103	-	11 103	
Emprunts subordonnés 2015	74 640	82 320	82 320	-9,33%
Emprunts subordonnés 2016	121 550	60 000	60 000	102,58%
Dettes rattachées	3 430	2 418	7 615	41,85%
<b>Autres fonds empruntés</b>	<b>37 898</b>	<b>1 727</b>	<b>1 583</b>	<b>2 094,44%</b>
<b>Ressources spéciales</b>	<b>560 457</b>	<b>579 046</b>	<b>574 260</b>	<b>-3,21%</b>
<b>Total</b>	<b>1 143 325</b>	<b>931 130</b>	<b>934 493</b>	<b>22,79%</b>

Les emprunts et les ressources spéciales ont enregistré durant le premier semestre de 2017 une hausse de l'ordre de 22,79% par rapport au premier semestre de 2016 passant de 931 130 mDT à 1 143 325 mDT au deuxième semestre 2017.

(\*) Source BH

### 3.4.1.3. Les Capitaux propres

*En mille dinars*

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017-Juin 2016
Capital	170 000	170 000	170 000	-
Réserves	360 582	288 367	288 632	25,04%
<i>Primes liées au capital</i>	60 000	60 000	60 000	-
<i>Réserves légales</i>	17 000	12 530	12 530	35,67%
<i>Autres Réserves</i>	283 582	215 837	216 102	31,39%
Autres capitaux propres	414	414	414	-
Résultats reportés	2	21	21	-90,48%
Résultat de l'exercice	44 652	37 624	92 087	18,68%
Résultat en instance d'affectation	10 200	-	-	-
<b>Total capitaux propres</b>	<b>585 850</b>	<b>496 426</b>	<b>551 154</b>	<b>18,01%</b>

Les capitaux propres de la banque ont augmenté de 18,01% pour atteindre 585 850 mDT au 30/06/2017 contre 496 426 mDT au 30/06/2016.

### 3.4.2 Les emplois

#### 3.4.2.1 Les crédits à la clientèle

*En mille dinars*

<i>Valeurs nettes des provisions et agios réservés</i>	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017-Juin 2016
Comptes débiteurs	802 796	681 337	567 480	17,83%
Crédits commerciaux, industriels et immobiliers	6 339 981	5 510 193	5 918 114	15,06%
Autres concours à la clientèle	398 823	272 258	369 624	46,49%
Crédits sur ressources spéciales	469 386	484 684	474 207	-3,16%
<b>Total Brut des crédits à la clientèle</b>	<b>8 010 986</b>	<b>6 948 472</b>	<b>7 329 425</b>	<b>15,29%</b>
Total des Provisions et Agios réservés	1 101 342	1 028 083	1 056 770	7,13%
<b>Total Net des crédits à la clientèle</b>	<b>6 969 644</b>	<b>5 920 389</b>	<b>6 272 655</b>	<b>17,72%</b>

Au 30/06/2017, les crédits à la clientèle ont progressé de 17,72% par rapport au 30/06/2016 passant de 5 920 389 mDT à 6 969 644 mDT.

Les crédits de la BH représentent 12,62% (\*) de part de marché au 30/06/2017.

(\*) Source BH

*Portefeuille des créances*

En mille dinars

Désignations	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Créances brutes bilan et hors bilan (a)</b>	<b>7 218 652</b>	<b>5 742 231</b>	<b>6 405 748</b>
<b>Créances clientèles (classes 0 et 1)</b>	<b>6 112 907</b>	<b>4 654 260</b>	<b>5 315 356</b>
Classe 0	5 422 867	4 033 838	4 665 014
Classe 1	690 040	620 422	650 342
<b>Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et 5) (b)</b>	<b>1 105 745</b>	<b>1 087 971</b>	<b>1 090 393</b>
Classe 2	20 373	13 326	21 505
Classe 3	81 707	63 291	82 211
Classe 4	460 015	501 778	461 374
Classe 5	543 650	509 576	525 303
<b>Autres Créances clientèles (classes 0 et 1) (c)</b>	<b>1 848 966</b>	<b>1 778 0100</b>	<b>1 805 985</b>
<b>Autres Créances douteuses et litigieuses (classes 2, 3, 4 et 5) (d)</b>	<b>179 421</b>	<b>178 519</b>	<b>174 666</b>
<b>Total Créances brutes bilan et hors bilan (e) [ = (a)+(c)+(d)]</b>	<b>9 247 039</b>	<b>7 698 850</b>	<b>8 386 400</b>
<b>Total Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et 5) (f) [ = (b) + (d) ]</b>	<b>1 285 167</b>	<b>1 266 490</b>	<b>1 265 059</b>
Provisions (individuelles + additionnelles)	812 203	766 558	782 709*
Provisions collectives	80 123	69 864	77 123
Agios réservés	192 880	175 470	180 946**
<b>Provisions et agios réservés hors provisions collectives (g)</b>	<b>1 005 083</b>	<b>942 028</b>	<b>963 655</b>
<b>Provisions et agios réservés y compris provisions collectives (g')</b>	<b>1 085 206</b>	<b>1 011 892</b>	<b>1 040 778</b>
<b>Taux de couverture de l'ensemble des créances (g') / (e)</b>	<b>11,7%</b>	<b>13,1%</b>	<b>12,4%</b>
<b>Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (g) / (f)</b>	<b>78,2%</b>	<b>74,4%</b>	<b>76,2%</b>
<b>Taux des créances classées (f) / (e)</b>	<b>13,9%</b>	<b>16,5%</b>	<b>15,1%</b>

(a) & (b) Relatives aux créances commerciales et immobilières supérieures à 50 000 DT

(c) Crédits Acquéreurs habitat & Autres créances inférieures à 50 000 DT

(d) Total créances particuliers y compris l'habitat et les créances commerciales et immobilières inférieures à 50 000 DT

(g) Sur instruction de la BCT, pour le calcul du taux de couverture des créances classées, seules les provisions sur clientèles sont prises en considération.

(g') Sur Instruction de la BCT et en référence à la Circulaire BCT 2012-02 du 11/01/2012, la BH a commencé à partir de l'exercice 2011 à constituer une provision collective en couverture des actifs courants.

\* Ces provisions ne prennent pas en considération un montant de 16 137 mDT faisant l'objet d'une réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016 présentée comme suit :

« Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT. »

\*\* Un écart de 4 282 mDT a été constaté au niveau du montant des agios réservés entre la note 3 « créances sur la clientèle » des états financiers arrêtés au 31/12/2016 et les agios réservés au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2016 destiné à la BCT. Cet écart s'explique par le problème d'identifiant par client ayant fait l'objet d'une réserve de la part des commissaires aux comptes au niveau de leur rapport général pour l'exercice 2016 et d'une remarque au niveau de leur rapport pour l'exercice 2016 destiné à la BCT présentées respectivement comme suit :

« L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés »

« L'absence d'un identifiant unique permettant de visualiser l'évolution des engagements et des couvertures des clients d'une période à l'autre »

### 3.4.2.2 Le Portefeuille titres

#### Portefeuille titres commercial

En mille dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation 06/2017 – 06/2016
Emprunts nationaux	308	358	340	-13,97%
Titres de placement	1 247 494	1 076 632	1 177 705	15,87%
Créances rattachées	48 746	41 027	47 444	18,81%
Autres (1)	-15	25	48	-160,00%
<b>Total</b>	<b>1 296 533</b>	<b>1 118 042</b>	<b>1 225 537</b>	<b>15,96%</b>

\*: Charges constatées d'avance

#### Portefeuille titres d'investissement

En mille dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation 06/2017 – 06/2016
<b>Titres d'investissement</b>	<b>141 658</b>	<b>118 879</b>	<b>116 641</b>	<b>19,16%</b>
Fonds gérés SICAR	193 526	169 852	167 009	13,94%
Provisions	-51 892	-50 972	-50 392	1,80%
Produits perçus d'avance	24	-	24	-
<b>Titres de participation</b>	<b>110 199</b>	<b>89 241</b>	<b>99 659</b>	<b>23,48%</b>
Participation exonérée	53 085	38 336	52 935	38,47%
Participation non exonérée	88 802	115 165	76 912	-22,89%
Provisions pour dépréciation des titres de participation	-31 688	-64 260	-30 188	-50,69%
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>251 857</b>	<b>208 120</b>	<b>216 300</b>	<b>21,02%</b>

### 3.4.2.3 Les immobilisations nettes

En mille dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017-Juin 2016
<b>Immobilisations nettes</b>	73 164	71 440	70 321	<b>2,41%</b>

La valeur nette des immobilisations de la banque au 30/06/2017 ont marqué une hausse de 2,41% par rapport au 30/06/2016 pour atteindre un montant de 73 164 mDT.

### 3.4.3 Les résultats d'exploitation

#### 3.4.3.1 Le Produit net bancaire

En mille dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017-Juin 2016
<b>PNB</b>	169 663	148 098	307 524	<b>14,56%</b>

Le PNB de la banque a évolué positivement durant le premier semestre 2017 de 14,56.% passant de 148 098 mDT au 30/06/2016 à 169 663 mDT au 30/06/2017.

Sachant que les principales composantes du produit net bancaire sont la marge en intérêts, les commissions nettes et les autres revenus, ci-après une description de l'évolution de ces composantes:

#### La marge en intérêts (MIN)

En mille dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017-Juin 2016
Produits en intérêts*	220 426	189 607	399 312	16,25%
Charges en intérêts	147 826	116 664	250 024	26,71%
<b>Marges en intérêt</b>	<b>72 600</b>	<b>72 943</b>	<b>149 288</b>	<b>-0,47%</b>

\*: Y compris les intérêts sur titres de transaction

Durant le premier semestre 2017, la marge en intérêts a affiché une diminution de l'ordre de 0,47% par rapport au 30/06/2017 atteignant ainsi 72 600 mDT.

#### Les commissions nettes

En mille dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017-Juin 2016
Commissions perçues	40 255	35 085	72 710	14,74%
Commissions encourues	2 773	2 253	5 708	23,08%
<b>Commissions nettes</b>	<b>37 482</b>	<b>32 832</b>	<b>67 002</b>	<b>14,16%</b>

Les commissions nettes ont évolué de +14,16% durant le premier semestre 2017 pour s'établir à 37 482 mDT contre 32 832 mDT durant le premier semestre 2016.

#### 3.4.3.1.3 Autres revenus

En mille dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017-Juin 2016
Dividendes & autres revenus sur titres de placement	40 805	32 858	74 444	24,19%
Gains nets sur opérations de changes	16 165	7 103	14 377	127,59%
Revenus du portefeuille investissement	2 611	2 362	2 413	10,54%
<b>Total autres revenus</b>	<b>59 581</b>	<b>42 323</b>	<b>91 234</b>	<b>40,78%</b>

Cette rubrique a affiché une hausse de l'ordre de 40,78.% par rapport au 30/06/2016 atteignant ainsi un montant de l'ordre de 59 581 mDT au 30/06/2017.

### 3.4.3.2 Les frais d'exploitation (charges opératoires)

En mille dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017-Juin 2016
Frais de personnel	56 457	46 983	100 251	20,16%
Charges générales d'exploitation	15 153	13 840	27 299	9,49%
Dotations aux amortissements et aux	5 389	4 220	13 715	27,70%
<b>Total Frais d'Exploitation</b>	<b>76 999</b>	<b>65 043</b>	<b>141 265</b>	<b>18,38%</b>

Au 30/06/2017, les frais d'exploitation ont augmenté de 18,38% par rapport au 30/06/2016 passant de 65 043 mDT à 76 999 mDT.

### 3.4.3.3 Les soldes en pertes de créances

En mille dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017- Juin 2016
Dotations aux provisions sur créances	34 446	27 380	131 047	25,81%
Reprise de provisions	1 284	1 578	74 778	-18,58%
<b>Soldes en pertes de créances</b>	<b>33 161</b>	<b>25 802</b>	<b>56 269</b>	<b>28,52%</b>

(1) : Y compris les provisions collectives

Au 30/06/2017, cette rubrique a augmenté de 28,52% pour atteindre 33,161 MDT.

### 3.4.3.4 Le résultat net

En mille dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Variation Juin 2017-Juin 2016
<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>44 652</b>	<b>37 624</b>	<b>92 087</b>	<b>18,68%</b>

Le résultat net de la banque a enregistré une augmentation par rapport au 30/06/2016 de 18,68% passant de 37 624 mDT à 44 652 mDT au 30/06/2017.

### 3.5. Les indicateurs trimestriels de la banque au 30/09/2017

En dinars	3 <sup>ème</sup> trimestre		Cumul à la fin du 3 <sup>ème</sup> trimestre		Au 31/12/2016
	2017	2016	2017	2016(*)	
<b>1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES</b>	<b>185 703 602</b>	<b>143 975 948</b>	<b>505 966 408</b>	<b>410 991 219</b>	<b>563 256 513</b>
Intérêts	128 468 597	102 766 262	348 894 969	292 373 432	399 312 166
Commissions en produits	23 042 490	18 332 565	63 297 455	53 417 430	72 710 311
Revenus du portefeuille-titres commercial et investissement	34 192 515	22 877 121	93 773 984	65 200 357	91 234 036
<b>2-CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES</b>	<b>88 640 730</b>	<b>66 265 485</b>	<b>239 240 036</b>	<b>185 182 322</b>	<b>255 732 920</b>
Intérêts encourus	86 150 991	64 881 233	233 977 403	181 545 004	250 024 483
Commissions encourues	2 489 739	1 384 252	5 262 633	3 637 318	5 708 437
Autres charges	0	0	0	0	0
<b>3-PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>97 062 872</b>	<b>77 710 463</b>	<b>266 726 372</b>	<b>225 808 897</b>	<b>307 523 593</b>
<b>4-AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 316 952</b>	<b>3 481 015</b>	<b>9 273 909</b>	<b>9 462 068</b>	<b>12 524 016</b>
<b>5-CHARGE OPÉRATOIRES, DONT:(1)</b>	<b>32 713 434</b>	<b>29 105 353</b>	<b>104 323 512</b>	<b>89 927 884</b>	<b>127 549 216</b>
Frais de personnel	26 313 260	23 104 418	82 770 385	70 087 346	100 250 824
Charges générales d'exploitation	6 400 174	6 000 935	21 553 127	19 840 538	27 298 392
<b>6-STRUCTURE DU PORTEFEUILLE</b>			<b>1 543 154 207</b>	<b>1 498 084 275</b>	<b>1 441 837 649</b>
Portefeuille-titres commercial	-	-	1 292 797 142	1 284 755 058	1 225 537 513
Portefeuille-titres d'investissement	-	-	250 357 065	213 329 217	216 300 136
<b>7-ENCOURS DES CRÉDITS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 069 305 031</b>	<b>5 904 565 877</b>	<b>6 272 654 992</b>
<b>8-ENCOURS DES DÉPÔTS, DONT:</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 715 021 858</b>	<b>5 037 631 710</b>	<b>5 194 081 607</b>
Dépôts à vue	-	-	1 915 896 851	1 444 454 140	1 579 815 989
Dépôts d'épargne	-	-	1 785 014 577	1 639 456 341	1 681 348 560
<b>9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 110 415 927</b>	<b>920 331 039</b>	<b>934 493 199</b>
<b>10-CAPITAUX PROPRES (**)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>541 326 329</b>	<b>458 933 807</b>	<b>459 067 359</b>

(1) Les charges opératoires ne tiennent pas en considération les dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations.

(\*) Chiffres retraités

(\*\*) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.



### 3.6. Matrice SWOT (Forces, faiblesse, opportunités et risques)

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien de l'État Tunisien</li> <li>- Une bonne structure de gouvernance basée sur un système dual et une bonne composition du conseil d'administration (présence d'administrateurs indépendants, administrateurs compétents et à profils variés...)</li> <li>- Un fonds de commerce de particuliers et de professionnels riche et diversifié</li> <li>- Une diversification du portefeuille de crédits par secteur d'activité</li> <li>- Une meilleure maîtrise du risque crédit</li> <li>- Une offre de produits et de services, adaptée, variée et innovante</li> <li>- Amélioration de l'image et de la perception de la Banque par les clients et les bailleurs de fonds</li> <li>- Le savoir-faire dans le traitement des dossiers immobiliers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rareté des ressources et renchérissement de leur coût.</li> <li>- Des ratios prudentiels dans la limite des seuils réglementaires.</li> </ul>
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La refonte du SI à travers notamment la mise en place d'un ERP bancaire</li> <li>- La mise en place d'un nouvel organigramme</li> <li>- L'implémentation d'un nouveau dispositif de contrôle interne</li> <li>- Le plan de recrutement ciblé qui accompagne le plan volontaire des départs (rajeunissement et montée en compétence des RH).</li> <li>- Une meilleure représentativité territoriale.</li> <li>- La mise en place d'un nouveau système de notation</li> <li>- L'application du manuel des achats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une conjoncture économique difficile ne favorisant pas l'investissement du particulier et de l'entreprise</li> <li>- Une concurrence agressive, particulièrement des banques privées</li> <li>- Renforcement de l'arsenal réglementaire par la BCT et la mise en application de nouvelles exigences réglementaires (risque opérationnel, risque marché, fonds de garantie des dépôts, IFRS...)</li> <li>- Difficultés au niveau du secteur immobilier.</li> </ul>

### 3.7. Facteurs de risques et nature spéculative de l'activité de l'émetteur

En application de la Circulaire BCT 2011-06 du 20 mai 2011, la Banque de l'Habitat a donné une plus grande importance à la gestion des risques en :

- Créant une Direction Centrale de Surveillance et de Maîtrise des risques rattachée directement à la Direction Générale. Cette Direction Centrale est composée d'une Direction Evaluation et Suivi des Risques Crédits, une Direction chargée des risques opérationnels, de la position de taux et de changes, et d'une Direction chargée du contrôle permanent du 2<sup>ième</sup> niveau qui veille à l'application effective des règles et procédures internes ;
- Ayant, dans ce même cadre, une structure chargée de la conformité rattachée au Conseil d'Administration, d'une unité chargée de la lutte anti- blanchiment et contre le financement du terrorisme, d'une direction d'audit interne et d'une Direction Centrale du Contrôle Général (Inspection sur place) ;
- Rattachant le comité des risques au Conseil d'Administration. Ce comité est présidé par un administrateur indépendant ;
- Améliorant la gouvernance par la nomination de deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les actionnaires minoritaires et
- Instaurant un Comité d'Audit Interne présidé par un administrateur indépendant, et un Comité Exécutif de Crédits dont les attributions et la composition ont subi récemment une actualisation.

Toutefois, et de part la nature de son activité, la Banque de l'Habitat, comme tout établissement de crédit, est exposée à divers risques détaillés ci-après :

#### 3.7.1 Risque de solvabilité

La Banque affiche au 31 décembre 2016 un ratio de solvabilité, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif (bilan et hors bilan) net pondéré suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24, de 10,03% au dessus du minimum de 10% prévu par l'article 4 de ladite circulaire.

#### 3.7.2 Risque de crédit

Dans le cadre de la mise en place d'un système de mesure, de surveillance et de suivi des risques crédits tel que défini par la circulaire BCT 2006-19 du 28 novembre 2006, des travaux ont été entamés par le comité technique des risques en collaboration avec les départements concernés de la Banque.

Au préalable, un travail d'identification des besoins et de définition des termes de référence ont été réalisés en vue d'établir un cahier de charge pour organiser l'administration des risques.

L'objectif visé par ce travail est la satisfaction des besoins en matière de mesure, de surveillance et de suivi des risques crédits par l'automatisation du processus et de l'élaboration des différentes déclarations et reportings des risques.

La Banque a procédé à la mise en place d'un référentiel pour la collecte des données quantitatives et qualitatives au sein d'un système structuré permettant l'historisation et l'exploitation analytique des informations, et ce moyennant une action de fiabilisation et de complétude des données.

**Toutefois, dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2016, les commissaires aux comptes ont relevé l'absence d'une politique de crédit et de démarche arrêtée par la banque pour assurer sa mise en place et rapprocher les résultats avec les objectifs escomptés.**

### 3.7.2.1. Processus de gestion des décisions de crédits

En vue d'améliorer la gestion des nouvelles approbations de crédits, une application informatique centralisée a été mise en place durant l'année 2012 permettant le recours à une base de données unique de décision de crédits accessible à l'ensemble des intervenants dans le processus de prise en charge des demandes de crédits aux entreprises, la validation des décisions, l'accomplissement des formalités de garanties et la mise en place selon leurs habilitations.

En plus et dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité, la célérité et la qualité de service, une procédure de décentralisation de l'instruction, la prise de décision et la mise en place de certains types de crédits aux entreprises.

Cette procédure reste tributaire du respect des plafonds des pouvoirs et conditions d'éligibilité, elle est actuellement en phase de test au niveau d'une direction régionale pilote.

Quant aux crédits aux particuliers, habitat et consommation, le traitement de ces crédits depuis le dépôt de dossier jusqu'à sa mise en place est totalement décentralisé et automatisé dans le cadre des conditions et plafonds de la décentralisation.

Des outils de contrôle et suivi des risques à posteriori ont été élaborés afin de permettre la mesure, de surveillance et de suivi des risques crédits.

**Toutefois, dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2016, les commissaires aux comptes ont relevé notamment :**

- l'absence de mise à jour des procédures et de méthodologie de travail au sein de la direction des crédits ;
- la lenteur dans le traitement des dossiers de crédits ;
- le non respect du taux d'autofinancement pour les crédits accordés aux promoteurs immobiliers ;
- le déblocage de fonds avant la réalisation des expertises dans certains cas.

### 3.7.2.2. Processus de gestion et d'analyse de crédits

Le reporting des risques crédits est adressé périodiquement aux organes de gouvernance de la Banque de l'Habitat. Il s'agit de présenter les résultats des travaux de classification des créances, le respect des normes prudentielles et la couverture des risques ventilée par activité, par les principaux bénéficiaires et par type de clientèle.

Depuis fin Juin 2012, et suite à la parution de la circulaire BCT N° 2012-09 du 29 Juin 2012, la Banque de l'Habitat a entamé un processus de revue et d'analyse de la qualité des risques sur une base trimestrielle.

**Toutefois, dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2016, les commissaires aux comptes ont déclaré que les critères déterminant de la classe des actifs énumérés dans la circulaire BCT n°91-24 ne sont pas systématiquement respectés par la banque.**

**De plus, ils ont relevé l'absence d'une procédure claire et formalisée dédiée à l'identification des groupes de sociétés.**

### 3.7.3 Risque de marché

Le défaut de tenue d'une comptabilité multidevises conforme aux prescriptions de la norme comptable tunisienne N°23 ne permet pas de s'exprimer sur l'adéquation des positions de change de Banque.

- Marché de change et marché monétaire

La BH a depuis fin 2013 imposé des limites de positions de change et des limites de contrepartie sur le marché de change et sur le marché monétaire que la salle des marchés est tenu de respecter. Ces limites font l'objet de révision au moins une fois par an et sont soumis à l'approbation du comité des risques et du Conseil d'Administration. La Direction Mesure et Surveillance des Risques surveille quotidiennement le respect de ces limites.

- Marché financier

La Direction Mesure et Surveillance des Risques procède semestriellement à l'évaluation des risques du portefeuille titre détenu par la Banque. Ce portefeuille est composé d'obligations émises sur le marché financier, des parts dans un FCP et essentiellement un portefeuille de BTA. L'évaluation des risques inhérents à ce portefeuille est portée à la connaissance du comité des risques.

- Comité ALM (Asset Liability Management / Gestion actif-passif)

La BH a depuis début 2015 instauré un comité ALM composé par quatre directeurs centraux ainsi que le directeur de la trésorerie et le responsable de la salle des marchés et présidé par la Direction Générale. Ce comité qui se réunit mensuellement compte parmi ses prérogatives le suivi de la situation des marchés et les risques qui y sont associés et la prise des décisions qu'il juge nécessaires pour la gestion de ces risques.

- Comité des risques

La Direction Mesure et Surveillance des Risques procède périodiquement à des études approfondies afin d'évaluer les divers risques financiers, risque de taux, risque de liquidité, risque de marché et risque de change. Elle utilise pour l'évaluation de ces risques les méthodes adéquates pour chaque type de risque tel que la Value at Risk. Ces études font l'objet de rapports détaillés qui sont présentés et discutés au sein du comité des risques qui en rapporte le contenu au Conseil d'Administration.

### 3.7.4 Risque de taux d'intérêt

Conformément à la réglementation de la Banque Centrale de Tunisie, la banque de l'Habitat assure des mesures périodiques de son exposition au risque de taux et ce principalement à travers :

- La mesure du gap de taux ,
- Le calcul de l'impact d'une variation des taux sur le résultat de la banque et
- La simulation de crise.

La Banque de l'habitat a pris des mesures concrètes pour limiter les gaps qui peuvent être générés par une baisse du TMM, en favorisant les emplois à taux fixes par rapport à ceux à taux variables et d'une manière opposée au niveau des ressources.

**Toutefois, dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2016, les commissaires aux comptes ont relevé que le processus de gestion du risque de taux d'intérêt souffre des insuffisances suivantes :**

- La banque ne dispose pas de solutions informatiques adéquates lui permettant d'évaluer avec une précision suffisante son exposition aux risques de taux d'intérêt ;
- Les éléments de l'hors bilan ne sont pas pris en considération pour l'évaluation du risque de taux d'intérêt ;
- L'absence d'une procédure claire et formalisée pour la détermination du mode de rémunération des dépôts à terme (taux fixe ou variable).

**Cette situation ne permet pas à la banque de se doter d'une couverture contre le risque de taux d'intérêt.**

### **3.7.5 Risque de liquidité**

La banque de l'habitat assure un suivi permanent du risque de liquidité, en se basant sur la gestion prévisionnelle de la trésorerie, elle collecte des ressources adéquates pour faire face au gap de maturité.

Pour se faire, elle dispose d' :

- une mobilisation des titres de trésor et d'un matelas de crédits et
- un tirage sur les lignes de crédits dont elle bénéficie auprès des autres Banques correspondantes.

La Banque affiche au 31 décembre 2016 un ratio de liquidité, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 75,85% contre un minimum de 70% prévu par l'article 1<sup>er</sup> de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°2014-14.

### **3.7.6 Risque de règlement**

Le risque de règlement, est défini par l'article 42 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 2006-19 du 28/11/2006 comme étant le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus alors que le dit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Ce risque est maîtrisé par la présence de la position de back office qui assure un suivi rigoureux des délais de dénouement des opérations.

**Toutefois, dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2016, les commissaires aux comptes ont relevé l'absence d'une gestion informatisée des dossiers de contentieux suite à la renonciation à l'utilisation de l'applicatif «GTI »**

### 3.7.7 Risque opérationnel

Afin d'instaurer un environnement favorisant la gestion des risques, la Banque de l'Habitat dispose d'une structure rattachée à la Direction Centrale de la Surveillance et de la Maîtrise des Risques chargée de l'identification, de l'évaluation, le suivi, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels.

D'autre part, certaines actions ont été entreprises à savoir :

- La gestion des incidents : Acquisition et mise en place d'un logiciel pour la gestion des incidents ;
- La nomination d'un Responsable de la sécurité informatique (RSSI) ;
- L'élaboration d'une Politique de la Sécurité du Système d'Information ;
- Plan de la continuité de l'activité ;
- La création d'une Direction de la Sécurité Générale et la nomination d'un responsable ;
- La création d'une unité pour gérer les sauvegardes et les archivages des données et des logiciels informatiques de la banque ;
- La réalisation d'un marché sur trois ans avec un bureau externe spécialisé pour l'audit de la sécurité informatique.

**Toutefois, dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2016, les commissaires aux comptes ont relevé plusieurs insuffisances au niveau de la sécurité du système d'information concernant notamment :**

- **L'absence d'un document qui décrit la politique de sécurité des systèmes d'information et en particulier les principes d'organisation, de management et de pilotage de la sécurité et des rôles ;**
- **L'absence d'un plan de continuité et de reprise d'activité formalisé ;**
- **L'absence d'une politique de contrôle des accès logiques ;**
- **L'absence d'une procédure formelle de restriction et de contrôle des attributions, des autorisations et d'utilisation des comptes privilégiées.**

### 3.7.8 Risque juridique

De plus, il ressort du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de la BH arrêtés au 31/12/2016 que la banque est exposée à un risque juridique du fait de :

- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque.

Aussi, il est mentionné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de la BH arrêtés au 31/12/2016, que la banque a conclu deux conventions courant l'exercice 2016. Eu égard aux délais de concrétisation, d'entrée en vigueur des conventions mentionnées, au décalage relatif aux convocations et à la tenue effective des réunions du Conseil d'Administration, les deux conventions, avec la « BH INVEST » et la société « Assurances SALIM », ont été entérinées respectivement le 24 janvier 2017 et le 08 mars 2017, ce qui est en contradiction aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

### 3.8. Dépendance de l'émetteur

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents à travers l'application des articles:

#### Article 1

Cet article précise que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 5 % des fonds propres nets corrigés de la Banque, soit 672 MDT, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets corrigés soit 2 217 MDT.

**Au 31 décembre 2016, les exigences de cette norme est respecté par la Banque.**

Cet article précise, par ailleurs que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 15% des fonds propres nets corrigés de la Banque ne doit pas excéder 1,5 fois ses fonds propres nets corrigés, soit 1 108 MDT. Aucun bénéficiaire ayant des risques encourus dépassant cette limite des fonds propres nets n'a été identifié.

**Au 31 décembre 2016, les exigences de cette norme est respecté par la Banque.**

#### Article 2

Cet article précise que les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent excéder 25 % des fonds propres nets de la banque. Aucun bénéficiaire ayant des risques encourus dépassant cette limite des fonds propres nets n'a été identifié.

**Au 31 décembre 2016, la Banque respecte les exigences de cette norme.**

#### Article 3

L'Article 3 (nouveau) de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-09 du 29 juin 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements stipule que le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets de l'établissement de crédit soit 739 MDT.

Au 31 Décembre 2016, les risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, totalisent 438 MDT soit 0,59 fois des fonds propres nets de la Banque.

**Au 31 décembre 2013, la Banque respecte les exigences de cette norme.**

#### Article 4

Cet article indique que les fonds propres nets de la Banque doivent représenter en permanence au moins 10% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus. Les fonds propres nets de base ne peuvent être inférieurs en permanence à 7% des risques encourus.

Le ratio de solvabilité tel qu'il résulte du rapport entre les fonds propres nets et le total des actifs pondérés, s'élève au 31 décembre 2016 à **10,03%**, se situant, ainsi au dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie. Le ratio de solvabilité de base (Tier I) s'élève à **7,05%** au 31 décembre 2016, soit un niveau conforme au minimum exigé par la réglementation.

**Ainsi, la Banque respecte les exigences de cette norme.**

### 3.9. Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage n'a été constaté par la BH en dehors des contentieux inhérents à l'activité de la banque.

### 3.10. Politique d'investissement de la Banque

*En Milliers de dinars*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>MOB. MAT. DE BUREAU</b>	<b>10 522</b>	<b>20 426</b>	<b>11 903</b>	<b>13 653</b>	<b>3 040</b>
MATERIEL DE SECURITE	1 104	500	500	700	300
GUICHET AUTO BILLETS	354	650	500	650	250
MATERIELS INFORMATIQUES	2 149	1 700	1 500	1 700	1 000
ETUDES ET LOGICIELS INFORMATIQUES	6 360	17 026	8 853	10 153	1 040
MOBILIER DE BUREAU	555	550	550	450	450
<b>ACQUISITION ET CONSTRUCTION LOCAUX</b>	<b>6 672</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>
NOUVEAU SIEGE	722	0	0	0	0
AUTRES (agences)	5 950	3 000	3 000	3 000	3 000
<b>ACQUISITION TERRAINS</b>					
<b>ACQUISITION MATERIEL DE TRANSPORT</b>	<b>640</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>650</b>	<b>650</b>
<b>AGENCEMENT, AMENAGEMENT &amp; INSTALLATION</b>	<b>13 014</b>	<b>11 879</b>	<b>13 339</b>	<b>11 792</b>	<b>5 600</b>
<b>INVESTISSEMENT INCORPOREL</b>	<b>2 158</b>	<b>1 931</b>	<b>2 283</b>	<b>1 823</b>	<b>70</b>
FRAIS D'ETUDES	2 055	1 656	1 197	737	70
FRAIS PRELIMINAIRE D'ETABLISSEMENT	103	275	1 086	1 086	0
<b>TOTAL</b>	<b>33 006</b>	<b>37 836</b>	<b>31 125</b>	<b>30 918</b>	<b>12 360</b>



## Chapitre 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS

### 4.1. Patrimoine de la banque au 31/12/2016

#### 4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 31/12/2016

##### 4.1.1.1 Terrain

En Milliers de dinars

<b>Terrains d'Exploitation</b>			
Date d'acquisition	Libellé	Valeur d'acquisition	VCN
01/01/1989	Terrain le Kef	100	100
01/01/1989	Terrain de Sfax	22	22
01/01/1989	Terrain Kasserine	24	24
01/01/1989	Terrain Ben Arous	60	60
01/01/1989	Terrain avenue Kheredine Pacha	304	304
01/01/1989	Terrain Siège K.P	1 216	1 216
01/01/1989	Terrain Station Total K.P	300	300
01/01/1989	Terrain Immeuble Uzan	7	7
01/01/1989	Terrain Agence Monastir	6	6
01/01/1989	Terrain Immeuble Av.Parc	60	60
01/01/1989	Terrain Agence Sfax	3	3
01/01/1989	Terrain Agence Siliana	6	6
01/01/1989	Terrain Agence Gafsa	2	2
01/01/1989	Terrain Agence le Kef	2	2
01/01/1989	Terrain Agence Nabeul	7	7
01/01/1989	Terrain Agence Gabes	4	4
01/01/1989	Terrain Agence Kairouan	4	4
01/01/1989	Terrain Agence Mednine	10	10
01/01/1989	Terrain Agence Bab Saadoun	24	24
01/01/1989	Terrain Agence Zaghouan	5	5
01/01/1989	Terrain Sousse Uzan	8	8
01/01/1989	Terrain Avenue Mohamed 5	673	673
01/07/1998	Terrain Khouzama Sousse	659	659
27/10/1999	Terrain Ag Sis Ahmed Tlili	249	249
06/01/2003	Annexe Terrain Direction Régionale Sociale	50	50
29/07/2004	Terrain Local Archive Mghira	311	311
31/08/2010	Terrain Av Mohamed 5 Rue Ichbilia	1 000	1 000
<b>Total 1</b>		<b>5 116</b>	<b>5 116</b>

En Milliers de dinars

<b>Terrains Hors Exploitation</b>			
Date d'acquisition	Libellé	Valeur d'acquisition	VCN
01/01/1989	Terrain Ezzahra	85	85
01/01/1989	Terrain LF Jendouba	2	2
01/01/1989	Terrain LF Mahdia	2	2
01/01/1989	Terrain LF Bizerte	3	3
01/01/1989	Terrain LF Le Kef	1	1
01/01/1989	Terrain LF Kasserine	3	3
01/01/1989	Terrain LF Siliana	2	2
01/01/1989	Terrain LF Gafsa	2	2
01/01/1989	Terrain LF Zaghouan	3	3
01/01/1989	Terrain Agence Sfax 2	2	2
<b>Total 2</b>		<b>105</b>	<b>105</b>
<b>Total Général (1+2)</b>		<b>5 221</b>	<b>5 221</b>

## 4.1.1.2 Construction

En Milliers de dinars

Construction d'Exploitation			
Date d'acquisition	Libellé	Valeur d'acquisition	VCN
01/01/1989	Agence Sousse	133	0
01/01/1989	Agence Monastir	144	0
01/01/1989	Agence Sfax Cité Jardins	37	0
01/01/1989	Agence Siliana	54	0
01/01/1989	Agence Gafsa	23	0
01/01/1989	Agence de Nabeul	93	0
01/01/1989	Agence Gabes (Direction Regionale)	91	0
01/01/1989	Agence Kairouan	29	0
01/01/1989	Agence Zagouan	65	0
01/01/1989	Agence Bab Saadoun	96	0
01/01/1989	Imm Siège Social K.P	3 800	0
01/01/1989	Imm sousse II	52	0
01/01/1989	Direction Regionale Sfax	363	0
01/01/1989	Agence Sfax D R S	52	0
12/05/1994	Achat Appart B5+B6 (9 Avril)	105	0
26/06/1998	Achat Local Sis à Kasserine	112	8
29/12/1998	Local Ag Souuse Kantaoui	595	59
27/10/1999	Local Ag Sis Ahmed Tlili	1 208	170
20/04/2001	Local Ag Sis Alain Savary	900	193
14/02/2003	Local Ag Sis Cite Ennasser	365	112
03/06/2004	Reliquat Agence Ennasr	10	4
14/07/2004	Local Agence Sis rades	536	202
15/02/2005	Local Agence" Sousse Korniche"	520	211
30/03/2005	Local Hammem chatt	226	93
29/09/2005	Local " Achraf" Jendouba	160	70
05/01/2006	Local "Mahou" sis à El Mourouj	516	233
24/04/2006	Local Sfax Route Gabes	486	226
17/07/2006	Local Nouvelle Agence Medenine	197	94
05/11/2006	Local Agence sis M'hamdia	220	108
29/01/2007	Local Sfax Sakiet Ezzit	269	135
04/05/2007	Local Sousse Rue Ibn El Jazzar	525	271
29/10/2007	Local Sfax Immeuble Ibn Khaldoun	66	36
29/10/2007	Local Sfax Immeuble Ibn Khaldoun	519	281
29/10/2007	Local Sfax Immeuble Ibn Khaldoun	160	87
14/02/2008	Local Sis à L'Aouina	275	153
18/09/2008	Annexe Local Agence Kairaoun	10	6
05/05/2009	Projet de construction Local M'Ghira	2315	1 428
06/05/2009	Local Sis Av 15 Oct Cité Raouabi Bizerte	298	184
15/12/2009	Local Ag Bardo Sis au 60 Av Bougatf	857	555
28/01/2010	Local Essaad Sis Lac Nord (RDC Imm	1250	817
13/05/2010	Local Sis EDC 117 Av H.B Kheired Le	471	315
31/08/2010	Immeuble Siege Social Mohamed V	19997	13 661
31/08/2010	Pilotage et coordination tx Nouveau Siege	237	162
02/01/2011	Tx construction siege	131	92
02/01/2011	Pilotage et coordination tx Nouveau Siege	194	136
15/05/2012	Tx Const D.R. Tunis Sud Lot Menuiserie	31	24
22/05/2012	Travaux Génie Civ et VRD D.R. Tunis Sud	385	296
03/06/2014	Local PV Sousse Hadhrumet	1149	1 001
27/06/2014	Local PV Sfax Route Menzel Chaker	636	556
15/09/2014	Local N° C3 sis RDC IMM ACCESS LAC	1794	1 588
01/12/2014	Achat Local PV Mghira III Rez de Chaussée	272	243
27/02/2015	Local PV Menzel Bourguiba	184	167
16/04/2015	Local PV Mrezgua au rez de chau M5 AGW	538	492
09/10/2015	Local PV Sfax Moulinville Centre au RDC	795	746
16/11/2015	Local PV Sfax Route Gremda au RDC	528	499

04/01/2016	Local PV au RDC bloc B Res Horizon	902	858
04/01/2016	Local PV au RDC bloc B Res Horizon	300	285
28/03/2016	Local PV Moknine au RDC IMM EL	508	488
22/11/2016	Local PV au RDC Res. Lazreg Tower sous	632	628
30/11/2016	Local PV au 113 RDC Res. Parcs Menzah 8	338	337
28/12/2016	Local PV au 113 RDC Res. Parcs Menzah 8	123	123
	Logements de fonction	102	0
	Logements adjudés	364	365
<b>Total 1</b>		<b>48 343</b>	<b>28 798*</b>

\*Ce chiffre diffère de celui mentionné dans la note 6 du rapport CAC 2016 qui est de 27 755 mDT. Cette différence trouve son origine du reclassement au niveau les dotations aux amortissements des immeubles d'exploitation et hors exploitation. (Voir note rectificative page 191).

En Milliers de dinars

<b>Construction Hors Exploitation</b>			
<b>Date d'acquisition</b>	<b>Libellé</b>	<b>Valeur</b>	<b>VCN</b>
01/01/1989	Immeuble Av De Londres I	503	0
01/01/1989	Complex Du Kef	350	0
05/04/1993	Achat Logement Ag Zagouan	22	0
02/07/1996	Logement UNFT	12	0
09/06/2008	Adjonction Hors Exploitation	365	209
<b>Total 2</b>		<b>1 252</b>	<b>209*</b>
<b>Total Général (1+2)</b>		<b>49 595</b>	<b>29 007</b>

\*Ce chiffre diffère de celui mentionné dans la note 6 du rapport CAC 2016 qui est de 1 252 mDT. Cette différence trouve son origine du reclassement au niveau les dotations aux amortissements des immeubles d'exploitation et hors exploitation. (Voir note rectificative page 191).

#### 4.1.1.3 Immobilisations en cours

En Milliers de dinars

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Agencement, amgts et Inst. en cours	2 250
Installation climatisation en cours	120
Construction en cours	70
Commande mat. Info.	2 100
Commande Mat .de sécurité en cours	544
Eude techn. Contro. Tvx struc.	84
Mission de pilotage et de coordination des travaux	32
<b>Total</b>	<b>5 200</b>

#### 4.1.1.4 Immobilisations incorporelles

En Milliers de dinars

<b>Date</b>	<b>Libellé</b>	<b>Valeur</b>	<b>Valeur nette</b>
<b>FONDS DE COMMERCE</b>			
02/01/1988	FC sise 21 Av K pacha	5	0
07/04/1989	FC sise 21 Av K pacha	70	0
30/06/1989	FC sise 21 Av K pacha	100	0
30/06/1989	FC av de Carthage	300	0
21/07/1989	FC abc Nabeul	15	0
26/07/1990	FC AG Jerba	20	0
06/03/1991	FC AG Hammamet	30	0
19/11/1991	FC AG Sousse	100	0
27/04/1992	FC AG Kairouan	43	0
17/08/1992	FC AG A Boukhadi	4	0
30/08/1995	FC Café Tunis TC	1 800	0
25/09/1996	FC AG Sousse	30	0
04/12/1996	FC Agence et Imm	110	0
02/01/1997	FC Agence Khaznadar	50	0
06/01/1999	FC AG Gafsa	25	3
11/07/2006	FC Agence Nabeul	100	48
<b>Total FC</b>		<b>2 802</b>	<b>51</b>
<b>Logiciels informatiques</b>		<b>9 877</b>	<b>2 442</b>
<b>Total FC + Logiciels informatiques</b>		<b>12 678</b>	<b>2 493</b>

#### 4.1.1.5 Autres immobilisations

En milliers de DT

	Valeurs brutes au	Acquisition	Cession	Amortissement	VCN au
MMB	31 875	6 401	5 019	23 858	9 399
AAI	42 816	7 658	731	26 935	22 808
Mat de transport	2 570	373	313	1 709	921
<b>Total</b>	<b>77 261</b>	<b>14 432</b>	<b>6 063</b>	<b>52 502</b>	<b>33 128</b>

#### 4.1.2 Portefeuille titres d'investissement de la BH au 31/12/2016

Le portefeuille titres d'investissement de la BH est composé de titres de participation et de titres d'investissement.

##### 4.1.2.1 Titres d'investissement

En mille dinars

Dates de placement	Fonds A Capital Risque (FACR)	Montant initial	Commissions de gestion en %	Montant au 31/12/2016
1998	FACR BH 1	9 000,000	0.5% de l'encours	4 492,819
1999	FACR BH 2	8 915,000	0.5% de l'encours	3 607,237
2000	FACR BH 3	13 675,000	0.5% de l'encours	10 326,495
2001	FACR BH 4	9 042,000	0.5% de l'encours	4 031,201
2002	FACR BH 5	10 050,000	0.5% de l'encours	7 744,226
2003	FACR BH 6	6 500,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	1 893,694
2004	FACR BH 7	5 300,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	3 939,003
2005	FACR BH 8	8 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	2 515,398
2006	FACR BH 9	12 715,500	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	11 950,063
2007	FACR BH 10	20 100,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	15 104,922
2008	FACR BH 11	28 350,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	20 342,066
2009	FACR BH 12	26 600,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	25 037,873
2010	FACR BH 13	22 790,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	21 477,112
2011	FACR BH 14	5 600,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	3 601,447

2012	FACR BH 15	5 475,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	5 475,000
2013	FACR BH 16	9 147,768	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	9 376,078
2016	FACR BH 17	16 100,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	15 847,075
<b>S/Total</b>		<b>217 360,268</b>		<b>166 761,709</b>
<b>Irada Jendouba</b>		<b>400 000,000</b>		<b>247,000</b>
<b>Créances rattachées</b>				<b>24,615</b>
<b>Provisions</b>				<b>-50 391,504</b>
<b>Total</b>				<b>116 641,820</b>

#### 4.1.2.2 Titres de participation

##### Les sociétés liées

Raison sociale	Capital social			Participation BH				Provision constatée au 31/12/2015	Dotation	Reprise	Provision à constater au 31/12/2016	Montant Net
	Nb d'actions ou parts	Valeurs Nominale (DT)	Capital Social	CAPITALSOUSCRIT		% de participation	Montant libéré par la BH					
				Nb d'actions ou parts	Montant							
ASSURANCES SALIM	2 660 000	5	13 300	635 596	3 178	23,89%	5 887	-	-	-	-	5 887
S.T.I.M.E.C	140 000	10	1 400	42 000	420	30,00%	420	196	-	-	196	224
MODERN LEASING	7 000 000	5	35 000	2 621 011	13 105	37,44%	11 462	-	-	-	-	11 462
SICAV OBLIGATAIRE	1 866 414	100	186 641	96 010	9 601	5,14%	9 756	683	-	-	683	9 073
SOPIVEL	91 000	100	9 100	27 285	2 729	29,98%	4 498	-	-	-	-	4 498
SGRC	200 000	10	2 000	120 000	1 200	60,00%	1 200	-	-	-	-	1 200
SICAF EPARGNE INVEST	1 500 000	10	15 000	744 799	7 448	49,65%	7 446	1 290	-	-	1 290	6 156
BH INVEST	30 000	100	3 000	9 000	900	30,00%	900	-	-	-	-	900
SIM SICAR	3 600 000	5	18 000	1 497 092	7 485	41,59%	7 497	-	-	-	-	7 497
STE MODERNE DE TITRISATION	5 000	100	500	4 994	499	99,88%	327	150	-	-	150	177
SICAV BHP	114 835	100	11 484	81 732	8 173	71,17%	3 692	1 297	-	-	1 297	2 395
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-	<b>54 738</b>	<b>0,00%</b>	<b>53 085</b>	<b>3 616</b>	-	-	<b>3 616</b>	<b>49 469</b>

##### TFBank

Raison sociale	Capital social			Participation BH				Provision constatée au 31/12/2015	Dotation	Reprise	Provision à constater au 31/12/2016	Montant Net
	Nb d'actions ou parts	Valeurs Nominale (DT)	Capital Social	CAPITALSOUSCRIT		% de participation	Montant libéré par la BH					
				Nb d'actions ou parts	Montant							
T F BANK	1 251 783	15,24	19 077,173	565 014	8 610,813	45,14%	16 455	33 771	5 986	30 359	9 398	7 057
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-	<b>8 611</b>		<b>16 455</b>	<b>33 771</b>	<b>5 986</b>	<b>30 359</b>	<b>9 398</b>	<b>7 057</b>

Autres titres de participations

Raison sociale	Capital social			Participation BH				Provision constatée au 31/12/2015	Dotation	Reprise	Provision à constater au 31/12/2016	Montant Net
	Nb d'actions ou parts	Valeurs Nominale (DT)	Capital Social	CAPITALSOUSCRIT		% de participation	Montant libéré par la BH					
				Nb d'actions ou parts	Montant							
SNIT NORD	85 000	10	850	1	0,01	0,00%	0,01	0	0	0	0	0,01
SNIT SUD	120 000	10	1 200	1	0,01	0,00%	0,01	0	0	0	0	0,01
SNIT CENTRE	95 000	10	950	1	0,01	0,00%	0,01	0	0	0	0	0,01
MAISON DU BANQUIER	8 885 000	1	8 885	557 500	557,5	6,27%	525,30	232	0	0	232	293,3
S.P.P.I – SICAR	760 450	1	760	25 000	25	3,29%	25,00	25	0	0	25	0,00
S.E.P.T.S	10 000	100	1 000	1 450	145	14,50%	145,00	145	0	0	145	0,00
SMT	50 000	100	5 000	3 036	303,6	6,07%	164,00	0	0	0	0	164,00
B.E.A.T.L	19 000	20	380	2 370	47,4	12,47%	47,40	47,4	0	0	47,4	0,00
S.O.D.I.N.O - SICAR	4 800 000	10	48 000	952 346	9523,46	19,84%	8 128,30	3 153	0	0	3 153	4 975,3
TUNISIE AUTOROUTES	9 995 293	100	999 529	19 201	1920,1	0,19%	1 584,20	320	0	0	320	1 264,2
ZARZIS OFFSHORE SITE	59 740	100	5 974	4 350	435	7,28%	435,00	0	0	0	0	435,00
TUNISIE CLEARING	882 927	5	4 415	29 427	147,135	3,33%	184,93	0	0	0	0	184,93
F.I.G	22 094	50	1 105	2 054	102,7	9,30%	102,70	0	0	0	0	102,70
ATI	10 000	100	1 000	500	50	5,00%	50,00	0	0	0	0	50,00
S.O.D.E.K – SICAR	1 247 211	5	6 236	368 045	1840,225	29,51%	1 834,14	433	0	0	433	1 401,14
I.B.S	1 384 409	5	6 922	233 945	1169,725	16,90%	400,00	0	0	0	0	400,00
S.I.B.T.E.L	50 400	100	5 040	4 533	453,3	8,99%	517,68	0	0	0	0	517,68
TITF SICAR	205 000	10	2 050	50 000	500	24,39%	500,00	500	0	0	500	0,00
S.O.TU.GAR	30 000	100	3 000	2 000	200	6,67%	200,00	0	0	0	0	200,00
TUNISIE TELECOM	140 000 000	10	1 400 000	10	0,1	0,00%	0,10	0	0	0	0	0,10
STE BOUMAKHLOUF	2 000	100	200	200	20	10,00%	20,00	17	0	0	17	3,00
EL MANSOUR TABARKA	1 573 950	10	15 740	28 450	284,5	1,81%	284,50	284,50	0	0	284,50	0,00
NIDA	13 200 000	1	13 200	799 999	799,999	6,06%	800,00	0	0	0	0	800,00
S.E.D.S	10 000	100	1 000	2 500	250	25,00%	250,00	250	0	0	250	0,00
TECHNOPOLE DE SFAX	638 920	10	6 389	138 175	1381,75	21,63%	1 381,75	767	0	0	767	614,75
TECH. BORJ CEDRIA	10 000	100	1 000	2 500	250	25,00%	250,00	113	0	0	113	137,00
TECH. GAFSA	470 000	100	47 000	2 000	200	0,426%	200,00	58	0	0	58	142,00

BIO TECHNOPOLE SIDI THABET	10 000	100	1 000	1 000	100	10,00%	175,00	122	0	0	122	53,00
SICAV TANIT	517 117	100	51 712	1	0,1	0,00%	0,10	0	0	0	0	0,10
S.I.D.C.O SICAR	3 245 216	5	16 226	157 756	788,78	4,86%	788,78	788,78	0	0	788,78	0,00
S.O.D.I.S SICAR	3 572 791	10	35 728	617 087	6170,87	17,27%	5 670,87	1 084	0	0	1 084	4 586,87
DIVA SICAR	2 000 000	10	20 000	1 500 000	15000	75,00%	1 125,00	153	0	0	153	972,00
TOPIC	1 336 505	10	13 365	53 245	532,45	3,98%	5 183,90	4 011	0	0	4 011	1 172,90
POLI.TECH.GABES	200 000	100	20 000	2 000	200	1,00%	50,00	10	0	0	10	40,00
SODESIB	500 000	10	5 000	20 000	200	4,00%	200,00	112	0	0	112	88,00
CDC DEVELOPPEMENT	20 000	100	2 000	500	50	2,50%	50,00	50	0	0	50	0,00
ELBENE INDUSTRIELLE	10 000 000	4	40 000	475 000	1900	4,75%	1 060,80	125	0	0	125	935,80
SHELTER AFRIQUE	56114	1 000	56 114	300	300	0,53%	394,69	226	0	0	226	168,69
BCH	500 000	10 000	5 000 000	86 097	860970	17,22%	3 648,96	3 648,96	0	0	3 648,96	0,00
BH BF	500 000	10 000	5 000 000	24 000	240000	4,80%	1 578,73	0	0	0	0	1 578,73
PHENICIA SEED FUND FCP	10 052	1 000	10 052	1 000	1000	9,95%	850,00	334	0	0	334	516,00
F.C.P - OPTIMA	500 000	100	50 000	160 000	16000	32,00%	16 000,00	0	0	0	0	16 000,00
F.C.P.R INETECH	23 000	1 000	23 000	3 000	3000	13,04%	1 500,00	164	0	0	164	1 336,00
FCP INSTITUTIONNEL		5 000	0	600	3000		3 000,00	0	0	0	0	3 000,00
MAC HORIZON 2022 FCP		100	0	10 000	1000		1 000,00	0	0	0	0	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 170 819</b>		<b>60 307</b>	<b>17 174</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 174</b>	<b>43 133</b>



## 4.2. Patrimoine de la banque au 30/06/2017

### 4.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 30/06/2017

En mille dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 992</b>	<b>1 161</b>	<b>2 492</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>12 755</b>	<b>10 678</b>	<b>12 679</b>
LOGICIELS INFORMATIQUES	9 953	7 876	9 877
FONDS DE COMMERCE	2 802	2 802	2 802
<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>-10 763</b>	<b>-9 517</b>	<b>-10 187</b>
FONDS DE COMMERCE	-2 754	-2 744	-2 751
LOGICIELS INFORMATIQUES	-8 008	-6 773	-7 435
<b>IMMOBILISATION CORPORELLES</b>	<b>71 172</b>	<b>70 279</b>	<b>67 828</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS</b>	<b>11 002</b>	<b>8 454</b>	<b>5 200</b>
AVANCE & AC/COMM.IMMOB.	11 002	8 454	5 200
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>141 389</b>	<b>130 661</b>	<b>139 088</b>
IMMEUBLES	49 220	47 252	48 343
MATERIEL DE TRANSPORT	2 844	2 257	2 630
MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU	33 595	29 408	33 257
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS	50 614	46 628	49 743
TERRAINS	5 116	5 116	5 116
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION</b>	<b>1 357</b>	<b>1 357</b>	<b>1 357</b>
TERRAINS	105	105	105
IMMEUBLES	1 252	1 252	1 252
<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>-77 849</b>	<b>-69 374</b>	<b>-73 089</b>
IMMEUBLES	-21 673	-19 527	-20 588
MATERIEL DE TRANSPORT	-1 857	-1 592	-1 708
MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU	-25 523	-22 519	-23 858
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS	-28 797	-25 735	-26 935
TERRAINS	0	0	0
<b>RESORTION FRAIS D'ETABLISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES IMM CORPORELLES</b>	<b>-4 727</b>	<b>-819</b>	<b>-4 727</b>
<b>T O T A L</b>	<b>73 164</b>	<b>71 440</b>	<b>70 321</b>

### 4.2.2 Portefeuille titres d'investissement de la BH au 30/06/2017

En mille dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>141 659</b>	<b>118 879</b>	<b>116 642</b>
FONDS A CAPITAL RISQUE "S.I.M SICAR"	193 279	169 605	166 762
FONDS A CAPITAL RISQUE "IRADA JENDOUBA"	247	247	247
PROVISIONS	-51 892	-50 972	-50 392
PRODUIT PERCUES D'AVANCES	25	0	25

#### 4.2.3 Portefeuille titres de participation de la BH au 30/06/2017

##### Sociétés liées

En mille dinars

Raison sociale	Capital social			Participation BH				Provision constatée au 31/12/2016	Dotation	Reprise	Provision à constater au 30/06/2017	Montant Net
	Nb d'actions ou parts	Valeurs Nominale (DT)	Capital Social	CAPITALSOUSCRIT		% de participation	Montant libéré par la BH					
				Nb d'actions ou parts	Montant							
ASSURANCES SALIM	2 660 000	5	13 300	635 596	3 178	23,89%	5 887	-	-	-	-	5 887
S.T.I.M.E.C	140 000	10	1 400	42 000	420	30,00%	420	196	-	-	196	224
MODERN LEASING	7 000 000	5	35 000	2 621 011	13 105	37,44%	11 462	-	-	-	-	11 462
SICAV OBLIGATAIRE	1 866 414	100	186 641	96 010	9 601	6,18%	9 756	683	-	-	683	9 073
SOPIVEL	91 000	100	9 100	27 285	2 729	29,98%	4 498	-	-	-	-	4 498
SGRC	200 000	10	2 000	120 000	1 200	60,00%	1 200	-	-	-	-	1 200
SICAF EPARGNE INVEST	1 500 000	10	15 000	744 799	7 448	49,65%	7 446	1 290	-	-	1 290	6 156
BH INVEST	30 000	100	3 000	9 000	900	30,00%	900	-	-	-	-	900
SIM SICAR	3 600 000	5	18 000	1 497 092	7 485	41,59%	7 497	-	-	-	-	7 497
STE MODERNE DE TITRISATION	5 000	100	500	4 994	499	99,88%	327	150	-	-	150	177
SICAV BHP	114 835	100	11 484	81 732	8 173	71,04%	3 692	1 297	-	-	1 297	2 395
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-	<b>54 738</b>	<b>0,00%</b>	<b>53 085</b>	<b>3 616</b>	-	-	<b>3 616</b>	<b>49 469</b>

T.F.BANK

En mille dinars

Raison sociale	Capital social			Participation BH				Provision constatée au 31/12/2016	Dotation	Reprise	Provision à constater au 30/06/2017	Montant Net
	Nb d'actions ou parts	Valeurs Nominale (DT)	Capital Social	CAPITALSOUSCRIT		% de participation	Montant libéré par la BH					
				Nb d'actions ou parts	Montant							
T F BANK	2 296 600	15,24	35 000,184	778131	11 858,716	33,88%	25 450	9 398	1 500		10 898	14 552
<b>TOTAL</b>					<b>11 859</b>		<b>25 450</b>	<b>9 398</b>	<b>1 500</b>	<b>0</b>	<b>10 898</b>	<b>14 552</b>

Autres titres de participation

En mille dinars

Raison sociale	Capital social			Participation BH				Provision constatée au 31/12/2016	Dotation	Reprise	Provision à constater au 30/06/2017	Montant Net
	Nb d'actions ou parts	Valeurs Nominale (DT)	Capital Social	CAPITALSOUSCRIT		% de participation	Montant libéré par la BH					
				Nb d'actions ou parts	Montant							
SNIT NORD	85000	10	850	1	0,01	0,00%	0,01	0	0	0	0	0,01
SNIT SUD	120000	10	1 200	1	0,01	0,00%	0,01	0	0	0	0	0,01
SNIT CENTRE	95000	10	950	1	0,01	0,00%	0,01	0	0	0	0	0,01
MAISON DU BANQUIER	8885000	1	8 885	557 500	557,5	6,27%	525,30	232	0	0	232	293,30
S.P.P.I – SICAR	760450	1	760	25 000	25	3,29%	25,00	25	0	0	25	0,00
S.E.P.T.S	10000	100	1 000	1 450	145	14,50%	145,00	145	0	0	145	0,00
SMT	50000	100	5 000	3 036	303,6	6,07%	164,00	0	0	0	0	164,00
B.E.A.T.L	19000	20	380	2 370	47,4	12,47%	47,40	47,4	0	0	47,4	0,00
S.O.D.I.N.O - SICAR	4800000	10	48 000	952 346	9523,46	19,84%	8 128,30	3 153	0	0	3 153	4 975,3
TUNISIE AUTOROUTES	9995293	100	999 529	19 201	1920,1	0,19%	1 584,20	320	0	0	320	1 264,2
ZARZIS OFFSHORE SITE	59740	100	5 974	4 350	435	7,28%	435,00	0	0	0	0	435,00
TUNISIE CLEARING	882927	5	4 415	29 427	147,135	3,33%	184,93	0	0	0	0	184,93
F.I.G	22094	50	1 105	2 054	102,7	9,30%	102,70	0	0	0	0	102,70
ATI	10000	100	1 000	500	50	5,00%	50,00	0	0	0	0	50,00
S.O.D.E.K – SICAR	1247211	5	6 236	368 045	1840,225	29,51%	1 834,14	433	0	0	433	1 401,14
I.B.S	1384409	5	6 922	233 945	1169,725	16,90%	400,00	0	0	0	0	400,00
S.I.B.T.E.L	50400	100	5 040	4 533	453,3	8,99%	517,68	0	0	0	0	517,68
TITF SICAR	205000	10	2 050	50 000	500	24,39%	500,00	500	0	0	500	0,00
S.O.TU.GAR	30000	100	3 000	2 000	200	6,67%	200,00	0	0	0	0	200,00
TUNISIE TELECOM	14000000	10	1 400 000	10	0,1	0,00%	0,10	0	0	0	0	0,10
STE BOUMAKHLOUF	2000	100	200	200	20	10,00%	20,00	17	0	0	17	3,00
EL MANSOUR TABARKA	1573950	10	15 740	28 450	284,5	1,81%	284,50	284,50	0	0	284,50	0,00
NIDA	13200000	1	13 200	799 999	799,999	6,06%	800,00	0	0	0	0	800,00
S.E.D.S	10000	100	1 000	2 500	250	25,00%	250,00	250	0	0	250	0,00
TECHNOPOLE DE SFAX	638920	10	6 389	138 175	1381,75	21,63%	1 381,75	767	0	0	767	614,75
TECH. BORJ CEDRIA	10000	100	1 000	2 500	250	25,00%	250,00	113	0	0	113	137,00

TECH. GAUSA	470000	100	47 000	2 000	200	0,426%	200,00	58	0	0	58	142,00
BIO TECHNOPOLE SIDI THABET	10000	100	1 000	1 000	100	10,00%	200,00	122	0	0	122	78,00
SICAV TANIT	517117	100	51 712	1	0,1	0,00%	0,10	0	0	0	0	0,10
S.I.D.C.O SICAR	3245216	5	16 226	157 756	788,78	4,86%	788,78	788,78	0	0	788,78	0,00
S.O.D.I.S SICAR	3572791	10	35 728	617 087	6170,87	17,27%	6 171,000	1 084	0	0	1 084	5 087,00
DIVA SICAR	2000000	10	20 000	1 500 000	15000	75,00%	1 125,00	153	0	0	153	972,00
TOPIC	1336505	10	13 365	53 245	532,45	3,98%	5 183,90	4 011	0	0	4 011	1 172,90
POLI.TECH.GABES	200000	100	20 000	2 000	200	1,00%	70,00	10	0	0	10	60,00
SODESIB	500000	10	5 000	20 000	200	4,00%	200,00	112	0	0	112	88,00
CDC DEVELOPPEMENT	20000	100	2 000	500	50	2,50%	50,00	50	0	0	50	0,00
ELBENE INDUSTRIELLE	10000000	4	40 000	475 000	1900	4,75%	1 060,80	125	0	0	125	935,80
SHELTER AFRIQUE	56114	1000	56 114	300	300	0,53%	394,69	226	0	0	226	168,69
BCH	500000	10000	5 000 000	86 097	860970	17,22%	3 648,96	3 648,96	0	0	3 648,96	0,00
BH BF	500000	10000	5 000 000	24 000	240000	4,80%	1 578,73	0	0	0	0	1 578,73
PHENICIA SEED FUND FCP	10052	1000	10 052	1 000	1000	9,95%	850,00	334	0	0	334	516,00
F.C.P - OPTIMA	500000	100	50 000	160 000	16000	32,00%	16 000,00	0	0	0	0	16 000,00
F.C.P.R INETECH	23000	1000	23 000	3 000	3000	13,04%	1 500,00	164	0	0	164	1 336,00
FCP INSTITUTIONNEL		5000	0	600	3000		3 000,00	0	0	0	0	3 000,00
MAC HORIZON 2022 FCP		100	0	10 000	1000		2 500,00	0	0	0	0	2 500,00
SOCIETE K LEASE SUD FU							1 000,00	0	0	0	0	1 000,00
<b>TOTAL</b>					<b>1 170 819</b>		<b>63 352</b>	<b>17 174</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 174</b>	<b>46 178</b>

### 4.3. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2017

#### 4.3.1. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles postérieures au 30/06/2017

		En Mille dinars
	Acquisition	Cession / Sortie
MMB	930	0
AAI	756	0
<b>Total</b>	<b>1 686</b>	<b>0</b>

#### 4.3.2. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30/06/2017

Néant

#### 4.4. Renseignements sur les états financiers individuels au 31 décembre 2016

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne:

- Le défaut de tenue d'une comptabilité multidevises équilibrée conformément aux prescriptions de la NC 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client et ce, contrairement aux dispositions de la NC 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires.
- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2016 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés. Cette situation ne permet pas l'actualisation de l'évaluation desdites participations et ce, conformément aux dispositions de la NC 07 relative aux placements et de la NC 25 relative au portefeuille-titres dans les établissements bancaires.
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive, des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que l'existence de risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu' à la justification des soldes comptables et ce, contrairement aux dispositions de la NC 22 relative au contrôle interne et l'organisation comptable dans les établissements bancaires.
- L'absence de justification de la recouvrabilité des actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance.
- L'existence de suspens au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque. Ces suspens ne font pas l'objet de justification et d'apurement et ce, contrairement aux dispositions de la NC 22 relative au contrôle interne et l'organisation comptable dans les établissements bancaires.
- L'absence de procédures adéquates de suivi et de justification des soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat et ce, contrairement aux dispositions de la NC 22 relative au contrôle interne et l'organisation comptable dans les établissements bancaires.
- L'existence d'insuffisances majeures au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne et au niveau du système d'information de la banque et ce, contrairement aux dispositions de la NC 22 relative au contrôle interne et l'organisation comptable dans les établissements bancaires.
- La présentation de certaines rubriques de l'état de résultat n'est pas conforme aux prescriptions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires. En effet, la rubrique relative aux gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières fait mentionner des soldes négatifs qui devraient figurer sous la rubrique CH3 « Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ». Aussi, la rubrique relative aux gains provenant des autres éléments ordinaires fait mentionner des soldes négatifs qui devraient figurer sous la rubrique CH 9 « Solde en perte provenant des autres éléments ordinaires ».

Par ailleurs, les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note sur les opérations en devises conformément aux dispositions de la NC 01 norme générale, de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires et de la NC 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.
- Une note sur les parties liées conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.
- Une note sur les créances sur les établissements bancaires et financiers conformément au paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les créances sur la clientèle conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur le portefeuille titres commercial conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur le portefeuille titres d'investissement conformément aux dispositions du paragraphe 08 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les autres actifs conformément aux dispositions du paragraphe 08 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires et aux dispositions de la NC 10 relative aux charges reportées.
- Une note sur les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les dépôts et avoirs de la clientèle conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les emprunts et ressources spéciales conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les capitaux propres conformément aux dispositions de la NC 02 relative aux capitaux propres.
- Une note sur les engagements donnés conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.



- Une note sur les engagements de financement reçus conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les garanties reçues conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les gains et pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières conformément aux dispositions des paragraphes 22 & 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les intérêts encourus et charges assimilées conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les charges générales d'exploitation conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Une note sur le résultat par action, comparée au titre des deux exercices présentés et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale.

**La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2017.**

#### 4.4.1 Etats financiers comparés au 31 décembre 2016

##### 4.4.1.1 Bilans comparés au 31 décembre (en mille dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	
<b>Actifs</b>					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	167 835	139 762	191 931
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	183 773	261 609	222 023
AC3	Créances sur la clientèle	3	6 272 654	5 342 412	4 766 184
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	1 225 538	921 789	717 933
AC5	Portefeuille d'investissement	5	216 300	197 174	210 047
AC6	Valeurs immobilisées	6	70 321	65 316	61 650
AC7	Autres actifs	7	103 681	92 664	81 357
<b>Total des actifs</b>			<b>8 240 102</b>	<b>7 020 726</b>	<b>6 251 126</b>
<b>Passifs</b>					
PA1	Banque Centrale et CCP		0	0	0
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	1 369 525	757 406	270 948
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	5 194 082	4 696 798	4 634 049
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	934 493	913 497	862 226
PA5	Autres passifs	11	190 848	194 483	206 492
<b>Total des passifs</b>			<b>7 688 948</b>	<b>6 562 184</b>	<b>5 973 715</b>
<b>Capitaux propres</b>					
CP1	Capital		170 000	170 000	90 000
CP2	Réserves		288 632	217 533	355 795
	<i>Réserves pour réinvestissements exonérés</i>		108 428	90 534	233 377
	<i>Autres réserves</i>		180 204	126 999	122 418
CP4	Autres capitaux propres		414	414	414
CP5	Résultats reportés		21	11	-59 731
CP6	Résultat de l'exercice		92 087	70 584	50 298
	Résultat en instance d'affectation				-159 366
<b>Total des Capitaux propres</b>		<b>12</b>	<b>551 154</b>	<b>458 542</b>	<b>277 410</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>			<b>8 240 102</b>	<b>7 020 726</b>	<b>6 251 126</b>

#### 4.4.1.2 Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre (en mille dinars)

		Notes	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
<b>Passifs éventuels</b>					
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	<b>13</b>	640 115	451 701	416 500
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		97 053	62 203	32 617
	B- En faveur de la clientèle		543 062	389 497	383 883
HB2	Crédits documentaires		453 941	365 510	356 765
HB3	Effets et autres créances donnés		749 000	0	0
<b>Total des passifs éventuels</b>			<b>1 843 056</b>	<b>817 211</b>	<b>773 265</b>

<b>Engagements donnés</b>					
HB4	Engagements de financements donnés	<b>13</b>	1 099 075	1 254 498	1 069 869
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		0	0	0
	B- En faveur de la clientèle		1 099 075	1 254 498	1 069 869
HB5	Engagements sur titres		3 795	3 845	4 995
	A- Participations non libérées		3 795	3 845	4 995
	B- Titres à recevoir		0	0	0
<b>Total des engagements donnés</b>			<b>1 102 870</b>	<b>1 258 343</b>	<b>1 074 865</b>

<b>Engagements reçus</b>					
HB6	Engagements de financement reçu	<b>14</b>	272 601	319 273	388 385
HB7	Garanties reçues	<b>15</b>	115 100	122 607	93 180
	A- Garanties reçues de l'Etat		0	0	0
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		0	0	0
	C- Garanties reçues de la clientèle		115 100	122 607	93 180
<b>Total des engagements reçus</b>			<b>387 701</b>	<b>441 880</b>	<b>481 565</b>

#### 4.4.1.3 Etats de résultats comparés au 31 décembre (en mille dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	399 312	372 713	342 385
PR2	Commissions (en produits)	17	72 710	57 934	54 622
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	88 821	57 253	45 250
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	2 413	2 130	1 122
<b>Total produits bancaires</b>			<b>563 256</b>	<b>490 030</b>	<b>443 378</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(250 024)	(218 233)	(192 669)
CH2	Commissions encourues		(5 708)	(5 335)	(4 788)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>(255 732)</b>	<b>(223 568)</b>	<b>(197 457)</b>
<b>Total Produit net bancaire</b>			<b>307 524</b>	<b>266 462</b>	<b>245 921</b>
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(56 269)	(51 622)	(74 323)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(5 120)	(21 402)	(15 972)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	12 524	13 846	16 429
CH6	Frais de personnel		(100 251)	(90 754)	(88 632)
CH7	Charges générales d'exploitation		(27 299)	(25 494)	(23 376)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(13 715)	(8 680)	(8 843)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>117 394</b>	<b>82 356</b>	<b>51 204</b>
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	195	(111)	3
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(18 957)	(11 661)	909
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>98 632</b>	<b>70 584</b>	<b>50 298</b>
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	26	(6 545)	0	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>92 087</b>	<b>70 584</b>	<b>50 298</b>
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			0	0	
<b>Résultat après modification comptable</b>			<b>92 087</b>	<b>70 584</b>	<b>50 298</b>

#### 4.4.1.4 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre (en mille dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
<b>Activité d'exploitation</b>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		533 514	467 532	427 094
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(247 489)	(217 136)	(187 553)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		(38 547)	(22 640)	(24 098)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		512 500	4 220	423
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(993 606)	(643 469)	(676 839)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		494 901	59 953	553 104
Titres de placement		(304 712)	(849 134)*	(299 974)*
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(130 391)	(558 509)*	207 504*
Sommes reçues des débiteurs divers		17 506	471 734	223 453
Impôt sur les bénéfices		(21 339)	(909)	(732)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>(177 663)</b>	<b>(1 288 358)</b>	<b>222 382</b>
<b>Activité d'investissement</b>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 413	2 130	1 122
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(24 221)	(8 529)	2 318
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(18 526)	(7 995)	(7 493)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>(40 334)</b>	<b>(14 394)</b>	<b>(4 053)</b>
<b>Activité de financement</b>				
Emission d'actions		-	110 000	-
Emission d'emprunts		29 634	58 585	(57 448)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(14 091)	914	11 952
Dividendes versés		-	-	-
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>		<b>15 543</b>	<b>169 499</b>	<b>(45 496)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		14 378	8 831	7 947
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>(188 076)</b>	<b>(1 124 422)</b>	<b>180 780</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</b>		<b>(463 712)</b>	<b>660 710*</b>	<b>479 930*</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	27	<b>(651 788)</b>	<b>(463 712)*</b>	<b>660 710*</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

## 1- Référenciel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

## 2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

### 2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

### 2.2- Règles d'évaluation des engagements

#### Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2016, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

#### Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

## Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
<b>Classe 0 et 1</b>	<b>0%</b>
<b>Classe 2</b>	<b>20%</b>
<b>Classe 3</b>	<b>50%</b>
<b>Classe 4</b>	<b>100%</b>

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

## Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 8 205 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

## Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 36 232 MD et une reprise de 7067 MD au titre de l'exercice 2016.

### 2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

### 2.1.2. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
  - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
  - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.



Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

### 2.1.3. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

### 2.1.4. Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

### 2.1.5. Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

### 2.1.6. Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

### 3- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

#### 3.1-ACTIFS

##### Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2016	31/12/2015
Caisse en dinars	30 041	25 010
Caisse en devises	543	544
Change manuel	2 730	2 205
Avoirs chez la BCT en dinars	66 684	20 188
Avoirs chez la BCT en devises	65 211	73 536
Prêts à la BCT	-	14 118
Créances rattachées	1 882	1 320
Comptes de Chèques Postaux	278	256
Trésorerie Générale de Tunisie	675	2 794
Provisions pour dépréciation	(209)	(209)
<b>Total</b>	<b>167 835</b>	<b>139 762</b>

(\*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
Provisions pour dépréciation	(209)	-	-	(209)
<b>Total des provisions</b>	<b>(209)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(209)</b>

##### Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2016	31/12/2015
Prêts interbancaires	99 699	176 017
Organismes financiers spécialisés	84 257	85 775
Provisions sur Comptes ordinaires banques	(183)	(183)
<b>Total</b>	<b>183 773</b>	<b>261 609</b>

	Inf à 3 mois	Sup à 3 mois	31/12/2016	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Comptes ordinaire en dinars	-	-	-	Banque	Non	Non
Comptes ordinaire en devises	-	-	-	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars	30 000	-	30 000	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises	-	69 653	69 653	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	47	-	47			
Prêts aux établissements financiers	-	83 817	83 817	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	439	-	439			
Provisions	(183)	-	(183)			
<b>Total</b>	<b>30 303</b>	<b>153 470</b>	<b>183 773</b>			

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle d'au moins d'un an au supérieur à cinq ans comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances/Etab bancaire& financiers	30 304	153 469	-	-	183 773	-	183 773
Dont parties liées	3 526	5 382	19 904	-	28 812	-	28 812

(\*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
Provisions sur comptes Nostri en devises	(183)	-	-	(183)
<b>Total des provisions</b>	<b>(183)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(183)</b>

### Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2016, les créances nettes sur la clientèle totalisent 6 272 655 mille dinars contre 5 342 413 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Encours à la clientèle	6 188 322	5 241 413
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	239 830	240 322
Créances contentieuses	473 760	463 444
Échéances à recouvrer en principal	419 751	382 196
Créances rattachés	29 475	23 945
Intérêts perçus d'avance	(21 713)	(14 597)
<b>Créances à la clientèle brutes (*)</b>	<b>7 329 425</b>	<b>6 336 723</b>
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(635 059)	(625 919)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(163 642)	(134 477)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(77 123)	(68 918)
Intérêts et autres produits réservés	(180 946)	(164 996)
<b>Total Net</b>	<b>6 272 655</b>	<b>5 342 413</b>

(\*) Au 31/12/2016, les créances brutes sur la clientèle totalisent 7 329 425 mille dinars contre 6 336 723 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Compte courant débiteur	567 480	481 703	85 777
Crédits commerciaux et industriels	3 590 466	3 028 477	561 989
Immobilier promoteur	1 004 451	779 024	225 427
Immobilier acquéreur contractuel	329 008	338 217	(9 209)
Immobilier acquéreur ressources propres	994 189	986 787	7 402
Autres concours à la clientèle	369 624	231 586	138 038
Crédits sur ressources spéciales	474 207	490 929	(16 722)
<b>Total des créances brutes (*)</b>	<b>7 329 425</b>	<b>6 336 723</b>	<b>992 702</b>

L'évolution positive des créances sur la clientèle durant l'année 2016 provient principalement des crédits commerciaux et industriels, des crédits aux particuliers, de la relance des crédits de préfinancement aux promoteurs immobiliers, et des crédits immobiliers acquéreurs.

Les créances sur la clientèle sont ventilées selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances sur la clientèle (*)	1 398 688	950 098	2 432 271	1 181 926	5 962 983	309 672	6 272 655
les créances sur les parties liées	192 994	48 541	55 626	16 378	313 539	138 245	451 784

A la date du 31/12/2016, la ventilation par secteur d'activité de la totalité des engagements brut de la banque, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Créances à la clientèle		Engagements par signature		Actifs Normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Immobilier	1 175 861	946	693	1	990 449	766	186 104	181	1 176 553	947
Services	2 296 735	2 016	786 263	590	2 968 190	2 186	114 808	458	3 082 998	2 644
Industrie	1 163 756	1 008	274 237	233	1 229 516	1 039	208 476	215	1 437 992	1 254
Tourisme	311 822	303	5 950	6	49 023	49	268 750	260	317 773	309
Agriculture	85 998	79	4 435	1	78 178	69	12 255	12	90 433	81
Autres	2 295 253	6 332 371	1 874 348	2 074 723	3 603 976	7 059 433	565 627	1 347 608	4 169 603	8 407 041
<b>Total Brut</b>	<b>7 329 425</b>	<b>6 336 723</b>	<b>2 945 926</b>	<b>2 075 554</b>	<b>8 919 332</b>	<b>7 063 542</b>	<b>1 356 020</b>	<b>1 348 734</b>	<b>10275352</b>	<b>8 412 276</b>

(\*) Actifs classés 0 & 1

(\*\*) Actifs classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2016	Agios Réserves 31/12/2015	Variation
Compte courant débiteur	(62 037)	(54 112)	(7 925)
Crédits commerciaux et industriels	(73 613)	(66 359)	(7 254)
Immobilier promoteur	(27 381)	(25 392)	(1 989)
Immobilier acquéreur contractuel	(3 437)	(3 774)	337
Immobilier acquéreur ressources propres	(14 478)	(15 359)	881
<b>Total General</b>	<b>(180 946)</b>	<b>(164 996)</b>	<b>(15 950)</b>

Le mouvement des provisions sur créances à la clientèle se présente comme suit

	31/12/2015	Dotation	Reprise	Cession	Reclass	31/12/2016
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(609 782)	(72 344)	63 204	-	-	(618 922)
Provisions écart de rapprochement	(16 137)	-	-	-	-	(16 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(134 477)	(36 232)	7 067	-	-	(163 642)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(68 918)	(8 205)	-	-	-	(77 123)
Provisions sur Intérêts et autres produits réservés	(164 996)	(29 280)	11 794	1 536	-	(180 946)
<b>Total</b>	<b>(994 310)</b>	<b>(146 061)</b>	<b>82 065</b>	<b>1 536</b>	<b>-</b>	<b>(1056770)</b>

Les créances brutes à la clientèle par classe de risque se présentent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Classe 0 et 1	6 026 484	5 045 437	981 047
Classe 2	51 735	49 308	2 427
Classe 3	105 508	68 391	37 117
Classe 4	619 828	651 283	(31 455)
Classe 5	525 870	522 304	3 566
<b>Total des créances brutes</b>	<b>7 329 425</b>	<b>6 336 723</b>	<b>992 702</b>

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
FONAPRA	261	312
FOPRODI	58	82
FOPROLOS	318 232	328 518
PNRLR	105 963	106 004
FNAH	4 918	4 878
2EME PDU	(*) 2 344	2 680
3 EME P.D.U	7 265	7 986
4 EME P.D.U	9 433	10 888
EL HAFSIA	(*) 438	443
HG 00 4B	16 246	19 023
PRLSI INONDATION	2 072	2 084
AFD	6 977	8 030
<b>Total des créances brutes (*)</b>	<b>474 207</b>	<b>490 929</b>

(\*) Les créances sur ressources spéciales sur lesquels la banque n'encourt aucun risque totalisent au 31/12/2016 la somme de 2 782 mille dinars.

#### Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 31/12/2016, le portefeuille titre commercial totalise 1 225 537 mille dinars contre 921 789 mille dinars au 31/12/2015 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2016	31/12/2015
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	-	-
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	Non coté	340	358
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement) (*)	Coté	1 153 883	849 153
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	22 822	37 746
Autres titres de placement	Coté	1 000	1 000
<b>Total 1</b>		<b>1 178 045</b>	<b>888 257</b>
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		57	55
Créances rattachées aux titres de placement		47 387	33 433
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		48	44
<b>Total 2</b>		<b>47 492</b>	<b>33 532</b>
<b>Total Net (1+2)</b>		<b>1 225 537</b>	<b>921 789</b>

Les bons de trésors éligibles au refinancement auprès de la BCT s'élève au 31/12/2016 à 1 153 883 mille dinars.

(\*) Les bons de trésors ont été reclassés en 2015 parmi les titres de placement pour le besoin de la comparabilité.

Les bons du trésor sont ventilés selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contrac-tuelle	Actif sans maturité contrac-tuelle	Total
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-	-	-	-	-	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	42 377	503 546	607 960	-	1 153 883	-	1 153 883

Le tableau suivant présente les plus value latentes sur titres de participation :

	VB	(+V) Latente
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	340	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	1 153 883	970
Titres de placement émis par des établissements de crédit	22 822	-
Autres titres de placement	1 000	-
<b>Total</b>	<b>1 178 045</b>	<b>970</b>

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2015	Acquisi-tion	Cession	Reclass	31/12/2016
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-	-	-	-
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	358	-	(18)	-	340
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	849 153	304 730	-	-	1 153 883
Titres de placement émis par des établissements de crédit	37 746	-	(14 924)	-	22 822
Autres titres de placement	1 000	-	-	-	1 000
<b>Total</b>	<b>888 257</b>	<b>304 730</b>	<b>(14 942)</b>	<b>-</b>	<b>1 178 045</b>

### Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 216 300 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 197 175 mille dinars au 31 décembre 2015.

La baisse du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2015 provient principalement de la variation conjuguée des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite au remboursement, des nouvelles souscriptions dans les titres de participation et du niveau de provisionnement.

Libellés	Titres SCAR	Filiales	Entr. associés	Autres	Total
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>157 573</b>	<b>48 931</b>	<b>41 011</b>	<b>55 478</b>	<b>302 993</b>
Acquisitions 2016	9 600	4 004	5 803	4 979	24 386
Remboursements	(164)	-	(30 359)	-	(30 523)
<b>Total brut au 31/12/2016</b>	<b>167 009</b>	<b>52 935</b>	<b>16 455</b>	<b>60 457</b>	<b>296 856</b>
Créances rattachés	24	-	-	-	24
<b>Provision au 31/12/2015</b>	<b>(51 257)</b>	<b>(3 466)</b>	<b>(33 771)</b>	<b>(17 324)</b>	<b>(105 818)</b>
Dotation 2016	(3 035)	-	(5 986)	-	(9 021)
Reprise 2016	3 901	-	30 359	-	34 260
<b>Provision au 31/12/2016</b>	<b>(50 392)</b>	<b>(3 466)</b>	<b>(9 398)</b>	<b>(17 324)</b>	<b>(80 580)</b>
<b>Total net au 31/12/2016</b>	<b>116 641</b>	<b>49 619</b>	<b>7 057</b>	<b>42 983</b>	<b>216 300</b>

Courant 2016 la T F B a réalisé un coup d'accordéon pour l'absorption des pertes cumulées ; la banque a constaté une perte couverte par des provisions pour un montant de 30 359 MD.

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2016			31/12/2015		
	Brut	Prov	Net	Brut	Prov	Net
Modern Leasing (*)	11 462	-	11 462	11 462	-	11 462
Société SIFIB	900	-	900	900	-	900
SICAV BH-Obligataire	9 756	(683)	9 073	9 756	(683)	9 073
SICAV BH-Placement	3 693	(1 297)	2 396	3 693	(1 298)	2 395
SICAF BH Epargne Investissement	7 446	(1 290)	6 156	7 446	(1 290)	6 156
Assurances SALIM (*)	5 887	-	5 887	3 828	-	3 828
Société SOPIVEL	4 498	-	4 498	2 729	-	2 729
Société SIM SICAR	7 497	-	7 497	7 497	-	7 497
Société STIMEC	420	(196)	224	420	(196)	224
Société Général Recouvrement	1 200	-	1 200	1 200	-	1 200
TFB	16 455	(9 398)	7 057	41 011	(33 771)	7 240
<b>Total</b>	<b>69 214</b>	<b>(12 864)</b>	<b>56 350</b>	<b>89 942</b>	<b>(37 238)</b>	<b>52 704</b>

(\*) Sociétés cotées en bourse

### Liste des entreprises filiales

Dénomination	Adresse	Capital social	Nbre d'actions émises	Participations BH	%	Capitaux propres	Résultat 2016
Modern Leasing (*)	Immeuble Assurances SALIM - Centre Urbain Nord-Lot AFH BC5- 1082 Cité Mahrajène	35 000	7 000	2 621	37,44%	42 301	2 432
Société SIFIB	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	3 000	30	9	30,00%	6 558	313
SICAV BH-Obligataire	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	183 917	1 866	96	5,14%	191 912	7 995
SICAV BH-Placement	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	3 302	115	82	71,30%	3 369	67
SICAF BH Epargne Investissement	Immeuble Espace Tunis, Bloc K 5ème étage , Rue 8003, Mont plaisir 1073 Tunis	15 000	1 500	745	49,67%	15 686	298
Assurances SALIM (*)	Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	13 300	2 660	636	23,91%	45 246	5 123
Société SOPIVEL	67, Rue Alain Savary, Bloc A, 6ème étage , Cité Jardins II -1002 Tunis	15 000	150	45	30,00%	20 323	1 547
Société SIM SICAR	Résidence Cité Jardins ,2 Rue Alain Savary , Bloc A 6ème étage 1002 Tunis	18 000	3 600	1 497	41,58%	19 934	650
Société STIMEC	17 Rue des Entrepreneurs 2035 Charguia II Tunis	1 400	140	42	30,00%	221	(21)
Société Général Recouvrement	67, Rue Alain Savary, Bloc B, 2ème étage , Cité Jardins -1002 Tunis	2 000	200	120	60,00%	4 964	231

\* sociétés cotées en Bourse



## Note 6 -Valeurs Immobilisées

Tableau de variation des immobilisation arrêté au 31/12/2016										
Designation	Valeur debut de période	Mouvements de la période			Valeur fin de période	Cumul debut de période	Amortissement et provision			VCN fin de période
		Acquisitions	Sortie	Reclassement			Dotation	Amort sorties	Cumul fin de période	
Immeubles d'exploitation	45 540	2 803	-	-	48 343	(18 489)	(2 099)	-	(20 588)	27 755
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	42 816	7 658	(731)	-	49 743	(24 354)	(3 311)	730	(26 935)	22 808
Matériel et mobiliers de bureau	31 875	6 401	(5 019)	-	33 257	(25 901)	(2 973)	5 016	(23 858)	9 399
Matériel de transport	2 570	373	(313)	-	2 630	(1 798)	(224)	313	(1 709)	921
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	6 438	-	(1 238)	-	5 200	-	-	-	-	5 200
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	-	-	-	-	1 252
Logiciels informatiques	7 410	2 467	-	-	9 877	(6 510)	(925)	-	(7 435)	2 442
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 736)	(15)	-	(2 751)	51
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(819)	(3 909)	-	(4 728)	(4 728)
<b>Total</b>	<b>145 924</b>	<b>19 702</b>	<b>(7 301)</b>	<b>-</b>	<b>158 325</b>	<b>(80 607)</b>	<b>(13 456)</b>	<b>6 059</b>	<b>(88 004)</b>	<b>70 321</b>

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

### Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 103 681 mille dinars contre 92 664 mille dinars au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Avances au personnel	9 345	9 338
Prêts au personnel	20 785	22 026
Etat et collectivités locales	10 688	8 205
Débiteurs divers	76 925	68 679
Charges reportées	1 314	1 029
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(15 376)	(16 613)
<b>Total Net</b>	<b>103 681</b>	<b>92 664</b>

Le mouvement des charges reportées se présente comme suit

	31/12/2015	Dotation	Augment	Diminut	Reclass	31/12/2016
Frais d'émission d'emprunts	967	(171)	454	-	-	1 250
Frais préliminaires	62	(4)	6	-	-	64
<b>Total des charges reportées</b>	<b>1 029</b>	<b>(175)</b>	<b>460</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 314</b>

(\*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(16 613)	(644)	1 881	(15 376)
<b>Total des provisions</b>	<b>(16 613)</b>	<b>(644)</b>	<b>1 881</b>	<b>(15 376)</b>

### 3.2- PASSIFS

#### Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 1 369 525 mille dinars contre 757 406 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	317 350	-
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	847 950	692 000
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	191 235	-
Emprunt en devises auprès des banques < 90j	-	56 744
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 430	2 016
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	10 560	6 646
<b>Total</b>	<b>1 369 525</b>	<b>757 406</b>

	Inf à 3 mois	Sup à 3 mois	Total	organisme	Refin BCT	Mat par titres
Compte ordinaire Banque	-	-	-	Banque	Non	Non
Emprunts en dinars auprès des banques	847 950	317 350	1 165 300	Banque	Non	Non
Emprunts en devises auprès des banques	-	191 235	191 235	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	-	2 430	2 430	Banque		
Dépôts à vue des établissements financiers	10 560	-	10 560	Leasing	Non	Non
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	-	Leasing		
<b>Total</b>	<b>858 510</b>	<b>511 015</b>	<b>1 369 525</b>			

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	858 510	511 015	-	-	1 369 525	-	1 369 525
dont dépôt des parties liées	-	-	-	-	-	10 560	10 560

## Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 5 194 082 mille dinars contre 4 696 798 mille dinars au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires	1 576 579	1 452 179
Dettes rattachées	3 237	4 137
Comptes d'épargne	1 681 349	1 568 109
Comptes à échéance	1 071 073	805 964
Bons à échéance et valeurs assimilées	665 522	697 538
Dettes rattachées	30 675	26 147
Charges constatées d'avance	(4 675)	(3 429)
Autres sommes dues	170 322	146 153
<b>Total</b>	<b>5 194 082</b>	<b>4 696 798</b>

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dépôts a vue</b>	<b>1 579 816</b>	<b>1 456 316</b>
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 230 742	1 090 013
Comptes ordinaires en dinars convertibles	38 139	32 060
Comptes ordinaires en devises	307 698	330 106
Dettes rattachées	3 237	4 137
<b>Dépôts d'épargne</b>	<b>1 681 349</b>	<b>1 568 109</b>
Comptes d'épargne logement	513 705	514 970
Comptes d'épargne logement EL JADID	246 433	232 577
Comptes spéciaux d'épargne	873 036	784 326
Comptes d'épargne études	17 537	15 558
Comptes d'épargne Capital +	30 638	20 678
<b>Dépôts à échéance</b>	<b>1 762 595</b>	<b>1 526 220</b>
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>170 322</b>	<b>146 153</b>
<b>Total Net</b>	<b>5 194 082</b>	<b>4 696 798</b>

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	656 397	695 963	302 472	-	1 654 832	3 539 250	5 194 082
dont dépôt des parties liées	61 507	36 369	9 000	-	106 876	-	106 876

## Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 934 493 mille dinars contre 913 497 mille dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Fonds budgétaires	573 684	587 775
Ressources extérieures	105 863	120 878
Dettes rattachées aux ressources spéciales	576	640
Emprunts obligataires	98 321	105 614
Emprunts subordonnés	142 320	90 000
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	7 614	6 664
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	4 531	10
Autres fonds empruntés	1 514	1 893
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	69	23
<b>Total</b>	<b>934 493</b>	<b>913 497</b>

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>358 650</b>	<b>323 166</b>
Emprunts obligataires	98 321	105 614
Dettes rattachées	4 531	10
Autres emprunts	255 798	217 542
Emprunts Banque Mondiale	16 078	16 679
Emprunts B A D	26 555	41 777
Emprunts B E I	47 127	62 423
Emprunt BIRD	5 000	-
Emprunt FADES	11 103	-
Emprunts subordonnés 2015	82 320	90 000
Emprunts subordonnés 2016	60 000	-
Dettes rattachées	7 615	6 663
<b>Autres fonds empruntés</b>	<b>1 583</b>	<b>1 916</b>
<b>Ressources spéciales</b>	<b>574 260</b>	<b>588 415</b>
<b>Total Net</b>	<b>934 493</b>	<b>913 497</b>

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciales	27 542	77 466	298 413	330 991	734 412	200 081	934 493

## Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 190 848 mille dinars contre 194 483 mille dinars au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Organismes sociaux	2 597	2 052
Personnel	17	22
Etat et collectivités locales	18 867	13 369
Fournisseurs	9 415	7 501
Commissions de garantie et de change	1 647	1 206
Exigibles après encaissement	79 115	71 287
Siège et succursales	-	31 530
Provisions pour risques et charges (*)	10 814	12 500
Impôts sur les sociétés	18 957	11 661
Comptes de régularisation passifs	45 384	39 486
Divers	4 035	3 869
<b>Total</b>	<b>190 848</b>	<b>194 483</b>

(\*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2015	Dotations	Reprise	31/12/2016
Provisions pour passifs et charges	12 500	913	(2 600)	10 814
<b>Total des provisions pour passifs et charges</b>	<b>12 500</b>	<b>913</b>	<b>(2 600)</b>	<b>10 814</b>

## 3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Capitaux propres</b>		
Capital souscrit	170 000	170 000
Primes liées au capital	60 000	60 000
Réserves légales	12 530	9 000
Autres réserves	216 102	148 533
Ecart de réévaluation	414	414
Report à nouveau	21	11
Résultat de l'exercice	92 087	70 584
<b>Total</b>	<b>551 154</b>	<b>458 542</b>

A la date du 31-12-2016, le capital social s'élève à 170 000 000 dinars composé de 34 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2016 s'élève au 31 Décembre 2016 à 551 154 mille dinars contre 458 542 mille dinars au 31 décembre 2015.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2016 la somme de 127 530 MD et se détaillent comme suit :

Fonds d'aide sociale	32 259
Réserves pour risques généraux	4 323
Réserves pour réinvestissements exonérés	90 534
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEL BH)	414

Le résultat par action se présente comme suit :

Résultat de l'exercice (1)	92 086 747
Nombre des actions début de période	34 000 000
Augmentation du capital	-
Actions gratuite	-
Actions en numéraire	-
Date de l'augmentation du capital	
Nombre des actions fin de période	34 000 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	34 000 000
<b>Résultat par action en dinars (1)/(2)</b>	<b>2,708</b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Reserves pour Reinv exonéré	Reserves pour risques Generaux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>90 000</b>	<b>41 721</b>	<b>9 000</b>	<b>32 296</b>	<b>233 377</b>	<b>6 573</b>	<b>(60338)</b>	<b>32 828</b>	<b>414</b>	<b>606</b>	<b>(109068)</b>	<b>277 409</b>
Affectation du résultat 2014	-	(41 721)	-	14 904	(142 843)	-	60 338	850	-	(595)	109 068	1
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	50 000	60 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	110 000
Recassements et autres variations	30 000	-	-	(30 000)	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	547	-	-	-	547
Résultat au 31/12/2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70 584	70 584
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>170 000</b>	<b>60 000</b>	<b>9 000</b>	<b>17 200</b>	<b>90 534</b>	<b>6 573</b>	<b>-</b>	<b>34 225</b>	<b>414</b>	<b>11</b>	<b>70 584</b>	<b>458 541</b>
Affectation du résultat 2015	-	-	3 530	45 800	17 894	2 500	-	850	-	10	(70 584)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recassements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	526	-	-	-	526
Résultat au 31/12/2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	92 087	92 087
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>170 000</b>	<b>60 000</b>	<b>12 530</b>	<b>63 000</b>	<b>108 428</b>	<b>9 073</b>	<b>-</b>	<b>35 601</b>	<b>414</b>	<b>21</b>	<b>92 087</b>	<b>551 154</b>

(\*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année



#### 4- ENGAGEMENT HORS BILAN

##### Note 13 - Engagements donnés

###### Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Passifs éventuels</b>	<b>97 053</b>	<b>1 746 003</b>	-
Caution et aval	97 053	543 062	-
Crédit documentaire	-	453 941	-
Actifs donnés en garantie	-	749 000	-

###### Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements donnés</b>	-	<b>1 099 075</b>	<b>3 795</b>
de financement	-	1 099 075	-
sur titres	-	-	3 795

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle</b>		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA (**)	195 686	230 261
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	370 334	484 646
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 461	2 484
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	4 202	3 464
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 474	1 474
Crédits à accorder sur comptes d'épargne (*)	524 919	532 169
<b>Total</b>	<b>1 099 075</b>	<b>1 254 498</b>

(\*) Les crédits à accorder sur comptes d'épargne sont déterminés comme suit :

(\*\*) Les crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA ont été retraité pour un montant de 649 MD

###### Engagement sur épargne logement au 31.12.2016

###### Engagement donnés

	31/12/2016
1/Crédits à accorder sur comptes d'épargne a / murs et réguliers	522 458
L'ensemble des comptes d'épargne murs et réguliers x 2 201 464 X 2	402 928
b / murs mais irréguliers	
L'ensemble des comptes d'épargne murs mais irréguliers x 2 59 765 X 2	119 530
2/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	2 461
<b>Total</b>	<b>524 919</b>

## Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2016 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	<b>9 527</b>	<b>1 354</b>	<b>261 719</b>
de financement	9 527	1 354	261 719

Les engagements de financement reçus de l'ETAT se détaillent comme suit :

	31/12/2016
<b>Engagement sur épargne logement au 31.12.2016</b>	
<b>Engagement reçus</b>	
1/ Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	2 461
2/ Engagements de l'Etat relatif à l'équilibre du régime d'épargne logement	259 258
a/ Crédits à accorder sur comptes d'épargne	<b>522 458</b>
b/ Encours des crédits sur Epargne logement	<b>250 505</b>
( + ) Crédit normal	156 016
( + ) Crédit anticipé	2 388
( + ) Crédit complémentaire	92 101
c/ Dépôts sur épargne logement	<b>(513 705)</b>
( - ) Epargne logement	(513 705)
<b>Total</b>	<b>261 719</b>

## Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	-	<b>115 100</b>	-
de garantie de la clientèle	-	115 100	-

## Note sur les engagements en devises

	31/12/2016
<b>Opérations de change au comptant non dénouées au 31.12.2016</b>	
Devises vendues à livrer	98 811
Dinars achetés à recevoir	91 334
Devises achetées à recevoir	21 008
Dinars vendues à livrer	11 824
<b>Opérations de change à terme à des fins de couverture non dénouées au 31.12.2016</b>	
Devises vendues à livrer	435 078
Dinars achetés à recevoir	244 566
Devises achetées à recevoir	503 655
Dinars vendues à livrer	322 785

### 3.5- ETAT DE RESULTAT

#### Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 399 312 mille dinars au 31/12/2016 contre 372 713 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	2 921	4 140
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	63	34
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	5 133	5 309
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	303 924	276 185
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	40 445	39 050
Intérêts de retard sur crédits	11 277	14 128
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	11 794	11 866
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	778	128
Intérêts assimilés sur comptes de prêts BCT	37	64
Reports sur opérations de change à terme de couverture	7 584	7 633
Commissions sur engagements de garantie	8 971	8 527
Commissions sur lettres de garantie	1 022	975
Commissions de compte sur opérations de crédit	1 539	1 244
Commissions de découvert sur opérations de crédit	3 761	3 181
Commissions sur billets de trésorerie	65	248
<b>Total</b>	<b>399 312</b>	<b>372 713</b>

Les intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Crédits commerciaux et industriels	168 511	148 190
Immobilier promoteur	50 549	40 718
Immobilier acquéreur contractuel	48 684	47 705
Immobilier acquéreur ressources propres	34 214	38 394
Autres concours à la clientèle	1 966	1 178
<b>Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle</b>	<b>303 924</b>	<b>276 185</b>

#### Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 72 710 mille dinars au 31/12/2016 contre 57 934 mille dinars au 31/12/2015. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Commissions sur effets chèques et opérations diverses</b>	<b>37 413</b>	<b>29 490</b>
Commissions sur effets à l'encaissement	64	48
Commissions sur effets à l'escompte	530	410
Commissions sur opérations diverses sur effets	505	460
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	10 170	7 202
Commissions sur opérations de virements	13 513	10 330
Commissions sur opérations sur titres	2	8
Frais de tenue des comptes	12 629	11 032
<b>Commissions sur commerce extérieur et change</b>	<b>4 072</b>	<b>3 560</b>
Commissions sur domiciliation et modification de titres	204	159
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	3 722	3 111
Commissions sur virements et chèques en devises	146	290
<b>Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux</b>	<b>1 430</b>	<b>1 340</b>
FOPROLOS	1 226	1 246
FNAH	104	58
2EME PDU	5	-
3 EME P.D.U	10	1
4 EME P.D.U	29	20
HG 00 4B	56	14
<b>Autres commissions</b>	<b>29 797</b>	<b>23 544</b>
Commissions sur opérations monétiques	5 493	4 929
Commissions d'étude	17 255	14 012
Commission de gestion	2 466	1 937
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	4 583	2 666
<b>Total</b>	<b>72 710</b>	<b>57 934</b>

#### Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2016, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 88 821 mille dinars contre 57 253 mille dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Produits sur BTA	69 522	44 833
Produits sur BTCT	-	64
Produits sur emprunts nationaux	2	3
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	4 551	3 086
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	369	435
Gains nets sur opérations de change	14 377	8 832
<b>Total des produits</b>	<b>88 821</b>	<b>57 253</b>
Pertes nettes sur titres de transaction	-	-
Pertes nettes sur titres de placement	-	-
Pertes nettes sur opérations de change	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>88 821</b>	<b>57 253</b>

## Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2016, le revenu du portefeuille d'investissement est de 2 413 mille dinars contre 2 130 mille dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	2 413	2 130
Tantièmes et jetons de présence perçus	-	-
<b>Total</b>	<b>2 413</b>	<b>2 130</b>

(\*) Les dividendes reçus des parties liées à la banque se présentent comme suit :

Sociétés	Dividendes
Modern Leasing	655
Société SIFIB	63
SICAV BH-Obligataire	416
SICAV BH-Placement	60
Assurances SALIM	636
Société SOPIVEL	191
Société SIM SICAR	75
Société Général Recouvrement	180
<b>Total</b>	<b>2 413</b>

## Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2016, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 250 024 mille dinars contre 218 233 mille dinars au 31/12/2015 détaillés comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(12 075)	(4 205)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(372)	(124)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(15 295)	(16 182)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(315)	(423)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(54 411)	(51 440)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(101 678)	(95 548)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(1 467)	(924)
Intérêts sur ressources spéciales	(7 067)	(8 958)
Emprunts obligataires	(16 412)	(12 616)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(34)	(21)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(33 414)	(22 462)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 153)	(1 147)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(6 332)	(4 183)
<b>Total</b>	<b>(250 024)</b>	<b>(218 233)</b>

## Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 56 269 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 51 622 mille dinars au 31 décembre 2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif</b>	<b>(131 047)</b>	<b>(118 868)</b>
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(72 344)	(47 567)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(36 232)	(44 382)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(8 205)	(11 566)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 362)	(15 353)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(12 818)	-
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(86)	-
<b>Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs</b>	<b>74 778</b>	<b>67 246</b>
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	63 230	61 816
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	7 067	1 971
Reprises sur provisions pour risques et charges	4 481	3 459
<b>Total</b>	<b>(56 269)</b>	<b>(51 622)</b>

L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances

Libellés	Provisions 2015	Dotations	Reprises	Provisions 2016
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	(609 782)	(72 344)	63 204	(618 922)
Provisions Additionnelle (91-24)	(134 477)	(36 232)	7 067	(163 642)
Provisions collectives	(68 918)	(8 205)	-	(77 123)
Ecart de rapprochement	(16 137)	-	-	(16 137)
<b>Total</b>	<b>(829 314)</b>	<b>(116 781)</b>	<b>70 271</b>	<b>(875 824)</b>

## Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 5120 dinars au 31 décembre 2016 contre 21402 dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>(9 021)</b>	<b>(23 283)</b>
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(2 499)	(23 283)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(6 522)	-
<b>Charges et pertes sur titres couverts par des provisions</b>	<b>(30 359)</b>	<b>-</b>
<b>Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>34 260</b>	<b>1 881</b>

Reprises sur provisions sur titres d'investissement	3 901	497
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	30 359	1 384
<b>Total</b>	<b>(5 120)</b>	<b>(21 402)</b>

### Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2016, les autres produits d'exploitation totalisent 12 524 mille dinars contre 13 846 mille dinars au 31/12/2015 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Autres produits accessoires (*)	4 715	6 719
Produits sur opérations d'assurance	3 849	3 829
Autres charges non imputables	3 375	2 848
Récupération de frais postaux	194	129
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	391	321
<b>Total</b>	<b>12 524</b>	<b>13 846</b>

(\*) Les autres produits d'exploitation se composent principalement de:

- Des résiliations négatives des comptes d'épargne logements pour un montant de 2 673 mille dinars;
- Des récupérations sur des comptes d'épargne logements pour un montant de 199 mille dinars.

### Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 195 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 111 mille dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Pertes provenant des activités ordinaires</b>	<b>(4)</b>	<b>(263)</b>
Moins-values sur cessions d'immobilisations	(1)	(258)
Pertes exceptionnelles	(3)	(5)
<b>Gains provenant des activités ordinaires</b>	<b>199</b>	<b>152</b>
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	195	144
Profits exceptionnels	4	8
<b>Total</b>	<b>195</b>	<b>(111)</b>

## Notes 25 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2016 totalise 18 957 mille dinars.

La banque est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (35 %).

La charge d'impôt a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré pour un montant de 33 105 mille dinars.

Les retraitements apportés au résultat comptable sont détaillés comme suit :

Résultat comptable avant impôts	117 589
Total des réintégrations	233 862
Total des déductions	264 183
Réinvestissements exonérés	33 105
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré	54 163
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>18 957</b>

## Notes 26 – Gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Ce poste totalise un montant net de 6544 mille dinars au 31 décembre 2016 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Contribution conjoncturelle	(6 544)	-
<b>Total</b>	<b>(6 544)</b>	<b>-</b>

## 3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les chiffres de l'exercice 2015 ont été retraités suite au reclassement des BTA de titres de transaction en titres de placement

### Notes 27 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2016 ont atteint un montant de 651 788 mille dinars contre 463 712 mille dinars en fin de période 2015, soit une variation négative de 188 076 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2016	2015	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(177 663)	(1 288 358)	1 110 695
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(40 334)	(14 394)	(25 940)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	15 543	169 499	(153 956)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	14 378	8 831	5 547
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>(188 076)</b>	<b>(1 124 422)</b>	<b>936 346</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(463 712)	660 710	(1 124 422)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>(651 788)</b>	<b>(463 712)</b>	<b>(188 076)</b>



Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2016	2015
Caisse en dinars	30 041	25 010
Caisse en devises	543	544
Change manuel	2 730	2 205
Avoirs chez la BCT en dinars	55 613	10 350
Comptes IBS	11 071	9 838
Avoirs chez la BCT en devises	65 211	73 536
Prêts à la BCT en dinars < 90 j	-	14 118
Comptes de chèques postaux-CCP	278	255
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	2 794
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	30 000	31 000
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90J	-	115 382
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(847 950)	(692 000)
Emprunt en devises auprès des banques < 90j	-	(56 744)
<b>Total</b>	<b>(651 788)</b>	<b>(463 712)</b>

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

#### **(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation**

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 494 901 dinars.
- Les crédits à la clientèle ont enregistré une diminution de 993 606 mille dinars.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2016 et le 31/12/2015 à 130 391 mille dinars.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 286 025 mille dinars ce qui donne un flux de trésorerie positif.

#### **(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement**

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de -40 334 mille dinars.

#### **(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement**

Ce flux de trésorerie positif net de 15 543 mille dinars provient principalement de l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

#### **(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.**

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoires en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2016 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 14 378 mille dinars.

### **3-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

En prévision de la couverture de ses engagements futurs vis à vis de son personnel, la Banque a conclu un contrat assurance vie capitalisation avec les assurances SALIM pour faire face aux prestations prises en charges par la banque dans le cadre du plan d'assainissement.

#### 4.4.2 Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016



**Mesdames et Messieurs les actionnaires  
de la Banque de l'Habitat -BH-**

### **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque de l'Habitat (BH) arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

#### **I. Rapport sur les états financiers annuels**

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de l'Habitat (BH), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

##### 1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### 2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à

obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Les états financiers ci-joints, qui couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016, font apparaître un total bilan net de 8 240 millions de dinars et un résultat net positif de 92 087 mille dinars.

### 3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :

- Le défaut de réponse de 99 avocats sur les 110 sollicités à nos demandes d'informations ;
- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars ;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt-cinq millions de dinars ;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2016 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;
- L'absence de justification de la recouvrabilité des actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 5 382 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 1 481 KDT;
- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 281 815 KDT et 361 241 KDT. Les suspens en question, qui sont en instance de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT ;
- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 15 KDT (débit) et 74 KDT (débit) ;

3.2 Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

#### 4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## 5. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 617 919 KDT au 31 décembre 2016. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 17 842 KDT et par des agios réservés à hauteur de 3 075 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur un groupe de sociétés s'élèvent à 121 463 KDT au 31 décembre 2016. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

## **II. Rapport sur d'autres obligations réglementaires**

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques suivantes prévues par la loi :

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».
2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. Nos conclusions, qui font partie intégrante de notre opinion, font état d'insuffisances majeures au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Nous avons également conclu que le système d'information en place renferme de sérieux risques d'altération de données.
3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

4. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, il ne nous a pas été donné d'apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises équilibrée conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

Tunis, le 25 avril 2017

**C.W.T**  
Cabinet Walid Tlili

Walid TLILI



**A.C.B**  
Audit & Consulting Business

Zied KHEDIMALLAH

Audat & Consulting Business  
Société d'Expertise Comptable  
Inscrite au Tableau de l'OECT  
Rés. Zarrod - A 24 - Les Berges du Lac II - Tunis  
Tél.: 71. 198.055 - Fax : 71. 198.031

**Mesdames et Messieurs les actionnaires  
de la Banque de l'Habitat - BH-**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2016**

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2016 :

- a) Une convention conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 93,39 % de son capital et la société « TUNISIE VALEURS », pour l'assistance de la banque dans la préparation et la réalisation d'une opération d'émissions d'un et/ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés totalisant un montant de 150 MDT sur le marché par appel public à l'épargne aux conditions ci-après :
- Frais de missions : 50 000 dinars HTVA



- Commission de placement : 0.6% HTVA du montant global de l'emprunt payable à la clôture des souscriptions
- b) La Banque a conclu avec la société « Assurances SALIM », dont elle détient 42,419% de son capital, un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH. Ce contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux conditions ci-après :
- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
  - Frais de gestions du contrat : 3% chaque prime annuelle
  - Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
  - La participation aux bénéfices : égale à 75% des résultats financiers des placements des assurances « SALIM » au titre de la catégorie capitalisation

## 2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2016 :

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2016 :

- a) La Banque a conclu avec la société « Assurances SALIM », dont elle détient 42,419% de son capital, un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.  
La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2016 est pour un montant de 1 649 473 dinars.
- b) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419% de son capital, a souscrit le 29 Mai 2015 à un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 dinars émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 497 789 dinars.

- c) Un détachement du personnel auprès de la SGRC, dont la Banque de l'Habitat détient 60 % de son capital. Les salaires et avantages accordés par la SGRC à ce personnel au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 269 806 dinars.
- d) Un détachement du personnel auprès de la SOPIVEL, dont la Banque de l'Habitat détient 29,98 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel par la SOPIVEL au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 156 441 dinars.

- e) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419% de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM+1.8%.

Les charges supportées à ce titre en 2016 s'élèvent à 64 577 dinars.

- f) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419% de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 6,8%.

Les charges supportées à ce titre en 2016 s'élèvent à 65 174 dinars.

- g) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419% de son capital, a souscrit le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 271 233 dinars.

- h) La « BANQUE DE L'HABITAT » a souscrit à un emprunt obligataire de 761 000 DT émis par la société « Modern Leasing », dont la Banque détient 71,062 % de son capital, pour une durée de 7ans dont deux années de grâce.

Les produits réalisés à ce titre s'élèvent à 39 713 dinars.

- i) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2016, à des polices d'assurance auprès de la société « Assurances SALIM », dont elle détient 42,419% de son capital, détaillées comme suit :

- Assurance groupe pour un montant de	8 015 596 dinars
- Assurance automobile pour un montant de	107 950 dinars
- Assurance engineering pour un montant de	24 804 dinars
- Assurance risque divers pour un montant de	351 972 dinars
- Assurance incendie pour un montant de	156 505 dinars

- j) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 93,39 % de son capital, pour la tenue du registre d'actionnariat de la Banque de l'Habitat pour un montant annuel de 50 000 dinars hors taxes.

- k) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 93,39 % de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 dinars ;
- Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
- Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

- l) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 93,39 % de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2013 pour un montant de 51 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
- Frais de montage : 20 000 dinars ;
  - Frais de placement : 0.1% flat du montant de l'émission
  - Frais de gestion : 0.1% du restant dû.
- m) Une convention de dépositaire a été conclue avec la société « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 86,690 % de son capital, depuis 1994 et « BH OBLIGATAIRE », dont la Banque détient 12,637 % de son capital, depuis 1997. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA pour chacune d'entre elles en 2016.
- n) Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société « SIM SICAR », dont la Banque détient 66,423 % de son capital, des fonds à capital risque. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5 % du montant des fonds gérés au profit de la SICAR. Le montant de la commission payée, au cours de l'exercice 2016, s'élève à 750 000 dinars hors taxes.
- o) Une convention de location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419 % de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2016, s'élève à 375 841 dinars hors taxes.
- p) Une convention de location auprès la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419 % de son capital, d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2016, s'élève à 38 994 dinars hors taxes.
- q) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2016, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 6 463 228 dinars au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419 % de son capital.
- r) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419 % de son capital, portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2016, à 54 632 dinars hors taxes.
- s) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419 % de son capital, portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation s'élève, au titre de l'exercice 2016, à 63 067 dinars hors taxes.

- t) Une convention conclue avec la société « Modern Leasing », dont la Banque détient 71,062 % de son capital, portant sur la gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la "Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis" ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé "Opération construction "FSEG El Mourouj". La société « Modern Leasing » perçoit dans le cadre de cette convention une commission de 0,5% hors taxes du montant des loyers facturés en hors taxes.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2016 s'élèvent à 12 493 dinars hors taxes.

- u) Une convention est conclue avec la société « SOPIVEL », dont la Banque détient 97,153 % de son capital, portant sur la prise en charge par la Banque de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC.
- v) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 avec la « EPARGNE INVEST SICAF », dont la Banque détient 56,15 % de son capital, portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m<sup>2</sup>, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2016 s'élève à 2 722 dinars hors taxes.

### 3. CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ETAT TUNISIEN AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2016 :

#### ***1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)***

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts BANQUE DE L'HABITAT Notes aux états aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 225 580 dinars en 2016.

## **2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)**

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « Banque de l'Habitat » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2016.

## **3. Convention pour le 4<sup>ème</sup> projet de développement urbain**

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4<sup>ème</sup> projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4<sup>ème</sup> projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 29 363 DT en 2016.

#### ***4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)***

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 55 556 DT en 2016.

#### ***5. Convention relative au 3<sup>ème</sup> projet de développement urbain***

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3<sup>ème</sup> projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3<sup>ème</sup> projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 604 DT en 2016.

## **6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA**

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 125 dinars en 2016.

## **7. Convention relative au 2ème projet de développement urbain**

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2ème projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « Banque de l'Habitat » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements, soit 4 923 dinars en 2016.

## **8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)**

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

A cet effet, il est ouvert à la « Banque de l'Habitat » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Une commission de 198 dinars a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2016.

## **9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement**

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des engagements de financement reçus constaté par la « Banque de l'Habitat » au terme de l'exercice 2016 s'élève à 261 719 189 dinars.

## **10. Convention pour la gestion du FOPRODI**

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2016.



### **11. Convention pour la gestion du FONAPRA**

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « Banque de l'Habitat » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2016.

### **12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)**

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

### **13. Une convention tripartite entre le Ministère de l'Equipement et de l'Habitat, la « Banque de l'Habitat » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010**

- Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Equipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Equipement et de l'Habitat à la « Banque de l'Habitat » pour la mise en place.
- Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).
- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 dinars.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des subventions, 2% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 104 259 dinars en 2016.

## **II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS**

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration.

Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

En 2016, le montant brut des jetons de présence alloué aux administrateurs s'élève à 175 000 dinars.

- Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2016, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :

1. Le montant alloué au Président du Comité d'Audit Permanent : 6 250 dinars ;
2. Le montant alloué au Président du Comité des risques : 6 250 dinars ;
3. Le montant alloué aux membres du Comité d'Audit Permanent : 6 250 dinars ;
4. Le montant alloué aux membres du Comité des risques : 5 625 dinars ;
5. Le montant alloué aux membres du Comité des marchés : 15 000 dinars ;
6. Le montant alloué aux membres du Comité de rémunération : 3 750 dinars ;
7. Le montant alloué aux membres du Comité exécutif : 8 750 dinars ;

- La rémunération mensuelle du Directeur Général actuel a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 3 mai 2016 telle qu'elle a été proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, en conformité avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant la rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration comme suit :

- D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et longs termes de la banque en matière de rentabilité et de risque.
- Et d'un autre annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.

Sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 mai 2016, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit :

- Un salaire net de 16 milles dinars au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :
  - Une voiture de fonction et des bons de carburant de 500 litres par mois ;
  - Une deuxième voiture de fonction (pour utilisation domestique) et des bons de carburant de 250 litres par mois ;
  - La prise en charge des frais de téléphone portable ;
  - Le remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions sous présentation des factures à l'appui (frais de déplacement, missions à l'étranger...).
- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille dinars (correspondant à 100% de l'élément annuel variable) fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie durant l'exercice 2016 se détaille comme suit :

1. Un salaire brut au titre de l'exercice de 306 795,534 dinars correspondant à l'élément fixe du salaire ;
2. Des charges patronales de 72 752,901 dinars ;
3. Des avantages en nature s'élevant à un montant brut de 8 241,550 dinars et qui comprennent :
  - ✓ Deux voitures de fonction;
  - ✓ Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
  - ✓ Les charges relatives au téléphone portable.

Les obligations et engagements de la Banque de l'Habitat envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	DG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	379 548	0	226 875	0
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>379 548</b>	<b>0</b>	<b>226 875</b>	<b>0</b>

**Tunis, le 25 avril 2017**

**C.W.T**  
Cabinet Walid Tlili

Walid TLILI



**A.C.B**  
Audit & Consulting Business

Zied KHEDIMALLAH



#### 4.4.3 Notes explicatives relatives au rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016

##### Note explicative portant sur la réserve relative au défaut de réponse de 99 avocats

Cette obligation de réponses incombe aux avocats et non pas à la banque. Toutefois, Il ya lieu de préciser qu'il s'agit principalement d'avocats n'ayant pas actuellement d'affaires avec la banque et que la banque s'est engagée vis à vis des commissaires aux compte à veiller à ce que tous les avocats répondent aux demandes de confirmation.

##### Note explicative portant sur la réserve relative à l'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la banque

Cette réserve est récurrente pour toutes les banques de la place. Il y a lieu de signaler que la BH exige les états financiers récents de ses clients et exerce une pression en exigeant leur communication pour tout financement additionnel ou renouvellement d'autorisations. Toutefois, les états financiers de plusieurs clients en contentieux ne sont pas disponibles en rapport avec la rupture de la relation commerciale.

##### Note explicative portant sur la réserve relative à l'inexistence de notation attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système bancaire dépassant 25 MD

Cette réserve est récurrente pour toutes les banques de la place. Sachant que la notation en Tunisie demeure limitée à quelques grandes entreprises cotées en bourse.

##### Note explicative portant sur la réserve relative à l'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la banque

Cette réserve a toujours été formulée par les commissaires aux comptes de la BH au cours des exercices antérieurs dans la mesure où la banque a toujours fait recours à sa propre structure d'expertise qui dispose d'une grande expérience en matière d'évaluation des garanties hypothécaires en rapport avec la nature d'activité de la banque spécialisée dans le financement de l'immobilier.

Toutefois et depuis l'année 2014 la banque a commencé à faire recours à des expertises indépendantes.

##### Note explicative portant sur la réserve relative au défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque

L'absence d'une actualisation des certificats de propriété n'impacte en rien la préservation des intérêts de la banque dans la mesure où:

- la banque ne perd pas son rang.
- dans le cas extrême de la liquidation d'une société, la banque aura sa quote part du produit de la liquidation conformément à la réglementation (après les créanciers super privilégiés).

Cette réserve s'applique pour toutes les banques de la place dans la mesure où il est matériellement impossible pour la banque d'actualiser annuellement les certificats de propriété de centaines de milliers de dossiers.

Note explicative portant sur la réserve relative à l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client.

Ce problème d'identification touche principalement les engagements faibles. C'est une défaillance liée au système d'information et qui sera résolue avec l'achèvement des travaux de mécanisation du tableau des engagements actuellement en phase finale d'achèvement.

Note explicative portant sur la réserve relative à l'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2016 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés.

Il s'agit des participations dans le capital d'entreprises n'ayant pas encore arrêté leurs états financiers de 2016 sachant que les participations importantes ont été évaluées sur la base des états financiers de 2016.

Note explicative portant sur la réserve relative au défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements.

Il s'agit d'une défaillance qui date depuis plusieurs années et qui est liée au système d'information de la banque. Pour pallier cette défaillance, la banque a procédé à la mécanisation du tableau des engagements. Cette mécanisation du tableau des engagements sera suivie cette année par un travail de rapprochement entre les données comptables et physiques.

La banque table sur un achèvement des travaux de mécanisation avant la fin de l'année 2017. Les travaux de rapprochement seront entamés au début de l'année 2018.

Note explicative portant sur la réserve relative à l'absence de justification de la recouvrabilité des actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance.

Il s'agit d'actifs qui ne sont pas figés avec des récupérations d'indemnisations au titre de 2016 pour 5,3MD et qui ont progressés au titre des 4 premiers mois 2017 pour 0,76 MD par des nouvelles entrées d'actifs qui sont également en cours d'apurement en 2017.

Note explicative portant sur la réserve relative à l'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 281 815 KDT et 361 241 KDT.

Les travaux de justification et d'apurement de ces suspens ont été confiés à un cabinet externe et sont en cours avec un engagement de les achever au courant de 2017.

Note explicative portant sur la réserve relative à l'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 15 KDT (débiteur) et 74 KDT (débiteur)

L'insuffisance portait en 2015 sur "La non-conformité de la comptabilité multidevises tenue par la banque aux exigences de la norme comptable 23". Cette insuffisance a été atténuée avec la mise en place de l'application Megara et la revue des schémas comptables conformément à la norme comptable 23.

La banque poursuivra les travaux en 2017 pour résorber ces déséquilibres.

Note explicative portant sur la réserve relative au soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat qui n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification.

Il s'agit principalement du fonds PNLR (programme National des Logements Rudimentaires).

Les décisions de financement n'ont pas été prises par la banque mais par un comité externe qui regroupe des instances nationales et régionales.

Les impayés sur ces financements ont fait l'objet d'actions de recouvrement mais qui se trouvent limitées par le caractère social de ces financements et la nécessité de revenir au Ministère de la tutelle pour décider des actions à mener.

La lecture des conventions et les contacts avec le Ministère des finances confirment que les risques sur ces fonds sont entièrement à la charge de l'Etat. Des travaux de justification sont en cours entre la BH et le Ministère des Finances.

Concernant le Foprols : il est audité par le CGF et la cour des comptes. Il est suivi et justifié.

Pour les autres projets sociaux : une réunion est tenue au courant du mois de septembre 2017 au siège du MF. Ils sont encours de régularisation.

Note explicative portant sur la réserve relative aux engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés.

Les classes de risques attribuées à certaines entreprises publiques ont été arrêtées et approuvées par les autorités de contrôle et ce, tenant compte du caractère stratégique de ces entreprises et de l'engagement de l'Etat à garantir leur stabilité financière.

- L'évolution des engagements sur les entreprises publiques tient compte principalement des nouveaux financements accordés à la STEG (40 MD), l'Office du Commerce (+24 MD) ainsi que la CPG (7 MD) et sa filiale de transport (10 MD).

- La baisse des provisions sur les entreprises publiques (33 MD en 2015 et 17 MD en 2016) s'explique par la cession de la participation de l'Etat au capital de la STIP qui n'a plus le caractère public et dont l'engagement en 2016 continue à être provisionné en totalité (16 MD).

Note explicative portant sur la réserve relative aux engagements de groupe de sociétés dont les risques encourus s'élèvent à 121 463 KDT au 31/12/2016. Ces engagements n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation

Il s'agit du groupe SOTACIB. Toutefois, il y a lieu de distinguer entre les 2 entreprises du groupe SOTACIB:

- SOTACIB Kairouan: client qui règle les échéances sur les crédits CMT à bonne date (baisse de l'engagement de 5 MD avec un niveau d'engagement de 38 MD en avril 2017) et il est placeur chez la BH pour 13,5 MD (ils ont atteint 18 MD).

- SOTACIB ciment Blanc (Fériana): Baisse de l'engagement de 2 MD pour se situer à 28,5 MD en avril 2017.

Société qui a le monopole du ciment blanc sur le marché tunisien.

Elle a bénéficié d'une augmentation du capital pour 20 MD dans le cadre de la conversion de l'usine à l'utilisation du PETCOKE au lieu du Gaz Naturel (l'objectif de réduire la facture de l'énergie suite à la levée des subventions de l'énergie). Ces investissements vont permettre à la société de renouer avec les bénéfices à partir de 2016.

Signalons également que cette société a toujours bénéficié du soutien des actionnaires espagnol et de l'Etat (à travers El Boniane) à travers 3 augmentations de capital successives (10 MD, 35 MD en 2014 et 20 MD en 2015) et ce en attendant la libéralisation du prix du ciment, la levée de l'interdiction d'exportation du ciment et la reprise des grands projets en Tunisie et en Libye avec la levée des barrières à l'entrée en Algérie (15% de taxes malgré qu'un décret a été signé pour lever cette barrière).

Note explicative portant sur la réserve relative aux insuffisances majeures au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne.

Les défaillances au niveau du système de contrôle interne datent des exercices antérieurs. Toutefois, la banque a achevé en 2014 la revue et la mise à jour d'actions correctrices liées principalement au contrôle 1er niveau à l'échelle des agences et des directions régionales. Aussi et dans le cadre du programme de full audit, la banque a entamé en 2015 un programme pour la mise en place d'un nouveau dispositif de contrôle interne déjà validé par la BCT et le Ministère des Finances.

Note explicative portant sur la réserve relative au système d'information en place renferme de sérieux risques d'altération de données.

- La banque a entamé en 2014 des travaux en interne pour l'amélioration du système d'information actuel.

La banque a également entamé les travaux pour la refonte de son système d'information à travers l'acquisition de systèmes monétaire et bancaire étranger. Elle a également engagé les travaux pour l'acquisition d'un ERP bancaire qui va s'étaler sur près de 3 ans et demi et se trouve actuellement en phase de sélection du fournisseur des solutions.

#### **4.4.4 Notes explicatives relatives au rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016**

Note explicative concernant les conventions conclues au cours de l'exercice 2016.

Au niveau de leur rapport spécial et au niveau du premier paragraphe « conventions conclues au cours de l'exercice 2016 » : il est mentionné au niveau dudit paragraphe que la banque a conclu deux conventions courant l'exercice 2016. Les deux autorisations de conventions, avec la « BH INVEST » et l'Assurance « SALIM » ont été entérinées respectivement le 24 janvier 2017 et 08 mars 2017 et ce, eu égard aux délais de concrétisation, d'entrer en vigueur des conventions mentionnées, au décalage relatif aux convocations et à la tenue effective des réunions du Conseil d'Administration, soit postérieurement à leur date de conclusion. Ceci est contraire aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Note rectificative à au deuxième paragraphe « Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2016 » du rapport spécial des commissaires aux comptes

c) Une convention conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30,00% de son capital et la société « TUNISIE VALEURS », pour l'assistance de la banque dans la préparation et la réalisation d'une opération d'émissions d'un et/ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés totalisant un montant de 150 MDT sur le marché par appel public à l'épargne aux conditions ci-après :

- Frais de missions : 50 000 dinars HTVA
- Commission de placement : 0.6% HTVA du montant global de l'emprunt payable à la clôture des souscriptions

u) Une convention est conclue avec la société « SOPIVEL », dont la Banque détient 29,98% de son capital, portant sur la prise en charge par la Banque de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC.

Note complémentaire concernant les conventions obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Le conseil d'administration de la banque réuni le 11/05/2017 a fixé la rémunération variable du Directeur Général relative à l'exercice 2016 à 96 000 dinars.



#### 4.4.5 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016

##### Etat des engagements hors bilan

<b>BANQUE DE L'HABITAT</b>				
<b>ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>				
<b>Arrêté au 31 Décembre</b>				
(Unité en mille dinars)				
		Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Passifs éventuels</b>				
HB1	Cautions avals et autres garanties données	<b>13</b>	640 115	451 701
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		97 053	62 203
	B- En faveur de la clientèle		543 062	389 497
HB2	Crédits documentaires		453 941	365 510
HB3	Actifs donnés en garanties		749 000	-
<b>Total des passifs éventuels</b>			<b>1 843 056</b>	<b>817 211</b>
<b>Engagements donnés</b>				
HB4	Engagements de financements donnés (*)	<b>13</b>	1 099 075	1 254 498
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		1 099 075	1 254 498
HB5	Engagements sur titres		3 795	3 845
	A- Participations non libérées		3 795	3 845
	B- Titres à recevoir		-	-
<b>Total des engagements donnés</b>			<b>1 102 870</b>	<b>1 258 343</b>
<b>Engagements reçus</b>				
HB6	Engagements de financements reçus	<b>14</b>	272 601	319 273
HB7	Garanties reçues	<b>15</b>	115 100	122 607
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires financiers et d'assurances		-	-
	C- Garanties reçues de la clientèle		115 100	122 607
<b>Total des engagements reçus</b>			<b>387 701</b>	<b>441 880</b>

(\*) Les crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA au titre de l'exercice 2015 qui figurent dans la rubrique HB4 Engagement de financement données ont été retraités pour un montant de 649 MD

## Etat de flux de trésorerie

Les chiffres de l'exercice 2015 relatives aux titres de placement, les sommes versées au personnel et créiteurs divers et les Liquidités et équivalents de liquidités en début de période et fin de période ont été retraités suite au reclassement des BTA de titres de transaction en titres de placement

### Note 2.1.2 « comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents »

« A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins values sur la catégorie titres de placement font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins values latentes dans les deux cas suivants :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance,
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres ».

### Note 2.1.5 « Opérations en devises »

- Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change moyen publié fin de chaque journée par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise.
- Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan et elles ne sont pas intégrées dans le résultat de change.
- Le montant des autres engagements en devises

#### ❖ Financement en devises :

2012300000	FINANCT EN DEV EXPORT.	8 436 416,362
2014400000	FINANCT DES IMPORT.EN DEV	509 199 612,079
		517 636 028,441

#### ❖ Prêts en devises

1123000000	PRETS A LA BCT EN DEV AU J.J.	160 159,200
1403100000	PRET.INTERB,DEV A TERME SUP90J	69 492 345,000

- La banque n'effectue pas des opérations de change à terme à des fins spéculatives
- Les règles de couverture contre les risques de change :
  - ❖ les emprunts en devises contractés sur les lignes extérieures à MLT, sont couverts par une assurance auprès de Tunis Ré.
  - ❖ Les positions de change de trading sont détenues par la salle des marchés sur des périodes courtes :
    - Coté gestion : leur gestion se fait par la diversification dans des monnaies refuges à faible volatilité en tenant compte des coefficients de corrélation et en respectant les limites de position et de stop loss réglementaires et internes.
    - Comptablement : les gains et pertes de change sont constatés au jour le jour dans leur compte appropriés de produits et de charges

Note 2 « Créances sur les établissements bancaires et financiers »

	En mille dinar			Organisme	Refin BCT	Matérialisé
	Inf à 3 mois	Sup à 3 mois	31/12/2016			
Comptes ordinaire en dinars	-	-	-	Banque	Non	Non
Comptes ordinaire en devises	-	-	-	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars	30 000	-	30 000	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises	-	69 653	69 653	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	47	-	47			
Prêts aux établissements financiers (*)	3 526	80 291	83 817	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	439	-	439			
Valeurs non imputées et autres sommes dues	-	-	-			
Provisions	(183)	-	(183)			
<b>Total</b>	<b>33 829</b>	<b>149 944</b>	<b>183 773</b>			

(\*) Dont partie liée pour un montant de 28 812 (société Modern Leasing)

Note 3 « Créances sur la clientèle »

Au 31/12/2016, les créances nettes sur la clientèle totalisent 6 272 655 mille dinars contre 5 342 413 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Encours à la clientèle	6 188 322	5 241 413
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	239 830	240 322
Créances contentieuses	473 760	463 444
Échéances à recouvrer en principal	419 751	382 196
Créances rattachés	29 475	23 945
Intérêts perçus d'avance	(21 713)	(14 597)
<b>Créances à la clientèle brutes (*)</b>	<b>7 329 425</b>	<b>6 336 723</b>
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(635 059)	(625 919)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(163 642)	(134 477)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(77 123)	(68 918)
Intérêts et autres produits réservés	(180 946)	(164 996)
<b>Total Net</b>	<b>6 272 655</b>	<b>5 342 413</b>

(\*) Au 31/12/2016, les créances brutes sur la clientèle totalisent 7 329 425 mille dinars contre 6 336 723 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<b>a - Compte courant débiteur</b>	<b>567 480</b>	<b>481 703</b>	<b>85 777</b>
<b>b - Autres concours à la clientèle</b>	<b>6 287 738</b>	<b>5 364 091</b>	<b>923 647</b>
Crédits commerciaux et industriels	3 590 466	3 028 477	561 989
Immobilier promoteur	1 004 451	779 024	225 427
Immobilier acquéreur contractuel	329 008	338 217	(9 209)
Immobilier acquéreur ressources propres	994 189	986 787	7 402
Autres	369 624	231 586	138 038
<b>c - Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>474 207</b>	<b>490 929</b>	<b>(16 722)</b>
<b>Total des créances brutes</b>	<b>7 329 425</b>	<b>6 336 723</b>	<b>992 702</b>

L'évolution positive des créances sur la clientèle durant l'année 2016 provient principalement des crédits commerciaux et industriels, des crédits aux particuliers, de la relance des crédits de préfinancement aux promoteurs immobiliers, et des crédits immobiliers acquéreurs.

Les créances sur la clientèle sont ventilées selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances sur la clientèle (*)	1 398 688	950 098	2 432 271	1 181 926	5 962 983	309 672	6 272 655
les créances sur les parties liées	192 994	48 541	55 626	16 378	313 539	138 245	451 784

A la date du 31/12/2016, la ventilation par secteur d'activité de la totalité des engagements brut de la banque, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit

En mille dinars

Secteur d'activité	Créances à la clientèle		Engagements par signature		Actifs Normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Immobilier	1 175 861	946 340	693	536	990 449	765 791	186 104	181 085	1 176 553	946 876
Services	2 596 735	2 016 048	786 263	589 562	2 968 190	2 186 286	414 808	419 324	3 382 998	2 605 610
Industrie	1 163 756	1 007 524	274 237	233 371	1 229 516	1 039 064	208 476	201 831	1 437 992	1 240 895
Tourisme	311 822	302 599	5 950	5 895	49 023	48 718	268 750	259 776	317 773	308 494
Agriculture	85 998	78 865	4 435	1 295	78 178	68 870	12 255	11 290	90 433	80 160
Autres	1 995 253	1 985 347	1 874 348	1 244 895	3 694 937	3 056 941	174 666	173 301	3 869 603	3 230 242
<b>Total Brut</b>	<b>7 329 425</b>	<b>6 336 723</b>	<b>2 945 926</b>	<b>2 075 554</b>	<b>9 010 293</b>	<b>7 165 670</b>	<b>1 265 059</b>	<b>1 246 607</b>	<b>10 275 352</b>	<b>8 412 277</b>

(\*) Actifs classés 0 & 1

(\*\*) Actifs classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2016	Agios Réserves 31/12/2015	Variation
Compte courant débiteur	(62 037)	(54 112)	(7 925)
Crédits commerciaux et industriels	(73 613)	(66 359)	(7 254)
Immobilier promoteur	(27 381)	(25 392)	(1 989)
Immobilier acquéreur contractuel	(3 437)	(3 774)	337
Immobilier acquéreur ressources propres	(14 478)	(15 359)	881
<b>Total General</b>	<b>(180 946)</b>	<b>(164 996)</b>	<b>(15 950)</b>

Le mouvement des provisions sur créances à la clientèle se présente comme suit :

	En mille dinars					
	31/12/2015	Dotation	Reprise	Cession	Reclass	31/12/2016
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(609 782)	(72 344)	63 204	-	-	(618 922)
Provisions écart de rapprochement	(16 137)	-	-	-	-	(16 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(134 477)	(36 232)	7 067	-	-	(163 642)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(68 918)	(8 205)	-	-	-	(77 123)
Provisions sur Intérêts et autres produits réservés	(164 996)	(29 280)	11 794	1 536	-	(180 946)
<b>Total</b>	<b>(994 310)</b>	<b>(146 061)</b>	<b>82 065</b>	<b>1 536</b>	<b>-</b>	<b>(1 056 770)</b>

Les créances brutes à la clientèle par classe de risque se présentent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Classe 0 et 1	6 026 484	5 045 437	981 047
Classe 2	51 735	49 308	2 427
Classe 3	105 508	68 391	37 117
Classe 4	619 828	651 283	(31 455)
Classe 5	525 870	522 304	3 566
<b>Total des créances brutes</b>	<b>7 329 425</b>	<b>6 336 723</b>	<b>992 702</b>

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
FONAPRA	261	312
FOPRODI	58	82
FOPROLOS	318 232	328 518
PNRLR	105 963	106 004
FNAH	4 918	4 878
2EME PDU (*)	2 344	2 680
3 EME P.D.U	7 265	7 986
4 EME P.D.U	9 433	10 888
EL HAFSIA (*)	438	443
HG 00 4B	16 246	19 023
PRLSI INONDATION	2 072	2 084
AFD	6 977	8 030
<b>Total des créances brutes (*)</b>	<b>474 207</b>	<b>490 929</b>

(\*) Les créances sur ressources spéciales sur lesquels la banque n'encoure aucun risque totalisent au 31/12/2016 la somme de 2 782 mille dinars.

- Les créances utilisables éligibles au refinancement de la BCT sont pour un montant de 160 000 MD

*Mouvements des créances douteuses*

En mille dinars						
	2015	Augmentation créances douteuses 2016	Nouvelles créances douteuses 2016	Diminution créances douteuses 2015	CESSION	2016
<b>créances douteuses</b>	1 246 605	16 738	73 403	57 219	14 469	1 265 059

*Les créances sur la clientèle dont les revenus ne sont pas constatées parmi les produits de l'exercice et le Montant des revenus*

En mille dinars		
	Montants des créances	Montants des Revenus
<b>des créances sur la clientèle dont les revenus ne sont pas constatées parmi les produits de l'exercice</b>	1 720 872	180 946

L'établissement des états financiers de l'exercice 2016 via la nouvelle application de reporting comptable "Via report" a affiné la présentation des notes ce qui a impacté les détails des chiffres de l'exercice comparatif de 2015, tout en gardant le même total général de la rubrique AC 03 .

Le montant de l'encours des crédits sur ressources spéciales pour lequel la banque n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant.

L'encours est nul: les différentes ressources spéciales vivantes (Foprolos, Fnah et PSLs) sont connues d'avance dans le budget de l'Etat.

**Concernant les points relatifs à la ventilation des données comptables entre parties liés, entreprises associés et coentreprises et autre clientèle : Cette information n'est pas intégrée au niveau du Système d'informations actuel. Cette insuffisance sera résorbée avec la mise en place du nouveau système d'informations.**

Note 4 « Portefeuille titres commercial »

Le tableau suivant présente les plus values latentes sur titres de placement :

	VB	(+V) Latente
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	340	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	1 153 883	970
Titres de placement émis par des établissements de crédit	22 822	-
Autres titres de placement	1 000	-
<b>Total</b>	<b>1 178 045</b>	<b>970</b>

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	En mille dinars							
	31/12/2015	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2016	EMETTEUR	FIXE	VARIABLE
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-	-	-	-	Trésor		
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	358	-	(18)	-	340	Trésor	340	
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	849 153	304 730	-	-	1 153 883	Trésor	1 153 883	
Titres de placement émis par des établissements de crédit	37 746	-	(14 924)	-	22 822	BANQUE		22 822
Autres titres de placement	1 000	-	-	-	1 000	SOCIETE		1 000
<b>Total</b>	<b>888 257</b>	<b>304 730</b>	<b>(14 942)</b>	<b>-</b>	<b>1 178 045</b>		<b>1 154 223</b>	<b>23 822</b>
								<b>1 178 045</b>

- Le total des BTA soit 849 153 figurant en 2015 parmi les titres de transaction, a été transféré en 2016 en titres de placement.

Note 5 « Portefeuille titres d'investissement »

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 216 300 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 197 175 mille dinars au 31 décembre 2015.

La baisse du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2015 provient principalement de la variation conjuguée des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite au remboursement, des nouvelles souscriptions dans les titres de participation et du niveau de provisionnement.

	En mille dinars				
Libellés	Titres D'investissement SICAR	Ent Liées	Entr. associés	Autres Titres de Participation	Total
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>157 573</b>	<b>49 081</b>	<b>41 011</b>	<b>55 328</b>	<b>302 993</b>
Acquisitions 2016	9 600	4 004	5 803	4 979	24 386
Remboursements	(164)	-	(30 359)	-	(30 523)
<b>Total brut au 31/12/2016</b>	<b>167 009</b>	<b>53 085</b>	<b>16 455</b>	<b>60 307</b>	<b>296 856</b>
Créances rattachés	24	-	-	-	24
<b>Provision au 31/12/2015</b>	<b>(51 257)</b>	<b>(3 616)</b>	<b>(33 771)</b>	<b>(17 174)</b>	<b>(105 818)</b>
Dotations 2016	(3 035)	-	(5 986)	-	(9,021)
Reprise 2016	3 901	-	30 359	-	34,260
<b>Provision au 31/12/2016</b>	<b>(50 392)</b>	<b>(3 616)</b>	<b>(9 398)</b>	<b>(17 174)</b>	<b>(80 580)</b>
<b>Total net au 31/12/2016</b>	<b>116 641</b>	<b>49 469</b>	<b>7 057</b>	<b>43 133</b>	<b>216 300</b>

**Note rectificative : note 6 – Valeurs Immobilisées (en mille dinars)**

**Tableau de variation des immobilisation arrêté au 31/12/2016**

Designation	Valeur debut de période	Mouvement s de la période			Valeur fin de période	Cumul debut de période	Amortissement et provision			VCN fin de période
		Acquisi-tions	Sortie	Reclasse-ment			Dotation	Amort sorties	Cumul fin de période	
Immeubles d'exploitation	45 540	2 803	-	-	48 343	(18 489)	(1 056)	-	(19 545)	28 798
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	42 816	7 658	(731)	-	49 743	(24 354)	(3 311)	730	(26 935)	22 808
Matriel et mobiliers de bureau	31 875	6 401	(5 019)	-	33 257	(25 901)	(2 973)	5 016	(23 858)	9 399
Matriel de transport	2 570	373	(313)	-	2 630	(1 798)	(224)	313	(1 709)	921
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	6 438	-	(1 238)	-	5 200	-	-	-	-	5 200
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	-	(1 043)	-	(1 043)	209
Logiciels informatiques	7 410	2 467	-	-	9 877	(6 510)	(925)	-	(7 435)	2 442
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 736)	(15)	-	(2 751)	51
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(819)	(3 909)	-	(4 728)	(4 728)
<b>Total</b>	<b>145 924</b>	<b>19 702</b>	<b>(7 301)</b>	<b>-</b>	<b>158 325</b>	<b>(80 607)</b>	<b>(13 456)</b>	<b>6 059</b>	<b>(88 004)</b>	<b>70 321</b>



### Note 7 « Autres actifs »

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 103 681 mille dinars contre 92 664 mille dinars au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	En mille dinars	
	31/12/2016	31/12/2015
<b>a - Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>9 426</b>	<b>1 074</b>
<b>b - Autres</b>	<b>94 255</b>	<b>91 590</b>
Avances au personnel	9 345	9 338
Prêts au personnel	20 785	22 026
Etat et collectivités locales	10 688	8 205
Débiteurs divers	67 499	67 605
Charges reportées	1 314	1 029
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(15 376)	(16 613)
<b>Total</b>	<b>103 681</b>	<b>92 664</b>

	31/12/2015	Dotation	Augment	Diminut	Reclass	31/12/2016
Frais d'émission d'emprunts	967	(171)	454	-	-	1 250
Frais préliminaires (1)	62	(4)	6	-	-	64
<b>Total des charges reportées</b>	<b>1 029</b>	<b>(175)</b>	<b>460</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 314</b>

Nature des activités :

- (1) Les frais préliminaires sont les frais d'étude se rapportant aux travaux d'aménagement et réaménagement des locaux de la BH.

### Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 1 369 525 mille dinars contre 757 406 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	317 350	-
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	847 950	692 000
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	191 235	-
Emprunt en devises auprès des banques < 90j	-	56 744
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 430	2 016
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	10 560	6 646
<b>Total</b>	<b>1 369 525</b>	<b>757 406</b>

	Inf à 3 mois	Sup à 3 mois	Total	organisme	Refin BCT	Mat par titres
Compte ordinaire Banque	-		-	Banque	Non	Non
Emprunts en dinars auprès des banques	847 950	317 350	1 165 300	Banque	Non	Non
Emprunts en devises auprès des banques	-	191 235	191 235	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	-	2 430	2 430	Banque		
Dépôts à vue des établissements financiers	10 560		10 560	Leasing	Non	Non
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements financiers	-		-	Leasing		
<b>Total</b>	<b>858 510</b>	<b>511 015</b>	<b>1 369 525</b>			

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	858 510	511 015	-	-	1 369 525	-	1 369 525
dont dépôt des parties liées	-	-	-	-	-	10 560	10 560

**Concernant les points relatifs à la ventilation des données comptables entre parties liées, entreprises associés et coentreprises et autre clientèle : Cette information n'est pas intégrée au niveau du Système d'informations actuel. Cette insuffisance sera résorbée avec la mise en place du nouveau système d'informations.**

#### Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 5 194 082 mille dinars contre 4 696 798 mille dinars au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires	1 576 579	1 452 179
Dettes rattachées	3 237	4 137
Comptes d'épargne	1 681 349	1 568 109
Comptes à échéance	1 071 073	805 964
Bons à échéance et valeurs assimilées	665 522	697 538
Dettes rattachées	30 675	26 147
Charges constatées d'avance	(4 675)	(3 429)
Autres sommes dues	170 322	146 153
<b>Total</b>	<b>5 194 082</b>	<b>4 696 798</b>

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dépôts a vue</b>	<b>1 579 816</b>	<b>1 456 316</b>
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 230 742	1 090 013
Comptes ordinaires en dinars convertibles	38 139	32 060
Comptes ordinaires en devises	307 698	330 106
Dettes rattachées	3 237	4 137
<b>Dépôts d'épargne</b>	<b>1 681 349</b>	<b>1 568 109</b>
Comptes d'épargne logement	513 705	514 970
Comptes d'épargne logement EL JADID	246 433	232 577
Comptes spéciaux d'épargne	873 036	784 326
Comptes d'épargne études	17 537	15 558
Comptes d'épargne Capital +	30 638	20 678
<b>Dépôts à échéance</b>	<b>1 762 595</b>	<b>1 526 220</b>
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>170 322</b>	<b>146 153</b>
<b>Total Net</b>	<b>5 194 082</b>	<b>4 696 798</b>

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	656 397	695 963	302 472	-	1 654 832	3 539 250	5 194 082
dont dépôt des parties liées	61 507	36 369	9 000	-	106 876	-	106 876

Concernant les points relatifs à la ventilation des données comptables entre parties liés, entreprises associés et coentreprises et autre clientèle : Cette information n'est pas intégrée au niveau du Système d'informations actuel. Cette insuffisance sera résorbée avec la mise en place du nouveau système d'informations.

Note 10 « Emprunts et ressources spéciales »

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 934 493 mille dinars contre 913 497 mille dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Fonds budgétaires	573 684	587 775
Ressources extérieures	105 863	120 878
Dettes rattachées aux ressources spéciales	576	640
Emprunts obligataires	98 321	105 614
Emprunts subordonnés	142 320	90 000
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	7 614	6 664
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	4 531	10
Autres fonds empruntés	1 514	1 893
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	69	23
<b>Total</b>	<b>934 493</b>	<b>913 497</b>

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>358 650</b>	<b>323 166</b>
Emprunts obligataires	98 321	105 614
Dettes rattachées	4 531	10
Autres emprunts	255 798	217 542
Emprunts Banque Mondiale	16 078	16 679
Emprunts B A D	26 555	41 777
Emprunts B E I	47 127	62 423
Emprunt BIRD	5 000	-
Emprunt FADES	11 103	-
Emprunts subordonnés 2015	82 320	90 000
Emprunts subordonnés 2016	60 000	-
Dettes rattachées	7 615	6 663
<b>Autres fonds empruntés</b>	<b>1 583</b>	<b>1 916</b>
<b>Ressources spéciales</b>	<b>574 260</b>	<b>588 415</b>
FONDS FOPROLOS	329 070	
FONDS PNRLR	107 373	
EMPRUNTS A.F.D	44 621	
FONDS 2EME PDU	3 073	
FONDS 3EME P.D.U	9 370	
FONDS 4EME P.D.U	21 843	
FONDS EI HAFSIA	2 787	
FONDS FNAH	23 292	
FONDS FODEC	166	
FONDS FONAPRA	1 617	
FONDS FOPRODI	668	
FONDS HG004B	27 520	
FONDS PRLSI INONDATION	2 282	
DETTES RATTACHEES	576	
<b>Total Net</b>	<b>934 493</b>	<b>913 497</b>

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciales	27 542	77 466	298 413	330 991	734 412	200 081	934 493

L'établissement des états financiers de l'exercice 2016 via la nouvelle application de reporting comptable "Via report" a affiné la présentation des notes ce qui a impacté les détails des chiffres de l'exercice comparatif de 2015, tout en gardant le même total général de la rubrique PA 04.

**Concernant les points relatifs à la ventilation des données comptables entre parties liées, entreprises associés et coentreprises et autre clientèle : Cette information n'est pas intégrée au niveau du Système d'informations actuel. Cette insuffisance sera résorbée avec la mise en place du nouveau système d'informations.**

Note 12 « Capitaux propres »

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Capitaux propres</b>		
Capital souscrit	170 000	170 000
Primes liées au capital	60 000	60 000
Réserves légales	12 530	9 000
Autres réserves	216 102	148 533
Ecart de réévaluation*	414	414
Report à nouveau	21	11
Résultat de l'exercice	92 087	70 584
<b>Total</b>	<b>551 154</b>	<b>458 542</b>

\*L'écart de réévaluation pour un montant de 414 MDt provient de la réévaluation des immobilisations lors de la transformation de la CNEL en Banque de l'habitat.

A la date du 31-12-2016, le capital social s'élève à 170 000 000 dinars composé de 34 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2016 s'élève au 31 Décembre 2016 à 551 154 mille dinars contre 458 542 mille dinars au 31 décembre 2015.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2016 la somme de 127 530 MD et se détaillent comme suit :

Fonds d'aide sociale	32 259
Réserves pour risques généraux	4 323
Réserves pour réinvestissements exonérés	90 534
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEL BH)	414

Le résultat par action se présente comme suit :

	En mille dinars	
	31/12/2016	31/12/2015
Résultat de l'exercice (1)	92 087	70 584
Nombre des actions début de période	34 000	18 000
Augmentation du capital	-	16 000
Actions gratuite	-	6,000
Actions en numéraire	-	10,000
Date de l'augmentation du capital		42 186
Nombre des actions fin de période	34 000	34 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	34 000	29 014
<b>Résultat par action en dinars (1)/(2)</b>	<b>2,708</b>	<b>2,433</b>

*Tableau portant variation des capitaux propres*

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Réserves pour Reinv exonéré	Réserves pour risques Généraux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>90 000</b>	<b>41 721</b>	<b>9 000</b>	<b>32 296</b>	<b>233 377</b>	<b>6 573</b>	<b>(60 338)</b>	<b>32 828</b>	<b>414</b>	<b>606</b>	<b>(109 068)</b>	<b>277 409</b>
Affectation du résultat 2014	-	(41 721)	-	14 904	(142 843)	-	60 338	850	-	(595)	109 068	1
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	50 000	60 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	110 000
Reclassements et autres variations	30 000	-	-	(30 000)	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	547	-	-	-	547
Résultat au 31/12/2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70 584	70 584
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>170 000</b>	<b>60 000</b>	<b>9 000</b>	<b>17 200</b>	<b>90 534</b>	<b>6 573</b>	<b>-</b>	<b>34 225</b>	<b>414</b>	<b>11</b>	<b>70 584</b>	<b>458 541</b>
Affectation du résultat 2015	-	-	3 530	45 800	17 894	2 500	-	850	-	10	(70 584)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	526	-	-	-	526
Résultat au 31/12/2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	92 087	92 087
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>170 000</b>	<b>60 000</b>	<b>12 530</b>	<b>63 000</b>	<b>108 428</b>	<b>9 073</b>	<b>-</b>	<b>35 601</b>	<b>414</b>	<b>21</b>	<b>92 087</b>	<b>551 154</b>

(\*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année.

Les utilisations sur les réserves pour fonds social sont totalement remboursables.

Note 13 « Engagement données »

Les titres donnés en garantie en contrepartie de refinancement auprès de la BCT sont :

En mille dinars		
9157500000	BONS DE TRES.AFFECT.EN GARANTI	589 000
9157500001	GAR DONNEE/REF CRD CT (TRES)	85 000
9157500002	GAR DONNEE/REFI CRD MT (TRES)	20 000
9157500003	GAR DONNEE/REF CRD LT (TRES)	55 000
		749 000

Concernant les points relatifs à la ventilation des données comptables entre parties liés, entreprises associés et coentreprises et autre clientèle : Cette information n'est pas intégrée au niveau du Système d'informations actuel. Cette insuffisance sera résorbée avec la mise en place du nouveau système d'informations.

Note à la note 14 « Engagement de financement reçus »

Concernant les points relatifs à la ventilation des données comptables entre parties liés, entreprises associés et coentreprises et autre clientèle : Cette information n'est pas intégrée au niveau du Système d'informations actuel. Cette insuffisance sera résorbée avec la mise en place du nouveau système d'informations.

Note 16 « Intérêts et revenus assimilés »

L'établissement des états financiers de l'exercice 2016 via la nouvelle application de reporting comptable "Via report" a affiné la présentation des notes ce qui a impacté les détails des chiffres de l'exercice comparatif de 2015, tout en gardant le même total général de la rubrique PR01.

Note 18 « Gains et pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières »

Les engagements de financements reçus de l'Etat se détaillent comme suit :

En mille dinars		
	31/12/2016	31/12/2015
<b>GAINS NET SUR TITRES DE TRANSACTION</b>	<b>69 524</b>	<b>44 900</b>
<b>INTERET SUR REV DES TITRES DE TRANSACTION</b>	<b>69 524</b>	<b>44 900</b>
* BONS DE TRESOR ASSIMILES (BTA)	69 522	44 897
* EMPRUNT NATIONAUX	2	3
<b>GAINS NETS SUR TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>4 920</b>	<b>3 521</b>
DIVIDENDES ET PRDT ASSIMILES SUR REV DES TITRES DE PLACEMENT	4 551	3 086
PRODUITS/OPERAT.PLACEMENT LIEES A MODIFICATION COMPTABLE	369	435
<b>GAINS NETS SUR OPERATIONS DE CHANGE</b>	<b>14 377</b>	<b>8 832</b>
GAINS SUR OPERATIONS DE CHANGE ET D'ARBITRAGE D'OPERATION	14 377	8 832
<b>T O T A L</b>	<b>88 821</b>	<b>57 253</b>

Note 19 « Revenus du portefeuille d'investissement »

(\*) Les dividendes reçus se présentent comme suit :

En mille dinars

<b>Sociétés</b>	<b>Dividendes</b>
Modern Leasing (*)	655
Société SIFIB	63
SICAV BH-Obligataire	416
SICAV BH-Placement	60
Assurances SALIM (*)	636
Société SOPIVEL	191
Société SIM SICAR	75
Société Général Recouvrement	180
Autres	137
<b>Total</b>	<b>2 413</b>

Note 20 « Intérêts encourus et charges assimilées »

Au 31/12/2016, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 250 024 mille dinars contre 218 233 mille dinars au 31/12/2015 détaillés comme suit :

En mille dinars

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS</b>	<b>(12 447)</b>	<b>(4 329)</b>
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(12 075)	(4 205)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(372)	(124)
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>(173 166)</b>	<b>(164 517)</b>
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(15 295)	(16 182)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(315)	(423)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(54 411)	(51 440)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(101 678)	(95 548)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(1 467)	(924)
<b>EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES</b>	<b>(23 479)</b>	<b>(21 574)</b>
Intérêts sur ressources spéciales	(7 067)	(8 958)
Emprunts obligataires	(16 412)	(12 616)
<b>AUTRES INTERETS ET CHARGES</b>	<b>(40 932)</b>	<b>(27 813)</b>
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT CCP et TGT	(34)	(21)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(33 414)	(22 462)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 152)	(1 147)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(6 332)	(4 183)
<b>Total</b>	<b>(250 024)</b>	<b>(218 233)</b>



Note 22 « Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement »

Ce poste totalise un montant net de 5 120 dinars au 31 décembre 2016 contre 21 402 dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	En mille dinars 31/12/2015
<b>Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>(9 021)</b>	<b>(23 283)</b>
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(2 499)	(5 668)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(6 522)	(17 615)
<b>Charges et pertes sur titres couverts par des provisions</b>	<b>(30 359)</b>	<b>-</b>
<b>Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>34 260</b>	<b>1 881</b>
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	3 901	497
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	30 359	1 384
<b>Total</b>	<b>(5 120)</b>	<b>(21 402)</b>

Note à la rubrique CH7 «Charges générales d'exploitation »

	En mille dinars	
	31/12/2016	31/12/2015
<b>a -FRAIS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE</b>	<b>1 477</b>	<b>1 360</b>
<b>b - AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATIONS</b>	<b>25 822</b>	<b>24 134</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27 299</b>	<b>25 494</b>

#### 4.4.6 Tableau de mouvements des capitaux propres

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Réserves pour Reinv exonéré	Réserves pour risques Généraux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
<b>Solde au 31/12/2015 AVANT AFFECTATION</b>	170 000	60 000	9 000	17 200	90 534	6 573	0	34 226	414	11	70 584	458 541
Affectation du résultat 2015	0	0	3 530	45 800	17 894	2 500	0	850	0	10	(70 584)	0
<b>Solde au 31/12/2015 APRES AFFECTATION</b>	170 000	60 000	12 530	63 000	108 428	9 073	0	35 076	414	21	0	458 542
Résultat au 31/12/2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	92 086	92 086
Autres opérations sur fonds social	0	0	0	0	0	0	0	526	0	0	0	526
<b>Solde au 31/12/2016 AVANT AFFECTATION</b>	170 000	60 000	12 530	63 000	108 428	9 073	0	35 602	414	21	92 086	551 154
Affectation du résultat 2016 (AGO du 25/07/2017)	0	0	4 470	39 980	33 105	3 500	0	850	0	(19)	(81 886)	0
Distributions de dividendes (AGE du 07/09/2017)	0	0	0	0	(10 200)	0	0	0	0	0	0	(10 200)
Reclassement du résultat (AGE du 07/09/2017)	0	0	0	10 200	0	0	0	0	0	0	(10 200)	0
<b>Solde au 31/12/2016 APRES AFFECTATION</b>	170 000	60 000	17 000	113 180	131 333	12 573	0	36 452	414	2	0	540 954

#### 4.4.7. Affectation des résultats

En mille dinars

	2016	2015	2014
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>92 086,747</b>	<b>70 583,767</b>	<b>50 297,987</b>
Report à nouveau	21,152	11,130	13,144
<b>1<sup>er</sup> reliquat</b>	<b>92 107,900</b>	<b>70 594,897</b>	<b>50 311,130</b>
Réserve légale	4 470,255	3 529,745	0,000
<b>2<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>87 637,644</b>	<b>67 065,152</b>	<b>50 311,130</b>
Dividende et super dividende	10 200,000	0,000	0,000
<b>3<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>77 437,644</b>	<b>67 065,152</b>	<b>50 311,130</b>
Fonds social	850,000	850,000	850,000
<b>4<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>76 587,644</b>	<b>66 215,152</b>	<b>49 461,130</b>
Réserves extraordinaires	39 980,000	45 800,000	47 200,000
Réserves pour réinvestissements exonérés	33 105,300	17 894,000	0,000
Autres réserves extraordinaires	3 500,000	2 500,000	2 250,000
<b>5<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>2,344</b>	<b>21,152</b>	<b>11,130</b>
Report à nouveau	2,344	21,152	11,130
<b>Solde</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>

#### 4.4.8. Evolution des dividendes

	2016	2015	2014
Capital social en DT	170 000 000	170 000 000	90 000 000
Nombre d'actions	34 000 000	34 000 000	18 000 000
Valeur nominale en DT	5	5	5
Dividende global en DT	10 200 000	-	-
Dividende par action en DT	0,300	-	-
% de la valeur nominale	6,00%	-	-
Date de détachement	12/06/2017	-	-

#### 4.4.9. Evolution du Produit Net Bancaire et du Résultat d'exploitation

En mille dinars

	2016	2015	2014
Total des produits d'exploitation bancaire	563 256	490 030	443 378
PNB	307 524	266 462	245 921
Résultat d'exploitation	117 394	82 356	51 204
Capital social	170 000	170 000	90 000
Nombre d'actions	34 000 000	34 000 000	18 000 000
Produit d'exploitation / action en DT	16,566	14,413	24,632
PNB / action en DT	9,045	7,837	13,662
Résultat d'exploitation / action en DT	3,453	2,422	2,845

#### 4.4.10. Evolution des bénéfices nets

En mille dinars

	2016	2015	2014
Capital social	170 000	170 000	90 000
Nombres d'actions	34 000 000	34 000 000	18 000 000
Bénéfice avant impôt	117 589	82 245	51 207
Bénéfice net après modifications comptables	92 087	70 584	50 298
Bénéfice consolidé avant impôt	137 419	89 627	59 177
Bénéfice net consolidé après modifications comptables	102 548	82 541	55 301
Bénéfice avant impôt par action	3,459	2,419	2,845
Bénéfice net par action	2,708	2,076	2,794
Bénéfice net consolidé par action	3,016	2,428	3,072

#### 4.4.11. Emprunts obligataires garantis par la Banque de l'Habitat

En mille dinars

Dénomination de l'emprunt	Montant de l'émission	Quote-part BH	Échéance	Taux	Durée	Encours au 31/12/2016
MEUBLATEX INDUSTRIES	10 000	1 000	26/04/2017	5,40%	7 ans dont 2 années de franchise	210,800

#### 4.4.12. Emprunts obligataires émis par la Banque de l'Habitat

En mille dinars

Dénomination	Montant	Encours au 31/12/2016	Taux	Durée	Dernière Échéance
Emprunt Obligataire BH 2009	100 000	61 500	TMM+0,8% et 5,30%	15 ans dont 2 années de franchise	31/12/2024
Emprunt Obligataire BH 2013-I	50 000 susceptible d'être porté à 70 000	29 121	TMM+1,8% et 6,80%	7 ans	28/06/2020
Emprunt Obligataire Subordonné BH 2015	90 000	82 320	7,40% et/ou TMM+1,95%	5 ans	29/05/2020
			7,50%	7 ans dont 2 années de franchise	29/05/2022
Emprunt Obligataire Subordonné BH 2016-1	60 000	60 000	7,40% et/ou TMM+1,95%	5 ans	06/05/2021
			7,50%	7 ans dont 2 années de franchise	06/05/2023
Emprunt Obligataire Subordonné BH 2017-1 sans appel public à l'épargne	50 000 susceptible d'être porté à 70 000	70 000	7,40% et/ou TMM+1,95%	5 ans	28/02/2022
			7,50% et/ou TMM +2,10%	7 ans dont 2 années de franchise	28/02/2024

#### 4.4.13. Évolution de la Marge Brute d'Autofinancement

En mille dinars

	2016	2015	2014
Bénéfice net après modifications comptables	92 087	70 584	50 298
Dotation aux provisions nettes sur créances	56 269	51 622	74 323
Dotation aux provisions nettes sur PF	5 120	21 402	15 972
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	13 715	8 680	8 842
<b>Marge Brute d'Autofinancement</b>	<b>167 191</b>	<b>152 288</b>	<b>149 435</b>

#### 4.4.14. Principaux indicateurs et ratios

En mille dinars

Principaux Indicateurs (en DT)	2016	2015	2014
Dépôt de la clientèle	5 194 082	4 696 798	4 634 049
Créances nettes sur la clientèle	6 272 655	5 342 412	4 766 184
Capitaux propres avant résultat	459 067	387 958	227 113
Capitaux propres après résultat	551 154	458 542	277 411
Capital social	170 000	170 000	90 000
Total Bilan	8 240 102	7 020 726	6 251 126
PNB	307 524	266 462	245 921
Commissions nettes	67 002	52 599	49 834
Frais de personnel	100 251	90 754	88 632
Charges générales d'exploitation	27 299	25 494	23 376
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	13 715	8 680	8 843
Frais généraux (frais de persl + chg d'explo + dota aux Amort)	141 265	124 928	120 851
Total provisions sur créances clientèles*	782 709	744 274	716 082
Agios réservés	180 946**	164 996	148 479
Total Provisions & agios réservés	963 655	909 270	864 561
Total des créances classées (2,3,4 et 5)	1 265 058	1 246 605	1 228 120
Résultat d'exploitation	117 394	82 356	51 204
Résultat net après modifications comptables	92 087	70 584	50 298
Dividende	10 200	-	-
Nombre d'actions	34 000 000	34 000 000	18 000 000
Effectif	1 821	1 844	1 906

\* : Hors provisions collectives et ne prennent pas en considération un montant de 16 137 mDT faisant l'objet d'une réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016 présentée comme suit :

« Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT. »

\*\* Un écart de 4 282 mDT a été constaté au niveau du montant des agios réservés entre la note 3 « créances sur la clientèle » des états financiers arrêtés au 31/12/2016 et les agios réservés au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2016 destiné à la BCT. Cet écart s'explique par le problème d'identification par client ayant fait l'objet d'une réserve de la part des commissaires aux comptes au niveau de leur rapport général pour l'exercice 2016 et d'une remarque au niveau de leur rapport pour l'exercice 2016 destiné à la BCT présentées respectivement comme suit :

« L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés »

« L'absence d'un identifiant unique permettant de visualiser l'évolution des engagements et des couvertures des clients d'une période à l'autre »

<b>Ratios de Structure</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	6,69%	6,53%	4,44%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	76,12%	76,09%	76,25%
Dépôt de la clientèle / Total Bilan	63,03%	66,90%	74,13%
Dépôt de la clientèle / Créances sur la clientèle	82,81%	87,92%	97,23%
<b>Ratios de Productivité</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Frais généraux / PNB	45,94%	46,88%	49,14%
Commissions nettes / Frais de personnel	66,83%	57,96%	56,23%
Dépôt de la clientèle / Effectif (en DT)	2 852	2 547	2 430
Frais généraux / Effectif (en DT)	78	68	63
Frais de personnel / Effectif (en DT)	55	49	46
PNB / Effectif (en DT)	169	145	129
<b>Ratios de Rentabilité</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
ROE: Bénéfice net / capitaux propres avant résultat	20,06%	18,19%	22,15%
ROA: Bénéfice net / Total actif	1,12%	1,01%	0,80%
Bénéfice net / PNB	29,94%	26,49%	20,45%
PNB / Total Bilan	3,73%	3,80%	3,93%
Dividendes / Capital social	6,00%	0,00%	0,00%
Commissions nettes / PNB	21,79%	19,74%	20,26%
<b>Ratios Réglementaires</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Ratio Cooke	10,03%	10,30%	4,70%
Ratio de liquidité*	75,85%	82,70%	95,41%
Taux de couverture des créances classées	76,17%	72,94%	70,40%

\* Nouvelle formule de calcul du ratio de liquidité à partir du 01/01/2015 « Liquidity Coverage Ratio » (LCR) conformément à la circulaire BCT n°2014-14 du 10/11/2014. Désormais, le ratio de liquidité est le rapport entre l'encours des actifs liquides et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30j calendaires. Le seuil minimum ne doit pas être inférieur à 60%.

#### 4.5. Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2016

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016 ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions légales et du système comptable des entreprises en ce qui concerne :

- L'absence de consultation des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2016 de certaines sociétés appartenant au groupe et ce, contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales.
- Certaines participations à long terme de la banque dont la gestion est assurée par une société d'investissement à capital risque sont évaluées sur la base d'états financiers arrêtés au 31/12/2015 et antérieurs et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements.

Par ailleurs, les notes aux états financiers consolidés ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note sur la quote-part des droits de vote détenus et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note sur les parties liées et ce, conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.
- Une note sur la nature de la relation entre la société mère et les filiales dont la mère ne détient pas, directement ou indirectement par des filiales, plus de la moitié des droits de vote et ce, conformément aux dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note sur l'effet de la sortie d'une filiale sur la situation financière du groupe à la date de clôture, sur les résultats de l'exercice et sur les montants correspondants de l'exercice précédent et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note sur le résultat par action, comparée au titre des deux exercices présentés et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale.

**La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers consolidés, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et du code des sociétés commerciales, pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017.**

#### 4.5.1 Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2016 (en mille dinars)

T		31/12/2016	31/12/2015
<b>Actifs</b>			
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	168 365	115 808
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	171 952	29 883
AC3	Créances sur la clientèle	6 296 900	5 607 983
AC4	Portefeuille-titres commercial	1 300 057	1 045 641
AC5	Portefeuille d'investissement	285 188	222 184
AC5B	Titres mis en équivalence	9 563	8 350
AC6	Valeurs immobilisées	85 093	119 569
AC7	Autres actifs	492 878	174 365
<b>Total des actifs</b>		<b>8 809 996</b>	<b>7 323 784</b>
<b>Passifs</b>			
PA1	Banque Centrale et CCP	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 365 405	538 662
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	5 175 577	4 691 776
PA4	Emprunts et ressources spéciales	1 001 711	1 303 224
PA5	Autres passifs	446 995	179 999
<b>Total des passifs</b>		<b>7 989 688</b>	<b>6 713 661</b>
<b>Intérêts Minoritaires</b>		<b>217 036</b>	<b>140 996</b>
<b>Capitaux propres</b>			
CP1	Capital	170 000	170 000
CP2	Réserves	330 724	216 586
CP6	Résultat de l'exercice	102 548	82 541
CP7	Résultat en instance d'affectation	-	-
<b>Total des Capitaux propres</b>		<b>603 272</b>	<b>469 127</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>8 809 996</b>	<b>7 323 784</b>



#### 4.5.2 Etat des engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2016 (en mille dinars)

31/12/2016

31/12/2015

### Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	640 583	452 056
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier	97 053	62 203
	B- En faveur de la clientèle	543 530	389 853
HB2	Crédits documentaires	453 941	365 510
HB3	Effets et autres créances donnés	749 000	-
<b>Total des passifs éventuels</b>		<b>1 843 524</b>	<b>817 566</b>

### Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	1 099 075	1 270 399
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier	-	-
	B- En faveur de la clientèle	1 099 075	1 270 399
HB5	Engagements sur titres	19 345	3 845
	A- Participations non libérées	19 345	3 845
	B- Titres à recevoir	-	-
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>1 118 420</b>	<b>1 274 244</b>

### Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçus	272 601	319 273
HB7	Garanties reçues	156 067	125 107
	A- Garanties reçues de l'Etat	-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances	40 967	-
	C- Garanties reçues de la clientèle	115 100	125 107
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>428 668</b>	<b>444 380</b>

#### 4.5.3 Etat de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2016 (en mille dinars)

31/12/2016

31/12/2015

### Produits d'exploitation bancaire

PR1	Intérêts et revenus assimilés	405 440	382 892
PR2	Commissions (en produits)	81 617	62 738
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	93 187	72 557
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	3 558	1 588
<b>Total produits bancaires</b>		<b>583 802</b>	<b>519 775</b>

### Charges d'exploitation bancaire

CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(257 835)	(230 876)
CH2	Commissions encourues	(6 147)	(9 019)
CH3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(193)	
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(264 175)</b>	<b>(239 895)</b>

### Total Produit net bancaire

319 627

279 880

PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(63 383)	(61 257)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(3 109)	(8 585)
PR7	Autres produits d'exploitation	43 626	77 008
CH6	Frais de personnel	(103 790)	(101 543)
CH7	Charges générales d'exploitation	(35 951)	(80 744)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(14 826)	(10 082)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>142 194</b>	<b>94 678</b>

PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	(5 143)	(12 232)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	368	7 181
CH11	Impôt sur les bénéfices	(22 535)	(8 172)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>114 884</b>	<b>81 455</b>

PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(7 156)	-
	Part de résultat revenant aux minoritaires	(5 180)	1 085
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>102 548</b>	<b>82 541</b>

Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
--	--	---	---

<b>Résultat après modification comptable</b>		<b>102 548</b>	<b>82 541</b>
--	--	----------------	---------------

#### 4.5.4 Etat des flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2016 (en mille dinars)

	Notes	2016	2015
<b>Activité d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		617 567	464 460
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(320 566)	(234 290)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		(9 735)	(92 282)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		501 940	(4 220)
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(522 976)	(685 086)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		393 326	67 982
Titres de placement	(*)	(305 601)	(1 153 883)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(*)	(97 292)	(104 421)
Sommes reçues des débiteurs divers		(283 580)	407 862
Impôt sur les bénéfices		(25 659)	(3 876)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>(52 576)</b>	<b>(1 337 753)</b>
<b>Activité d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		3 558	1 588
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		117 042	(1 154)
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(20 015)	(5 303)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>100 585</b>	<b>(4 869)</b>
<b>Activité de financement</b>			
Emission d'actions		-	120 000
Emission d'emprunts		(291 163)	99 125
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(14 091)	(9 345)
Dividendes versés	(*)	(6 395)	(5 115)
Autres flux de financement		77 105	16 701
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>		<b>(234 544)</b>	<b>221 366</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		14 237	9 259
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>(172 299)</b>	<b>(1 111 998)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</b>	(*)	<b>(435 007)</b>	<b>676 991</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>		<b>(607 307)</b>	<b>(435 007)</b>

(\*): les chiffres de 2015 ont été retraités pour des besoins de comparabilité

#### 4.5.5 Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016

##### 1- Référenciel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

##### 2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués:

Les états financiers de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

###### 2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

###### 2.2- Règles d'évaluation des engagements

###### Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2016, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

###### Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

###### Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
<b>Classe 0 et 1</b>	<b>0%</b>
<b>Classe 2</b>	<b>20%</b>
<b>Classe 3</b>	<b>50%</b>
<b>Classe 4</b>	<b>100%</b>

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

#### Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 11 878 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

#### Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 36 232 MD et une reprise de 7067 MD au titre de l'exercice 2016;

### 2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

### 2.1.2. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
  - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
  - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

### 2.1.3. Impôts sur le résultat

#### • Impôts courants

Les sociétés du groupe BH sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

#### • Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

#### • Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

### **3- Présentation des états financiers consolidés de synthèse:**

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

### 3.1-Périmètre, méthodes et règles de consolidation

#### • Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 12 entités au 31/12/2016 :

- 11 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2016	2015		
Banque de l'Habitat	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
SICAF BH Epargne Investissement	53,17	53,16	Intégration Globale	Tunisie
Société STIMEC	43,03	42,64	Intégration Globale	Tunisie
Société SIFIB	62,28	62,11	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	9,22	15,21	Intégration Globale	Tunisie
Assurances SALIM	33,90	31,94	Intégration Globale	Tunisie
Société SIM SICAR	52,91	52,68	Intégration Globale	Tunisie
Société SOPIVEL	58,42	57,00	Intégration Globale	Tunisie
Société Général Recouvrement	77,48	77,00	Intégration Globale	Tunisie
Modern Leasing	54,08	53,47	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Placement	76,44	75,57	Intégration Globale	Tunisie
S M T (*)	-	35,86	Intégration Globale	Tunisie
TFB	44,28	43,41	Mise en équivalence	France

(\*) La société moderne de titrisation est exclue du périmètre de consolidation au 31/12/2016



## • Méthodes de consolidation

### **Sociétés consolidées par intégration globale**

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » se traduit par la présentation de ces créances parmi l'encours de la clientèle du groupe.

### **Sociétés mises en équivalence**

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence" ;

- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

### Règles de consolidation

#### **- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation**

##### ***Coût d'acquisition des titres***

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

##### ***Ecart d'acquisition***

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

##### ***Ecart d'évaluation***

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

#### **- Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

#### **- Opérations réciproques**

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

### **3- Notes explicatives**

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

### 3.1-ACTIFS

#### Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2016	31/12/2015
Caisse en dinars	30 045	24 515
Caisse en devises	543	544
Change manuel	2 730	2 205
Avoirs chez la BCT en dinars	66 684	20 188
Avoirs chez la BCT en devises	65 211	64 195
Créances rattachées	1 882	1 320
Comptes de Chèques Postaux	278	256
Trésorerie Générale de Tunisie	1 201	2 794
Provisions pour dépréciation	(209)	(209)
<b>Total</b>	<b>168 365</b>	<b>115 808</b>

#### Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2016	31/12/2015
Prêts interbancaires	99 699	25 000
Organismes financiers spécialisés	72 447	5 066
Provisions sur Comptes ordinaires banques	(194)	(183)
<b>Total</b>	<b>171 952</b>	<b>29 883</b>

#### Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2016, les créances nettes sur la clientèle totalisent 6 296 901 mille dinars contre 5 607 983 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Encours à la clientèle	6 393 083	5 503 464
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	239 830	240 322
Créances contentieuses	473 760	470 996
Échéances à recouvrer en principal	419 751	382 196
Créances rattachés	29 475	24 631
Intérêts perçus d'avance	(21 712)	(8 466)
<b>Créances à la clientèle brutes (*)</b>	<b>7 534 187</b>	<b>6 613 143</b>
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(812 393)	(632 493)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(163 661)	(134 477)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(78 474)	(68 918)
Intérêts et autres produits réservés	(182 758)	(169 272)
<b>Total Net</b>	<b>6 296 901</b>	<b>5 607 983</b>

(\*) Au 31/12/2016, les créances brutes sur la clientèle totalisent 7 534 187 mille dinars contre 6 613 143 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Compte courant débiteur	567 480	481 703	85 777
Crédits commerciaux et industriels	3 590 466	3 273 563	316 903
Immobilier promoteur	1 004 451	779 024	225 427

Immobilier acquéreur contractuel	329 008	338 217	(9 209)
Immobilier acquéreur ressources propres	994 189	986 787	7 402
Autres concours à la clientèle	369 624	231 586	138 038
Crédits sur ressources spéciales	474 207	490 929	(16 722)
Autres	204 762	31 334	173 428
<b>Total des crances brutes (*)</b>	<b>7 534 187</b>	<b>6 613 143</b>	<b>921 044</b>

#### Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 31/12/2016, le portefeuille titre commercial totalise 1 300 057 mille dinars contre 1 045 641 mille dinars au 31/12/2015 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	35 856	42 800
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	340	358
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement) (*)	1 153 883	849 153
Titres de placement émis par des établissements de crédit	25 547	37 746
Autres titres de placement	37 370	82 052
<b>Total 1 ( * )</b>	<b>1 252 996</b>	<b>1 012 109</b>
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction	80	-
Créances rattachées aux titres de placement	47 387	33 488
Charges constatées d'avance sur titres de transaction	48	44
Provisions sur titres de placements	(454)	-
<b>Total 2</b>	<b>47 061</b>	<b>33 532</b>
<b>Total Net (1+2)</b>	<b>1 300 057</b>	<b>1 045 641</b>

(\*)Les bons de trésors ont été reclassés en 2015 parmi les titres de placement pour le besoin de la comparabilité.

Le mouvement brut du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2015	Acquisi- tion	Cession	Reclass	31/12/2016
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	42 800	-	(6 944)	-	35 856
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	358	-	(18)	-	340
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	849 153	304 730	-	-	1 153 883
Titres de placement émis par des établissements de crédit	37 746	2 725	(14 924)	-	25 547
Autres titres de placement	82 052	-	(44 682)	-	37 370
<b>Total</b>	<b>1 012 109</b>	<b>307 455</b>	<b>(66 568)</b>	<b>-</b>	<b>1 252 996</b>

#### Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 285 188 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 222 184 mille dinars au 31 décembre 2015.

La baisse du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2015 provient principalement de la variation conjuguée des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite au remboursement, des nouvelles souscriptions dans les titres de participation et du niveau de provisionnement.

	31/12/2016	31/12/2015
Fonds à capital risques	166 885	106 841
Autres titres de participation	196 525	176 453
Créances rattachés sur titres de participation	7 032	4 456
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(50 392)	(47 221)
Provisions pour dépréciation des autres titres	(34 862)	(18 345)
<b>Total Net (1+2)</b>	<b>285 188</b>	<b>222 184</b>

### Note 6 - Valeurs Immobilisées

Le poste valeurs immobilisés présente un solde net de 85 093 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 119 569 mille dinars au 31 décembre 2015.

	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	15 797	5 542
Immobilisations corporelles	167 929	187 421
Immobilisations en cours	5 303	6 438
Amortissements des immobilisations	(99 209)	(79 013)
Provisions pour dépréciation des immobilisations	(4 727)	(819)
<b>Total Net</b>	<b>85 093</b>	<b>119 569</b>

### Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 475 414 mille dinars contre 174 365 mille dinars au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Avances au personnel	9 830	10 268
Prêts au personnel	20 913	22 090
Etat et collectivités locales	14 801	11 715
Débiteurs divers	445 683	129 263
Charges reportées	1 651	1 029
<b>Total Net</b>	<b>492 878</b>	<b>174 365</b>

### 3.2- PASSIFS

#### Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 1 365 405 mille dinars contre 538 662 mille dinars au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	317 350	107 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	847 950	366 000
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	191 235	56 744
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 430	2 069
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	6 440	6 849
<b>Total</b>	<b>1 365 405</b>	<b>538 662</b>

#### Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 5 175 577 mille dinars contre 4 691 777 mille dinars au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires	1 556 632	1 447 790
Dettes rattachées	3 237	4 137
Comptes d'épargne	1 681 349	1 568 109
Comptes à échéance	1 070 978	805 332
Bons à échéance et valeurs assimilées	665 522	697 538
Dettes rattachées	30 675	26 147
Charges constatées d'avance	(4 675)	(3 429)
Autres sommes dues	171 859	146 153
<b>Total</b>	<b>5 175 577</b>	<b>4 691 777</b>

#### Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 1 001 710 mille dinars contre 1 303 224 mille dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Fonds budgétaires	573 684	587 775
Ressources extérieures	105 863	120 878
Dettes rattachées aux ressources spéciales	576	640
Emprunts obligataires	52 335	319 854
Autres emprunts matérialisés	165 749	140 966
Emprunts subordonnés	90 427	126 414
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	7 614	6 670
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	3 879	10
Autres fonds empruntés	1 514	-
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	69	17
<b>Total</b>	<b>1 001 710</b>	<b>1 303 224</b>

### Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 446 995 mille dinars contre 179 999 mille dinars au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Organismes sociaux	3 211	3 205
Personnel	28	402
Etat et collectivités locales	18 304	7 653
Fournisseurs	35 078	26 529
Commissions de garantie et de change	1 647	1 277
Exigibles après encaissement	79 115	30 554
Siège et succursales	-	6 530
Provisions pour risques et charges	74 391	33 377
Impôts sur les sociétés	20 144	15 620
Comptes de régularisation passifs	54 422	49 324
Divers	160 655	5 528
<b>Total</b>	<b>446 995</b>	<b>179 999</b>

### 3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Capitaux propres</b>		
Capital souscrit	170 000	170 000
Réserves consolidés	330 724	216 586
Résultat de l'exercice	102 548	82 541
<b>Total</b>	<b>603 272</b>	<b>469 127</b>

Les capitaux propres de l'exercice se détaillent par société comme suit :

	Capitaux propres 2016			Capitaux propres 2015		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Banque de l'Habitat	463 821	104 603	568 424	389 867	81 901	471 768
SICAF BH Epargne Investissement	294	-181	113	390	-422	-33
TFB	-2 845	-5 142	-7 987	-20 429	-12 232	-32 661
Société STIMEC	-350	-178	-528	-318	-33	-350
Société SIFIB	660	-543	116	2 109	-1 528	581
SICAV BH-Obligataire	7 666	445	8 111	-242	837	594
Assurances SALIM (*)	12 031	-1 113	10 919	5 679	7 065	12 744
Société SIM SICAR	-122	-543	-664	751	-1 203	-452
Société SOPIVEL	9 396	1 918	11 313	2 022	4 161	6 183
Société Général Recouvrement	2 667	196	2 863	2 433	446	2 879
Modern Leasing (*)	8 852	3 047	11 899	6 148	3 519	9 667
SICAV BH-Placement	-1 346	40	-1 306	-1 297	30	-1 267
Société Moderne de titrisation	0	0	0	-526	-1	-526
<b>Total</b>	<b>500 724</b>	<b>102 548</b>	<b>603 272</b>	<b>386 586</b>	<b>82 541</b>	<b>469 127</b>

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2016 se détaillent par société comme suit :

	Intérêts minoritaires 2016			Intérêts minoritaires 2015		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Banque de l'Habitat	0	0	0	0	0	0
SICAF BH Epargne Investissement	6 813	-159	6 654	6 918	-392	6 525
TFB	0	0	0	0	0	0
Société STIMEC	-362	-236	-597	135	-496	-362
Société SIFIB	1 389	-329	1 060	1 485	-143	1 341
SICAV BH-Obligataire	157 902	4 375	162 278	86 586	1 725	88 312
Assurances SALIM (*)	19 646	-2 009	17 637	23 659	-2 624	21 035
Société SIM SICAR	6 667	-483	6 184	6 730	-357	6 373
Société SOPIVEL	5 279	1 366	6 645	1 938	1 055	2 992
Société Général Recouvrement	791	57	848	727	126	853
Modern Leasing (*)	13 389	2 587	15 976	14 045	36	14 081
SICAV BH-Placement	341	12	353	356	9	365
Société Moderne de titrisation	0	0	0	-496	-23	-519
<b>Total</b>	<b>211 854</b>	<b>5 182</b>	<b>217 036</b>	<b>142 081</b>	<b>-1 085</b>	<b>140 996</b>



#### 4- ENGAGEMENT HORS BILAN

##### Note 13 - Engagements donnés

###### Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Passifs eventuels</b>	<b>97 053</b>	<b>1 746 471</b>	-
Caution et aval	97 053	543 530	-
Crédit documentaire	-	453 941	-
Actifs donnés en garantie	-	749 000	-

###### Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements donnés</b>	-	<b>1 099 075</b>	<b>19 345</b>
de financement	-	1 099 075	-
sur titres	-	-	19 345

##### Note 14 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	<b>40 967</b>	<b>115 100</b>	-
de garantie de la clientèle	40 967	115 100	-

### 3.5- ETAT DE RESULTAT

#### Note 15 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 405 440 mille dinars au 31/12/2016 contre 382 892 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	2 921	4 140
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	80	34
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	5 132	5 309
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	312 807	284 882
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	36 547	39 629
Intérêts de retard sur crédits	12 434	15 031
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	11 763	11 866
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	778	128
Intérêts assimilés sur comptes de prêts BCT	37	64
Reports sur opérations de change à terme de couverture	7 584	7 633
Commissions sur engagements de garantie	8 971	8 527
Commissions sur lettres de garantie	1 022	975
Commissions de compte sur opérations de crédit	1 539	1 244
Commissions de découvert sur opérations de crédit	3 761	3 181
Commissions sur billets de trésorerie	65	248
<b>Total</b>	<b>405 441</b>	<b>382 892</b>

#### Note 16 – Commissions

Les commissions totalisent 81 617 mille dinars au 31/12/2016 contre 62 738 mille dinars au 31/12/2015. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Commissions sur effets chèques et opérations diverses</b>	<b>37 413</b>	<b>31 882</b>
Commissions sur effets à l'encaissement	64	48
Commissions sur effets à l'escompte	530	410
Commissions sur opérations diverses sur effets	505	460
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	10 170	9 595
Commissions sur opérations de virements	13 513	10 330
Commissions sur opérations sur titres	2	7
Frais de tenue des comptes	12 629	11 032
<b>Commissions sur commerce extérieur et change</b>	<b>4 072</b>	<b>3 560</b>
Commissions sur domiciliation et modification de titres	204	159
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	3 722	3 111
Commissions sur virements et chèques en devises	146	290
<b>Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux</b>	<b>1 430</b>	<b>1 340</b>
<b>Autres commissions</b>	<b>30 251</b>	<b>25 956</b>
Commissions sur opérations monétiques	5 493	4 929
Commissions d'étude	17 437	14 375
Commission de gestion	2 466	2 794
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	4 855	3 858
<b>Primes émises nettes</b>	<b>8 451</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>81 617</b>	<b>62 738</b>

### Note 17- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2016, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 93 187 mille dinars contre 72 557 mille dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Produits sur BTA	69 549	54 545
Charges sur BTA	-	-
Produits sur BTCT	-	64
Produits sur emprunts nationaux	2	3
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	8 998	8 821
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	401	435
Gains nets sur opérations de change	14 237	8 689
<b>Total</b>	<b>93 187</b>	<b>72 557</b>

### Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2016, le revenu du portefeuille d'investissement est de 3 558 mille dinars contre 1 588 mille dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	3 454	1 572
Tantièmes et jetons de présence perçus	104	16
<b>Total</b>	<b>3 558</b>	<b>1 588</b>

### Note 19 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2016, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 257 835 mille dinars contre 230 876 mille dinars au 31/12/2015 détaillés comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêtes et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(12 050)	(4 205)
Intérêtes et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(9 086)	(124)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(18 858)	(28 826)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(315)	(423)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(54 411)	(51 440)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(96 650)	(95 548)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(1 467)	(924)
Intérêts sur ressources spéciales	(7 067)	(8 958)
Emprunts obligataires	(17 809)	(12 616)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(34)	(21)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(33 414)	(22 462)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(342)	(1 147)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(6 332)	(4 182)
<b>Total</b>	<b>(257 835)</b>	<b>(230 876)</b>

### Note 20 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 63 383 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 61 257 mille dinars au 31 décembre 2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif</b>	<b>(127 330)</b>	<b>(114 396)</b>
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(72 805)	(49 660)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(36 232)	(44 382)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(11 878)	(11 575)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(14 510)	(8 779)
Variation de la provision pour sinistres	(634)	
Pertes sur créances couvertes par des provisions	12 739	
Variation des autres provisions techniques	(4 010)	
<b>Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs</b>	<b>63 947</b>	<b>53 139</b>
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	50 819	55 227
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	7 067	1 971
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	-	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	6 061	(4 059)
<b>Total</b>	<b>(63 383)</b>	<b>(61 257)</b>

### Note 21- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 3 109 dinars au 31 décembre 2016 contre 8 585 dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>(7 987)</b>	<b>(12 464)</b>
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(2 499)	(5 283)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(5 458)	(7 181)
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions	-	-
Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions	(30)	-
<b>Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>4 877</b>	<b>3 879</b>
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	3 901	350
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	976	3 529
<b>Total</b>	<b>(3 109)</b>	<b>(8 585)</b>

## Note 22 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2016, les autres produits d'exploitation totalisent 43 626 dinars contre 77 008 dinars au 31/12/2015 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Autres produits accessoires	10 693	15 605
Produits sur opérations d'assurance	4 617	17 508
Autres charges non imputables	27 321	43 445
Récupération de frais postaux	194	129
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	802	321
<b>Total</b>	<b>43 626</b>	<b>77 008</b>

## Notes 23 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 368 dinars au 31 décembre 2016 contre 7 181 dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Pertes provenant des activités ordinaires</b>	<b>(13)</b>	<b>(270)</b>
Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(258)
Pertes exceptionnelles	(13)	(12)
<b>Gains provenant des activités ordinaires</b>	<b>381</b>	<b>7 451</b>
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	248	531
Profits exceptionnels	133	6 920
<b>Total</b>	<b>368</b>	<b>7 181</b>

## 3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les chiffres de l'exercice 2015 ont été retraités suite au reclassement des BTA de titres de transaction en titres de placement

## Notes 25 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2016 ont atteint un montant de 607 307 mille dinars contre 435 007 mille dinars en fin de période 2015, soit une variation négative de 172 300 mille dinars.

	2016	2015	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(52 576)	(1 337 753)	1 285 177
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	100 585	(4 869)	105 454
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(234 544)	221 366	(455 910)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	14 237	9 259	4 978
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>(172 299)</b>	<b>(1 111 998)</b>	<b>939 699</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(435 007)	676 991	(1 111 998)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>(607 307)</b>	<b>(435 007)</b>	<b>(172 300)</b>

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2016	2015
Caisse en dinars	30 045	25 012
Caisse en devises	543	544
Change manuel	2 730	2 205
Avoirs chez la BCT en dinars	55 613	10 350
Comptes IBS	11 071	9 838
Avoirs chez la BCT en devises	65 211	73 536
Prêts à la BCT en dinars < 90 j	-	14 117
Comptes de chèques postaux-CCP	278	256
Comptes ordinaires TGT en dinars	1 201	3 320
Comptes Nostris en dinars	8 095	6 682
Prêts interbancaires non matérialisés par des titres en dinars < 90J	30 000	31 000
Prêts interbancaires non matérialisés par des titres en devises < 90J	-	115 382
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	35 856	21 495
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(847 950)	(692 000)
Emprunt en devises auprès des banques < 90j	-	(56 744)
<b>Total</b>	<b>(607 307)</b>	<b>(435 007)</b>

### 3-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

En prévision de la couverture de ses engagements futurs vis à vis de son personnel, la Banque a conclu un contrat assurance vie capitalisation avec les assurances SALIM pour faire face aux prestations prises en charges par la banque dans le cadre du plan d'assainissement.

#### 4.5.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016



**Mesdames et Messieurs les actionnaires**

**de la Banque de l'Habitat -BH-**

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE DE LA « BANQUE DE L'HABITAT » AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés de la Banque de l'Habitat -BH- arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

#### **I. Rapport sur les états financiers consolidés**

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la « Banque de l'Habitat -BH- », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

##### **1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés**

La Direction de la Banque de l'Habitat est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

##### **2. Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

### 3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :

- Le défaut de réponse de 99 avocats sur les 110 sollicités à nos demandes d'informations ;
- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt cinq millions de dinars;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés;
- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2016 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;
- L'absence de justification de la recouvrabilité des actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 5 382 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 1 481 KDT;
- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 281 815 KDT et 361 241 KDT. Les suspens en question, qui sont en instance de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT ;
- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue



en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 15 KDT (débit) et 74 KDT (débit) ;

- 3.2 La méthode de consolidation retenue par le Groupe BH, repose sur la prise en compte de la part groupe dans les réserves consolidées et le résultat consolidé sur la base des réserves individuelles et des résultats individuels des sociétés filiales retraités par élimination de toutes les opérations réciproques y compris celles n'ayant pas d'impact sur le résultat du Groupe.

Dans le cadre de la mécanisation des états financiers consolidés entamée par le groupe, certaines techniques de consolidation des comptes sont susceptibles d'être modifiées dont notamment la migration vers la méthode de partage basée sur l'élimination exclusive des opérations réciproques ayant un impact sur le résultat du Groupe qui devrait aboutir à un partage nettement différent.

- 3.3 Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

- 3.4 Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

La banque ne nous a pas communiqué les rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société « TFB » et de la société STIMEC relatifs à l'exercice 2016. Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels desdites sociétés, sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat -BH- relatifs à l'exercice 2016.

#### 4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de l'Habitat -BH- au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## 5. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 617 919 KDT au 31 décembre 2016. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 17 842 KDT et par des agios réservés à hauteur de 3 075 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur un groupe de sociétés s'élèvent à 121 463 KDT au 31 décembre 2016. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «ASSURANCES SALIM» arrêtés au 31 décembre 2016, la société «ASSURANCES SALIM» a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers DHAMEN, conclu avec la « Banque de l'Habitat », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévues par l'arrêté du 05 janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit « DHAMEN ».
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Placement » arrêtés au 31 décembre 2016,
  - ✓ Les emplois en liquidités enregistrent au 31 décembre 2016, 40,29 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 20 % fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.
  - ✓ Les emplois en actions « MODERN LEASING » représentent à la clôture de la période 12,59 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10 % prévu par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SIM SICAR » arrêtés au 31 décembre 2016, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à la valeur d'usage (pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placements à long terme non cotés à leur valeur mathématique).  
Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et antérieurs et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.

## II. Rapport sur d'autres obligations réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2016.

**Tunis, le 25 avril 2017**

**C.W.T**  
Cabinet Walid Tlili

Walid TLILI



**A.C.B**  
Audit & Consulting Business

Zied KHEDIMALLAH

Audit & Consulting Business  
Société d'Expertise Comptable  
Inscrite au Tableau de l'OECT  
Rés. Zarad - A 24 - Les Berges du Lac II - Tunis  
Tél.: 71. 198.055 - Fax : 71. 198.031

#### **4.5.7 Notes explicatives relatives au rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016**

Note explicative sur la réserve relative à la méthode de consolidation retenue par le Groupe BH : cette méthode repose sur la prise en compte de la part groupe dans les réserves consolidées et le résultat consolidé sur la base des réserves individuelles et des résultats individuels des sociétés filiales retraités par élimination de toutes les opérations réciproques y compris celles n'ayant pas d'impact sur le résultat du Groupe.

Les états financiers du groupe BH ont été arrêtés au 31/12/2016, en conservant les mêmes techniques de consolidation déjà adoptées et appliquées par la banque courant les exercices passés.

Dans le cadre de la mécanisation des états financiers consolidés, entamée par le groupe, la banque a acquis une solution déjà utilisée par plusieurs groupes étrangers et par plusieurs banques de la place, à l'instar de la « B.I.A.T », « Attijari Bank », « Amen banque », ... et qui, est encore en phase de test.

L'équipe de la banque s'est penchée avec l'administrateur de la solution pour effectuer les analyses des traitements qu'opère la solution avant de concrétiser la phase de migration pour la production des états financiers consolidés de l'exercice 2017 et effectuer les retraitements "PROFORMA" éventuels sur l'exercice 2016.

#### **4.5.8 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016**

Note explicative au dépassement au niveau des Ratios de la SICAV BHP (les emplois en liquidités)

- Les raisons de cette insuffisance :

Au cours des derniers exercices, le Chiffre d'Affaires de la SICAV BHP a ordonné une réflexion sur la possibilité de dissolution, de liquidation ou la transformation de cette SICAV en une autre de type obligataire ou en un fonds communs de placement.

De ce fait, le gestionnaire a entamé :

- En première étape la vente des titres liquides tout en enregistrant une légère moins value réalisée sur les titres cédés,
- En deuxième étape la souscription à des Emprunts Obligataires émis sur la place. Cette situation a généré un excès de liquidité ce qui justifie le dépassement au dessus du seuil de 20%.

- Les mesures prises pour remédier à cette insuffisance :

Suite aux souscriptions aux emprunts BTE 2016, UIB 2016, Tunisie Leasing 2017, CIL 2017, BNA 2017 et ATL 2017, ce ratio a été ramené à 22,90% , au 30-06-2017 et à 20 % au 30-09-2017.

Note explicative au dépassement au niveau des Ratios de la SICAV BHP (les emplois en actions de la société MODERN LEASING)

- Les raisons de cette insuffisance :

Compte tenu de la conjoncture morose du marché boursier, ce dépassement reste temporaire.

- Les mesures prises pour remédier à cette insuffisance :

Cette contravention va être régularisée dès que la situation du marché ainsi que la liquidité du titre Modern Leasing le permettront.

#### Note explicative à l'état de flux de trésorerie consolidé

- Les chiffres de l'exercice 2015 relatives aux titres de placement, les sommes versées au personnel et créiteurs divers et les Liquidités et équivalents de liquidités en début de période et fin de période ont été retraités suite au reclassement des BTA de titres de transaction en titres de placement
- Au 31/12/2015 Les autres flux de trésorerie figurant dans la rubrique " Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation" ont été reclassés dans la rubrique " Flux de trésorerie net provenant des activités de financements"
- Le montant de 26 455 milles dinars qui figure au 31/12/2015 dans la rubrique "Acquisitions et cessions sur portefeuille d'investissement" a été reclassé dans la rubrique "Titres de placement" pour un montant de 27 609 milles dinars

#### Note explicative au pourcentage d'intérêt au 31/12/2015 de la société TFB

La question est une simplement faute de saisie. Le pourcentage réel est de 43,41 %.

#### Note explicative à la consolidation global de la société « Sicav BH Obligataires »

Pour la société « SICAV Obligataire » et malgré le pourcentage de participation de la BH dans cette filiales qui est de 9,22%, la banque exerce un droit de faite et non de droit sur cette Société puisqu'elle, gère nomme les dirigeants, les membres des conseils....

#### 6- Note explicative à la consolidation global de la société « Assurances Salim »

Pour la société « Assurances SALIM » et malgré le pourcentage de participation de la BH dans cette filiales qui est de 33,90%, la banque exerce un droit de faite et non de droit sur cette Société puisqu'elle, gère nomme les dirigeants, les membres des conseils....

#### Les Etats financiers consolidés du groupe Ex 2016, établis sans les rapports des commissaires aux comptes de la « STIMEC » et de la « TFB » pour ce même exercice.

La « STIMEC », étant une société opérant dans le secteur industriel, pour des besoins bilanciels, cette dernière a due arrêter ses EF au dernier moment (dans le semestre qui suit l'année en question).

La « TFB », établissement de droit français, détenu par l'Etat tunisien et les banques publique (BCT, BH et STB) est en pleine restructuration, ses décisions stratégiques sont suivit par l'ACP (organe de contrôle de la banque de France) et remontent à Tunis pour décision. Sachant que se sont des décisions stratégiques ils exigent l'approbation des structures de délibérations des actionnaires (déjà cités). Les Conseils respectifs de ses établissements se sont débattues sur la question et ont retransmis leurs décisions pour concrétisation.

La BH, étant un établissement publique et faisant appel public à l'épargne, est tenue de faire approuver ses EF individuels et consolidés par un nombre important d'organes (CPAI, la BCT, le Ministère des Finances, le Conseil l'AGO...et en pleine restructuration (organisationnelle et financière) a due déclencher le processus de validation des EF à l'avance pour l'année 2016.

L'évaluation des participations prises par la « SIM SICAR » pour le compte de la BH s'est effectuée sur l'EF arrêtés au 31/12/2015 et antérieures.

La BH mets à disposition de sa filial « SIMSICAR », des fonds à capital risque afin que cette dernière prends des participations (pour le compte de la banque) dans le capital de sociétés qui répondent à des critères fiscaux réglementaires précis. Lors de l'arrêté des EF individuels de la banque, elle est tenue d'évaluer les dites participations afin de constituer les provisions adéquates.

A cette date (arrêté) et eu égard aux spécificités des centaines de ces sociétés (start-up, en constitution, en activité, en dissolution, en production, en contentieux.. la banque utilise généralement les derniers rapports disponibles chez la « SIMSICAR » gestionnaire des Fonds et membre des conseils dans ces sociétés.

Des courriers sont adressés systématiquement invitant les gestionnaires de ces organes afin d'arrêter leurs EF dans les délais.

#### Note sur le Périmètre de consolidation

Dénomination	% DROIT DE VOTE	% D'INTERETS
Modern Leasing (*)	37,44%	54,08%
Société SIFIB	30,00%	62,28%
SICAV BH-Obligataire	5,14%	9,22%
SICAV BH-Placement	71,30%	76,44%
SICAF BH Epargne Investissement	49,67%	53,17%
Assurances SALIM (*)	23,91%	33,90%
Société SOPIVEL	30,00%	58,42%
Société SIM SICAR	41,58%	52,91%
Société STIMEC	30,00%	43,03%
Société Général Recouvrement	60,00%	77,48%
TFB	34,00%	44,28%

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2016	2015		
Banque de l'Habitat	100.00	100.00	Intégration Globale	Tunisie
SICAF BH Epargne	53.17	53.16	Intégration Globale	Tunisie
Société STIMEC	43.03	42.64	Intégration Globale	Tunisie
Société SIFIB	62.28	62.11	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	9.22	15.21	Intégration Globale	Tunisie
Assurances SALIM	33.90	31.94	Intégration Globale	Tunisie
Société SIM SICAR	52.91	52.68	Intégration Globale	Tunisie
Société SOPIVEL	58.42	57.00	Intégration Globale	Tunisie
Société Général Recouvrement	77.48	77.00	Intégration Globale	Tunisie
Modern Leasing	54.08	53.47	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Placement	76.44	75.57	Intégration Globale	Tunisie
S M T (*)	-	35.86	Intégration Globale	Tunisie
<b>TFB</b>	<b>44.28</b>	<b>43.31</b>	<b>Mise en équivalence</b>	<b>France</b>

\* La société « SMT » exclue du périmètre de consolidation : Effectivement la procédure de liquidation est déjà engagée le PV de l'AGE de liquidation et de nomination d'un liquidateur, à été déposé au greffe du tribunal en date du 2/12/2016 sous le n°D24383502.

Suite à la mécanisation de l'établissement des EF consolidés du groupe BH et à la date de sortie (02/12/2016) et à la radiation éventuelle de cette participation (filiale) les effets seront constatés lors de la clôture de l'exercice 2017.

En mille dinars

		31/12/2016	S M T	31/12/2016 RETRAITER
CP1	Capital	170 000	-	170,000
CP2	Réserves	330 724	(527)	330,197
CP6	Résultat de l'exercice	102,548	(1)	102,547
<b>Total des Capitaux propres</b>		<b>603,272</b>	<b>(528)</b>	<b>602 744</b>

En mille dinars

	31/12/2016	31/12/2015
Quote part de résultat (1)	107 728	81 455
Nombre d'action moyen pondéré (2)	34 000	29 014
<b>Résultat par action en dinars (1)/(2)</b>	<b>3.168</b>	<b>2.807</b>

#### 4.6. Renseignements sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017 ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne :

- L'existence de défaillances majeures au niveau du système comptable de la banque qui ne permet pas la justification et l'apurement de certains comptes et suspens comptables et ce, contrairement aux dispositions de la NC 22 relative au contrôle interne et l'organisation comptable dans les établissements bancaires.
- Certaines notes aux états financiers ne présentent pas les données des périodes comparatives et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale.

Par ailleurs, les notes aux états financiers intermédiaires ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant déclaration que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications effectuées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur les émissions, rachats et remboursements de dettes conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur les parties liées conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

Une note sur l'effet des changements dans la structure de la banque pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité le cas échéant et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.

**La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises, pour les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018.**



#### 4.6.1. Bilan arrêté au 30 juin 2017 (en mille dinars)

		Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Actifs</b>					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	136 047	164 902	167 835
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	173 066	190 503	183 773
AC3	Créances sur la clientèle	3	6 969 644	5 920 389	6 272 654
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	1 296 533	1 118 042	1 225 538
AC5	Portefeuille d'investissement	5	251 857	208 120	216 300
AC6	Valeurs immobilisées	6	73 164	71 440	70 321
AC7	Autres actifs	7	170 998	136 355	103 681
<b>Total des actifs</b>			<b>9 071 309</b>	<b>7 809 751</b>	<b>8 240 102</b>
<b>Passifs</b>					
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	1 628 765	1 272 336	1 369 525
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	5 515 583	4 871 016	5 194 082
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 143 325	931 130	934 493
PA5	Autres passifs	11	197 786	238 843	190 848
<b>Total des passifs</b>			<b>8 485 459</b>	<b>7 313 325</b>	<b>7 688 948</b>
<b>Capitaux propres</b>					
CP1	Capital		170 000	170 000	170 000
CP2	Réserves		360 582	288 367	288 632
	Réserves pour réinvestissements exonérés		131 333	108 428	108 428
	Autres réserves		229 249	179 939	180 204
CP3	Actions propres		-	-	-
CP4	Autres capitaux propres		414	414	414
CP5	Résultats reportés		2	21	21
CP6	Résultat de l'exercice		44 652	37 624	92 087
CP7	Résultat en instance d'affectation		10 200	-	-
<b>Total des Capitaux propres</b>			<b>12</b>	<b>585 850</b>	<b>496 426</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>			<b>9 071 309</b>	<b>7 809 751</b>	<b>8 240 102</b>

#### 4.6.2. Etat des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2017 (en mille dinars)

		Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Passifs éventuels</b>					
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	<b>13</b>	652 795	485 416	640 115
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		90 705	60 788	97 053
	B- En faveur de la clientèle		562 091	424 629	543 062
HB2	Crédits documentaires		559 569	405 924	453 941
HB3	Effets et autres créances donnés		1 048 136	-	749 000
<b>Total des passifs éventuels</b>			<b>2 260 500</b>	<b>891 340</b>	<b>1 843 056</b>

#### Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	<b>13</b>	1 306 840	1 285 464	1 099 075
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-	-
	B- En faveur de la clientèle		1 306 840	1 285 464	1 099 075
HB5	Engagements sur titres		3 270	3 845	3 795
	A- Participations non libérées		3 270	3 845	3 795
	B- Titres à recevoir		-	-	-
<b>Total des engagements donnés</b>			<b>1 310 110</b>	<b>1 289 309</b>	<b>1 102 870</b>

#### Engagements reçus

HB6	Engagements de financements reçus	<b>14</b>	366 414	316 618	272 601
HB7	Garanties reçues	<b>15</b>	113 805	121 501	115 100
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		-	-	-
	C- Garanties reçues de la clientèle		113 805	121 501	115 100
<b>Total des engagements reçus</b>			<b>480 219</b>	<b>438 119</b>	<b>387 701</b>

#### 4.6.3. Etat de résultat arrêté au 30 juin 2017 (en mille dinars)

	Notes	Jusqu'à fin Juin 2017	Jusqu'à fin Juin 2016	Jusqu'à fin Décembre 2016	
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	220 426	189 607	399 312
PR2	Commissions (en produits)	17	40 255	35 085	72 710
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	56 970	39 961	88 821
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	2 611	2 362	2 413
<b>Total produits bancaires</b>			<b>320 262</b>	<b>267 015</b>	<b>563 256</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(147 826)	(116 664)	(250 024)
CH2	Commissions encourues		(2 773)	(2 253)	(5 708)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>(150 599)</b>	<b>(118 917)</b>	<b>(255 732)</b>
<b>Total Produit net bancaire</b>			<b>169 663</b>	<b>148 098</b>	<b>307 524</b>
PR5- CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(33 161)	(25 802)	(56 269)
PR6- CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(3 000)	(9 414)	(5 120)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	5 957	5 981	12 524
CH6	Frais de personnel		(56 457)	(46 983)	(100 251)
CH7	Charges générales d'exploitation		(15 153)	(13 840)	(27 298)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(5 389)	(4 220)	(13 715)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>62 460</b>	<b>53 820</b>	<b>117 395</b>
PR8- CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	138	170	194
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(17 946)	(16 366)	(18 957)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>44 652</b>	<b>37 624</b>	<b>98 632</b>
PR9- CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	26	-	-	(6 545)
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>44 652</b>	<b>37 624</b>	<b>92 087</b>
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-	-
<b>Résultat après modification comptable</b>			<b>44 652</b>	<b>37 624</b>	<b>92 087</b>

#### 4.6.4. Etat des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2017 (en mille dinars)

	Notes	Jusqu'à fin Juin 2017	Jusqu'à fin Juin 2016	Jusqu'à fin Décembre 2016
<b>Activité d'exploitation</b>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		301 362	249 827	533 514
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(155 643)	(120 092)	(247 489)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		10 601	(6 284)	(38 547)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		(5 783)	60 354	512 500
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(768 421)	(629 765)	(993 606)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		320 803	173 442	494 901
Titres de placement	(*)	(45 389)	(187 623)	(304 712)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(*)	(124 182)	49 871	(130 391)
Sommes reçues des débiteurs divers		13 171	215 595	17 506
Impôt sur les bénéfices		(19 730)	(11 661)	(21 339)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>(473 211)</b>	<b>(206 336)</b>	<b>(177 663)</b>
<b>Activité d'investissement</b>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 611	2 362	2 413
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(38 557)	(20 360)	(24 221)
Autres flux d'investissements		-	-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(8 232)	(5 226)	(18 526)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>(44 178)</b>	<b>(23 224)</b>	<b>(40 334)</b>
<b>Activité de financement</b>				
Emission d'actions		-	-	-
Emission d'emprunts		228 372	29 393	29 634
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(13 764)	(3 083)	(14 091)
Dividendes versés		-	-	-
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>		<b>214 608</b>	<b>26 310</b>	<b>15 543</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		16 166	7 103	14 378
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>(286 615)</b>	<b>(196 147)</b>	<b>(188 076)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</b>	(*)	<b>(651 788)</b>	<b>(463 712)</b>	<b>(463 712)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	27 (*)	<b>(948 600)</b>	<b>(659 859)</b>	<b>(651 788)</b>

(\*) Les chiffres de la situation au 30/06/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

#### 4.6.5. Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 (unité en mille dinars)

##### 1- Référenciel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

##### 2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués:

Les états financiers de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

##### 2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

##### 2.2- Règles d'évaluation des engagements

###### **Provisions individuelles**

La banque a constaté une dotation forfaitaire pour un montant de 30 MD au titre de la période clôturée au 30 juin 2017

###### **Provisions collectives**

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de la période à fin Juin 2017, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant forfaitaire de 3 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

###### **Les provisions additionnelles**

La banque n'a pas constaté une dotation additionnelle au titre de la période arrêtée au 30 Juin 2017.

##### **2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements**

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées

correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts non réglés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

### 2.1.2. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
  - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
  - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus values sur les titres rétrocedés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

### 2.1.3. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

### 2.1.4. Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

### 2.1.5. Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

### 2.1.6. Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

### 3- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

#### 3.1-ACTIFS

##### Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Caisse en dinars	32 779	24 578	30 041
Caisse en devises	948	480	543
Change manuel	5 139	2 837	2 730
Avoirs chez la BCT en dinars	45 056	107 284	66 684
Avoirs chez la BCT en devises	49 515	25 744	65 211
Créances rattachées	1 856	1 126	1 882
Comptes de Chèques Postaux	288	268	278
Trésorerie Générale de Tunisie	675	2 794	675
Provisions pour dépréciation	(209)	(209)	(209)
<b>Total</b>	<b>136 047</b>	<b>164 902</b>	<b>167 835</b>

(\*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	30/06/2017
Provisions pour dépréciation	(209)	-	-	(209)
<b>Total des provisions</b>	<b>(209)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(209)</b>

##### Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Prêts interbancaires	68 027	101 329	99 699
Organismes financiers spécialisés	105 222	89 357	84 257
Provisions sur Comptes ordinaires banques	(183)	(183)	(183)
<b>Total</b>	<b>173 066</b>	<b>190 503</b>	<b>183 773</b>

	Inf à 3 mois	Sup à 3 mois	30/06/2017	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Comptes ordinaire en dinars	-	-	-	Banque	Non	Non
Comptes ordinaire en devises	-	-	-	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars	30 000	-	30 000	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises	-	37 965	37 965	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	62	-	62			
Prêts aux établissements financiers	-	104 903	104 903	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	318	-	318			
Provisions	(183)	-	(183)			
<b>Total</b>	<b>30 197</b>	<b>142 868</b>	<b>173 066</b>			



Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle d'au moins d'un an au supérieur à cinq ans comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances/Etab bancaire& financiers	30 198	30 606	65 688	8 286	134 778	38 289	173 066
Dont parties liées	4 243	7 220	27 570	5 714	44 747	31 727	76 474

(\*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	30/06/2017
Provisions sur comptes Nostri en devises	(183)	-	-	(183)
<b>Total des provisions</b>	<b>(183)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(183)</b>

### Note 3- Créances sur la clientèle

Au 30 Juin 2017, les créances sur la clientèle totalisent 6 969 644 mille dinars contre 5 920 389 mille dinars au 30 Juin 2016 et se détaillent comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Encours à la clientèle	6 862 963	5 803 174	6 188 322
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	230 989	247 718	239 830
Créances contentieuses	491 628	468 562	473 760
Échéances à recouvrer en principal	478 692	419 394	419 751
Créances rattachés	31 419	24 753	29 475
Intérêts perçus d'avance	(24 705)	(15 129)	(21 713)
<b>Créances à la clientèle brutes (*)</b>	<b>8 070 986</b>	<b>6 948 472</b>	<b>7 329 425</b>
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(664 697)	(631 378)	(635 059)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(163 642)	(151 371)	(163 642)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(80 123)	(69 864)	(77 123)
Intérêts et autres produits réservés	(192 880)	(175 470)	(180 946)
<b>Total Net</b>	<b>6 969 644</b>	<b>5 920 389</b>	<b>6 272 655</b>

(\*) Au 30 Juin 2017, les créances brutes sur la clientèle totalisent 8 070 986 mille dinars contre 6 948 472 mille dinars au 30 Juin 2016 et se détaillent comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Compte courant débiteur	802 796	681 337	567 480
Crédits commerciaux et industriels	4 011 211	3 311 215	3 590 467
Immobilier promoteur	1 060 544	876 767	1 004 451
Immobilier acquéreur contractuel	326 031	334 822	329 008
Immobilier acquéreur ressources propres	1 002 195	987 389	994 189
Autres concours à la clientèle	398 823	272 258	369 624
Crédits sur ressources spéciales	469 386	484 684	474 207
<b>Total des créances brutes (*)</b>	<b>8 070 986</b>	<b>6 948 472</b>	<b>7 329 426</b>

L'évolution positive des créances sur la clientèle durant la période arrêtée au 30/06/2017 provient principalement des crédits commerciaux et industriels, des crédits aux particuliers, de la relance des crédits de préfinancement aux promoteurs immobiliers, et des crédits immobiliers acquéreurs.

Les créances sur la clientèle sont ventilées selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances sur la clientèle (*)	1 434 247	1 111 528	1 912 557	1 167 294	5 625 626	1 344 017	6 969 644
les créances sur les parties liées	57 454	80 188	8 599	954	147 195	589 697	736 892

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 30/06/2017	Agios Réserves 30/06/2016	Agios Réserves 31/12/2016
Compte courant débiteur	(66 700)	(58 514)	(62 037)
Crédits commerciaux et industriels	(80 034)	(71 337)	(73 613)
Immobilier promoteur	(28 308)	(26 520)	(27 381)
Immobilier acquéreur contractuel	(3 337)	(3 652)	(3 437)
Immobilier acquéreur ressources propres	(14 501)	(15 447)	(14 478)
<b>Total General</b>	<b>(192 880)</b>	<b>(175 470)</b>	<b>(180 946)</b>

Le mouvement des provisions sur créances à la clientèle se présente comme suit

	31/12/2016	Dotations	Reprise	Cession	Reclass	30/06/2017
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(618 922)	(30 000)	361	-	(1 703)	(650 263)
Provisions écart de rapprochement	(16 137)	-	-	-	1 703	(14 434)
Autres provisions	-	-	-	-	-	-
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(163 642)	-	-	-	-	(163 642)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(77 123)	(3 000)	-	-	-	(80 123)
Provisions sur Intérêts et autres produits réservés	(180 946)	(16 195)	4 261	-	-	(192 880)
<b>Total</b>	<b>(1 056 770)</b>	<b>(49 195)</b>	<b>4 622</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 101 342)</b>

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2017	30/06/2016	31/12/2016
FONAPRA	239	289	261
FOPRODI	32	70	58
FOPROLOS	315 465	324 054	318 232
PNRLR	105 952	105 985	105 963
FNAH	4 940	4 886	4 918
2EME PDU	(*)	2 532	2 344
3 EME P.D.U	6 978	7 802	7 265
4 EME P.D.U	8 920	10 470	9 433
EL HAFSIA	(*)	443	438
HG 00 4B	15 274	18 516	16 246
PRLSI INONDATION	2 072	2 077	2 072
AFD	6 451	7 561	6 977
Autre	353	-	-
<b>Total des créances brutes (*)</b>	<b>469 386</b>	<b>484 684</b>	<b>474 207</b>

(\*) Les créances sur ressources spéciales sur lesquelles la banque ne couvre aucun risque totalisent au 30/06/2017 la somme de 2 710 mille dinars.

#### Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 30 Juin 2017, le portefeuille titre commercial totalise 1 296 533 mille dinars contre 1 118 042 mille dinars au 30 Juin 2016 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	Non coté	308	358	340
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	1 199 304	1 036 776	1 153 883
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	44 190	38 856	22 822
Autres titres de placement	Coté	4 000	1 000	1 000
<b>Total 1</b>		<b>1 247 802</b>	<b>1 076 990</b>	<b>1 178 045</b>
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		52	40 606	57
Créances rattachées aux titres de placement		48 694	421	47 387
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		(15)	25	49
<b>Total 2</b>		<b>48 731</b>	<b>41 052</b>	<b>47 493</b>
<b>Total Net (1+2)</b>		<b>1 296 533</b>	<b>1 118 042</b>	<b>1 225 538</b>

Les bons de trésors éligibles au refinancement auprès de la BCT s'élève au 30 Juin 2017 à 151 168 mille dinars.

Les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres de placement.

Les bons du trésor sont ventilés selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contrac-tuelle	Actif sans maturité contrac-tuelle	Total
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-	-	-	-	-	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	53 495	14 903	610 753	520 154	1 199 305	-	1 199 304

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2016	Acquisi-tion	Cession	Reclass	30/06/2017
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-	-	-	-
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	340	-	(32)	-	308
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	1 153 883	45 421	-	-	1 199 304
Titres de placement émis par des établissements de crédit	22 822	21 368	-	-	44 190
Autres titres de placement	1 000	3 000	-	-	4 000
<b>Total</b>	<b>1 178 045</b>	<b>69 789</b>	<b>(32)</b>	<b>-</b>	<b>1 247 802</b>

## Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 251 857 mille dinars au 30 Juin 2017 contre 216 300 mille dinars au 31 Décembre 2016.

Libellés	Titres SCAR	Filiales	Entr. associés	Autres	Total
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>167 009</b>	<b>53 085</b>	<b>16 455</b>	<b>60 307</b>	<b>296 856</b>
Acquisitions à Juin 2017	26 517	-	8 995	3 045	38 557
Remboursements	-	-	-	-	-
<b>Total brut au 30/06/2017</b>	<b>193 526</b>	<b>53 085</b>	<b>25 450</b>	<b>63 352</b>	<b>335 413</b>
Créances rattachés	24	-	-	-	24
<b>Provision au 31/12/2016</b>	<b>(50 392)</b>	<b>(3 616)</b>	<b>(9 398)</b>	<b>(17 174)</b>	<b>(80 580)</b>
Dotations à Juin 2017	(1 500)	-	(1 500)	-	(3 000)
Reprise à Juin 2017	-	-	-	-	-
<b>Provision au 30/06/2017</b>	<b>(51 892)</b>	<b>(3 616)</b>	<b>(10 898)</b>	<b>(17 174)</b>	<b>(83 580)</b>
<b>Total net au 30/06/2017</b>	<b>141 658</b>	<b>49 469</b>	<b>14 552</b>	<b>46 178</b>	<b>251 857</b>

## Note 6 - Valeurs Immobilisées

Désignation	Tableau de variation des immobilisations arrêté au 30/06/2017										
	Valeur début de période	Mouvements de la période				Valeur fin de période	Cumul début de période	Amortissement		Cumul fin de période	VCN fin de période
		Acquisitions	Sortie	Reclassement	Dotations			Amort. sorties			
Immeubles d'exploitation	48 343	877	-	-	49 220	(20 588)	(1 085)	-	(21 673)	27 547	
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116	
Agencements, aménagements et installations	49 743	870	-	-	50 614	(26 935)	(1 862)	-	(28 797)	21 817	
Matériel et mobiliers de bureau	33 257	339	-	-	33 595	(23 858)	(1 665)	-	(25 523)	8 072	
Matériel de transport	2 630	215	-	-	2 844	(1 708)	(148)	-	(1 856)	988	
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	5 200	-	1	-	11 002	-	-	-	-	11 002	
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105	
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	-	-	-	-	1 252	
Logiciels informatiques	9 877	75	-	-	9 953	(7 435)	(573)	-	(8 008)	1 945	
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 751)	(3)	-	(2 754)	48	
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(4 727)	-	-	(4 728)	(4 728)	
<b>Total</b>	<b>158 325</b>	<b>2 376</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>166 503</b>	<b>(88 002)</b>	<b>(5 336)</b>	<b>-</b>	<b>(93 339)</b>	<b>73 164</b>	

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outils mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

### Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 30/06/2017 un solde de 170 998 mille dinars contre 136 355 mille dinars au 30/06/2016 se détaillant ainsi :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Créances prises en charge par l'Etat	-	-	-
Avances au personnel	8 789	8 839	9 345
Prêts au personnel	20 579	21 455	20 785
Etat et collectivités locales	11 450	4 077	10 688
Débiteurs divers	143 883	119 687	76 925
Valeurs d'encaissements	-	-	-
Charges reportées	2 389	1 414	1 314
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(16 092)	(19 117)	(15 376)
<b>Total Net</b>	<b>170 998</b>	<b>136 355</b>	<b>103 681</b>

Le mouvement des charges reportées se présente comme suit

	31/12/2016	Dotation	Augment	Diminut	Reclass	30/06/2017
Frais d'émission d'emprunts	1 250	-	1 104	-	-	2 354
Frais préliminaires	64	(29)	-	-	-	35
<b>Total des charges reportées</b>	<b>1 314</b>	<b>(29)</b>	<b>1 104</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 389</b>

(\*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	30/06/2017
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(15 376)	(1 238)	522	(16 092)
<b>Total des provisions</b>	<b>(15 376)</b>	<b>(1 238)</b>	<b>522</b>	<b>(16 092)</b>

### 3.2- PASSIFS

#### Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 30/06/2017 un solde de 1 628 765 mille dinars contre 1 272 336 mille dinars au 30/06/2016 et se détaillé ainsi :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	158 350	286 200	317 350
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	1 113 000	853 800	847 950
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	352 539	126 094	191 235
Comptes ordinaires débiteurs Banques en devises	-	44	-
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 402	2 502	2 430
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	2 474	3 696	10 560
<b>Total</b>	<b>1 628 765</b>	<b>1 272 336</b>	<b>1 369 525</b>

	Inf à 3 mois	Sup à 3 mois	Total	organisme	Refin BCT	Mat par titres
Compte ordinaire Banque	-	-	-	Banque	Non	Non
Emprunts en dinars auprès des banques	1 113 000	158 350	1 271 350	Banque	Non	Non
Emprunts en devises auprès des banques	-	352 539	352 539	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	-	2 402	2 402	Banque		
Dépôts à vue des établissements financiers	2 474	-	2 474	Leasing	Non	Non
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	-	Leasing		
<b>Total</b>	<b>1 115 474</b>	<b>513 291</b>	<b>1 628 765</b>			

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 115 474	513 291	-	-	1 628 765	-	1 628 765
dont dépôt des parties liées	11 048	-	-	-	11 048	-	11 048

## Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 30/06/2017 un solde de 5 515 583 mille dinars contre 4 871 016 mille dinars au 30/06/2016 et se détaille ainsi :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Comptes ordinaires	1 741 989	1 494 098	1 576 579
Dettes rattachées	3 387	2 886	3 237
Comptes d'épargne	1 738 952	1 610 369	1 681 349
Comptes à échéance	1 197 571	868 329	1 071 073
Bons à échéance et valeurs assimilées	678 259	724 486	665 522
Dettes rattachées	31 660	28 376	30 675
Charges constatées d'avance	(5 112)	(3 632)	(4 675)
Autres sommes dues	128 877	146 104	170 322
Valeurs non imputées	-	-	-
<b>Total</b>	<b>5 515 583</b>	<b>4 871 016</b>	<b>5 194 082</b>

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Dépôts a vue</b>	<b>1 745 376</b>	<b>1 496 984</b>	<b>1 579 816</b>
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 309 115	1 146 076	1 230 742
Comptes ordinaires en dinars convertibles	35 052	37 620	38 139
Comptes ordinaires en devises	397 822	310 402	307 698
Dettes rattachées	3 387	2 886	3 237
<b>Dépôts d'épargne</b>	<b>1 738 952</b>	<b>1 610 368</b>	<b>1 681 349</b>
Comptes d'épargne logement	513 540	511 773	513 705
Comptes d'épargne logement EL JADID	250 030	238 113	246 433
Comptes spéciaux d'épargne	916 458	818 402	873 036
Comptes d'épargne études	19 190	16 733	17 537
Comptes d'épargne Capital +	39 734	25 347	30 638
<b>Dépôts à échéance</b>	<b>1 902 378</b>	<b>1 617 559</b>	<b>1 762 595</b>
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>128 877</b>	<b>146 105</b>	<b>170 322</b>
<b>Total Net</b>	<b>5 515 583</b>	<b>4 871 016</b>	<b>5 194 082</b>

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	824 299	851 906	226 173	-	1 902 378	3 613 205	5 515 583
dont dépôt des parties liées	397 355	376 455	125 900	-	899 710	-	899 710

## Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 30 Juin 2017 un solde de 1 143 325 mille dinars contre 931 130 mille dinars au 30 Juin 2016 et se détaille comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Fonds budgétaires	559 920	578 450	573 684
Ressources extérieures	260 411	105 434	105 863
Dettes rattachées aux ressources spéciales	537	595	576
Emprunts obligataires	83 328	98 321	98 321
Emprunts subordonnés	196 190	142 320	142 320
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	3 429	2 419	7 614
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	1 610	1 864	4 531
Autres fonds empruntés	36 461	1 703	1 514
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	1 437	23	69
<b>Total</b>	<b>1 143 325</b>	<b>931 130</b>	<b>934 495</b>

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>544 969</b>	<b>350 357</b>	<b>358 648</b>
Emprunts obligataires	83 328	98 321	98 321
Dettes rattachées	1 610	1 864	4 531
Autres emprunts	460 031	250 172	255 796
Emprunts Banque Mondiale	15 740	17 814	16 078
Emprunts B A D	188 546	32 768	26 555
Emprunts B E I	40 022	54 852	47 127
Emprunt BIRD	5 000	-	5 000
Emprunt FADES	11 103	-	11 103
Emprunts subordonnés 2015	74 640	82 320	82 320
Emprunts subordonnés 2016	121 550	60 000	60 000
Dettes rattachées	3 430	2 418	7 613
<b>Autres fonds empruntés</b>	<b>37 898</b>	<b>1 727</b>	<b>1 583</b>
<b>Ressources spéciales</b>	<b>560 457</b>	<b>579 046</b>	<b>574 262</b>
<b>Total Net</b>	<b>1 143 325</b>	<b>931 130</b>	<b>934 495</b>

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciales	43 764	75 857	421 438	77 530	618 589	524 736	1 143 324



## Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 30 Juin 2017 un solde de 197 786 mille dinars contre 238 844 mille dinars au 30 Juin 2016 se détaillant ainsi :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Organismes sociaux	1 517	3 481	2 597
Personnel	18	3	17
Etat et collectivités locales	4 546	6 936	18 867
Fournisseurs	7 641	8 104	9 415
Commissions de garantie et de change	1 491	1 332	1 647
Exigibles après encaissement	104 362	140 346	79 115
Siège et succursales	-	-	-
Provisions pour risques et charges (*)	10 413	12 500	10 814
Impôts sur les sociétés	17 946	16 365	18 957
Comptes de régularisation passifs	46 632	45 956	45 384
Divers	3 219	3 821	4 035
<b>Total</b>	<b>197 786</b>	<b>238 844</b>	<b>190 848</b>

(\*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	30/06/2017
Provisions pour passifs et charges	10 814	-	(401)	10 413
<b>Total des provisions pour passifs et charges</b>	<b>10 814</b>	<b>-</b>	<b>(401)</b>	<b>10 413</b>

## 3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Capitaux propres</b>			
Capital souscrit	170 000	170 000	170 000
Primes liées au capital	60 000	60 000	60 000
Réserves légales	17 000	12 530	12 530
Autres réserves	283 582	215 837	216 102
Ecart de réévaluation	414	414	414
Report à nouveau	2	21	21
Résultat en instance d'affectation	10 200	-	-
Résultat de l'exercice	44 652	37 624	92 087
<b>Total</b>	<b>585 850</b>	<b>496 426</b>	<b>551 154</b>

A la date du 30 Juin 2017, le capital social s'élève à 170 000 000 dinars composé de 34 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2017 s'élève au 30 Juin 2017 à 585 850 mille dinars contre 496 426 mille dinars au 30 Juin 2016.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, 30 Juin 2017 la somme de 127 530 MD et se détaillent comme suit :

Fonds d'aide sociale	32 259
Réserves pour risques généraux	4 323
Réserves pour réinvestissements exonérés	90 534
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEL BH)	414

Le résultat par action se présente comme suit :

Résultat de l'exercice (1)	44 651 876
Nombre des actions début de période	34 000 000
Augmentation du capital	-
Actions gratuite	-
Actions en numéraire	-
Date de l'augmentation du capital	
Nombre des actions fin de période	34 000 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	34 000 000
<b>Résultat par action en dinars (1)/(2)</b>	<b>1,313</b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserve légale	Réserves extra	Réserves pour Reinv exonéré	Réserves pour risques Généraux	Mod. Comp.	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Résultat en instance d'affectation
<b>Solde au 31/12/2016</b>	170 000	60 000	12 530	63 000	108 428	9 073	-	35 601	414	21	92 087	-
Affectation du résultat 2016	-	-	4 470	39 980	33 105	3 500	-	850	-	(18)	(92 087)	10 200
Distributions de dividendes	-	-	-	-	(10 200)	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	245	-	-	-	-
Résultat au 30/06/2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	44 652	-
<b>Solde au 30/06/2017</b>	170 000	60 000	17 000	102 980	131 333	12 573	-	36 696	414	3	44 652	10 200

(\*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de la période

#### 4- ENGAGEMENT HORS BILAN

##### Note 13 - Engagements donnés

###### Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 30 Juin 2017 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	BCT
<b>Passifs éventuels</b>	<b>90 705</b>	<b>1 121 660</b>	<b>1 048 136</b>
Caution et aval	90 705	562 091	-
Crédit documentaire	-	559 569	-
Actifs donnés en garantie	-	-	1 048 136

###### Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 30 Juin 2017 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	BCT
<b>Engagements donnés</b>	<b>-</b>	<b>1 306 840</b>	<b>3 270</b>
de financement	-	1 306 840	-
sur titres	-	-	3 270

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	30/06/2017	30/06/2016
<b>Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle</b>		
Avals aux banques	-	-
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	197 508	229 476
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	581 017	520 203
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 665	2 411
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	4 073	4 566
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 474	1 474
Crédits à accorder sur comptes d'épargne	520 103	527 333
<b>Total</b>	<b>1 306 840</b>	<b>1 285 464</b>

(\*) Les crédits à accorder sur comptes d'épargne sont déterminés comme suit :

	30/06/2017
<b>Engagement sur épargne logement au 30/06/2017</b>	
<b>Engagement donnés</b>	
1/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	517 438
a / murs et réguliers	
L'ensemble des comptes d'épargne murs et réguliers x 2	
199 476 X 2	398 952
b / murs mais irréguliers	
L'ensemble des comptes d'épargne murs mais irréguliers x 2	
59 243 X 2	118 486
2/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	2 665
<b>Total</b>	<b>520 103</b>

#### Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 30 Juin 2017 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	<b>112 888</b>	<b>1 478</b>	<b>252 047</b>
de financement	112 888	1 478	252 047

Les engagements de financement reçus de l'ETAT se détaillent comme suit :

	30/06/2017
<b>Engagement sur épargne logement au 30/06/2017</b>	
<b>Engagement reçus</b>	
1/ Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	2 665
2/ Engagements de l'Etat relatif à l'équilibre du régime d'épargne logement	249 382
a/ Crédits à accorder sur comptes d'épargne	<b>517 438</b>
b/ Encours des crédits sur Epargne logement	<b>245 484</b>
( + ) Crédit normal	152 642
( + ) Crédit anticipé	2 599
( + ) Crédit complémentaire	90 243
c/ Dépôts sur épargne logement	<b>(513 540)</b>
( - ) Epargne logement	(513 540)
<b>Total</b>	<b>252 047</b>

#### Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 30 Juin 2017 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	-	<b>113 805</b>	-
de garantie de la clientèle	-	113 805	-

### 3.5- ETAT DE RESULTAT

#### Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 220 426 mille dinars au 30 Juin 2017 contre 189 607 mille dinars au 30 Juin 2016 et se détaillent ainsi :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	1 290	1 374	2 921
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	19	-	63
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	2 627	2 593	5 133
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	172 664	146 178	303 923
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	21 527	18 690	40 445
Intérêts de retard sur crédits	4 439	5 432	11 276
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	4 261	4 531	11 794
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	24	134	778
Intérêts assimilés sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	-	-	-
Intérêts assimilés sur comptes de prêts BCT	-	37	37
Reports sur opérations de change à terme de couverture	5 188	3 368	7 584
Commissions sur engagements de garantie	5 403	4 336	8 971
Commissions sur lettres de garantie	693	439	1 022
Commissions de compte sur opérations de crédit	716	738	1 539
Commissions de découvert sur opérations de crédit	1 559	1 731	3 761
Commissions sur billets de trésorerie	16	26	65
<b>Total</b>	<b>220 426</b>	<b>189 607</b>	<b>399 312</b>

(\*) Les intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle se détaillent comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Crédits commerciaux et industriels	100 719	102 026	168 511
Immobilier promoteur	29 401	7 271	50 548
Immobilier acquéreur contractuel	24 960	19 812	48 684
Immobilier acquéreur ressources propres	16 308	16 179	34 214
Autres concours à la clientèle	1 276	890	1 966
<b>Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle</b>	<b>172 664</b>	<b>146 178</b>	<b>303 923</b>

## Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 40 255 mille dinars au 30 Juin 2017 contre 35 085 mille dinars au 30 Juin 2016. Ces commissions se détaillent comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Commissions sur effets chèques et opérations diverses</b>	<b>20 189</b>	<b>18 351</b>	<b>37 413</b>
Commissions sur effets à l'encaissement	30	31	64
Commissions sur effets à l'escompte	292	216	530
Commissions sur opérations diverses sur effets	286	257	505
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	5 300	4 875	10 170
Commissions sur opérations de virements	7 778	6 618	13 513
Commissions sur opérations sur titres	9	1	2
Frais de tenue des comptes	6 494	6 353	12 629
<b>Commissions sur commerce extérieur et change</b>	<b>2 712</b>	<b>2 071</b>	<b>4 072</b>
Commissions sur domiciliation et modification de titres	119	101	204
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	2 493	1 907	3 722
Commissions sur virements et chèques en devises	100	63	146
<b>Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux</b>	<b>503</b>	<b>685</b>	<b>1 430</b>
FOPROLOS	477	617	1 226
FNAH	13	52	104
2EME PDU	-	-	5
3 EME P.D.U	-	-	10
4 EME P.D.U	9	10	29
HG 00 4B	5	5	56
<b>Autres commissions</b>	<b>16 853</b>	<b>13 978</b>	<b>29 797</b>
Commissions sur opérations monétiques	2 795	2 525	5 493
Commissions d'étude	9 339	8 054	17 255
Commission de gestion	1 405	1 164	2 466
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	3 314	2 235	4 583
<b>Total</b>	<b>40 255</b>	<b>35 085</b>	<b>72 710</b>

### Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 30 Juin 2017, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 56 970 mille dinars contre 39 961 mille dinars au 30 Juin 2016 détaillé ainsi :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Produits sur BTA	39 480	31 684	69 522
Produits sur BTCT	-	26	-
Produits sur emprunts nationaux	1	1	2
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	1 313	1 148	4 551
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	11	-	369
Gains nets sur opérations de change	16 165	7 102	14 377
<b>Total des produits</b>	<b>56 970</b>	<b>39 961</b>	<b>88 821</b>
Pertes nettes sur titres de transaction	-	-	-
Pertes nettes sur titres de placement	-	-	-
Pertes nettes sur opérations de change	-	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>56 970</b>	<b>39 961</b>	<b>88 821</b>

### Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 30 Juin 2017, le revenu du portefeuille d'investissement est de 2 611 mille dinars contre 2 362 mille dinars au 30 Juin 2016 détaillé ainsi :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	2 611	2 362	2 413
Tantièmes et jetons de présence perçus	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 611</b>	<b>2 362</b>	<b>2 413</b>

## Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 30 Juin 2017, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 147 826 mille dinars contre 116 664 mille dinars au 30 Juin 2016 détaillés comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(5 726)	(5 185)	(12 075)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(103)	(13)	(372)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(8 451)	(7 353)	(15 295)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(170)	(155)	(315)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(29 948)	(26 957)	(54 411)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(55 234)	(46 637)	(101 678)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(578)	(398)	(1 467)
Intérêts sur ressources spéciales	(4 352)	(3 652)	(7 067)
Emprunts obligataires	(9 881)	(7 850)	(16 412)
Intérêts et charges assimilés sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(76)	(11)	(34)
Intérêts et charges assimilés sur comptes d'emprunts BCT	(21 644)	(14 536)	(33 414)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(675)	(562)	(1 153)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(10 987)	(3 353)	(6 332)
<b>Total</b>	<b>(147 826)</b>	<b>(116 664)</b>	<b>(250 024)</b>

## Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 33 161 mille dinars au 30 Juin 2017 contre 25 802 mille dinars au 30 Juin 2016 détaillé ainsi :

	30/06/2017	31/12/2016	31/12/2016
<b>Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif</b>	<b>(34 445)</b>	<b>(27 380)</b>	<b>(131 047)</b>
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(30 000)	(22 352)	(108 576)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(3 000)	(946)	(8 205)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 236)	(4 082)	(1 362)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(209)	-	(12 818)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	-	-	(86)
<b>Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs</b>	<b>1 284</b>	<b>1 578</b>	<b>74 778</b>
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	361	-	63 230
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	-	-	7 067
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	-	-	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	923	1 578	4 481
<b>Total</b>	<b>(33 161)</b>	<b>(25 802)</b>	<b>(56 269)</b>



## L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances

Libellés	Provisions au 31/12/2016	Dotations	Reprises	Provisions au 30/06/2017
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	(618 922)	(30 000)	361	(648 561)
Provisions Additionnelle (91-24)	(163 642)	-	-	(163 642)
Provisions collectives	(77 123)	(3 000)	-	(80 123)
Ecart de rapprochement	(16 137)	-	-	(16 137)
<b>Total</b>	<b>(875 824)</b>	<b>(33 000)</b>	<b>361</b>	<b>(908 463)</b>

## Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 3 000 mille dinars au 30 Juin 2017 contre 9 414 mille dinars au 30 Juin 2016 détaillé ainsi :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>(3 000)</b>	<b>(9 803)</b>	<b>(9 021)</b>
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(3 000)	(9 803)	(2 499)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	-	-	(6 522)
<b>Charges et pertes sur titres couverts par des provisions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(30 359)</b>
<b>Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>389</b>	<b>34 260</b>
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	-	389	3 901
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	-	-	30 359
<b>Total</b>	<b>(3 000)</b>	<b>(9 414)</b>	<b>(5 120)</b>

## Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 30 Juin 2017, les autres produits d'exploitation totalisent 5 957 mille dinars contre 5 981 mille dinars au 30 Juin 2016. Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Autres produits accessoires (*)	2 525	2 389	4 716
Produits sur opérations d'assurance	1 729	1 708	3 849
Autres charges non imputables	1 538	1 746	3 374
Récupération de frais postaux	112	95	194
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	53	43	391
<b>Total</b>	<b>5 957</b>	<b>5 981</b>	<b>12 524</b>

(\*) Les autres produits d'exploitation se composent principalement de:

- Des résiliations négatives des comptes d'épargne logements pour un montant de 1 399 mille dinars;
- Des récupérations sur des comptes d'épargne logements pour un montant de 166 mille dinars.

#### Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 138 mille dinars au 30 Juin 2017 contre 170 mille dinars au 30 Juin 2016 détaillé ainsi :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Pertes provenant des activités ordinaires</b>	-	(4)	(5)
Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(1)	(1)
Pertes exceptionnelles	-	(3)	(4)
<b>Gains provenant des activités ordinaires</b>	<b>138</b>	<b>174</b>	<b>199</b>
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	-	171	195
Profits exceptionnels	138	3	4
<b>Total</b>	<b>138</b>	<b>170</b>	<b>194</b>

#### Notes 25 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de la période arrêtée au 30 Juin 2017 totalise 17 946 mille dinars.

La banque est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (35 %).

La charge d'impôt a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré pour un montant de 11 000 mille dinars.

Les retraitements apportés au résultat comptable sont détaillés comme suit :

Résultat comptable avant impôts	62 598
Total des réintégrations	139 600
Total des déductions	139 923
Réinvestissements exonérés	11 000
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré	51 275
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>17 946</b>

#### Notes 26 – Gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Ce poste n'accuse pas de solde au 30 Juin 2017 :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Pertes extraordinaires	-	-	-
Contribution conjoncturelle	-	-	(6 545)
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(6 545)</b>

### 3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

#### Notes 27 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités au 30 Juin 2017 ont atteint un montant de 948 600 mille dinars contre 651 788 mille dinars au 31 Décembre 2016, soit une variation négative de 296 812 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	Jusqu'à fin Juin 2017	Jusqu'à fin Décembre 2016	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(473 211)	(177 663)	(295 548)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(44 178)	(40 334)	(3 844)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	214 608	15 543	199 065
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	16 166	14 378	1 788
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>(286 615)</b>	<b>(188 076)</b>	<b>(98 539)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(651 788)	(463 712)	(188 076)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>(948 600)</b>	<b>(651 788)</b>	<b>(296 812)</b>

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Caisse en dinars	32 779	24 579	30 042
Caisse en devises	948	480	543
Change manuel	5 139	2 837	2 730
Avoirs chez la BCT en dinars	34 219	95 301	55 613
Comptes IBS	10 837	11 983	11 071
Avoirs chez la BCT en devises	49 515	25 744	65 211
Comptes de chèques postaux-CCP	288	267	277
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	2 794	675
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	30 000	30 000	30 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(1 113 000)	(853 800)	(847 950)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en devises	-	(44)	-
<b>Total</b>	<b>(948 600)</b>	<b>(659 859)</b>	<b>(651 788)</b>

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

### **(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation**

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes. ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 320 803 dinars.
- Les crédits à la clientèle ont enregistré une diminution de 768 421 mille dinars.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 30/06/2017 et le 31/12/2016 à 124 182 mille dinars.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 145 719 mille dinars ce qui donne un flux de trésorerie positif.

### **(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement**

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de -44 178 mille dinars.

### **(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement**

Ce flux de trésorerie positif net de 214 608 mille dinars provient principalement de l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

### **(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.**

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 30 Juin 2017 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 16 166 mille dinars.

## **3-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours de la nouvelle période ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.

#### 4.6.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017



Expert-comptable inscrit au tableau  
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.  
Mont-plaisir – Tunis - Tunisie  
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053



Société d'expertise comptable inscrite au tableau  
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Immeuble Zarrad. Bureau A 24.  
Les Jardins du Lac – Tunis - Tunisie  
Tél. : (216) 71 198 055 Fax. : (216) 71 198 031

---

### Messieurs les Actionnaires de la Banque de l'Habitat

#### RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRÊTES AU 30 JUIN 2017

1. En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Banque de l'Habitat (BH) arrêtés au 30 juin 2017.

Ces états financiers intermédiaires comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

2. L'établissement et la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises relève de la responsabilité de la Direction Générale de la Banque. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

3. Les états financiers ci-joints, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017, font apparaître un total bilan net de 9 071 309 Mille Dinars et un bénéfice net de 44 652 Mille Dinars, arrêtés compte tenu :

- D'une dotation aux provisions pour dépréciation des engagements de la clientèle de 33 000 Mille Dinars, dont 3 000 Mille Dinars au titre des provisions collectives;
- D'une dotation aux provisions pour dépréciation du portefeuille investissement de 3 000 Mille Dinars déterminée d'une manière forfaitaire;
- Et d'une charge d'impôt sur les sociétés de 17 946 Mille Dinars déterminée sur des bases estimatives compte tenu d'un réinvestissement exonéré en fonds gérés à réaliser auprès des SICAR ;

### ***Etendue de l'examen limité***

4. Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Fondement de notre conclusion avec réserves***

5. Le système comptable en vigueur à la banque comporte des défaillances majeures qui n'ont pas permis la justification et l'apurement de certains comptes et suspens comptables, et qui ont, corrélativement, limité l'étendue de la révision des comptes en matière de diligences d'audit qui devraient être accomplies, particulièrement, sur ces soldes. Lesdits soldes et suspens se rapportent, principalement, aux comptes d'engagement, aux comptes des ressources spéciales, à certains comptes de caisse, aux comptes inter-siège, aux comptes d'attente et de régularisation et à certains comptes d'encaissement chèques et effets.

Certains de ces suspens font l'objet de travaux de justification et d'apurement entamés par les services de la banque. Avant l'achèvement de ces travaux, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'incidence des ajustements sur les états financiers de la banque, qui auraient pu, le cas échéant, se révéler nécessaires.

### ***Conclusion avec réserves***

6. Sur la base de notre examen limité, et sous réserves du point 5 susmentionné, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat au 30 juin 2017, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Paragraphes d'observation***

Sans remettre en cause la conclusion avec réserves indiquée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les dotations aux provisions pour dépréciation des créances sur la clientèle et du portefeuille titres d'investissement, au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017, ont été déterminées par recours à des techniques de mesure basées sur l'estimation faite selon des méthodes simplifiées comparativement à celles qui sont requises pour l'élaboration des états financiers annuels. Sur cette base, la banque a constaté une dotation aux provisions forfaitaire de l'ordre de 33 millions de dinars au titre des créances sur la clientèle et de 3 millions de dinars au titre du portefeuille d'investissement.
2. En vertu du décret gouvernemental n°2017-268 du 1<sup>er</sup> février 2017, relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement du fonds de garantie des dépôts bancaires et des conditions d'adhésion et d'indemnisation des déposants, les banques agréées conformément à la législation en vigueur, doivent adhérer au système de garantie des dépôts bancaires, à compter de l'entrée en vigueur dudit décret.

L'adhésion des banques prend effet à compter de la date de règlement des frais d'adhésion dont la valeur est fixée à 50 mille dinars recouvrée en une seule fois au cours des cinq jours ouvrables à compter de la date de notification du fonds de garantie des dépôts bancaires.

Les banques adhérentes versent au fonds de garantie des dépôts bancaires une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours des dépôts. La cotisation de chaque banque est calculée sur la base de l'encours des dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent. Elle est recouvrée sur quatre échéances égales et payables en dinar tunisien à la fin de chaque trimestre.

En cas d'adhésion d'une banque au cours de l'année comptable, le calcul de la cotisation se fait proportionnellement à la période restant à courir de l'année.

En raison d'incertitudes liées à l'assiette de calcul des cotisations ainsi qu'aux faits générateurs des obligations vis-à-vis du fonds de garantie des dépôts, aucun traitement comptable n'a été réservé par la banque, à ce titre, au niveau des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017.

*Tunis, le 15/08/2017*

## LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ Cabinet Walid TLILI

Walid TLILI



P/Audit & Consulting Business

Zied KHEDIMALLAH



#### 4.6.7 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers Intermédiaires arrêtés au 30/06/2017

##### Note à l'état des engagements hors bilan

	En mille dinars		
	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle</b>			
Avals aux banques	-	-	-
Crédits notifiés et non utilisés FAS FOPRODI et FONAPRA	197 508	229 476	195 686
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	581 017	520 203	370 334
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 665	2 411	2 461
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	4 073	4 566	4 202
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 474	1 474	1 474
Crédits à accorder sur comptes d'épargne	520 103	527 333	524 919
<b>Total</b>	<b>1 306 840</b>	<b>1 285 464</b>	<b>1 099 075</b>

	En mille dinars		
<b>Engagement sur épargne logement au 30/06/2017</b>	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Engagement donnés</b>			
1/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	517 438	524 922	522 458
a / murs et réguliers			
L'ensemble des comptes d'épargne murs et réguliers x 2			
199 476    X    2	398 952	404 089	402 928
b / murs mais irréguliers			
L'ensemble des comptes d'épargne murs mais irréguliers x 2			
59 243    X    2	118 486	120 834	119 530
2/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	2 665	2 411	2 461
<b>Total</b>	<b>520 103</b>	<b>527 333</b>	<b>524 919</b>

	En mille dinars		
<b>Engagement sur épargne logement au 30/06/2017</b>	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Engagement reçus</b>			
1/ Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	2 665	2 411	2 461
2/ Engagements de l'Etat relatif à l'équilibre du régime d'épargne logement	249 382	269 656	259 258
a/ Crédits à accorder sur comptes d'épargne	<b>517 438</b>	<b>524 922</b>	<b>522 458</b>
b/ Encours des crédits sur Epargne logement	<b>245 484</b>	<b>256 507</b>	<b>250 505</b>
( + ) Crédit normal	152 642	160 185	156 016
( + ) Crédit anticipé	2 599	2 174	2 388
( + ) Crédit complémentaire	90 243	94 148	92 101
c/ Dépôts sur épargne logement	<b>(513 540)</b>	<b>(511 773)</b>	<b>(513 705)</b>
( - ) Epargne logement	(513 540)	(511 773)	(513 705)
<b>Total</b>	<b>252 047</b>	<b>272 067</b>	<b>261 719</b>



**BANQUE DE L'HABITAT**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2017**  
 (Unité en mille dinars)

Notes	Jusqu'à fin Juin 2017	Jusqu'à fin Juin 2016	Jusqu'à fin Décembre 2016
<b>Activité d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	301 362	249 827	533 514
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(155 643)	(120 092)	(247 489)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	10 601	(6 284)	(38 547)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	(5 783)	60 354	512 500
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(768 421)	(629 765)	(993 606)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	320 803	173 442	494 901
Titres de placement (*)	(45 389)	(187 623)	(304 712)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers (*)	(124 179)	49 871	(130 391)
Sommes reçues des débiteurs divers	13 171	215 595	17 506
Impôt sur les bénéfices	(19 730)	(11 661)	(21 339)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>(473 208)</b>	<b>(206 336)</b>	<b>(177 663)</b>
<b>Activité d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	2 611	2 362	2 413
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(38 557)	(20 360)	(24 221)
Autres flux d'investissements	-	-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations	(8 232)	(5 226)	(18 526)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>(44 178)</b>	<b>(23 224)</b>	<b>(40 334)</b>
<b>Activité de financement</b>			
Emission d'actions	-	-	-
Emission d'emprunts	278 434	67 300	83 471
Remboursement d'emprunts	(50 062)	(37 907)	(53 837)
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(13 764)	(3 083)	(14 091)
Dividendes versés	(10 200)	-	-
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>	<b>204 408</b>	<b>26 310</b>	<b>15 543</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	16 166	7 103	14 378
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>(296 812)</b>	<b>(196 147)</b>	<b>(188 076)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</b> (*)	<b>(651 788)</b>	<b>(463 712)</b>	<b>(463 712)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b> 27 (*)	<b>(948 600)</b>	<b>(659 859)</b>	<b>(651 788)</b>

(\*) Les chiffres de la situation au 30/06/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

Les chiffres au 30/06/2016 relatives aux titres de placement, les sommes versées au personnel et créditeurs divers et les liquidités et équivalents de liquidités en début de période et fin de période ont été retraités suite au reclassement des BTA de titres de transaction en titres de placement.

### Note sur principes et méthodes comptables

Les états financiers de la BH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents. Les états financiers intermédiaires ont été arrêtés selon les mêmes principes et méthodes comptables utilisés pour l'arrêté des états financiers annuels les plus récents, soit au 31/12/2016, sauf pour le calcul des provisions sur les créances douteuses et les provisions sur les titres de participation et les fonds gérés qui ont été estimées forfaitairement.

### Note sur le changement dans la Structure de la banque pendant la période intermédiaire.

Pas de changement, en matière de regroupement, d'acquisitions de cessions de filiales...

### Note sur le résultat en instance d'affectation.

Les dividendes distribués en application de la résolution n° 3 de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2017(en franchise d'impôts conformément à l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014) et s'élevant à 10,2 Millions de Dinars ont été prélevés du montant des réserves pour réinvestissements exonérés, figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2013, distribuables en franchise d'impôt et devenues libres. Par conséquent, une partie du résultat de l'exercice 2016 d'égale montant soit 10,2 Millions de Dinars est resté en instance d'affectation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07/09/2017, a décidé que ce montant soit affecté aux réserves extraordinaires.

### Note sur les émissions, rachats et remboursement de dettes

	En mille dinars	
	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS
Emprunts obligataires		14 993
Emprunts Banque Mondiale		338
Emprunts B A D	173 487	11 496
Emprunts B E I		7 105
Emprunts subordonnés 2015		7 680
Emprunts subordonnés 2016	70 000	8 450
Autres fonds empruntés	34 947	
Ressources spéciales	3 116	16 880
<b>Total Net</b>	<b>281 550</b>	<b>66 942</b>

Note 3 « Créances sur la clientèle »

(\*) Au 30 Juin 2017, les créances brutes sur la clientèle totalisent 8 070 986 mille dinars contre 6 948 472 mille dinars au 30 Juin 2016 et se détaillent comme suit :

	En mille dinars		
	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Compte courant débiteur</b>	<b>802 796</b>	<b>681 337</b>	<b>567 480</b>
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>6 798 804</b>	<b>5 782 451</b>	<b>6 287 739</b>
Crédits commerciaux et industriels	4 011 211	3 311 215	3 590 467
Immobilier promoteur	1 060 544	876 767	1 004 451
Immobilier acquéreur contractuel	326 031	334 822	329 008
Immobilier acquéreur ressources propres	1 002 195	987 389	994 189
Autres	398 823	272 258	369 624
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>469 386</b>	<b>484 684</b>	<b>474 207</b>
<b>Total des créances brutes (*)</b>	<b>8 070 986</b>	<b>6 948 472</b>	<b>7 329 426</b>

Note 4 « Portefeuille titres commercial »

	En mille dinars		
	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>TITRES DE TRANSACTIONS</b>	-	-	-
<b>TITRES DE PLACEMENT</b>	1 296 533	1 118 042	1 225 538
<b>TOTAL</b>	1 296 533	1 118 042	1 225 538

Note 5 « Portefeuille d'investissement »

En mille dinars

Libellés	Titres D'investissement SICAR	Ent Liées	Entr. associés	Autres Titres de Participation	Total
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>167 009</b>	<b>53 085</b>	<b>16 455</b>	<b>60 307</b>	<b>296 856</b>
Acquisitions à Juin 2017	26 517	-	8 995	3 045	38 557
Remboursements	-	-	-	-	-
<b>Total brut au 30/06/2017</b>	<b>193 526</b>	<b>53 085</b>	<b>25 450</b>	<b>63 352</b>	<b>335 413</b>
Créances rattachés	24	-	-	-	24
<b>Provision au 31/12/2016</b>	<b>(50 392)</b>	<b>(3 616)</b>	<b>(9 398)</b>	<b>(17 174)</b>	<b>(80 580)</b>
Dotation à Juin 2017	(1 500)	-	(1 500)	-	(3 000)
Reprise à Juin 2017	-	-	-	-	-
<b>Provision au 30/06/2017</b>	<b>(51 892)</b>	<b>(3 616)</b>	<b>(10 898)</b>	<b>(17 174)</b>	<b>(83 580)</b>
<b>Total net au 30/06/2017</b>	<b>141 658</b>	<b>49 469</b>	<b>14 552</b>	<b>46 178</b>	<b>251 857</b>

Note 6 « valeurs immobilisées »

En mille dinars

Tableau de variation des immobilisations arrêté au 30/06/2017										
Désignation	Valeur début de période	Mouvements de la période			Valeur fin de période	Cumul début de période	Amortissement		Cumul fin de période	VCN fin de période
		Acquisitions	Sortie	Reclassement			Dotations	Amortissements		
Immeubles d'exploitation	48 343	877	-	-	49 220	(20 588)	(1 085)	-	(21 673)	27 547
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	49 743	870	-	-	50 613	(26 935)	(1 862)	-	(28 797)	21 816
Mobilier et mobiliers de bureau	33 257	339	-	-	33 596	(23 858)	(1 665)	-	(25 523)	8 073
Mobilier de transport	2 630	214	-	-	2 844	(1 708)	(148)	-	(1 856)	988
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	5 200	5 802	-	-	11 002	-	-	-	-	11 002
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	-	-	-	-	1 252
Logiciels informatiques	9 877	75	-	-	9 952	(7 435)	(573)	-	(8 008)	1 944
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 751)	(3)	-	(2 754)	48
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(4 727)	-	-	(4 727)	(4 727)
<b>Total</b>	<b>158 325</b>	<b>8 177</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>166 502</b>	<b>(88 002)</b>	<b>(5 336)</b>	<b>-</b>	<b>(93 338)</b>	<b>73 164</b>

Note 12 « Capitaux propres »

Le résultat par action se présente comme suit :

	En mille dinars		
	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Résultat de l'exercice (1)	44 652	37 624	92 087
Nombre d'action moyen pondéré (2)	34 000	34 000	34 000
<b>Résultat par action en dinars (1)/(2)</b>	<b>1.313</b>	<b>1.107</b>	<b>2.708</b>

Note à la rubrique CH7 « Charges générales d'exploitation »

	En mille dinars		
	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>a - FRAIS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE</b>	<b>611</b>	<b>885</b>	<b>1 477</b>
<b>b - AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATIONS</b>	<b>14 542</b>	<b>12 955</b>	<b>25 822</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 153</b>	<b>13 840</b>	<b>27 299</b>

Note 21 « Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif »

	En mille dinars		
	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif</b>	<b>(34 445)</b>	<b>(27 380)</b>	<b>(131 047)</b>
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(30 000)	(22 352)	(72 344)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	-	-	(36 232)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(3 000)	(946)	(8 205)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 236)	(4 082)	(1 362)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(209)	-	(12 818)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	-	-	(86)
<b>Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs</b>	<b>1 284</b>	<b>1 578</b>	<b>74 778</b>
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	361	-	63 230
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	-	-	7 067
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	-	-	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	923	1 578	4 481
<b>Total</b>	<b>(33 161)</b>	<b>(25 802)</b>	<b>(56 269)</b>

Note 27 « Variation des liquidités et équivalents de liquidités »

	En mille dinars		
	Jusqu'à fin Juin 2017	Jusqu'à fin Décembre 2016	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(473 208)	(177 663)	(295 545)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(44 178)	(40 334)	(3 844)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	204 408	15 543	188 865
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	16 166	14 378	1 788
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>(296 812)</b>	<b>(188 076)</b>	<b>(108 736)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(651 788)	(463 712)	(188 076)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>(948 600)</b>	<b>(651 788)</b>	<b>(296 812)</b>

#### 4.6.8 Tableau de mouvement des capitaux propres

En Mille dinars

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Réserves pour Reinv exonéré	Réserves pour risques Généraux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
<b>Solde au 31/12/2015 AVANT AFFECTATION</b>	<b>170 000</b>	<b>60 000</b>	<b>9 000</b>	<b>17 200</b>	<b>90 534</b>	<b>6 573</b>	<b>0</b>	<b>34 226</b>	<b>414</b>	<b>11</b>	<b>70 584</b>	<b>458 541</b>
Affectation du résultat 2015	0	0	3 530	45 800	17 894	2 500	0	850	0	10	(70 584)	0
<b>Solde au 31/12/2015 APRES AFFECTATION</b>	<b>170 000</b>	<b>60 000</b>	<b>12 530</b>	<b>63 000</b>	<b>108 428</b>	<b>9 073</b>	<b>0</b>	<b>35 076</b>	<b>414</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>458 542</b>
Résultat au 31/12/2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	92 086	92 086
Autres opérations sur fonds social	0	0	0	0	0	0	0	526	0	0	0	526
<b>Solde au 31/12/2016 AVANT AFFECTATION</b>	<b>170 000</b>	<b>60 000</b>	<b>12 530</b>	<b>63 000</b>	<b>108 428</b>	<b>9 073</b>	<b>0</b>	<b>35 602</b>	<b>414</b>	<b>21</b>	<b>92 086</b>	<b>551 154</b>
Affectation du résultat 2016 (AGO du 25/07/2017)	0	0	4 470	39 980	33 105	3 500	0	850	0	(19)	(81 886)	0
Distributions de dividendes (AGE du 07/09/2017)	0	0	0	0	(10 200)	0	0	0	0	0	0	-10 200
Reclassement du résultat 2016 (AGE du 07/09/2017)	0	0	0	10 200	0	0	0	0	0	0	(10 200)	0
<b>Solde au 31/12/2016 APRES AFFECTATION</b>	<b>170 000</b>	<b>60 000</b>	<b>17 000</b>	<b>113 180</b>	<b>131 333</b>	<b>12 573</b>	<b>0</b>	<b>36 452</b>	<b>414</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>540 954</b>
Autres opérations sur fonds social (*)	0	0	0	0	0	0	0	245	0	0	0	245
Résultat au 30/06/2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 652	44 652
<b>Solde au 30/06/2017</b>	<b>170 000</b>	<b>60 000</b>	<b>17 000</b>	<b>113 180</b>	<b>131 333</b>	<b>12 573</b>	<b>0</b>	<b>36 697</b>	<b>414</b>	<b>2</b>	<b>44 652</b>	<b>585 851</b>

(\*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de la période

#### 4.6.9 Évolution du Produit Net Bancaire et du Résultat d'exploitation

En mille dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Total des produits d'exploitation bancaire	320 262	267 015	563 256
PNB	169 663	148 098	307 524
Résultat d'exploitation	62 460	53 820	117 394
Capital social	170 000	170 000	170 000
Nombre d'actions	34 000 000	34 000 000	34 000 000
Produit d'exploitation / action	9,419	7,853	16,566
PNB / action	4,990	4,356	9,045
Résultat d'exploitation / action	1,837	1,583	3,453

#### 4.6.10 Evolution des bénéfices nets

En mille dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Capital social	170 000	170 000	170 000
Nombres d'actions	34 000 000	34 000 000	34 000 000
Bénéfice avant impôt	62 598	53 989	117 589
Bénéfice net après modifications comptables	44 652	37 624	92 087
Bénéfice avant impôt par action	1,841	1,588	3,459
Bénéfice net par action	1,313	1,107	2,708

#### 4.6.11 Évolution de la Marge Brute d'Autofinancement

En mille dinars

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Bénéfice net	44 652	37 624	92 087
Dotation aux provisions nettes sur créances	33 161	25 802	56 269
Dotation aux provisions nettes sur PF	3 000	9 414	5 120
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5 389	4 220	13 715
<b>Marge Brute d'Autofinancement</b>	<b>86 202</b>	<b>77 060</b>	<b>167 191</b>

#### 4.6.12 principaux indicateurs et ratios

En mille dinars

Principaux Indicateurs (en DT)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dépôt de la clientèle	5 515 583	4 871 016	5 194 082
Créances nettes sur la clientèle	6 969 644	5 920 389	6 272 655
Capitaux propres avant résultat	541 198	458 802	459 067
Capitaux propres après résultat	585 850	496 426	551 154
Capital social	170 000	170 000	170 000
Total Bilan	9 071 309	7 809 751	8 240 102
PNB	169 663	148 098	307 524
Commissions nettes	37 482	32 832	67 002
Frais de personnel	56 457	46 983	100 251
Charges générales d'exploitation	15 153	13 840	27 299
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5 389	4 220	13 715
Frais généraux (frais de persl + chg d'exploit + dota aux Amort)	76 999	65 043	141 265

Total provisions sur créances clientèles	812 202	766 558	782 709*
Agios réservés	192 880	175 470	180 946**
Total Provisions & agios réservés	1 005 082	942 028	963 655
Total des créances classées (2,3,4 et 5)	1 285 166	1 266 490	1 265 058
Résultat d'exploitation	62 460	53 820	117 394
Résultat net après modifications comptables	44 652	37 624	92 087
Dividende	-	-	10 200
Nombre d'actions	34 000 000	34 000 000	34 000 000
Effectif	1 734	1 822	1 821

\* : Hors provisions collectives et ne prennent pas en considération un montant de 16 137 mDT faisant l'objet d'une réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016 présentée comme suit :

« Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT. »

\*\* Un écart de 4 282 mDT a été constaté au niveau du montant des agios réservés entre la note 3 « créances sur la clientèle » des états financiers arrêtés au 31/12/2016 et les agios réservés au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2016 destiné à la BCT. Cet écart s'explique par le problème d'identification par client ayant fait l'objet d'une réserve de la part des commissaires aux comptes au niveau de leur rapport général pour l'exercice 2016 et d'une remarque au niveau de leur rapport pour l'exercice 2016 destiné à la BCT présentées respectivement comme suit :

« L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés »

« L'absence d'un identifiant unique permettant de visualiser l'évolution des engagements et des couvertures des clients d'une période à l'autre »

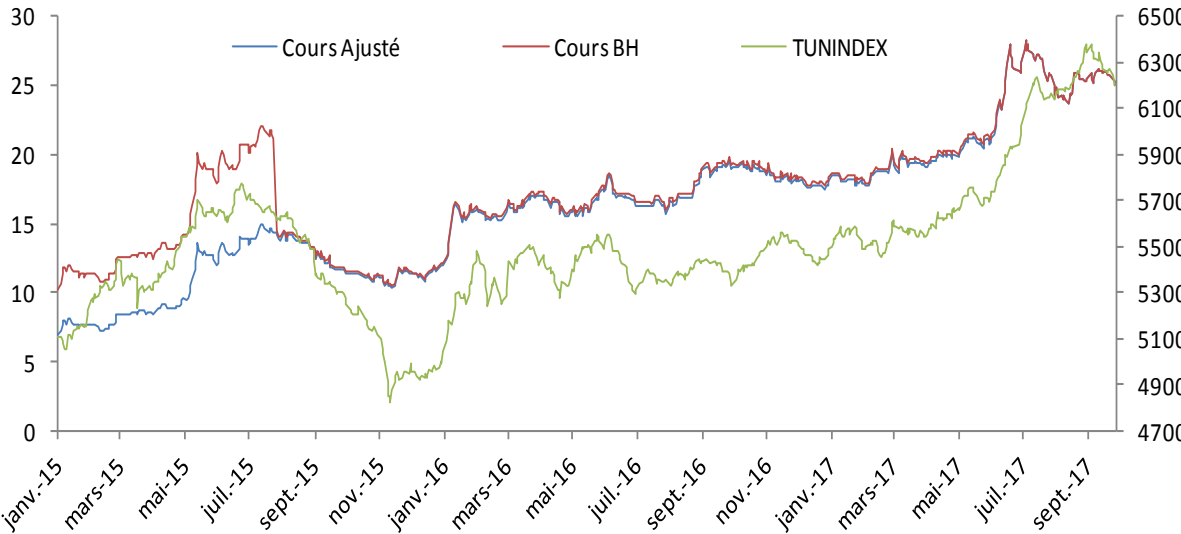
<b>Ratios de Structure</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	6,46%	6,36%	6,69%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	76,83%	75,81%	76,12%
Dépôt de la clientèle / Total Bilan	60,80%	62,37%	63,03%
Dépôt de la clientèle / Créances sur la clientèle	79,14%	82,28%	82,81%
<b>Ratios de Productivité</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Frais généraux / PNB	45,38%	43,92%	45,94%
Commissions nettes / Frais de personnel	66,39%	69,88%	66,83%
Dépôt de la clientèle / Effectif (en DT)	3 181	2 673	2 852
Frais généraux / Effectif (en DT)	44	36	78
Frais de personnel / Effectif (en DT)	33	26	55
PNB / Effectif (en DT)	98	81	169
<b>Ratios de Rentabilité</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
ROE: Bénéfice net / capitaux propres avant résultat	8,25%	8,20%	20,06%
ROA: Bénéfice net / Total actif	0,49%	0,48%	1,12%
Bénéfice net / PNB	26,32%	25,40%	29,94%
PNB / Total Bilan	1,87%	1,90%	3,73%
Dividendes / Capital social	-	-	6,00%
Commissions nettes / PNB	22,09%	22,17%	21,79%
<b>Ratios Réglementaires</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Ratio Cooke	9,84%	10,50%	10,03%
Ratio de liquidité	87,42%	76,53%	75,85%
Taux de couverture des créances classées	78,21%	74,39%	76,17%



#### 4.7. Indicateurs boursiers de la valeur Banque de l'Habitat

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	30/09/2017
Bénéfice net global après modifications comptables (en mDT)	50 298	70 584	92 087	-
Bénéfice par actions (en DT)	2,794	2,076	2,708	-
Dividende par action (en DT)	0	0	0,300	-
Taux de distribution des bénéfices (Pay out)	0,00%	0,00%	11%	-
Date de détachement	-	-	12/06/2017	-
Nombre d'actions	18 000 000	34 000 000	34 000 000	34 000 000
Valeur nominale (en DT)	5	5	5	5
Cours le plus haut (en DT)	13,34	22,77	19,90	28,70
Cours le plus bas (en DT)	9,85	10,250	11,79	17,93
Cours fin de période (en DT)	10,25	12,15	18,35	24,71
Capitalisation fin de période (en MD)	184,50	413,10	623,90	840,14
Rendement dividende (dividende / cours fin de période)	0,00%	0,00%	1,63%	1,21%
PER (cours fin de période / bénéfice par action)	3,67	5,85	6,78	9,12
Price to book value (capitalisation boursière/capitaux propres)	0,67	0,9	1,13	1,52

**Evolution du cours de l'action BH et de l'indice TUNINDEX durant les trois derniers exercices (2015-2017)**



## CHAPITRE 5 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

### 5.1 Membres des organes d'administration et de direction

#### 5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Mme Amel Médini <sup>(1)</sup>	Président	Elle-même		Tunis
État Tunisien	Membres	Mme Amel Medini <sup>(8)</sup>	2015-2017	Tunis
		M.Mohamed Taher Rajhi <sup>(8)</sup>	2015-2017	Tunis
		M.Abderraouf Klibi <sup>(8)</sup>	2015-2017	Tunis
M. Habib Miled <sup>(2)</sup>	Membre	Lui-même	2017-2019	Tunis
M. Mohamed Sadok Driss <sup>(3)</sup>	Membre	Lui-même	2017-2019	Tunis
M. Ahmed Trabelsi <sup>(4)</sup>	Membre	Lui-même	2016-2018	Tunis
M. Rached Horchani <sup>(5)</sup>	Membre	Lui-même	2015-2017	Tunis
M. Mongi Ben Tkhayat <sup>(6)</sup>	Membre	Lui-même	2015-2017	Tunis
M. Achraf Ayadi <sup>(6)</sup>	Membre	Lui-même	2015-2017	Tunis
M. Hamouda Belkhouja <sup>(7)</sup>	Membre	Lui-même	2017-2019	Tunis

(1) Nomination en tant que Président du Conseil d'Administration du 01/12/2015, ensuite du Conseil d'Administration du 17/12/2015 avec une prorogation à mi-février 2016 et du Conseil d'Administration du 26/01/2016 avec une prorogation à fin avril 2016.

(2) Nomination approuvée par l'AGO du 25/05/2017

(3) Mandat renouvelé par l'AGO du 25/05/2017

(4) Mandat renouvelé par l'AGO du 04/06/2016.

(5) Mandat renouvelé par l'AGO du 06/06/2015.

(6) Membres indépendants nommés par l'AGO du 06/06/2015.

(7) Représentant des actionnaires minoritaires, nommé par l'AGO du 25/05/2017.

(8) Nomination approuvée par l'AGO du 06/06/2015 en qualité d'administrateur représentant l'État et les participations publiques

#### 5.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Ahmed RJIBA	Directeur Général	01/12/2015*	Tunis

(\*) Nomination approuvée par le conseil d'administration du 01/12/2015 pour un mandat de 5 ans

- Comité Exécutif de Crédit : Ce comité est présidé par Monsieur Rached Horchani, Messieurs Habib Miled et Abderraouf Klibi sont également membres de ce comité.
- Comité Permanent d'Audit Interne : Ce comité est présidé par Monsieur Achraf Ayadi, Madame Amel Medini et Messieurs Ahmed Trabelsi et Sami Hamadi Contrôleur d'Etat Observateur sont également membres de ce comité.
- Comité des Risques : Ce comité est présidé par Monsieur Mongi Ben Tkhayat, Messieurs Mohamed Sadok Driss et Taher Rajhi sont également membres de ce comité.
- Comité des Nominations et des Rémunérations : Ce comité est présidé par Monsieur Abderraouf Klibi, Messieurs Ahmed Trabelsi, Habib Miled et Sami Hamadi Contrôleur d'Etat Observateur sont également membres de ce comité.

- Comité de Suivi du Programme de Restructuration : Ce comité est présidé par Mme Amel Medini, Messieurs Ahmed Trabelsi et Tahar Rajhi sont également membres de ce comité.
- Commission Interne des Marchés : Cette commission est présidée par Monsieur Ahmed Trabelsi, Messieurs Hammouda Belkhouja, Abderraouf Klibi et Sami Hamadi Contrôleur d'Etat Observateur sont également membres de cette commission.

### 5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Fonctions exercées en dehors de la société
Mme Amel Médini	- DGA de la Caisse des Dépôts et Consignations - DG de la CDC Gestion
M. Ahmed Rjiba	- Directeur Central de la branche Corporate à l'ATB - Directeur du pôle clientèle Corporate et Retail à la Banque Zitouna.
M. Mohamed Sadok Driss	PDG de: - la Sté de Développement et d'Exploitation Agricole "SODEXA" - la Sté Huilerie d'Olives du Nord
M. Ahmed Trabelsi	PDG de: - la Sté ETTAYSSIR - la Sté ESSANIA - la Sté PLATOTECHNICA Gérant de: - la Sté TRABELSI Service
M. Rached Horchani	PDG de : - la Sté ODYSSEE PALACE Gérant de: - MEDIBOIS - HORCHANI DATTES - MEDIMETAL - MEDITOM - HORCHANI PECHE - IMMOBILIERE HORCHANI - MEDICAR
M. Habib Miled	- PDG de la Sté Vêtements de travail et de loisirs. Et il est gérant de la Sté Jumeaux Immobilière
Mr Hamouda Belkhouja	- PDG du cabinet HB Consulting
M. Mongi Ben Tkhayat	- Directeur du cabinet de conseil AMEF Consulting et du cabinet de formation AMEF Training
M. Achraf Ayadi	- Managing Consultant - Groupe CAPGEMINI
M. Taher Rajhi	- Professeur en science de gestion  - Directeur du département finance et comptabilité à la Faculté des Sciences Economiques de Tunis
M. Abderraouf Klibi	- Retraité Ministère des Finances  - Ancien PDG de la Régie des Alcools

#### 5.1.4. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
Mme Amel Médini	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur à la STB</li> <li>- Administrateur à la RNTA</li> <li>- Administrateur à la SEPTS</li> <li>- Administrateur à la CDC Gestion</li> <li>- Administrateur à la SYAHA CAPITAL</li> </ul>
M. Ahmed Rjiba	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'Administration de la Sté SIM-SICAR</li> <li>- Administrateur à la Banque Congolaise de l'Habitat représentant la BH</li> <li>- Administrateur à la « Tunisian Foreign Bank : TFB » représentant la BH</li> </ul>
M. Mohamed Sadok Driss	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur à la Sté Huileries de Bletech</li> <li>- Administrateur à la Sté de Développement et d'Exploitation Agricole "SODEXA"</li> <li>- Administrateur à la Sté Huilerie d'Olives du Nord</li> </ul>
M. Ahmed Trabelsi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur à la Sté d'Assurances SALIM</li> <li>- Administrateur à la BHP</li> <li>- Administrateur à la Sté Modern Leasing</li> <li>- Administrateur à la Sté ETTAYSSIR</li> <li>- Administrateur à la Sté ESSANIA</li> <li>- Administrateur à la Sté PLATOTECHNICA</li> </ul>
M. Rached Horchani	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur à la Sté Horchani BIO DATTES SA</li> </ul>
M. Habib Miled	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur à la Sté Vêtements de travail et de loisirs.</li> </ul>
M. Hamouda Belkhouja	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur à la société HB Consulting</li> </ul>
M. Mongi Ben Tkhatat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Néant</li> </ul>
M. Achraf Ayadi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Néant</li> </ul>
M. Taher Rajhi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil de l'Institut d'Administration des Entreprises de Tunis</li> </ul>
M. Abderraouf Klibi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Néant</li> </ul>

#### 5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration dans la société qu'ils représentent :

Membres	Représenté par	Fonction dans la société qu'il représente
État Tunisien	M. Mohamed Taher Rajhi	Enseignant universitaire
État Tunisien	M. Abderraouf Klibi	Retraité ancien cadre au Ministère de l'Économie et des Finances
État Tunisien	Mme Amel Medini	DG de la CDC Gestion

## 5.2 Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2016

### 5.2.1. Rémunération et avantages en nature attribués par la BH aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2016

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

En 2016, le montant brut des jetons de présence alloué aux administrateurs s'élève à 175 000 dinars.

- Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2016, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :

1. Le montant alloué au Président du Comité d'Audit Permanent : 6 250 dinars ;
2. Le montant alloué au Président du Comité des risques : 6 250 dinars ;
3. Le montant alloué aux membres du Comité d'Audit Permanent : 6 250 dinars ;
4. Le montant alloué aux membres du Comité des risques : 5 625 dinars ;
5. Le montant alloué aux membres du Comité des marchés : 15 000 dinars ;
6. Le montant alloué aux membres du Comité de rémunération : 3 750 dinars ;
7. Le montant alloué aux membres du Comité exécutif : 8 750 dinars ;

- La rémunération mensuelle du Directeur Général a été fixée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 3 mai 2016 comme suit :

- Un salaire net de 16 milles dinars au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre.
- Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :
  - Une voiture de fonction et des bons de carburant de 500 litres par mois ;
  - Une deuxième voiture de fonction (pour utilisation domestique) et des bons de carburant de 250 litres par mois ;
  - La prise en charge des frais de téléphone portable ;
  - Le remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions sous présentation des factures à l'appui (frais de déplacement, missions à l'étranger...).
- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille dinars (correspondant à 100% de l'élément annuel variable) fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie durant l'exercice 2016 se détaille comme suit :

1. Un salaire brut au titre de l'exercice de 306 795,534 dinars correspondant à l'élément fixe du salaire ;
2. Des charges patronales de 72 752,901 dinars ;
3. Des avantages en nature s'élevant à un montant brut de 8 241,550 dinars et qui comprennent :
  - Deux voitures de fonction;
  - Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
  - Les charges relatives au téléphone portable.

Les obligations et engagements de la Banque de l'Habitat envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	DG		Administrateurs	
	Charges	Passif	Charges	Passif
	de l'exercice	au 31/12/2016	de l'exercice	au 31/12/2016
Avantages à court terme	379 548	0	226 875	0
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>379 548</b>	<b>0</b>	<b>226 875</b>	<b>0</b>

**5.2.2. Les engagements donnés aux membres des organes d'administration, de direction et de contrôle de la BH au 31/12/2016**

En mDT

	Crédits	Engagement par signature	Portage	Total
<b>Président Directeur Général</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
M. Ahmed Rjiba	0	0	0	0
<b>Membres du Conseil d'Administration et de Direction</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Mme Amel Medini				
M. Ahmed Trabelsi	0	0	0	0
M. Mohamed Sadok Driss	0	0	0	0
M. Habib Miled	0	0	0	0
Mr Rached Horchani	0	0	0	0
Mr Mongi Ben Tkhayat	0	0	0	0
Mr Achraf Ayadi	0	0	0	0
Mr Hamouda Belkhouja	0	0	0	0
<b>Organe de contrôle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Cabinet Audit Consulting and Business (A.C.B.)	0	0	0	0
Cabinet Walid Tlili	0	0	0	0
<b>Total Général</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 5.3. Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Le cabinet Audit Consulting & Business (A.C.B), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Zied Khedimallah.	Résidence Zarrad Bureau A 24 - Les Berges du Lac - Tunis  Tel : 71 198 055 - Fax : 71 198 031  e-mail : acb.om@acbusiness.com	2016-2018*
Le Cabinet Walid Tlili, Expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2. Mont-plaisir – Tunis - Tunisie Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053 e-mail : <a href="mailto:waliid.etlili@gmail.com">waliid.etlili@gmail.com</a>	2016-2018**

\* Mandat renouvelé par l'AGO du 04/06/2016

\*\* Mandat nommé par l'AGO du 04/06/2016

### 5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

Le chiffre d'affaires réalisé en 2016 par la BH avec l'Etat Tunisien selon des conventions établies entre les deux parties, s'élève à **1 429 608 dinars** détaillé comme suit:

Désignations	En Dinars
	31/12/2016
Rémunération sur gestion : convention FOPROLOS	1 225 580
Rémunération sur gestion : convention 4ème PDU	29 363
Rémunération sur gestion : convention US-AID HG 004B	55 556
Rémunération sur gestion : convention 3ème PDU	9 604
Rémunération sur gestion : convention pour la réhabilitation d'EL Hafsia	125
Rémunération sur gestion : convention 2ème PDU	4 923
Rémunération sur gestion : convention PRLSI	198
Rémunération sur gestion : convention FNAH	104 259
<b>Total</b>	<b>1 429 608</b>



## Chapitre 6– RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

### 6.1 Evolution récente et orientation stratégique

#### 6.1.1. Evolution récente

Au 30 septembre 2017, la BH a réalisé un chiffre d'affaires de 505 966 mDT contre 410 991 mDT durant la même période de 2016, soit une augmentation de 23,11%. Parallèlement, les charges d'exploitation bancaires ont suivi dans le même sens (+29,19% à 239 240 mDT). Le PNB s'est ainsi inscrit en hausse de 18,12% à 266 726 mDT).

Les principaux indicateurs d'activité de la BH relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 se résument comme suit :

En DT	Cumul à la fin du 3 <sup>ème</sup> trimestre		31/12/2016	Variation 3 <sup>ème</sup> trimestre 2017/3 <sup>ème</sup> trimestre 2016
	2017	2016(*)		
Produits d'exploitation bancaire	505 966 408	410 991 219	563 256 513	23,11%
Charges d'exploitation bancaire	239 240 036	185 182 322	255 732 920	29,19%
Produit Net Bancaire	266 726 372	225 808 897	307 523 593	18,12%
Encours crédits	7 069 305 031	5 904 565 877	6 272 654 992	19,73%
Encours dépôts	5 715 021 858	5 037 631 710	5 194 081 607	13,45%

\* : chiffres retraités

#### 6.1.2 Orientation stratégique de la banque

La BH poursuivra donc la réalisation de son Plan de Restructuration tout en développant son activité par les concours à l'économie, le développement de son portefeuille clientèle et l'atteinte de ses objectifs.

Ainsi, les efforts de la Banque seront axés sur:

- Le Renforcement des fonds propres par la réalisation d'une augmentation de capital et l'émission de 4 emprunts subordonnés.
- Le Renforcement des règles de Bonne Gouvernance et ce à travers :
  - Le Code de Déontologie et de Bonne Gouvernance.
  - La Politique de gestion des Conflits d'Intérêts.
  - La Politique de Formation des Membres du Conseil d'Administration.
- L'Echange des Données entre le Conseil d'Administration, les Comités Emanant du Conseil d'Administration et les Structures Chargées de la Gestion des Risques et du Contrôle Interne et L'élaboration de la Politique d'Arbitrage et les Clauses Arbitrales et les Conventions de Conciliation.
- La Réorganisation de la banque et la mise en œuvre des processus couvrant toute l'activité tout en tenant compte de tous les niveaux de contrôle.

- La Mise en Place d'une Procédure de nomination et de rémunération des Membres de l'Organe de Direction et des Responsables de l'Encadrement Supérieur.
- L'élaboration d'un Nouvel Organigramme et la réorganisation du Réseau permettant d'atteindre les objectifs suivants :
  - La gestion transversale des processus.
  - La couverture de toutes les activités de la Banque.
  - La maîtrise des risques générés par les activités de la Banque.
  - La prise en charge de tous les niveaux de contrôle.
- L'engagement confirmé dans le financement de l'économie avec une meilleure maîtrise du Risque crédit ; une stratégie de financement reposant sur les orientations suivantes:
  - Conforter notre position de leader sur le marché des particuliers notamment sur le marché de l'immobilier.
    - Consolider notre image de Banque de référence dans le financement de l'activité de la promotion immobilière tout en adoptant une politique sélective vis à vis de ce marché.
      - Continuer à financer les autres activités en privilégiant celles présentant une forte valeur ajoutée telle que l'industrie pharmaceutique, l'industrie investissant dans l'efficacité énergétique, les établissements de santé privés, les écoles de formation privées...
      - Maintenir une faible exposition dans le secteur touristique.
      - Cibler progressivement le segment des PME et des TPE suivant la mise en production du système de notation des entreprises.
- La mise en place de notre Politique de Gestion des Risques Marché, Liquidité et Global de Taux pour une meilleure gestion de notre exposition, qui va permettre de :
  - Arrêter la liste des différentes limites à mettre en place en vue de gérer les risques sur les différents marchés
    - Fixer la procédure de validation des limites par les différents comités.
- La mobilisation des ressources en adéquation avec nos besoins grâce à une gestion dynamique garantissant réactivité et optimisation des charges.
- L'enrichissement de l'offre de produits et services BH afin de répondre aux besoins de nouveaux segments et garantissant la fidélisation de la clientèle existante.
- Le choix et l'implémentation de l'ERP Bancaire.
- La finalisation du plan social et des différents projets ayant trait aux recrutements, la refonte du système d'évaluation des Ressources Humaine et la mise en œuvre de l'école de formation.
- L'élaboration du Bilan des Compétences :
 

Pour pallier aux insuffisances relevées dans le cadre du Full Audit en terme de compétences managériales, l'objet de ce projet est de :

  - Identifier les potentiels dont dispose la banque
  - Faire le point sur les motivations et les intérêts professionnels des cadres
  - Comblent les déficits de compétences en termes de compétences managériales
  - Définir les compétences à développer pour chacun des cadres de la banque
  - Orienter les cadres vers de nouvelles fonctions en adéquation avec leurs profils
- Le renforcement de la communication interne afin de fédérer le personnel autour des objectifs de la Banque.

- La refonte du site intranet de la banque par la mise en place d'une nouvelle version Intuitive et collaborative permettant :
  - Le partage d'informations et des documents entre le personnel de la Banque;
  - La communication en interne autour des événements de la banque.
- Le renforcement du sentiment d'appartenance et la valorisation du capital humain.
- La consolidation de la dimension citoyenne de la Banque en mettant l'humain au cœur de son action, à travers l'engagement de la banque dans la responsabilité sociale et environnementale.

## 6.2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2017 – 2021 par rapport aux informations prévisionnelles 2015 – 2019

### 6.2.1 Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2016 par rapport aux prévisions du BP figurant dans le document de référence BH 2015-2

La confrontation des réalisations de l'exercice 2016 par rapport aux prévisions publiées au niveau du document de référence « Banque de l'Habitat 2015-2 » a fait ressortir des écarts peu importants au niveau de certaines rubriques :

*En milliers de dinars*

Désignation	Prévisions 2016	Réalisations 2016	Ecart	Taux de réalisation	Commentaires
Dépôts clientèle	5 698 515	5 194 082	(504 433)	91%	Ecart provenant principalement de l'écart des réalisations de l'année 2015 (-448 MD) effet de la concurrence en matière de collecte de dépôts
Créances sur les établissements bancaires et financières	167 261	183 773	16 512	110%	Cet écart trouve son origine de l'évolution de la situation de trésorerie de la banque
Créances sur la clientèle	5 509 898	6 272 655	762 757	114%	Accélération du rythme d'activité de crédits
Portefeuille titre commercial	1 034 863	1 225 538	190 675	118%	Cet écart provient de l'évolution importante des placements en BTA dépassant ainsi les prévisions
Portefeuille titre d'investissement	222 045	216 300	(5 745)	97%	Cet écart est expliqué par l'augmentation de la provision constituée sur la TFB
Emprunts & Ressources spéciales	973 897	934 493	(39 404)	96%	Retard sur encaissements d'emprunts
Immobilisations	130 752	70 321	(60 431)	54%	Retard dans la réalisation de l'aménagement des agences ,dans la réalisation des projets SI et la modification de la prise en charge du plan social initialement prévu comme charges à répartir sur plusieurs exercices
Intérêts et revenus assimilés	395 165	399 312	4 147	101%	Réalisations conformes aux objectifs
Commissions reçues	70 463	72 710	2 248	103%	Réalisations conformes aux objectifs
Intérêts encourus et charges assimilées	224 827	250 024	25 198	111%	Augmentation des intérêts sur refinancement auprès BCT pour financer le gap de trésorerie (dépôts-504 md et crédits +763 md)
PNB	298 850	307 524	8 673	103%	Résultante des écarts constatés dans les charges et produits d'exploitations pour des variations des encours ou du TMM
Dotations aux provisions/créances	63 069	56 269	(6 800)	89%	Meilleure maîtrise de risque

Frais de personnel	86 169	100 251	14 082	116%	Prise en charge des frais du plan social initialement prévu comme charges à répartir sur plusieurs exercices majoré par le glissement de réalisation du plan
Charges générales d'exploitation	27 013	27 299	286	101%	Réalisations conformes aux objectifs
Résultat Net	77 904	92 087	14 183	118%	Effet des économies d'impôts suite à la constatation d'une perte sur la participation TFB

## 6.2.2 Analyse des modifications opérées au niveau des prévisions 2017-2021 par rapport aux informations prévisionnelles 2015-2019 publiées au niveau du document de référence BH 2015-2

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « Banque de l'Habitat 2015-2 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous jacentes relatives aux rubriques suivantes :

### ACTIF

#### Créances sur les établissements bancaires et financières

*En milliers de dinars*

Désignation	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Ancien BP	167 261	132 341	92 569	63 964	Ecart justifié par la situation de trésorerie de la banque et l'accélération de l'activité des crédits clientèles.
Nouveau BP	183 773	53 257	16 177	22 928	
<b>Ecart</b>	<b>16 512</b>	<b>(79 084)</b>	<b>(76 392)</b>	<b>(41 036)</b>	
<b>% écart</b>	<b>9,9%</b>	<b>(59,8%)</b>	<b>(82,5%)</b>	<b>(64,2%)</b>	

#### Créances sur la clientèle

*En milliers de dinars*

Désignation	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Ancien BP	5 509 898	5 958 571	6 480 263	7 074 965	Ecart justifié par l'accélération du rythme de l'activité des crédits.
Nouveau BP	6 272 655	7 075 619	7 883 966	8 691 749	
<b>Ecart</b>	<b>762 757</b>	<b>1 117 048</b>	<b>1 403 703</b>	<b>1 616 784</b>	
<b>% écart</b>	<b>13,8%</b>	<b>18,7%</b>	<b>21,7%</b>	<b>22,9%</b>	

#### Portefeuille titre commercial

*En milliers de dinars*

Désignation	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Ancien BP	1 034 863	1 226 863	1 457 263	1 692 263	Ecart justifié par une révision à la hausse des taux d'accroissements moyen 11% au lieu de 9,21% tout en tenant en considération les prochaines émissions et tombée en BTA.
Nouveau BP	1 225 538	1 457 196	1 692 196	1 942 196	
<b>Ecart</b>	<b>190 675</b>	<b>230 333</b>	<b>234 933</b>	<b>249 933</b>	
<b>% écart</b>	<b>18,4%</b>	<b>18,8%</b>	<b>16,1%</b>	<b>14,8%</b>	

#### Portefeuille d'Investissement

*En milliers de dinars*

Désignation	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Ancien BP	222 045	228 787	236 050	243 585	Ecart justifié par la prise en compte des nouvelles participations et les participations exonérées de SIM-SICAR.
Nouveau BP	216 300	262 555	291 255	319 640	
<b>Ecart</b>	<b>(5 745)</b>	<b>33 768</b>	<b>55 205</b>	<b>76 055</b>	
<b>% écart</b>	<b>(2,6%)</b>	<b>14,8%</b>	<b>23,4%</b>	<b>31,2%</b>	

## Valeurs Immobilisées

En milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Ancien BP	130 752	142 881	139 672	123 856	Ecart justifiée par le retard de concrétisation de certains investissements qui sera significativement résorbé en 2019.
Nouveau BP	70 321	95 337	114 499	122 340	
<b>Ecart</b>	<b>(60 431)</b>	<b>(47 544)</b>	<b>(25 173)</b>	<b>(1 516)</b>	
<b>% écart</b>	<b>(46,2%)</b>	<b>(33,3%)</b>	<b>(18,0%)</b>	<b>(1,2%)</b>	

## PASSIF

### Dépôts et avoirs de la clientèle

En milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Ancien BP	5 698 515	6 246 651	6 882 690	7 590 360	Ecart justifié par la révision des taux d'accroissement moyenne des dépôts à 9,75%.
Nouveau BP	5 194 082	5 683 082	6 219 082	6 835 082	
<b>Ecart</b>	<b>(504 433)</b>	<b>(563 570)</b>	<b>(663 609)</b>	<b>(755 278)</b>	
<b>% écart</b>	<b>(8,9%)</b>	<b>(9,0%)</b>	<b>(9,6%)</b>	<b>(10,0%)</b>	

### Emprunts et ressources spéciales

En milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Ancien BP	973 897	923 150	852 018	773 538	Révision des encaissements et des décaissements sur les emprunts après nouvelles négociations des lignes auprès des bailleurs de fonds.
Nouveau BP	934 493	1 104 900	1 267 387	1 540 897	
<b>Ecart</b>	<b>(39 404)</b>	<b>181 751</b>	<b>415 369</b>	<b>767 359</b>	
<b>% écart</b>	<b>(4,0%)</b>	<b>19,7%</b>	<b>48,8%</b>	<b>99,2%</b>	

## COMPTE DE RESULTAT

### Intérêts et revenus assimilés

En milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Ancien BP	395 165	418 998	452 639	490 459	Ecart du à la variation de l'encours des crédits, l'effet de révision de TMM et l'effet de trésorerie (emprunts / marché monétaire).
Nouveau BP	399 312	478 113	553 549	610 670	
<b>Ecart</b>	<b>4 147</b>	<b>59 116</b>	<b>100 910</b>	<b>120 210</b>	
<b>% écart</b>	<b>1,0%</b>	<b>14,1%</b>	<b>22,3%</b>	<b>24,5%</b>	

### Commissions reçues

En milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Ancien BP	70 463	82 441	97 281	114 791	Ecart justifié par la révision du taux d'accroissement 10% au lieu de 17% prévu initialement.
Nouveau BP	72 710	79 981	87 979	96 777	
<b>Ecart</b>	<b>2 248</b>	<b>(2 460)</b>	<b>(9 301)</b>	<b>(18 014)</b>	
<b>% écart</b>	<b>3,2%</b>	<b>(3,0%)</b>	<b>(9,6%)</b>	<b>(15,7%)</b>	

## Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

En milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Ancien BP	61 752	71 764	83 709	90 615	Effet de variation de l'encours de portefeuille titre commercial ainsi qu'une légère variation du TMM.
Nouveau BP	88 821	106 444	123 053	140 536	
<b>Ecart</b>	<b>27 070</b>	<b>34 680</b>	<b>39 344</b>	<b>49 921</b>	
<b>% écart</b>	<b>43,8%</b>	<b>48,3%</b>	<b>47,0%</b>	<b>55,1%</b>	

## Revenus du portefeuille titres d'investissement

En milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Ancien BP	1 920	2 000	2 096	2 201	Effet de variation de l'encours de portefeuille titre d'investissement
Nouveau BP	2 413	2 582	2 762	2 956	
<b>Ecart</b>	<b>493</b>	<b>582</b>	<b>666</b>	<b>754</b>	
<b>% écart</b>	<b>25,7%</b>	<b>29,1%</b>	<b>31,8%</b>	<b>34,3%</b>	

## Intérêts encourus et charges assimilées

En milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Ancien BP	224 827	239 161	250 632	263 848	Ecart justifié par la variation des encours des emprunts et de la révision du TMM.
Nouveau BP	250 024	296 358	363 592	403 872	
<b>Ecart</b>	<b>25 198</b>	<b>57 197</b>	<b>112 961</b>	<b>140 024</b>	
<b>% écart</b>	<b>11,2%</b>	<b>23,9%</b>	<b>45,1%</b>	<b>53,1%</b>	

## Produit Net Bancaire

En milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Ancien BP	298 850	329 970	378 536	427 136	La résultante des effets de la variation de la marge d'intérêts, des commissions nette et des revenus du portefeuille.
Nouveau BP	307 524	364 483	396 844	439 468	
<b>Ecart</b>	<b>8 673</b>	<b>34 512</b>	<b>18 308</b>	<b>12 332</b>	
<b>% écart</b>	<b>2,9%</b>	<b>10,5%</b>	<b>4,8%</b>	<b>2,9%</b>	

## Dotations aux provisions sur créances

En milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Ancien BP	63 069	66 154	66 799	60 255	Dotations fixées de manière à atteindre un taux de couverture $\geq 80\%$ à partir de 2020.
Nouveau BP	131 047	63 385	64 396	65 041	
<b>Ecart</b>	<b>67 978</b>	<b>(2 769)</b>	<b>(2 403)</b>	<b>4 786</b>	
<b>% écart</b>	<b>107,8%</b>	<b>(4,2%)</b>	<b>(3,6%)</b>	<b>7,9%</b>	



## Frais de personnel

*En milliers de dinars*

Désignation	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Ancien BP	86 169	81 388	86 519	93 625	Prise en charge des frais du plan social initialement prévu comme charges à répartir sur plusieurs exercices majoré par le report de réalisation du plan social.
Nouveau BP	100 251	113 777	122 484	125 496	
<b>Ecart</b>	<b>14 082</b>	<b>32 389</b>	<b>35 966</b>	<b>31 871</b>	
<b>% écart</b>	<b>16,3%</b>	<b>39,8%</b>	<b>41,6%</b>	<b>34,0%</b>	

## Charges générales d'exploitation

*En milliers de dinars*

Désignation	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Ancien BP	27 013	28 904	30 927	32 966	Compression et optimisation des frais généraux pour l'année 2016 avec un taux d'accroissement de 7% pour le reste de la période, avec prise en compte des frais de fonds de garantie des dépôts.
Nouveau BP	27 298	46 259	49 911	56 347	
<b>Ecart</b>	<b>285</b>	<b>17 354</b>	<b>18 984</b>	<b>23 381</b>	
<b>% écart</b>	<b>1,1%</b>	<b>60,0%</b>	<b>61,4%</b>	<b>70,9%</b>	

## Résultat Net

*En milliers de dinars*

Désignation	2016	2017	2018	2019	Commentaires
Ancien BP	77 904	93 516	117 477	147 146	Effet de la variation des éléments de calcul du résultat.
Nouveau BP	92 087	100 776	109 774	128 020	
<b>Ecart</b>	<b>14 183</b>	<b>7 260</b>	<b>(7 703)</b>	<b>(19 125)</b>	
<b>% écart</b>	<b>18,2%</b>	<b>7,8%</b>	<b>(6,6%)</b>	<b>(13,0%)</b>	

### 6.3. Analyse des performances réalisées au 30/09/2017 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2017

La confrontation des réalisations au 30/09/2017 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2017 telles que publiées au niveau du présent document de référence fait ressortir les taux de réalisation suivants :

En dinars	Indicateurs d'activités au 30/09/2017	Prévisions année 2017	Taux de réalisation
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>505 966 408</b>	<b>667 119 798</b>	<b>75,84%</b>
Intérêts	348 894 969	478 113 020	72,97%
Commissions en produits	63 297 455	79 981 342	79,14%
Revenus du portefeuille-titres commercial et investissement	93 773 984	109 025 436	86,01%
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>239 240 036</b>	<b>302 637 121</b>	<b>79,05%</b>
Intérêts encourus	233 977 403	296 357 841	78,95%
Commissions encourues	5 262 633	6 279 280	83,81%
<b>Produits Nets bancaires</b>	<b>266 726 372</b>	<b>364 482 677</b>	<b>73,18%</b>
<b>Charges opératoires*:</b>	<b>104 323 512</b>	<b>160 035 405</b>	<b>65,19%</b>
Frais de personnel	82 770 385	113 776 881	72,75%
Charges générales d'exploitation	21 553 127	46 258 524	46,59%
<b>Structure du portefeuille</b>	<b>1 543 154 207</b>	<b>1 719 751 102</b>	<b>89,73%</b>
Portefeuille-titres commercial	1 292 797 142	1 457 196 064	88,72%
Portefeuille-titres d'investissement	250 357 065	262 555 038	95,35%
<b>Encours crédits</b>	<b>7 069 305 031</b>	<b>7 075 618 840</b>	<b>99,91%</b>
<b>Encours dépôts</b>	<b>5 715 021 858</b>	<b>5 683 081 606</b>	<b>100,56%</b>
Dépôts à vue	1 915 896 851	1 779 815 988	107,65%
Dépôts d'épargne	1 785 014 577	1 830 348 559	97,52%
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>1 110 415 927</b>	<b>1 104 900 309</b>	<b>100,50%</b>
<b>Capitaux propres**</b>	<b>541 326 329</b>	<b>642 503 017</b>	<b>84,25%</b>

\* Les charges opératoires ne tiennent pas compte des dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations.

\*\* Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

On constate que les principaux indicateurs d'activité réalisés au 30/09/2017 sont en phase avec les prévisions fin 2017 telles que prévues au niveau du Business Plan 2017-2021.

**La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.**

**L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel. La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.**

## 6.4. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la BH pour la période 2017-2021 ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2016 audités et certifiés. Il est à signaler que le business plan élaboré par la banque pour la période 2017-2021 tient compte des recommandations de la mission du full audit engagée par l'Etat en tant qu'actionnaire dans le cadre de la restructuration des trois banques publiques.

Les prévisions de la banque et les hypothèses sous-jacentes de la période 2017-2021 ont été approuvées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 06/07/2017 et telles que modifiées par le Conseil d'Administration réuni le 07/09/2017.

### 6.4.1. Les hypothèses de prévisions retenues

Le plan prévisionnel est construit sur la base d'un ensemble d'hypothèses en rapport avec le contexte général du marché mais aussi en tenant compte des besoins et de la stratégie de la banque.

Formulation des Hypothèses	Commentaires
<b>Les emplois</b>	
<b>Créances sur la clientèle</b> Un taux d'accroissement annuel moyen de 9,80 % des engagements sur la période 2016-2021.	La structure cible des crédits sera préservée à un niveau de 60% en crédits aux entreprises (entreprises, professionnels et promoteurs) et 40% en crédits aux particuliers (personnels et acquéreurs).
<b>Evolution des créances classées</b> -Un taux de créances classées de 10,32% en 2021 contre 15,08% en 2016. -Le taux de couverture des créances classées par les provisions et les agios réservés passera de 76,16% en 2016 à 84,57% en 2021.	La banque adoptera durant la période 2017-2021 une politique d'assainissement du portefeuille crédit axée sur l'amélioration de la gestion du risque crédit de la banque, le renforcement de l'effort de recouvrement et l'assainissement du portefeuille accroché.
<b>Le portefeuille titre</b> -Un taux d'accroissement annuel moyen de 11,05% sur la période 2016-2021 du portefeuille titre commercial sur la période prévisionnelle. - Un taux d'accroissement annuel moyen de 9,11% du portefeuille d'investissement sur la période prévisionnelle.	L'accroissement du portefeuille titres provient essentiellement de l'évolution du portefeuille titres commercial et plus particulièrement des placements en BTA. Cette assise donnera la possibilité à la banque de se refinancer auprès du marché monétaire en cas de besoins de liquidité et conserver le statut de Spécialiste en Valeurs de Trésor (SVT) en assurant un volume minimum de 10% de chaque adjudication.
<b>Les valeurs immobilisées</b> Le taux de croissance annuel moyen sur la période 2016-2021 des valeurs immobilisées brutes sera de 13,90%.	Une croissance sur toute la période qui tient compte du programme d'extension du réseau, la poursuite de la modernisation des points de vente, la rénovation et la modernisation des infrastructures informatiques et la mise en place de l'ERP, la refonte du système comptable et l'acquisition d'une solution ALM.

Formulation des Hypothèses	Commentaires
<b>Les ressources</b>	
<p><b>Dépôts à la clientèle</b></p> <p>Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 9,75% des dépôts sur la période 2016-2021, répartie de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 13,99% pour les dépôts à Vue ;</li> <li>- Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 9,33% pour les dépôts d'épargne ;</li> <li>- Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 6,03% pour les dépôts à échéance.</li> </ul>	<p>-La stratégie de la banque sera de privilégier davantage les dépôts à vue, afin de réduire le coût de ses ressources et améliorer la part des dépôts à vue dans le total des ressources de la clientèle.</p> <p>-Maintenir la croissance des dépôts d'épargne en s'orientant vers de ressources à caractère durable, stable et à moindre coût à savoir les dépôts d'épargne El Jedd , les comptes spéciaux d'épargne et compte épargne Capital Plus. Le Produit d'Epargne Logement (PEL) continuera à être un produit d'appel même s'il pourrait être libéré sur le secteur.</p> <p>- Pour les dépôts à échéance, l'objectif de la banque est de réduire la dépendance envers les institutionnels, de rendre ces placements plus stables à une durée plus longue.</p>
<p><b>Emprunt &amp; ressources spéciales</b></p> <p>Durant la période 2017-2021, la banque envisage le recours à quatre emprunts subordonnés, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un emprunt subordonné de 70 MD au début de l'année 2017 émis en deux tranches à taux fixe et à taux variable remboursable sur 7 ans ; (déjà réalisé et clôturé)</li> <li>-Un emprunt subordonné de 70 MD courant l'année 2018;</li> <li>- Un emprunt subordonné de 70 MD courant l'année 2019 ;</li> <li>- Un emprunt subordonné de 50 MD courant l'année 2020.</li> </ul> <p>La banque continuera la mobilisation de ressources sur le moyen et long terme avec des conditions avantageuses auprès de bailleurs de fonds internationaux (BAD, BEI, BIRD...)</p> <p>Les ressources d'emprunt enregistreront un taux de croissance annuel moyen sur la période 2016-2021 de 21,67%.</p>	<p>-L'emprunt subordonné sera retenu en tant que fonds propres complémentaires conformément à la circulaire BCT 91-24 et permettra de maintenir un niveau de ratio de solvabilité global supérieur à 10%.</p> <p>-Libéralisation du FOPROLOS et des ressources spéciale sur toutes les banques.</p>

Formulation des Hypothèses	Commentaires
<b>Les Fonds propres</b>	
<p><b>Le capital</b></p> <p>Le Capital social passera de 170MDT à 238 MDT en 2017 par une incorporation de réserves de 34 MDT et une augmentation de capital en numéraire de 34 MDT.</p> <p><b>Les réserves</b></p> <p>Une augmentation des réserves par une prime d'émission de 68MDT et l'affectation des résultats des exercices après déduction des dividendes à distribuer durant la période 2017-2021 ce qui portera les fonds propres totaux à 1.184,5 MDT en 2021.</p>	<p>- L'augmentation du capital est un impératif pour garantir la conformité de la banque aux circulaires BCT 2012-9 et 2013-21, et soutenir son développement tout en respectant la réglementation en terme de ratio de solvabilité.</p> <p>- Des dividendes de 12% par rapport à la valeur nominale entre 2017 et 2021.</p>

Formulation des Hypothèses	Commentaires
<b>L'exploitation</b>	
<p><b>Le produit net Bancaire</b></p> <p>Un taux d'accroissement annuel moyen sur la période 2016-2021 de l'ordre de 11,38% du PNB provenant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un accroissement annuel moyen sur la période 2016-2021 de l'ordre de 11,43% de la marge d'intérêt.</li> <li>- Un accroissement annuel moyen de l'ordre de 10% de la marge nette sur commissions.</li> <li>- Un accroissement annuel moyen de l'ordre de 12,26% des gains sur portefeuilles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concentration sur des secteurs viables, générateurs de valeur et rentables.</li> <li>-Progression des commissions par la diversification des produits de services bancaires (produits monétiques, bancaires étrangers, canaux de communications,...).</li> <li>-Augmentation des produits sur portefeuille BTA.</li> </ul>
<p><b>Les frais généraux</b></p> <p>Evolution des frais généraux à un taux moyen annuel de 8,21% pour toute la période 2016-2021.</p>	<p>L'évolution des frais généraux tient compte des frais de garantie des dépôts ainsi que de l'impact dépenses engagées dans le cadre du plan social qui concerne une population de 367 employés, toutes catégories confondues.</p> <p>Amélioration continue du coefficient d'exploitation portant ce ratio de 45,94% en 2016 à 41,47% en 2021.</p>
<p><b>Les Dotations aux Amortissements</b></p> <p>Un taux d'accroissement annuel moyen de 16,40% des dotations aux amortissements pour la période 2016-2021.</p>	<p>Compte tenu du rythme élevé des investissements occasionnés par le programme de restructuration, les dotations aux amortissements augmentent sensiblement.</p>
<p><b>Les dotations aux provisions</b></p> <p>Une enveloppe annuelle moyenne des provisions réservée sur les crédits à la clientèle de 64,7 MD ce qui permettra d'atteindre une enveloppe de provisions sur crédits à la clientèle de 967,8 MD en 2021.</p> <p>Les dotations aux provisions sur créances enregistreront une hausse annuelle moyenne de 3,06% sur la période 2016-2021.</p> <p>Les dotations nettes aux provisions sur valeur de portefeuille titres évolueront en moyenne de 7,33% sur la période 2016-2021.</p>	<p>L'assainissement du bilan de la banque a permis de limiter les dotations complémentaires malgré l'évolution significative de l'activité.</p>
<p><b>Le résultat net</b></p> <p>Le résultat net de la banque atteindra 170,9 MD à fin 2021 contre 92 MD en 2016 soit un taux de croissance annuel moyen de 13,17% sur la période 2016-2021.</p>	<p>L'opération d'assainissement du bilan permettra de dégager des résultats en croissance continue.</p>

## 6.4.2. Les emplois de la banque

### 6.4.2.1. Evolution des engagements

#### Les Crédits à la clientèle

En matière de crédits, la Banque table sur un taux d'accroissement annuel moyen sur la période 2016-2021 de ses engagements de 9,8 % ; ce qui porte l'encours Brut des crédits de 7 329 426 mDT à fin 2016 à 11 694 689 mDT à fin 2021.

La structure cible des crédits sera préservée à son niveau escompté à savoir 60% en crédits aux entreprises (entreprises, professionnels et promoteurs) et 40% en crédits aux particuliers (personnels et acquéreurs).

Ces crédits évolueront comme suit :

*En Milliers de dinars*

Produit \ Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>CREDITS / RESSOURCES PROPRES</b>	<b>6 855 350</b>	<b>7 694 317</b>	<b>8 543 466</b>	<b>9 388 826</b>	<b>10 264 918</b>	<b>11 194 094</b>
COMPTES DEBITEURS CLIENTELE	460 018	470 018	480 018	490 018	500 018	510 018
CREDITS AUX PARTICULIERS	995 239	1 155 339	1 320 339	1 490 339	1 670 339	1 865 339
CREDITS COMMERCIAUX	2 526 173	3 106 442	3 696 717	4 276 986	4 877 265	5 487 549
CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS	919 572	1 009 572	1 079 572	1 139 572	1 189 572	1 259 572
CREDITS IMMOBILIERS ACQUEREURS	1 260 657	1 265 707	1 280 209	1 304 300	1 338 613	1 381 505
IMPAYES	707 940	726 488	750 860	781 860	813 360	844 360
Cession de créance à la Ste de Recouv	-14 249	-39 249	-64 249	-94 249	-124 249	-154 249
<b>CREDITS /RESSOURCES SPECIALES</b>	<b>474 076</b>	<b>479 086</b>	<b>484 095</b>	<b>489 096</b>	<b>494 595</b>	<b>500 595</b>
CREDITS FOPROLOS	318 233	320 707	323 181	325 681	328 681	332 181
CREDITS / PROJETS SPECIAUX	155 843	158 379	160 914	163 415	165 914	168 414
<b>TOTAL DES CREDITS A LA CLIENTELE</b>	<b>7 329 426</b>	<b>8 173 403</b>	<b>9 027 561</b>	<b>9 877 922</b>	<b>10 759 513</b>	<b>11 694 689</b>

- Les Crédits commerciaux

Les crédits commerciaux augmenteront au cours de la période 2016-2021 à un rythme de croissance de 16,78% et seront relativement orientés vers les secteurs PME et PMI.

En effet, les crédits commerciaux à CT évolueront de 1 454 256 mDT au 31/12/2016 à 3 304 256 mDT à fin 2021 en enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de 17,84%. Les crédits commerciaux d'investissement augmenteront de leur part de 15,29% durant la période 2016-2021 pour atteindre un encours de 2 183 293 mDT au 31 décembre 2021.

Ces crédits commerciaux évolueront comme suit :

*En Milliers de dinars*

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Crédits commerciaux à CT	1 454 256	1 814 255	2 184 256	2 544 255	2 919 255	3 304 256
Crédits commerciaux à MT*	1 071 917	1 292 187	1 512 461	1 732 731	1 958 010	2 183 293
<b>Total des crédits commerciaux</b>	<b>2 526 173</b>	<b>3 106 442</b>	<b>3 696 717</b>	<b>4 276 986</b>	<b>4 877 265</b>	<b>5 487 549</b>
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	22,97%	19,00%	15,70%	14,04%	12,51%

(\*) Y compris les créances rattachées

- Les Crédits immobiliers promoteurs (Crédits habitat)

La banque continuera à développer les crédits de préfinancement afin de consolider sa position dans le secteur et préserver sa politique d'octroi de crédit Habitat aux particuliers.

En Milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Crédits de préfinancement	709 305	748 189	778 432	804 354	825 956	856 199
Autres crédits immobiliers*	210 267	261 383	301 140	335 218	363 616	403 373
<b>Crédits immobiliers promoteurs</b>	<b>919 572</b>	<b>1 009 572</b>	<b>1 079 572</b>	<b>1 139 572</b>	<b>1 189 572</b>	<b>1 259 572</b>
Taux de croissance annuel	-	9,79%	6,93%	5,56%	4,39%	5,88%

(\*) Y compris les créances rattachées

En effet, la banque table sur un flux additionnel de 340 000 mDT pendant la période 2017-2021. Ceci portera l'encours des crédits de préfinancement de 919 572 mDT au 31/12/2016 à 1 259 572 mDT à fin 2021 soit un taux d'accroissement annuel moyen de la période de 6,49%. Les produits relatifs à ces crédits passeront en conséquence de 43 478 mDT en 2016 à 74 576 mDT en 2021 soit un accroissement de la période de 11,4%

- Les Crédits immobiliers Acquéreurs (Crédits habitat)

L'encours des crédits Habitat augmentera d'une moyenne annuelle de l'ordre de 1,85% sur la période 2016-2021 soit une enveloppe additionnelle moyenne de l'ordre de 24 169 mDT.

En Milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Crédits épargne logement contractuelle	250 505	250 976	252 976	256 259	263 472	274 072
Crédits épargne El Jadid	58 717	59 013	61 013	65 701	71 444	78 244
Crédits sur ressources propres	934 896	938 928	948 928	963 928	983 928	1 008 928
Crédits sur rééchelonnement/ arrangement LT	16 224	16 474	16 974	18 069	19 395	19 878
Crédits rattachés / crédits immobiliers acquéreurs	315	316	318	343	374	383
<b>Total crédits immobiliers acquéreurs</b>	<b>1 260 657</b>	<b>1 265 707</b>	<b>1 280 209</b>	<b>1 304 300</b>	<b>1 338 613</b>	<b>1 381 505</b>
Taux de croissance annuel		0,40%	1,15%	1,88%	2,63%	3,20%

Par ailleurs, les produits sur les crédits Habitat évolueront de 92 086 mDT en 2017 à 97 380 mDT en 2021.

- Les crédits aux particuliers

L'encours de ces crédits augmentera avec un taux d'accroissement annuel moyen de 13,39%.

Le flux annuel moyen de ces crédits est de 174 020 mDT ce qui porte l'encours de ces crédits à 1 865 339 mDT à fin 2021 contre 995 239 mDT au 31/12/2016.

En Milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Crédits aux particuliers</b>	<b>995 239</b>	<b>1 155 339</b>	<b>1 320 339</b>	<b>1 490 339</b>	<b>1 670 339</b>	<b>1 865 339</b>
Taux de croissance annuel	-	16,09%	14,28%	12,88%	12,08%	11,67%

#### 6.4.2.2. Evolution du Portefeuille Titres

L'accroissement du portefeuille titres provient essentiellement de l'évolution du portefeuille titres commercial et plus particulièrement des placements en BTA. Cette éventualité donnera la possibilité à la banque de se refinancer auprès du marché monétaire en cas de besoins de liquidité.

En Milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PF titres Commercial	1 225 537	1 457 196	1 692 196	1 942 196	2 007 196	2 070 196
PF titres d'investissement	296 855	349 135	384 135	419 135	439 135	459 135
Provisions sur PF titres d'investissement	-80 579	-86 579	-92 879	-99 494	-106 440	-113 733
<b>Total PF titres</b>	<b>1 441 813</b>	<b>1 719 752</b>	<b>1 983 452</b>	<b>2 261 837</b>	<b>2 339 891</b>	<b>2 415 598</b>
Taux de croissance annuel		19,28%	15,33%	14,04%	3,45%	3,24%

#### 6.4.2.3. Evolution immobilisations brutes

Les immobilisations Brutes connaîtront une croissance sur toute la période grâce notamment au programme d'extension du réseau, la poursuite de la modernisation des points de vente, la rénovation des infrastructures informatiques et la modernisation du système d'information.

En Milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Immobilisations brutes	158 324	191 330	229 166	260 291	291 210	303 570
Amortissement sur Immobilisations	83 276*	95 993	114 667	137 951	162 457	191 767
Provisions sur immobilisation incorporelle	4 728	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>70 320</b>	<b>95 337</b>	<b>114 499</b>	<b>122 340</b>	<b>128 753</b>	<b>111 803</b>
Taux de croissance annuel	-	35,58%	20,10%	6,85%	5,24%	-13,16%

\*: Y compris les dotations aux amortissements sur immobilisations de l'exercice 2016 d'un montant de 9 806 mDT tenant compte des résorptions des frais préliminaires de 259 mDT.

#### 6.4.2.4. Evolution des créances classées

En Milliers de dinars

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Total des créances classées (1)</b>	<b>1 265 058</b>	<b>1 286 244</b>	<b>1 307 068</b>	<b>1 330 900</b>	<b>1 353 977</b>	<b>1 379 353</b>
Provisions/ Crédits	782 709*	821 797	861 377	896 861	932 227	967 790
Agios réservés	180 946**	181 074	184 990	189 526	193 957	198 709
<b>Total provisions + agios réservés (2)</b>	<b>963 654</b>	<b>1 002 871</b>	<b>1 046 367</b>	<b>1 086 387</b>	<b>1 126 184</b>	<b>1 166 499</b>
<b>Provisions et agios réservés / Créances classées (2/1)</b>	<b>76,16%</b>	<b>77,97%</b>	<b>80,05%</b>	<b>81,63%</b>	<b>83,18%</b>	<b>84,57%</b>
<b>Total des Engagements (3)</b>	<b>8 386 400</b>	<b>9 341 032</b>	<b>10 317 213</b>	<b>11 289 053</b>	<b>12 296 586</b>	<b>13 365 359</b>
<b>Taux de couverture (par provisions et agios réservés)</b>	<b>76,2%</b>	<b>78,0%</b>	<b>80,1%</b>	<b>81,6%</b>	<b>83,2%</b>	<b>84,6%</b>
<b>Taux de couverture (par provisions)</b>	<b>72,2%</b>	<b>74,4%</b>	<b>76,8%</b>	<b>78,6%</b>	<b>80,4%</b>	<b>82,0%</b>
<b>Ratio NPL (1/3)</b>	<b>15,08%</b>	<b>13,77%</b>	<b>12,67%</b>	<b>11,79%</b>	<b>11,01%</b>	<b>10,32%</b>

\* Ces provisions ne prennent pas en considération un montant de 16 137 mDT faisant l'objet d'une réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016 présentée comme suit :

« Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT. »

\*\* Un écart de 4 282 mDT a été constaté au niveau du montant des agios réservés entre la note 3 « créances sur la clientèle » des états financiers arrêtés au 31/12/2016 et les agios réservés au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2016 destiné à la BCT. Cet écart s'explique par le problème d'identification par client ayant fait l'objet d'une réserve de la part des commissaires aux comptes au niveau de leur rapport général pour l'exercice 2016 et d'une remarque au niveau de leur rapport pour l'exercice 2016 destiné à la BCT présentées respectivement comme suit :

« L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés »

« L'absence d'un identifiant unique permettant de visualiser l'évolution des engagements et des couvertures des clients d'une période à l'autre »



### 6.4.3. Les ressources de la banque

#### 6.4.3.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle

En matière de ressources clientèle, la banque table sur un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 9,75% ce qui portera l'encours de ces ressources de 5 194 082 mDT à fin 2016 à 8 272 082 mDT à fin 2021.

*En Milliers de dinars*

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépôts à vue	1 579 816	1 779 816	2 029 816	2 329 816	2 669 816	3 039 816
Dépôts d'épargne	1 681 349	1 830 349	1 996 349	2 187 349	2 394 349	2 626 349
Dépôts à échéances	1 762 595	1 892 595	2 002 595	2 112 595	2 232 595	2 362 595
Autres sommes dues à la clientèle	170 322	180 322	190 322	205 322	223 322	243 322
<b>Total ressources à la clientèle</b>	<b>5 194 082</b>	<b>5 683 082</b>	<b>6 219 082</b>	<b>6 835 082</b>	<b>7 520 082</b>	<b>8 272 082</b>
Taux de croissance	-	9,41%	9,43%	9,90%	10,02%	10,00%

- **Les dépôts à vue :**

Dans un souci de rentabilité, la banque continuera à orienter davantage le réseau vers les dépôts à vue, afin de réduire le coût de ses ressources et améliorer la part de ces dépôts dans le total des ressources de la clientèle. La banque œuvrera à augmenter la base de son fonds de commerce en s'orientant davantage vers le segment des particuliers et des professionnels.

*En Milliers de dinars*

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépôts à vue en dinars	1 230 742	1 395 742	1 591 793	1 827 055	2 093 685	2 383 841
Dépôts à vue en dinars convertible	345 837	375 874	428 671	492 027	563 830	641 970
Dettes rattachées	3 237	8 200	9 352	10 734	12 301	14 005
<b>Dépôts à vue</b>	<b>1 579 816</b>	<b>1 779 816</b>	<b>2 029 816</b>	<b>2 329 816</b>	<b>2 669 816</b>	<b>3 039 816</b>
Taux de croissance annuel	-	12,66%	14,05%	14,78%	14,59%	13,86%

En effet, ces ressources évolueront avec une moyenne annuelle de 292 000 mDT, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 13,99% pour atteindre un encours de 3 039 816 mDT à fin 2021. La part des dépôts à vue dans le total des ressources de la clientèle sera améliorée de 30,42% en 2016 à 36,75% en 2021.

Les charges constatées sur les dépôts à vue atteindront 51 387 mDT en 2021 contre 15 610 mDT réalisées en 2016, ce qui ramène le coût moyen de ces dépôts en 2021 à 1,80%.

- **Les dépôts d'épargne :**

La banque vise la collecte de ressources à caractère durable, stable et à moindre coût notamment les dépôts d'épargne el jedid, les comptes spéciaux d'épargne et comptes épargne capital plus tout en assurant un certain niveau d'accroissement des dépôts d'épargne logement qui continuera à être un produit d'appel même s'il pourrait être libéré sur le secteur.

L'encours des dépôts d'épargne a été projeté sur la base :

- d'un taux d'accroissement annuel moyen des dépôts d'épargne el jedid de 6,5%.
- d'un taux d'accroissement annuel moyen des dépôts d'épargne libre de 10,5%.
- d'un taux d'accroissement annuel moyen des dépôts d'épargne étude de 22,1%.
- d'un taux d'accroissement annuel moyen des dépôts d'épargne logement de 2,2%.
- d'un taux d'accroissement annuel moyen des dépôts d'épargne capital plus de 49,7%.

En Milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne logement	513 705	518 705	527 705	539 705	554 705	572 705
Epargne El Jedid	246 433	261 433	278 433	296 433	316 433	337 433
Epargne libre	873 036	968 036	1 068 036	1 183 036	1 303 036	1 438 036
Epargne Capital Plus	30 638	60 638	95 638	135 638	180 638	230 638
Epargne étude	17 537	21 537	26 537	32 537	39 537	47 537
<b>Total dépôts d'épargne</b>	<b>1 681 349</b>	<b>1 830 349</b>	<b>1 996 349</b>	<b>2 187 349</b>	<b>2 394 349</b>	<b>2 626 349</b>
Taux de croissance annuel	-	8,86%	9,07%	9,57%	9,46%	9,69%

- **Les dépôts à échéance :**

Les prévisions de dépôts à échéance ont été tracées dans le but de réduire la dépendance envers les institutionnels et de rendre ces placements plus stables et à une durée plus longue.

En Milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépôts à terme & bons de caisse	971 310	1 042 949	1 103 567	1 164 184	1 230 313	1 301 951
Certificats de dépôts	597 000	641 032	678 289	715 547	756 191	800 223
Placements en devises	168 285	180 697	191 199	201 702	213 159	225 571
Dettes rattachées	26 000	27 917	29 540	31 162	32 932	34 850
<b>Dépôts à échéance</b>	<b>1 762 595</b>	<b>1 892 595</b>	<b>2 002 595</b>	<b>2 112 595</b>	<b>2 232 595</b>	<b>2 362 595</b>
Taux de croissance annuel	-	7,38%	5,81%	5,49%	5,68%	5,82%

En effet, les dépôts à terme de la clientèle augmenteront de 120 000 mDT en moyenne annuelle courant la période 2016-2021, ce qui porte le taux d'accroissement de ces ressources de 7,38% en 2017 à 5,82 % en 2021.

Les charges constatées sur les dépôts à terme atteindront 151 412 mDT en 2021 contre 103 145 mDT réalisées en 2016.

#### 6.4.3.2. Les Emprunts et Ressources Spéciales

- **Les ressources d'emprunts :**

Durant la période 2017-2021, la banque envisage la consolidation de ses ressources par le recours à quatre emprunts subordonnés :

Les trois premiers emprunts subordonnés de 70 MD chacun, le premier réalisé en 2017, le 2<sup>ème</sup> emprunt à réaliser au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018 et le troisième emprunt à encaisser en 2019.

Le quatrième emprunt subordonné à réaliser au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020 pour un montant de 50MD.

La Banque continuera la mobilisation de ressources sur le moyen terme et long terme avec des conditions avantageuses auprès des bailleurs de fonds (BAD, BEI, BIRD...)

En Milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Emprunts obligataires	98 321	83 328	68 335	53 342	38 349	23 407
Emprunts extérieurs	105 865	247 604	396 158	655 448	640 521	714 644
Emprunt subordonné	142 320	196 100	239 180	265 380	259 580	189 780
Autres emprunts	1 514	1 136	757	379	0	0
Dettes rattachées	12 215	18 701	24 943	34 507	33 229	32 853
<b>Ressources d'emprunts</b>	<b>360 235</b>	<b>546 869</b>	<b>729 373</b>	<b>1 009 056</b>	<b>971 679</b>	<b>960 684</b>
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	51,81%	33,37%	38,35%	-3,70%	-1,13%

- **Les ressources spéciales :**

En Milliers de dinars

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
FOPROLOS	244 612	232 877	221 877	227 221	222 985	218 740
Projets spéciaux	329 070	324 704	315 704	303 930	295 984	288 246
Dettes rattachées	576	450	433	691	675	659
<b>Ressources spéciales</b>	<b>574 258</b>	<b>558 031</b>	<b>538 014</b>	<b>531 842</b>	<b>519 644</b>	<b>507 645</b>
<i>Taux de croissance</i>	-	-2,83%	-3,59%	-1,15%	-2,29%	-2,31%

### 6.4.3.3. Les capitaux propres

Afin de garantir la conformité aux circulaires BCT 2012-9 et 2013-21, la banque procédera en 2017 à l'augmentation de son capital de 102 MD répartis entre en numéraire pour 34 MD et primes d'émission pour 68 MD compte tenu d'une prime d'émission de 10 dt par action,

Par ailleurs, nous procéderons à l'augmentation du capital par incorporation des réserves pour 34 MD ; soit une action nouvelle gratuite pour 5 actions anciennes.

A l'issue de cette opération à réaliser en 2017, le capital social de la BH passera de 170 MD à 238 MD.

Cette augmentation permettra à la banque de garantir un minimum de ratio de solvabilité Tier I proche de 7,5% (minimum affiché par des banques de la taille de la BH).

De même, les capitaux propres de la banque seront alimentés par la consolidation des réserves suite à l'affectation des résultats des exercices après déduction des dividendes à distribuer, ce qui portera leur encours au 31/12/2021 à 1 184,5 MD contre 551,2 MD à fin décembre 2016.

En Milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Capital</b>	<b>170 000</b>	<b>238 000</b>	<b>238 000</b>	<b>238 000</b>	<b>238 000</b>	<b>238 000</b>
<b>Réserves</b>	<b>288 632</b>	<b>400 0087</b>	<b>476 275</b>	<b>556 887</b>	<b>656 737</b>	<b>774 587</b>
Primes liées au capital	60 000	128 000	128 000	128 000	128 000	128 000
Réserves légales	12 530	17 000	22 039	23 800	23 800	23 800
Réserves statutaires	-	-	-	-	-	-
Réserves ordinaires	-	-	-	-	-	-
Réserves extraordinaires	180 501	223 087	289 087	367 087	466 087	583 087
F.A.S	35 601	36 000	37 150	38 000	38 850	39 700
Autres capitaux propres (écart de réévaluation)	414	414	414	414	414	414
Résultat reporté	21	2	330	933	543	607
Résultat de l'exercice	92 087	100 776	109 774	128 020	146 474	170 919
<b>Capitaux propres</b>	<b>551 154</b>	<b>743 279</b>	<b>824 793</b>	<b>924 254</b>	<b>1 042 168</b>	<b>1 184 527</b>

Il est à noter que le montant des dividendes à distribuer annuellement évoluera de 10 200 mDT en 2017 sur les bénéfices de 2016 à 28 560 mDT à partir de 2018.

En Milliers de dinars

Désignations	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capital	170 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000
Résultats nets	92 087	100 776	109 774	128 020	146 474	170 919
Dividendes	10 200	28 560	28 560	28 560	28 560	28 560
% de la valeur nominale	6%	12%	12%	12%	12%	12%
Taux de distribution	11%	28%	26%	22%	19%	17%

#### 6.4.3.4. Immobilisations brutes

Les investissements de la période sont principalement liés à la réalisation du plan de restructuration et concernent :

- Le développement du réseau, en location ou en acquisition, avec un rythme soutenu de 10 agences par année jusqu'à 2018 qui se stabilisera à 7 agences à partir de 2019 ce qui portera le réseau à 171. Ce programme d'ouvertures sera accompagné par la rénovation et la modernisation des anciennes agences (7 par année).
- Le Système d'information ainsi que les équipements y afférents constituent l'axe le plus important dans le programme d'investissement et se compose principalement de :
  - La mise en place de l'ERP qui se prolongera jusqu'à fin 2020 et qui sera accompagnée par deux cabinets externes l'un pour la mise en œuvre et l'autre pour la refonte du système comptable et son intégration dans l'ERP. Le coût d'intégration de l'ERP sera amorti sur 3 années à partir de 2021 après l'achèvement de sa mise en place. Le coût des licences sera amorti sur 3 années à partir de 2018.
  - Une solution liée à la gestion Actif/Passif.
  - La solution de gestion de ressources humaines et celle relative à la gestion de l'assurance.
  - Les solutions de sécurité liées à la sécurité des locaux, des personnes et des équipements incluent les systèmes d'alarme et la vidéosurveillance.

- Les équipements informatiques et de télécommunication garantissant le fonctionnement du réseau et des structures du siège.
- Les études et les accompagnements par les cabinets externes choisis au moyen d'appels d'offres et qui portent sur :
  - L'accompagnement à la mise en œuvre de l'ERP,
  - La refonte du système comptable et l'accompagnement à sa mise en œuvre dans l'ERP
  - La réorganisation de la banque,
  - Le bilan des compétences,
  - Les études architecturales portant sur l'aménagement des agences et du siège,
  - L'enquête de satisfaction de la clientèle,
  - La révision de la charte graphique,
  - La conduite du changement
  - La mise en place d'un PCA.

### La révision à la hausse de certains investissements

- ERP passant de 20 000 mDT à 36 300 mDT (y compris les frais de maintenance).
- Accompagnement à la mise en œuvre de l'ERP passant de 1 500 mDT à 2 500 mDT
- Refonte du système comptable et accompagnement à sa mise en œuvre dans l'ERP 2 000 mDT non prévus initialement
- La solution ALM non budgétisée initialement pour 400 mDT
- Accompagnement à la mise en place du dispositif du risque opérationnel non budgétisé initialement pour 150 mDT.
- Certains décalages dans la réalisation : ERP, Bilan de compétences, SIRH,...

Les investissements sur la période 2017-2021 se présentent comme suit:

*En Milliers de dinars*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>MOB. MAT. DE BUREAU</b>	<b>10 522</b>	<b>20 426</b>	<b>11 903</b>	<b>13 653</b>	<b>3 040</b>
MATERIEL DE SECURITE	1 104	500	500	700	300
GUICHET AUTO BILLETS	354	650	500	650	250
MATERIELS INFORMATIQUES	2 149	1 700	1 500	1 700	1 000
ETUDES ET LOGICIELS INFORMATIQUES	6 360	17 026	8 853	10 153	1 040
MOBILIER DE BUREAU	555	550	550	450	450
<b>ACQUISITION ET CONSTRUCTION LOCAUX</b>	<b>6 672</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>
NOUVEAU SIEGE	722	0	0	0	0
AUTRES (agences)	5 950	3 000	3 000	3 000	3 000
<b>ACQUISITION TERRAINS</b>					
<b>ACQUISITION MATERIEL DE TRANSPORT</b>	<b>640</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>650</b>	<b>650</b>
<b>AGENCEMENT, AMENAGEMENT &amp; INSTALLATION</b>	<b>13 014</b>	<b>11 879</b>	<b>13 339</b>	<b>11 792</b>	<b>5 600</b>
<b>INVESTISSEMENT INCORPOREL</b>	<b>2 158</b>	<b>1 931</b>	<b>2 283</b>	<b>1 823</b>	<b>70</b>
FRAIS D'ETUDES	2 055	1 656	1 197	737	70
FRAIS PRELIMINAIRE D'ETABLISSEMENT	103	275	1 086	1 086	0
<b>TOTAL</b>	<b>33 006</b>	<b>37 836</b>	<b>31 125</b>	<b>30 918</b>	<b>12 360</b>

## 6.4.4. Les résultats d'exploitation

### 6.4.4.1. Le Produit Net Bancaire

- **Marge d'intérêts**

La marge d'intérêts atteindra un montant de 256 451 mDT en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre 11,4% durant la période 2016-2021. Cette augmentation est attribuable à l'augmentation plus importante des intérêts et revenus assimilés que celle des intérêts encourus et charges assimilées suite au développement du financement de l'économie surtout au profit des secteurs viables, générateurs de valeur et rentables.

*En Milliers de dinars*

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Intérêts et revenus assimilés	399 312	478 113	553 548	610 669	646 037	704 970
Intérêts encourus et charges assimilées	250 024	296 358	363 592	403 872	424 151	448 519
<b>Marge d'intérêts</b>	<b>149 288</b>	<b>181 755</b>	<b>189 956</b>	<b>206 797</b>	<b>221 886</b>	<b>256 451</b>
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	21,75%	4,51%	8,87%	7,30%	15,58%

- **Commissions nettes**

Les commissions nettes enregistreront une augmentation moyenne annuelle de 10 %. Cette amélioration sera la résultante du relèvement de certains tarifs, de l'amélioration du taux d'équipement de la clientèle et de la relance de l'activité commerciale.

*En Milliers de dinars*

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Commissions perçues	72 710	79 981	87 979	96 777	106 455	117 100
Commissions encourues	5 708	6 279	6 907	7 598	8 358	9 193
<b>Commissions nettes</b>	<b>67 002</b>	<b>73 702</b>	<b>81 072</b>	<b>89 179</b>	<b>98 097</b>	<b>107 907</b>
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%

- **Gains sur portefeuille commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement**

Les gains nets sur le portefeuille titres afficheront une importante hausse pour atteindre 162 654 mDT en 2021 contre 91 234 mDT à la fin de l'année 2016 et ce suite à l'augmentation des produits sur portefeuille BTA.

*En Milliers de dinars*

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gains sur PF commercial et opérations financières	88 821	106 444	123 053	140 536	152 783	159 270
Revenus du portefeuille d'investissement	2 413	2 582	2 762	2 956	3 163	3 384
<b>Gains sur portefeuille</b>	<b>91 234</b>	<b>109 026</b>	<b>125 815</b>	<b>143 492</b>	<b>155 946</b>	<b>162 654</b>
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	19,50%	15,40%	14,05%	8,68%	4,30%

Le PNB devrait ainsi croître de 11,38% sur la période 2016-2021.

*En Milliers de dinars*

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Marge d'intérêts	149 288	181 755	189 956	206 797	221 886	256 451
Commissions nettes	67 002	73 702	81 072	89 179	98 097	107 907
Gains nets sur portefeuille titres	91 234	109 026	125 816	143 492	155 946	162 654
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>307 524</b>	<b>364 483</b>	<b>396 844</b>	<b>439 468</b>	<b>475 929</b>	<b>527 012</b>
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	18,52%	8,88%	10,74%	8,30%	10,73%

#### 6.4.4.2. Les Frais d'Exploitation

En optant pour une politique de compression des charges, la BH vise l'amélioration continue de son coefficient d'exploitation, dans l'objectif d'atteindre les normes internationales de productivité portant ce ratio de 46,0% en 2016 à 41,5% en 2021.

Pour y parvenir, elle compte faire évoluer ses frais généraux à un taux moyen annuel de 8,21% sur la période 2016-2021.

Les frais généraux atteindront 189 216 mDT à la fin de l'année 2021 contre 160 035 mDT à fin 2017.

*En Milliers de dinars*

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Frais de personnel	100 251	113 777	122 484	125 496	119 899	123 712
Charges générales d'exploitation	27 298	46 258	49 911	56 347	60 743	65 504
<b>Total Frais généraux</b>	<b>127 549</b>	<b>160 035</b>	<b>172 395</b>	<b>181 843</b>	<b>180 642</b>	<b>189 216</b>
Dot aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	13 715	12 717	18 674	23 285	24 506	29 310
<b>Total frais d'exploitation</b>	<b>141 264</b>	<b>172 752</b>	<b>191 069</b>	<b>205 128</b>	<b>205 148</b>	<b>218 526</b>
<i>Coefficient d'exploitation</i>	45,94%	47,40%	48,15%	46,68%	43,10%	41,47%

#### 6.4.4.3. Le résultat Brut d'Exploitation

L'évolution du résultat brut d'exploitation permettra :

- La consolidation des provisions
- Le développement des infrastructures informatiques, de la monétique et de la télécommunication.
- L'acquisition de nouvelles agences et le réaménagement des anciennes.
- La consolidation des réserves et par conséquent des capitaux propres
- La rémunération du capital

Le Résultat Brut d'Exploitation atteindra 353 759 mDT à fin 2021 contre 192 499 mDT réalisé pour l'année 2016 enregistrant une augmentation de 161 260 mDT (soit un taux d'accroissement annuel moyen de 12,94%) et ce grâce à l'amélioration du produit net bancaire (+11,38%) associée à une maîtrise des frais généraux.

*En Milliers de dinars*

Produit \ Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produit Net Bancaire	307 524	364 483	396 844	439 468	475 929	527 012
Autre Produits d'Exploitation	12 524	13 526	14 608	15 046	15 498	15 963
Frais généraux	127 549	160 035	172 395	181 843	180 642	189 216
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>192 499</b>	<b>217 974</b>	<b>239 057</b>	<b>272 671</b>	<b>310 785</b>	<b>353 759</b>

#### 6.4.4.4. Les Dotations aux Provisions sur créances

L'enveloppe annuelle moyenne des provisions sur les crédits à la clientèle est de 64 680 mDT ; ce qui permettra d'atteindre un encours des provisions sur crédits à la clientèle de 967 790 mDT en 2021 contre 782 709 mDT à fin 2016.

En Milliers de dinars

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotations aux provisions / crédits à la clientèle	56 269	63 385	64 396	65 041	65 164	65 411
Dotations aux provisions / portefeuille titres	5 120	6 000	6 300	6 615	6 946	7 293
<b>Total de dotations nettes aux provisions</b>	<b>61 389</b>	<b>69 385</b>	<b>70 696</b>	<b>71 656</b>	<b>72 110</b>	<b>72 704</b>
Encours des provisions/ crédits à la clientèle	782 564*	821 797	861 377	896 861	932 227	967 790
Encours des autres provisions **	205 123	212 775	221 391	230 563	240 307	250 449
<b>Encours des provisions</b>	<b>987 687</b>	<b>1 034 572</b>	<b>1 082 768</b>	<b>1 127 424</b>	<b>1 172 534</b>	<b>1 218 239</b>

\* Ce montant, tel que figure au niveau des états financiers arrêtés au 31/12/2016, diffère de celui mentionné au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT qui s'élève à 782 709 mDT soit un écart de 145 mDT. Cette différence s'explique par l'existence d'écarts entre les données de gestion et les données comptables ayant fait l'objet de réserves de la part des commissaires aux comptes et d'une couverture par des provisions à hauteur de 16 137 mDT.

\*\* Provisions sur titres + provisions sur actifs, passif et charges + provisions collectives

#### 6.4.4.5. Résultat net de l'exercice

Le résultat net de la banque atteindra 170 919 mDT à fin 2021 contre 92 087 mDT réalisé fin de l'année 2016.

Le ratio de rentabilité (résultat net/PNB) se situera à 32,4% en 2021 contre 29,94% en 2016.

Le ratio de rentabilité de l'actif (ROA) passera de 1,12% en 2016 à 1,30% à fin 2021.

En Milliers de dinars

Produit \ Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>92 087</b>	<b>100 776</b>	<b>109 774</b>	<b>128 020</b>	<b>146 474</b>	<b>170 919</b>
Résultat Net / Capitaux Propres (ROE)	16,71%	13,56%	13,31%	13,85%	14,05%	14,43%
Résultat Net / Total Actif (ROA)	1,12%	1,10%	1,08%	1,14%	1,20%	1,30%
Résultat Net / PNB	29,94%	27,65%	27,66%	29,13%	30,78%	32,43%

#### 6.4.4.6. Risque et Couverture

L'évolution des engagements de la banque au cours de la période (2017-2021) sera comme suit :

- Le total des engagements augmentera à un taux annuel de 9,77%, alors que les créances classées augmenteront de 1,74%/an;
- Les provisions et agios réservés augmenteront de 3,90% pour atteindre 1 166 499 mDT en 2021.

En Milliers de dinars

DESIGNATION	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Créances classées	1 265 058	1 286 244	1 307 068	1 330 900	1 353 977	1 379 353
Engagements	<b>8 386 400</b>	<b>9 341 032</b>	<b>10 317 213</b>	<b>11 289 053</b>	<b>12 296 586</b>	<b>13 365 359</b>
<b>Taux de créances classées</b>	<b>15,08%</b>	<b>13,77%</b>	<b>12,67%</b>	<b>11,79%</b>	<b>11,01%</b>	<b>10,32%</b>
Provisions et agios réservés	963 655 <sup>①②</sup>	1 002 871	1 046 367	1 086 387	1 126 184	1 166 499
<b>Taux de couverture</b>	<b>76,16%</b>	<b>77,97%</b>	<b>80,05%</b>	<b>81,63%</b>	<b>83,18%</b>	<b>84,57%</b>

① La valeur des provisions retenue à ce niveau ne prend pas en considération un montant de 16 137 mDT faisant l'objet d'une réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016 présentée comme suit :

« Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT. »

② Un écart de 4 282 mDT a été constaté au niveau du montant des agios réservés entre la note 3 « créances sur la clientèle » des états financiers arrêtés au 31/12/2016 et les agios réservés au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2016 destiné à la BCT. Cet écart s'explique par le problème d'identification par client ayant fait l'objet d'une réserve de la part des commissaires aux comptes au niveau de leur rapport général pour l'exercice 2016 et d'une remarque au niveau de leur rapport pour l'exercice 2016 destiné à la BCT présentées respectivement comme suit :

« L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés »

« L'absence d'un identifiant unique permettant de visualiser l'évolution des engagements et des couvertures des clients d'une période à l'autre »



## 6.5. Etats financiers prévisionnels 2017-2021

### 6.5.1. Bilans prévisionnels

		<b>BILAN PREVISIONNEL</b>					
		<b>2016-2021</b>					
		<b>Unité en dinar</b>					
		<b>31-déc-2016</b>	<b>31-déc-2017</b>	<b>31-déc-2018</b>	<b>31-déc-2019</b>	<b>31-déc-2020</b>	<b>31-déc-2021</b>
<b>ACTIF</b>							
<b>AC1</b>	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	167 835 344	79 885 666	24 266 131	34 392 174	41 439 690	45 488 677
<b>AC2</b>	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	183 772 606	53 257 111	16 177 421	22 928 116	27 626 460	30 325 785
<b>AC3</b>	CREANCES SUR LA CLIENTELE	6 272 654 992	7 075 618 840	7 883 965 955	8 691 748 754	9 530 744 990	10 422 757 059
<b>AC4</b>	PORTEFEUILLES TITRES COMMERCIAL	1 225 537 513	1 457 196 064	1 692 196 064	1 942 196 064	2 007 196 064	2 070 196 064
<b>AC5</b>	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	216 300 136	262 555 038	291 255 038	319 640 038	332 694 288	345 401 251
<b>AC6</b>	VALEURS IMMOBILISEES	70 320 561	95 336 688	114 499 339	122 339 994	128 752 859	111 802 633
<b>AC7</b>	AUTRES ACTIFS	103 681 028	104 717 838	105 765 016	106 822 667	107 890 893	108 969 802
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>8 240 102 180</b>	<b>9 128 567 246</b>	<b>10 128 124 964</b>	<b>11 240 067 808</b>	<b>12 176 345 245</b>	<b>13 134 941 270</b>
		<b>31-déc-2016</b>	<b>31-déc-2017</b>	<b>31-déc-2018</b>	<b>31-déc-2019</b>	<b>31-déc-2020</b>	<b>31-déc-2021</b>
<b>PASSIF</b>							
<b>PA1</b>	BANQUE CENTRALE, CCP	0	0	0	0	0	0
<b>PA2</b>	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIER	1 369 525 452	1 396 915 961	1 606 453 355	1 718 905 090	1 890 795 599	1 966 427 423
<b>PA3</b>	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	5 194 081 607	5 683 081 606	6 219 081 606	6 835 081 606	7 520 081 606	8 272 081 606
<b>PA4</b>	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES (*)	934 493 199	1 104 900 309	1 267 386 917	1 540 897 325	1 491 323 661	1 468 329 530
<b>PA5</b>	AUTRES PASSIFS	190 847 815	200 390 206	210 409 716	220 930 202	231 976 712	243 575 548
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 688 948 073</b>	<b>8 385 288 082</b>	<b>9 303 331 595</b>	<b>10 315 814 223</b>	<b>11 134 177 578</b>	<b>11 950 414 106</b>
		<b>31-déc-2016</b>	<b>31-déc-2017</b>	<b>31-déc-2018</b>	<b>31-déc-2019</b>	<b>31-déc-2020</b>	<b>31-déc-2021</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>							
<b>CP1</b>	CAPITAL	170 000 000	238 000 000	238 000 000	238 000 000	238 000 000	238 000 000
<b>CP2</b>	RESERVES	288 632 159	404 086 624	476 275 431	556 886 624	656 736 624	774 586 624
<b>CP3</b>	ACTIONS PROPRES	0	0	0	0	0	0
<b>CP4</b>	AUTRES CAPITAUX PROPRES	414 048	414 048	414 048	414 048	414 048	414 048
<b>CP5</b>	RESULTATS REPORTES	21 152	2 344	329 684	932 697	542 913	606 995
<b>CP6</b>	RESULTAT DE L'EXERCICE	92 086 747	100 776 147	109 774 205	128 020 216	146 474 082	170 919 497
	RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION						
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>551 154 106</b>	<b>743 279 164</b>	<b>824 793 369</b>	<b>924 253 585</b>	<b>1 042 167 667</b>	<b>1 184 527 164</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>8 240 102 180</b>	<b>9 128 567 246</b>	<b>10 128 124 964</b>	<b>11 240 067 808</b>	<b>12 176 345 245</b>	<b>13 134 941 270</b>

## 6.5.2 Etats de résultats prévisionnels

	REALISATIONS	PREVISIONS	PREVISIONS	PREVISIONS	PREVISIONS	PREVISIONS
	ANNEE 2016	ANNEE 2017	ANNEE 2018	ANNEE 2019	ANNEE 2020	ANNEE 2021
						unité en dinars
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>563 256 513</b>	<b>667 119 798</b>	<b>767 343 970</b>	<b>850 938 472</b>	<b>908 437 364</b>	<b>984 724 730</b>
<b>PR1 - INTERETS ET REVENUS ASSIMILES</b>	<b>399 312 166</b>	<b>478 113 020</b>	<b>553 548 798</b>	<b>610 669 575</b>	<b>646 036 881</b>	<b>704 970 099</b>
A/ OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	8 116 606	8 522 436	9 374 680	10 312 147	11 343 362	12 477 698
B/ OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	368 216 644	446 152 089	520 266 854	575 972 018	609 820 401	667 121 820
C/ AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	22 978 916	23 438 495	23 907 265	24 385 410	24 873 118	25 370 580
<b>PR2 - COMMISSIONS ( PRODUITS )</b>	<b>72 710 311</b>	<b>79 981 342</b>	<b>87 979 476</b>	<b>96 777 424</b>	<b>106 455 166</b>	<b>117 100 683</b>
<b>PR3 - GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>88 821 354</b>	<b>106 443 867</b>	<b>123 053 417</b>	<b>140 535 834</b>	<b>152 782 782</b>	<b>159 270 038</b>
A/ GAINS NET SUR TITRES DE TRANSACTION	69 523 754	85 462 496	100 232 200	115 703 700	125 752 200	129 835 400
B/ GAINS NET SUR TITRES DE PLACEMENT	4 919 812	5 165 803	5 424 093	5 695 297	5 980 062	6 279 065
C/ GAINS NETS SUR OPERATIONS DE CHANGE	14 377 789	15 815 568	17 397 124	19 136 837	21 050 521	23 155 573
<b>PR4 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 412 682</b>	<b>2 581 570</b>	<b>2 762 280</b>	<b>2 955 639</b>	<b>3 162 534</b>	<b>3 383 911</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>255 732 920</b>	<b>302 637 121</b>	<b>370 499 596</b>	<b>411 470 185</b>	<b>432 508 332</b>	<b>457 712 619</b>
<b>CH1 - INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES</b>	<b>250 024 483</b>	<b>296 357 841</b>	<b>363 592 388</b>	<b>403 872 256</b>	<b>424 150 610</b>	<b>448 519 125</b>
A/ OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENT BANCAIRES ET FINANCIERS	12 446 415	12 570 879	11 942 335	11 345 218	11 458 670	11 573 257
B/ OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	173 165 956	204 168 320	249 030 680	269 443 230	280 263 351	303 790 101
C/ EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	23 479 144	24 843 102	38 497 438	52 087 406	59 151 665	54 854 140
D/ AUTRES INTERETS ET CHARGES	40 932 969	54 775 540	64 121 935	70 996 403	73 276 924	78 301 627
<b>CH2 - COMMISSIONS ENCOURUES</b>	<b>5 708 437</b>	<b>6 279 280</b>	<b>6 907 208</b>	<b>7 597 929</b>	<b>8 357 722</b>	<b>9 193 494</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>307 523 593</b>	<b>364 482 677</b>	<b>396 844 374</b>	<b>439 468 287</b>	<b>475 929 032</b>	<b>527 012 111</b>
	REALISATIONS	PREVISIONS	PREVISIONS	PREVISIONS	PREVISIONS	PREVISIONS
	ANNEE 2016	ANNEE 2017	ANNEE 2018	ANNEE 2019	ANNEE 2020	ANNEE 2021
<b>AUTRES POSTES DE PRODUITS</b>	<b>29 784 878</b>	<b>13 525 937</b>	<b>14 608 012</b>	<b>15 046 252</b>	<b>15 497 640</b>	<b>15 962 569</b>
PR5 - SOLDE EN GAIN DES CORRECTIONS DE VALEURS/CREANCES,	74 778 231	0	0	0	0	0
PR6 - SOLDE EN GAIN DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEF	34 259 779	0	0	0	0	0
PR7 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	12 524 016	13 525 937	14 608 012	15 046 252	15 497 640	15 962 569
<b>AUTRES POSTES DE CHARGES</b>	<b>311 691 150</b>	<b>242 137 780</b>	<b>261 764 245</b>	<b>276 783 540</b>	<b>277 258 349</b>	<b>291 230 601</b>
CH4 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS	131 046 888	63 385 423	64 395 536	65 041 474	65 164 259	65 411 269
CH5 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS	39 379 682	6 000 000	6 300 000	6 615 000	6 945 750	7 293 038
<b>CH4/CH5 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS</b>	<b>61 388 561</b>	<b>69 385 423</b>	<b>70 695 536</b>	<b>71 656 474</b>	<b>72 110 009</b>	<b>72 704 306</b>
CH6 : FRAIS DE PERSONNEL	100 250 824	113 776 881	122 484 018	125 495 615	119 899 586	123 712 416
CH7 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	27 298 392	46 258 524	49 911 174	56 346 949	60 742 868	65 503 652
CH8 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	13 715 363	12 716 952	18 673 516	23 284 502	24 505 886	29 310 226
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>192 498 392</b>	<b>217 973 209</b>	<b>239 057 194</b>	<b>272 671 975</b>	<b>310 784 217</b>	<b>353 758 612</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>117 394 468</b>	<b>135 870 834</b>	<b>149 688 141</b>	<b>177 730 999</b>	<b>214 168 323</b>	<b>251 744 080</b>
PR8: GAIN PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	198 894	214 805	231 990	250 549	270 593	292 240
CH9: PERTE PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	4 352	4 700	5 076	5 482	5 921	6 395
CH11 : IMPOTS SUR LES BENEFICES	18 957 124	35 304 792	40 140 850	49 955 850	67 958 913	81 110 428
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>98 631 886</b>	<b>100 776 147</b>	<b>109 774 205</b>	<b>128 020 216</b>	<b>146 474 082</b>	<b>170 919 497</b>
PR9 - SOLDE EN GAIN PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS EXTRA	0	0	0	0	0	0
CH10 SOLDE EN PERTE PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS EXTRA	6 545 138	0	0	0	0	0
<b>EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>92 086 747</b>	<b>100 776 147</b>	<b>109 774 205</b>	<b>128 020 216</b>	<b>146 474 082</b>	<b>170 919 497</b>

### 6.5.3. Etat de flux prévisionnels

En milliers de dinar

	ANNEE 2016	ANNEE 2017	ANNEE 2018	ANNEE 2019	ANNEE 2020	ANNEE 2021
<b>Activité d'exploitation</b>						
Produits d'exploitation bancaire encaissés	533 514	648 723	747 185	828 846	884 224	958 185
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(247 489)	(302 637)	(370 500)	(411 470)	(432 508)	(457 713)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	(38 547)	(40 474)	(42 498)	(44 623)	(46 854)	(49 197)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	512 500	159 834	246 777	105 948	167 298	73 100
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(993 606)	(838 967)	(849 148)	(845 361)	(876 091)	(929 176)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	494 901	489 000	536 000	616 000	685 000	752 000
Titres de placement	(304 712)	(231 659)	(235 000)	(250 000)	(65 000)	(63 000)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(130 391)	(146 299)	(157 560)	(166 551)	(164 880)	(172 968)
Sommes reçues des débiteurs divers	17 506	128	3 915	4 536	4 431	4 753
Impôt sur les bénéfices	(21 339)	(18 957)	(35 305)	(40 141)	(49 956)	(67 959)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>(177 663)</b>	<b>(281 309)</b>	<b>(156 134)</b>	<b>(202 816)</b>	<b>105 663</b>	<b>48 026</b>
<b>Activité d'investissement</b>						
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	2 413	2 582	2 762	2 956	3 163	3 384
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(24 221)	(52 280)	(35 000)	(35 000)	(20 000)	(20 000)
Autres flux d'investissements	-	-	-	-	-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations	(18 526)	(33 006)	(37 836)	(31 125)	(30 919)	(12 360)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>(40 334)</b>	<b>(82 704)</b>	<b>(70 074)</b>	<b>(63 170)</b>	<b>(47 756)</b>	<b>(28 976)</b>
<b>Activité de financement</b>						
Emission d'actions	-	102 000	-	-	-	-
Emission d'emprunts	45 006	206 718	197 876	295 054	(22 005)	3 947
Remboursement d'emprunts	-15372	(15 372)	(15 372)	(15 371)	(15 372)	(14 942)
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(14 091)	(25 949)	(25 028)	(11 172)	(17 697)	(17 999)
Dividendes versés	-	(10 200)	(28 560)	(28 560)	(28 560)	(28 560)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>	<b>15 543</b>	<b>257 197</b>	<b>128 917</b>	<b>239 950</b>	<b>(83 634)</b>	<b>(57 554)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	14 378	15 816	17 397	19 137	21 051	23 156
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>(188 076)</b>	<b>(91 000)</b>	<b>(79 894)</b>	<b>(6 898)</b>	<b>(4 676)</b>	<b>(15 349)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(463 712)	(651 788)	(742 788)	(822 682)	(829 580)	(834 256)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(651 788)	(742 788)	(822 682)	(829 580)	(834 256)	(849 605)

## 6.6. Indicateurs de gestion et ratios financiers prévisionnels

### 6.6.1. Indicateurs prévisionnels

En Milliers de dinars

Activité	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépôts à la clientèle	5 194 082	5 683 082	6 219 082	6 835 082	7 520 082	8 272 082
Ressources spéciales et dette rattachées	574 258	558 031	538 014	531 842	519 644	507 645
Crédits à la clientèle brutes	7 329 426	8 173 403	9 027 561	9 877 922	10 759 513	11 694 689
Capitaux propres (après résultat)	551 154	743 279	824 793	924 254	1 042 168	1 184 527
Résultat de l'exercice	92 087	100 776	109 774	128 020	146 474	170 919
Total du Bilan	8 240 102	9 128 567	10 128 125	11 240 068	12 176 345	13 134 941
Produit Net Bancaire	307 524	364 483	396 844	439 468	475 929	527 012
Commissions Nettes	67 002	73 702	81 072	89 179	98 097	107 907
Charges générales d'exploitation	27 299	46 258	49 911	56 347	60 743	65 504
Frais de personnel	100 251	113 777	122 484	125 496	119 899	123 712
Dotations aux amortissements	13 715	12 717	18 674	23 285	24 506	29 310
Total provisions et agios réservés	963 655	1 002 871	1 046 367	1 086 387	1 126 184	1 166 499
Dividendes	10 200	28 560	28 560	28 560	28 560	28 560

### 6.6.2. Principaux ratios

#### 6.6.2.1. Ratios de Structure

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds Propres / Total Bilan	6,69%	8,14%	8,14%	8,22%	8,56%	9,02%
Dépôts / Total Bilan	63,03%	62,26%	61,40%	60,81%	61,76%	62,98%
Crédits / Total Bilan	88,95%	89,54%	89,13%	87,88%	88,36%	89,03%
Dépôts /Crédits	70,87%	69,53%	68,89%	69,20%	69,89%	70,73%

#### 6.6.2.2. Ratios de Productivité

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coefficient d'exploitation (hors dotations aux amortissements)	41,48%	43,91%	43,44%	41,38%	37,96%	35,90%
Commission Nettes / Masse Salariale	66,83%	64,78%	66,19%	71,06%	81,82%	87,22%

#### 6.6.2.3. Ratios de Rentabilité

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rentabilité des Fonds Propres "R O E"	16,71%	13,56%	13,31%	13,85%	14,05%	14,43%
Rentabilité des Actifs "R O A"	1,12%	1,10%	1,08%	1,14%	1,20%	1,30%
Résultat net/PNB	29,94%	27,65%	27,66%	29,13%	30,78%	32,43%
PNB/Total bilan	3,73%	3,99%	3,92%	3,91%	3,91%	4,01%
Commissions nettes /PNB	21,79%	20,22%	20,43%	20,29%	20,61%	20,48%

#### 6.6.2.4. Ratios de Risque

*En Milliers de dinars*

DESIGNATION	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Créances classées	1 265 058	1 286 244	1 307 068	1 330 900	1 353 977	1 379 353
<b>Evolution</b>	-	<b>1,67%</b>	<b>1,62%</b>	<b>1,82%</b>	<b>1,73%</b>	<b>1,87%</b>
Engagements	8 386 400	9 341 032	10 317 213	11 289 053	12 296 586	13 365 359
<b>Evolution</b>		<b>11,38%</b>	<b>10,45%</b>	<b>9,42%</b>	<b>8,92%</b>	<b>8,69%</b>
<b>Taux de créances classées</b>	15,10%	13,77%	12,67%	11,79%	11,01%	10,32%
Provisions et agios réservés	963 655	1 002 871	1 046 367	1 086 387	1 126 184	1 166 499
<b>Taux de couverture</b>	<b>76,16%</b>	<b>77,97%</b>	<b>80,05%</b>	<b>81,63%</b>	<b>83,18%</b>	<b>84,57%</b>

## 6.7. Avis des Commissaires Aux Comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2017 à 2021.



Expert-comptable inscrit au tableau  
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.  
Mont-plaisir – Tunis - Tunisie  
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053



Société d'expertise comptable inscrite au tableau  
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Immeuble Zarrad. Bureau A 24.  
Les Jardins du Lac – Tunis - Tunisie  
Tél. : (216) 71 198 055 Fax. : (216) 71 198 031

**Messieurs les Actionnaires  
de la Banque de l'Habitat**

### **RAPPORT SUR L'EXAMEN DES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA BANQUE DE L'HABITAT AU TITRE DE LA PERIODE 2017-2021**

En notre qualité de co-commissaires aux comptes et en exécution de la mission de l'examen des informations financières prévisionnelles de la Banque de l'Habitat pour la période allant de 2017 à 2021, nous avons l'honneur de vous présenter notre avis sur lesdites informations prévisionnelles.

Nous avons procédé à l'examen des données prévisionnelles de la Banque pour la période allant de 2017 à 2021 telles qu'elles sont jointes au présent rapport. Ces prévisions et les hypothèses sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque.

Nous avons effectué notre examen selon les normes d'audit généralement admises en la matière. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses les plus plausibles retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations financières prévisionnelles ne sont pas déraisonnables, de vérifier que les informations prévisionnelles sont préparées de manière satisfaisante sur la base des hypothèses retenues et de s'assurer que les informations financières prévisionnelles sont correctement présentées et préparées de manière cohérente.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux normes comptables généralement acceptées.

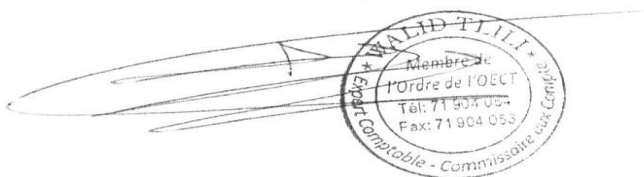
Par ailleurs, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois d'une manière significative, dès que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

*Tunis, le 08/09/2017*

#### **LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ CWT**

**Walid TLILI**



**P/ACB**

**Zied KHEDIMALLAH**

